



Études économiques de l'OCDE BELGIQUE

FÉVRIER 2020



Études économiques de l'OCDE : Belgique 2020

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2020*, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/454a0763-fr>.

ISBN 978-92-64-64689-6 (imprimé)
ISBN 978-92-64-59995-6 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Belgique
ISSN 1995-3712 (imprimé)
ISSN 1999-0774 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © iStockphoto.com/pic4you.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2020

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Table des matières

Résumé	9
Principaux éclairages sur l'action publique	16
L'économie devrait continuer de connaître une croissance modérée	23
Le système financier est de plus en plus exposé aux risques d'endettement	27
Il faudrait renforcer la viabilité des finances publiques	31
Rendre la fiscalité plus efficiente et plus favorable à la croissance	34
Améliorer l'efficience des dépenses publiques	38
Renforcer le cadre budgétaire	41
Poursuivre les réformes pour remédier aux problèmes soulevés par le vieillissement démographique	41
Une faible croissance de la productivité est un défi majeur	43
Stimuler la concurrence	45
Améliorer l'efficience du soutien des pouvoirs publics à l'innovation	49
Réformer les infrastructures de transport	51
Améliorer l'efficience du système judiciaire et des régimes d'insolvabilité	53
Le bien-être des populations vulnérables peut être amélioré	58
Stimuler l'emploi pour résorber les inégalités	59
Renforcer l'égalité des chances face à l'éducation	63
Il faut redoubler d'effort dans les domaines de l'environnement et de l'énergie	66
Références	71
Annexe. Progrès accomplis en matière de réformes structurelles	79
Chapitre thématique	81
Chapitre 1. Répondre aux défis du marché du travail	83
Les principaux défis sur le marché du travail belge	87
La faiblesse du taux d'emploi reflète les obstacles à l'emploi qui existent au niveau des travailleurs	87
Les disparités d'emploi entre catégories socio-économiques et entre régions sont importantes ...	90
Il y a découplage entre la productivité du travail et les salaires	92
Les transitions sur le marché du travail sont relativement lentes	92
L'évolution du type et de la nature du travail s'accompagnera de nouveaux défis	93
Renforcer les compétences pour faire face à l'évolution des besoins du marché du travail et à la transformation numérique	98
Renforcer les compétences numériques	98
Améliorer l'enseignement et la formation professionnels	102
Accroître l'attrait des études en STIM	105
Instiller une nouvelle culture de la formation tout au long de la vie	106
Réformer le marché du travail pour stimuler l'emploi et la productivité	110
Des politiques d'activation mieux ciblées pour lutter contre les pertes d'emplois	110
Assouplir le marché du travail par une réglementation fiable	113
Coupler plus étroitement salaires et productivité au niveau de l'entreprise et au niveau du salarié	116

Pour une fiscalité et des prestations équitables et incitant à travailler	117
Une protection sociale inclusive qui favorise le travail.....	117
Une fiscalité équitable et efficiente	128
Références.....	131

Tableaux

Tableau 1. Répartition de certaines compétences entre niveaux de pouvoir	23
Tableau 2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	25
Tableau 3. Chocs susceptibles d’avoir une forte incidence sur l’économie belge	27
Tableau 4. Estimation indicative de l’effet budgétaire de certaines des réformes recommandées	34
Tableau 5. Recommandations antérieures de l’OCDE concernant la politique budgétaire	43
Tableau 6. Impact de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant.....	48
Tableau 7. Recommandations antérieures de l’OCDE portant sur l’amélioration de la productivité et du climat des affaires.....	58
Tableau 8. Disparités en matière de résultats scolaires entre les Communautés.....	63
Tableau 9. Recommandations antérieures de l’OCDE concernant les politiques de l’éducation, des compétences et du marché du travail.....	66
Tableau 10. Autres recommandations concernant les politiques macroéconomiques et quelques politiques structurelles.....	70
Tableau 1.1. Groupes définis selon différentes combinaisons d’obstacles à l’emploi	90
Tableau 1.2. Il existe des disparités régionales considérables sur les marchés du travail	91
Tableau 1.3. Recommandations sur les défis liés au marché du travail	130

Graphiques

Graphique 1. La reprise a été riche en créations d’emplois	17
Graphique 2. Les indicateurs de bien-être relativement positifs de la Belgique masquent d’importantes disparités entre régions	19
Graphique 3. La faiblesse du taux d’utilisation de la main-d’œuvre et l’ampleur de la dette publique représentent des problèmes essentiels	20
Graphique 4. Le renforcement de la croissance potentielle passe par une accélération de la croissance de la productivité	21
Graphique 5. Évolutions macroéconomiques.....	24
Graphique 6. Les pays de l’UE restent les principaux partenaires commerciaux de la Belgique	26
Graphique 7. L’évolution des facteurs de vulnérabilité macrofinancière montre un accroissement des risques d’endettement.....	28
Graphique 8. Les facteurs de vulnérabilité des marchés du logement et la croissance du crédit devraient être étroitement surveillés.....	29
Graphique 9. L’ampleur des dépenses liées au vieillissement démographique souligne l’importance d’une réduction durable de la dette publique	32
Graphique 10. Le niveau des dépenses publiques et celui des impôts sont relativement élevés.....	33
Graphique 11. Les prélèvements sur le travail sont prépondérants dans la structure fiscale	35
Graphique 12. La fiscalité des revenus du capital pourrait être plus neutre.....	37
Graphique 13. Il est possible d’améliorer la structure des dépenses publiques	39
Graphique 14. Le ciblage des transferts en espèces sur les ménages à faibles revenus pourrait être amélioré.....	40
Graphique 15. Les dépenses publiques de retraite devraient augmenter.....	42
Graphique 16. La réforme des obstacles réglementaires à la concurrence et à l’allocation des ressources pourrait stimuler la productivité.....	44
Graphique 17. La proportion des entreprises à forte croissance est faible	46

Graphique 18. La réglementation des marchés de produits reste relativement restrictive dans certains secteurs.....	47
Graphique 19. Les obstacles aux échanges de services demeurent relativement importants dans le secteur des télécommunications	49
Graphique 20. Les aides publiques à la R&D passent principalement par des crédits d'impôt	50
Graphique 21. La qualité de l'infrastructure est perçue comme étant faible.....	52
Graphique 22. Les chemins de fer publics sont fortement subventionnés	53
Graphique 23. Réformer le régime d'insolvabilité pourrait doper la productivité.....	54
Graphique 24. Il est possible d'améliorer l'efficacité du système judiciaire.....	55
Graphique 25. Les indicateurs de la corruption sont proches de la moyenne de l'OCDE ou lui sont supérieurs.....	57
Graphique 26. Les créations d'emplois se concentrent dans les secteurs qui conjuguent faible productivité et bas salaires.....	59
Graphique 27. La Belgique se distingue par un faible taux d'emploi des femmes	60
Graphique 28. Les contre-incitations fiscales au travail des seconds apporteurs de revenu sont importantes	61
Graphique 29. La situation des immigrés sur le marché du travail est plus difficile.....	62
Graphique 30. Les résultats scolaires varient selon le milieu socioéconomique.....	64
Graphique 31. Les écarts de résultats entre les établissements sont marqués	65
Graphique 32. Indicateurs de croissance verte : Belgique.....	67
Graphique 33. En Belgique, l'électricité est principalement d'origine nucléaire.....	68
Graphique 34. Les budgets publics alloués à la R&D dans les technologies clés de la transition énergétique sont relativement modestes	69
Graphique 1.1. La situation du marché du travail s'est améliorée	84
Graphique 1.2. Plusieurs aspects de la dimension quantitative de l'emploi et de l'inclusivité du marché du travail pourraient être améliorés	86
Graphique 1.3. Les taux de vacance d'emploi restent relativement élevés	88
Graphique 1.4. Les obstacles à l'emploi au niveau des travailleurs sont multiples	89
Graphique 1.5. Les écarts d'emploi sont importants pour les groupes défavorisés	91
Graphique 1.6. Transitions sur le marché du travail.....	93
Graphique 1.7. Part des formes de travail atypiques dans l'emploi total	95
Graphique 1.8. Tendances émergentes du travail atypique	96
Graphique 1.9. Le marché du travail est de plus en plus polarisé, mais la dispersion des salaires reste faible	97
Graphique 1.10. Face aux profonds changements que devraient connaître les emplois sous l'effet de l'automatisation, un recyclage des compétences sera nécessaire	98
Graphique 1.11. La diffusion rapide des TIC a contribué aux pénuries de compétences en TIC	99
Graphique 1.12. Les compétences numériques sont faibles, en particulier dans certains groupes	100
Graphique 1.13. Les jeunes sont relativement mal lotis au regard de l'emploi.....	102
Graphique 1.14. L'enseignement professionnel pourrait être amélioré	104
Graphique 1.15. La proportion de diplômés en STIM dans l'enseignement supérieur est faible	106
Graphique 1.16. Les politiques relatives à la formation tout au long de la vie pourraient être améliorées.....	107
Graphique 1.17. Tout en étant disposés à suivre une formation, certains groupes défavorisés n'ont accès qu'à des possibilités de formation limitées	109
Graphique 1.18. Le chômage de longue durée a une incidence élevée	111
Graphique 1.19. Seule une part relativement faible des dépenses engagées au titre des PAMT est consacrée à la formation.....	112
Graphique 1.20. La protection de l'emploi contre les licenciements collectifs est relativement forte	115
Graphique 1.21. Barème des allocations de chômage pendant la période de chômage	118

Graphique 1.22. La couverture des allocations de chômage est élevée.....	119
Graphique 1.23. Les taux de remplacement nets sont relativement élevés, en particulier pour	120
Graphique 1.24. Une aide au revenu importante pour les travailleurs à bas salaire est généralement associée à des taux d'imposition de l'activité élevés	121
Graphique 1.25. La durée de cotisation requise pour les retraites minimum pourrait être difficile à atteindre pour les travailleurs ayant une carrière en dents de scie.....	124
Graphique 1.26. Encours total des actifs des fonds de pension privés	125
Graphique 1.27. Les entrées dans les régimes d'indemnisation maladie et invalidité devraient être contrôlées.....	127
Graphique 1.28. La charge fiscale pesant sur les travailleurs belges est élevée.....	128

Encadrés

Encadré 1. Principales réformes récentes	18
Encadré 2. Les pouvoirs publics en Belgique.....	22
Encadré 3. Quantification de l'effet budgétaire de certaines recommandations	33
Encadré 4. Les commissions de productivité dans les pays de l'OCDE	45
Encadré 5. Quantification de l'impact de certaines réformes structurelles	48
Encadré 1.1. La nouvelle Stratégie de l'OCDE pour l'emploi	85
Encadré 1.2. Des interventions sur mesure pour remédier aux obstacles individuels à l'emploi.....	89
Encadré 1.3. Transitions sur le marché du travail : données empiriques tirées de l'EU-SILC	92
Encadré 1.4. Quelques initiatives destinées à renforcer les compétences numériques.....	101
Encadré 1.5. Le profilage statistique en Autriche	113
Encadré 1.6. Le barème des allocations de chômage en Belgique	117
Encadré 1.7. Concentration des allocations de chômage en début de période : l'expérience de la Hongrie.....	123

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Belgique ont été évaluées par le Comité le 16 octobre 2019. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif par le Comité plénier le 29 octobre 2019.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Müge Adalet McGowan, David Law et Patrizio Sicari sous la direction de M. Pierre Beynet. Le chapitre sur le marché du travail a aussi bénéficié de contributions de Alexander Hijzen, Andrea Salvatori et Stefan Thewissen. Mme Sylvie Ricordeau a formaté le rapport et en a effectué la mise en page.

La précédente Étude consacrée à la Belgique a été publiée en Juin 2017.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Statistiques de base de la Belgique 2018

(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)*

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL				
Population (million, 2017)	11.4		Densité de la population par km ²	377.2 (37.8)
Moins de 15 ans (%)	17.1	(17.8)	Espérance de vie à la naissance (années, 2017)	81.4 (80.1)
Plus de 65 ans (%)	18.8	(17.1)	Hommes (2017)	79.0 (77.5)
Née à l'étranger (%)	16.9		Femmes (2017)	84.0 (82.9)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	0.5	(0.6)	Dernière élection générale	Mai-2019
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (%)	
En prix courants (milliards USD)	543.1		Agriculture, sylviculture et pêche	0.6 (2.4)
En prix courants (milliards EUR)	459.8		Industrie y compris construction	21.4 (27.3)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.7	(2.3)	Services	78.0 (70.4)
Par habitant (milliers USD PPA)	52.3	(47.3)		
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB				
Dépenses	52.1	(40.3)	Dette financière brute (OCDE: 2017)	118.6 (109.4)
Recettes	51.4	(37.4)	Dette financière nette (OCDE: 2017)	84.6 (69.2)
COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES				
Taux de change (EUR par USD)	0.85		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
Taux de change PPA (USA = 1)	0.77		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	30.9
En pourcentage du PIB			Machines et matériel de transport	21.9
Exportations de biens et services	82.6	(55.5)	Produits manufacturés	15.5
Importations de biens et services	82.7	(51.3)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Solde de la balance courante	-1.0	(0.3)	Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	25.8
Position d'investissements internationaux nette	40.1		Machines et matériel de transport	24.6
			Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	13.7
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION				
Taux d'emploi (15 ans et plus, %)	51.0	(57.1)	Taux de chômage, enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	5.9 (5.3)
Hommes	55.3	(65.3)	Chômage des jeunes (15 à 24 ans, %)	15.9 (11.1)
Femmes	46.8	(49.4)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	2.9 (1.5)
Participation rate (aged 15 and over, %)	54.2	(60.5)	Tertiary educational attainment (aged 25-64, %)	40.6 (36.9)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 545	(1734)	Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2017)	2.6 (2.6)
ENVIRONNEMENT				
Offre d'énergie primaire par habitant (tep)	4.6	(4.1)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes)	7.9 (8.9)
Énergies renouvelables (%)	7.9	(10.5)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m ³ , 2015)	0.4
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m ³ de PM _{2.5} , % de la pop., 2017)	93.5	(58.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2017)	0.4 (0.5)
SOCIÉTÉ				
Inégalité de revenus (coefficient de Gini, 2016)	0.266	(0.310)	Résultats scolaires (score PISA, 2018)	
Taux de pauvreté relative (% , 2016)	9.7	(11.6)	Compréhension de l'écrit	493 (489)
Revenu médian disponible des ménages (milliers USD PPA, 2016)	29.4	(23.6)	Mathématiques	508 (492)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	499 (491)
Soins de santé	10.4	(8.8)	Part des femmes au parlement (%)	38.0 (29.7)
Pensions (2015)	11.0	(8.5)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.5 (0.4)
Éducation (% du RNB, 2017)	6.3	(4.5)		

Note : L'année est indiquée entre parenthèses si elle diffère de l'année mentionnée dans le titre du tableau.

**Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple des dernières données disponibles a été calculée si des données existent pour au moins 80 % des pays membres.

Source : Calculs fondés sur les données tirées des organisations suivantes : Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international, OCDE, et Organisation internationale du travail.

Résumé

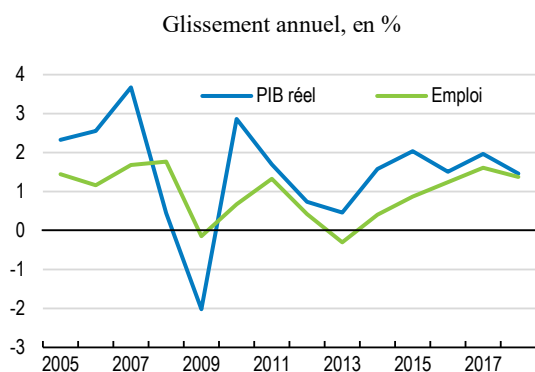
- *La Belgique obtient de bons résultats dans de nombreuses dimensions de l'économie et du bien-être, mais certains risques sont en train de s'accumuler*
- *Il faudrait accroître la résilience des finances publiques*
- *Il est indispensable d'améliorer les résultats sur le marché du travail*
- *Stimuler la croissance potentielle nécessite des gains de productivité plus importants*

La Belgique obtient de bons résultats dans de nombreuses dimensions de l'économie et du bien-être, mais certains risques sont en train de s'accumuler

Grâce à une croissance économique modérée mais régulière et à un système efficace de prélèvements et de prestations, la Belgique enregistre de bons résultats dans le domaine du bien-être. Entretien la dynamique des réformes et s'attaquer aux risques intérieurs et extérieurs qui se multiplient permettra de stimuler la résilience de l'économie belge.

Au cours des cinq dernières années, la croissance économique s'est établie en moyenne aux alentours de 1.7 %, sur fond de hausse vigoureuse de l'emploi (graphique A). Depuis 2018, la croissance du PIB a ralenti, sous l'effet de la baisse des exportations qui a accompagné la décélération des échanges mondiaux. Néanmoins, la robuste création d'emplois a permis au taux de chômage de redescendre à des niveaux historiquement bas, et contribué aussi à favoriser l'inclusion des travailleurs peu qualifiés.

Graphique A. La reprise a été riche en créations d'emplois



Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

StatLink

<https://doi.org/10.1787/888934049686>

La croissance du PIB devrait ralentir (tableau A), du fait de la diminution de l'investissement des entreprises et de la modération des exportations. La consommation privée restera un important moteur de la croissance, portée par des baisses de la fiscalité

du travail et une robuste progression des salaires. L'inflation sous-jacente se redressera progressivement, du fait des tensions salariales liées à celles du marché du travail.

Un durcissement de la réglementation macroprudentielle permettrait de limiter les risques liés au système financier. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêt, les prêts hypothécaires se sont fortement développés et les conditions de prêt ont été assouplies. Or, des prêts assortis de ratios dette/revenu et de quotités de prêts élevés peuvent accroître les vulnérabilités du système financier et en amoindrir la résilience.

Tableau A. La croissance va rester modérée

	2019	2020	2021
Produits intérieur brut (PIB)	1.4	1.1	1.1
Consommation privée	1.1	1.4	1.3
Consommation publique	1.9	1.4	1.1
Formation brute de capital fixe	3.8	1.7	1.4
Exportations de biens et de services	1.2	0.9	1.2
Importations de biens et de services	1.3	1.3	1.5
Taux de chômage	5.5	5.5	5.5
Indice des prix à la consommation	1.2	1.1	1.5

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

Il faudrait accroître la résilience des finances publiques

Il faudrait donner la priorité à la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires. Le niveau élevé de la dette publique et les pressions provoquées par le vieillissement de la population constituent des sources de vulnérabilités.

Le ratio dette publique/PIB a diminué, mais à 100 %, il reste élevé. Les ajustements récents sont attribuables en partie à des conditions macroéconomiques favorables et à l'impact temporaire du versement anticipé de l'impôt sur les sociétés, et en partie à des efforts structurels.

Il est possible d'améliorer la composition et l'efficacité des dépenses publiques de façon à dégager une marge d'accroissement de l'investissement public. La Belgique a la possibilité d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans des domaines comme la santé et l'éducation. Malgré la nécessité de revoir les priorités de dépenses, le recours à des examens des dépenses reste limité. Procéder à de tels examens ainsi qu'à des évaluations des politiques publiques à tous les échelons de l'administration permettrait d'orienter les dépenses vers des utilisations plus productives.

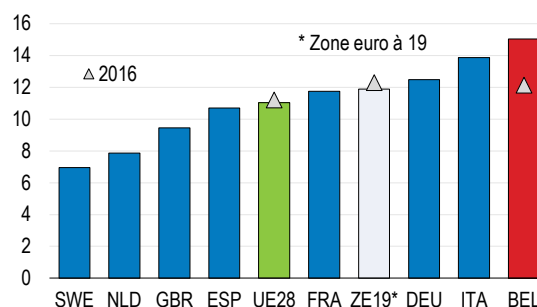
Modifier la structure fiscale en faveur de sources de recettes plus favorables à la croissance aurait un effet positif sur l'emploi.

La fiscalité reste fortement orientée sur les revenus du travail, ce qui pénalise la croissance et l'emploi. Les taxes sur la valeur ajoutée sont assises sur une assiette étroite et il existe en outre plusieurs exonérations et taux réduits, ce qui limite l'efficacité de la perception des recettes. Dans les secteurs autres que le transport, les combustibles fossiles sont faiblement taxés, ce qui pèse potentiellement sur les résultats environnementaux.


Les pressions sur la viabilité des finances publiques vont s'accroître sous l'effet du vieillissement de la population. Les dépenses publiques de retraite devraient, selon les prévisions, augmenter de 15 % d'ici 2070 (graphique B). Des réformes récentes ont permis d'améliorer la viabilité financière du système de retraite. Alors que l'âge légal de départ à la retraite sera porté à 67 ans d'ici 2030, l'âge de départ effectif reste bas. Lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie pourrait permettre de ralentir encore la croissance des dépenses de retraite ; parallèlement, il conviendrait de prendre des mesures pour permettre aux travailleurs âgés de se reconvertir, car il sera aussi indispensable de faire progresser les taux d'emploi.

Graphique B. Les dépenses publiques de retraite devraient augmenter

En pourcentage du PIB, 2070



Source : Commission européenne (2018).

StatLink 
<https://doi.org/10.1787/888934049705>

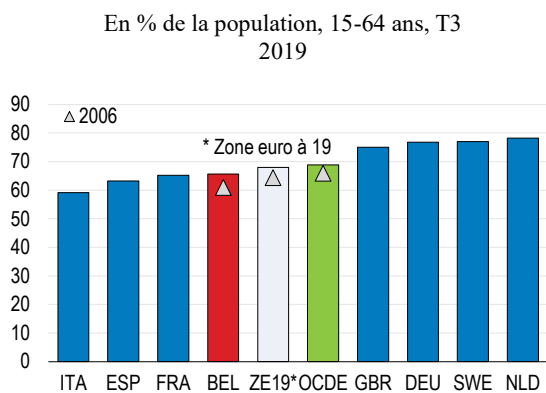
Le système de retraite reste complexe, avec des régimes qui diffèrent selon les catégories de travailleurs. Les régimes de retraite des travailleurs du secteur privé et du secteur public sont distincts, et les écarts entre les taux de remplacement sont importants. L'augmentation du nombre de travailleurs indépendants pourrait venir compliquer encore le système. En effet, cette catégorie de personnes pourrait éprouver des difficultés pour respecter le nombre d'années de carrière requises pour pouvoir prétendre aux pensions minimales, d'où un risque de pauvreté durant la vieillesse. Poursuivre le regroupement de régimes de retraite couvrant différentes catégories de travailleurs, par exemple au moyen d'un système à points, devrait être une priorité.

Il est indispensable d'améliorer les résultats sur le marché du travail

Les mutations de la nature du travail peuvent accentuer les écarts existants en termes de résultats sur le marché du travail. Les résultats en termes d'emploi et d'éducation restent très différents selon le statut socio-économique. L'augmentation des pénuries de main-d'œuvre, notamment dans les technologies de l'information et de la communication, sont le signe qu'il faut faire mieux coïncider les compétences avec le marché du travail et le besoin de formation continue.

Bien qu'ayant progressé récemment, le taux d'emploi reste modeste (graphique C). Le taux d'activité des personnes peu qualifiées, des migrants et des travailleurs âgés reste faible. Les chômeurs de longue durée et la population inactive sont confrontés à un certain nombre d'obstacles à l'emploi qui nécessitent de la part des pouvoirs publics des réponses sur mesure.

Graphique C. Le taux d'emploi est modeste



Source : OCDE (2020), *Statistiques de la population active de l'OCDE* (base de données).

StatLink

<https://doi.org/10.1787/888934049724>

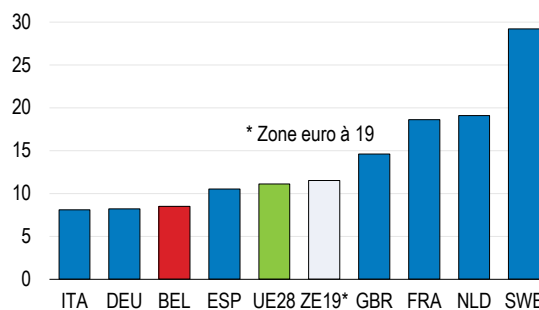
Le ciblage des mesures d'activation pourrait être encore amélioré. Les politiques actives du marché du travail déjà mises en place sont moins efficaces pour les demandeurs d'emploi de deuxième génération originaires de pays autres que de l'UE et pour les chômeurs de longue durée. Élargir le recours à des outils de profilage des risques individuels pourrait être un bon moyen de repérer les demandeurs d'emploi ayant le plus de risques de tomber dans le chômage de longue durée, et de favoriser leur emploi.

Œuvrer en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation et la formation permettrait d'améliorer les résultats sur le marché du travail. La participation à la formation continue est faible (graphique D), en particulier pour certaines catégories défavorisées. Les obligations de formation, qui s'exercent au niveau des entreprises, n'apportent aucune garantie que les travailleurs qui en ont le plus besoin vont pouvoir en bénéficier. Il pourrait être utile de mettre en place des allocations individuelles de formation, assorties d'une aide sous la forme d'orientations

sur les programmes offerts. Les écarts de performance très marqués relevés chez les étudiants issus de milieux défavorisés montrent qu'il est nécessaire d'offrir aux étudiants risquant de se retrouver en situation d'échec un soutien individualisé.

Graphique D. Le taux de participation à la formation continue est faible

25-64 ans¹, en % de la population, 2018



1. Adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation dans les 4 semaines précédant l'étude.

Source : Eurostat (2019), "Statistiques sur l'apprentissage des adultes", base de données Eurostat.

StatLink

<https://doi.org/10.1787/888934049743>

Le système de prestations de chômage sous sa forme actuelle offre une garantie de ressources satisfaisante, mais ne favorise peut-être pas la recherche d'emploi. Il est possible, sans réduire le niveau du soutien de revenu des chômeurs, d'augmenter les incitations au travail adressées aux travailleurs faiblement rémunérés en versant des prestations à titre de complément de salaire et en abaissant les cotisations de sécurité sociale. Actuellement, le système prévoit le versement de prestations uniformes à des chômeurs de longue durée ayant des besoins financiers potentiellement différents. Pour faire en sorte que le niveau à long terme des aides apportées aux chômeurs reflète plus exactement les besoins des ménages, les prestations accordées aux chômeurs de longue durée pourraient être assorties de conditions de ressources.

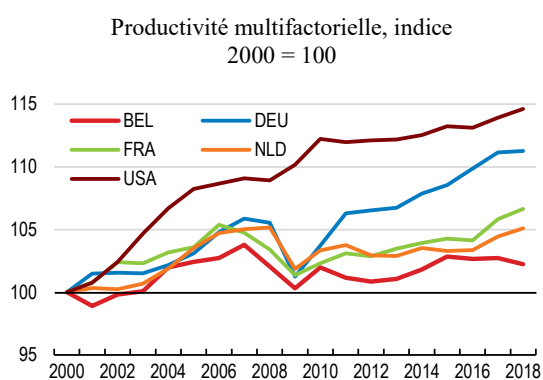
Stimuler la croissance potentielle nécessite des gains de productivité plus importants

Les pouvoirs publics disposent d'une grande marge de manœuvre pour stimuler la productivité, qui reste inférieure à ce qu'elle pourrait être (graphique E). Les principales difficultés à cet égard résident dans l'insuffisance de la dynamique des entreprises, qui se traduit par des taux d'entrée et de sortie d'entreprises peu élevés, et la lenteur de la diffusion des technologies.

Le manque de vigueur de la concurrence fait obstacle à la progression de la productivité.

Malgré des réformes récentes, un système complexe d'autorisations et de licences continue de créer un fardeau administratif sur les entreprises nouvellement créées. Par ailleurs, une réglementation stricte dans certains services professionnels comme les professions d'avocat, d'architecte et d'agent immobilier, ainsi que dans les services aux particuliers, pèsent sur la productivité. D'importants obstacles subsistent aussi dans le secteur des télécommunications.

Graphique E. La productivité a besoin d'un coup de pouce



Source : OCDE (2020), *Statistiques de l'OCDE sur la productivité* (base de données).

StatLink

<https://doi.org/10.1787/888934049762>

Le soutien public à l'investissement dans la R&D est important, mais une meilleure diffusion de l'innovation s'impose. La part des mesures d'incitation fiscale fondées sur les dépenses dans l'innovation publique a augmenté, mais des aides directes sont mieux à même de soutenir la recherche à long terme dans les domaines présentant un fort potentiel d'effets induits positifs. Le crédit d'impôts à la R&D en vigueur n'est pas immédiatement remboursable, ce qui nuit sans doute à son efficacité lorsqu'il s'agit de cibler des entreprises jeunes et innovantes.

Le niveau élevé des embouteillages est susceptible de limiter les avantages liés aux économies d'agglomération et de nuire aux résultats environnementaux.

L'introduction de redevances de congestion routière pourrait constituer un mécanisme de correction potentiel. Des solutions de transport multimodal pourraient aussi être mises en place. Étant donné le niveau important des embouteillages dans les grandes villes, comme Bruxelles et Anvers, celles-ci pourraient servir de pilotes pour une mise en œuvre initiale. Mettre fin au traitement fiscal favorable des véhicules de société pourrait aussi contribuer à réduire la congestion. Sinon, d'autres options pourraient être envisagées, par exemple utiliser des véhicules moins polluants.

Le régime des faillites et le système judiciaire sont relativement peu efficaces.

La réforme des faillites engagée en 2018 et les mesures prises pour informatiser la justice sont autant de premières mesures bienvenues, mais des lacunes subsistent. Ainsi, il n'existe pas de procédure spécifiquement destinée aux petites et moyennes entreprises, qui n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour faire face à des procédures d'insolvabilité complexes. Par ailleurs, il est possible d'améliorer la collecte de données sur l'efficacité du système judiciaire. Par exemple, le suivi et l'évaluation des activités des tribunaux n'est pas aussi répandu que dans des économies comparables.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Politiques macroéconomiques et finances publiques	
En dépit d'une réduction régulière, la dette publique reste importante, et le niveau des dépenses publiques nécessite des impôts élevés.	Tenir les objectifs d'assainissement budgétaire à moyen terme pour garantir une réduction progressive et durable de la dette publique, et mettre à profit tout gain budgétaire exceptionnel pour réduire la dette plus rapidement.
Le dosage des dépenses publiques est favorable à une croissance inclusive, mais il est possible d'améliorer l'efficacité des dépenses.	Faire en sorte que des examens des dépenses à chaque échelon de l'administration fassent partie intégrante du cadre budgétaire.
La fiscalité continue de peser de manière prédominante sur le travail, tandis que plusieurs taux réduits régressifs ont pour effet d'éroder l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée ; par ailleurs, les taxes environnementales sont sous-utilisées.	Aligner les taux de TVA réduits qui sont régressifs sur les taux standards. Instituer une taxe carbone pour les secteurs qui ne sont pas soumis au Système communautaire d'échange de quotas d'émission, et élaborer des mesures d'accompagnement à court terme pour les ménages pauvres les plus touchés. Continuer d'abaisser les cotisations de sécurité sociale pour les bas salaires, en finançant cette mesure grâce à un relèvement des impôts qui entraînent moins de distorsions.
Le vieillissement de la population continuera de mettre sous pression le système de retraite. Pour que la réforme des retraites réussisse, il faudra parvenir à garder les travailleurs âgés sur le marché du travail.	Élaborer des politiques en faveur de nouvelles compétences pour les travailleurs âgés afin de faciliter leur emploi, et lier l'âge légal du départ à la retraite à l'espérance de vie au moment de la retraite.
Le système de retraite reste complexe et prévoit des régimes différents selon les catégories de travailleurs.	Continuer d'harmoniser le traitement des travailleurs du secteur privé et du secteur public du point de vue des retraites, par exemple en mettant en place un système à points. Harmoniser les taux de cotisation et les modes de calcul des retraites des travailleurs indépendants et des salariés.
La longueur des durées de cotisations requises pour pouvoir toucher les pensions minimales est difficile à atteindre pour les travailleurs indépendants et les travailleurs n'ayant pas eu une carrière complète.	Réduire le nombre d'années de carrière requis pour percevoir une pension minimale.
La croissance excessive du crédit et l'augmentation de la part des prêts hypothécaires peuvent constituer une menace pour la stabilité financière.	Si les mesures actuelles s'avèrent inefficaces, mettre en place des instruments macroprudentiels additionnels axés sur les emprunteurs, par exemple plafonner de façon obligatoire les quotités d'emprunt ou les ratios de service de la dette sur les revenus.
Améliorer les résultats en matière d'emploi et d'éducation pour favoriser l'inclusivité	
L'impact du milieu socio-économique sur les résultats en matière d'éducation est important.	Apporter un soutien individualisé ciblé sur les étudiants risquant de se retrouver en situation d'échec.
Les adultes âgés et ceux qui ont un faible niveau de qualification participent peu aux programmes de formation continue. Les obligations de formation sont imposées au niveau des entreprises et non des travailleurs.	Instaurer des allocations de formation individuelles et, pour les travailleurs désavantagés, prévoir des aides ciblées, par exemple sous la forme d'heures de formation plus nombreuses et/ou d'obligations de financement plus importantes.
Le taux de chômage de longue durée est élevé et plusieurs groupes se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi.	Élargir le recours à des outils statistiques pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée afin d'élaborer des programmes personnalisés de retour au marché du travail.
Le système de prestations de chômage offre une garantie de ressources satisfaisante, mais ne favorise sans doute pas la recherche d'emploi.	Augmenter les incitations au travail pour les travailleurs faiblement rémunérés en instaurant des prestations liées à l'exercice d'un emploi.
Le système prévoit le versement de prestations uniformes à des chômeurs de longue durée qui, potentiellement, n'ont pas tous les mêmes besoins en fonction de leur situation familiale.	Pour les chômeurs de longue durée, prévoir des prestations sous condition de ressources plutôt que des prestations uniformes limitées dans le temps.
Stimuler la hausse de la productivité	
Malgré des progrès, les obstacles à l'entrée et à la concurrence dans les services et les télécommunications restent importants.	Rationaliser le système de licences et d'autorisations, et réduire le nombre des restrictions dans certains services professionnels. Abaisser les obstacles à l'entrée dans le secteur des télécommunications.
Les aides publiques à l'innovation telles qu'elles sont conçues ne facilitent pas la diffusion de l'innovation.	Améliorer l'efficacité du soutien public à la R&D des entreprises en trouvant un équilibre approprié entre mesures directes et indirectes. Prévoir le remboursement immédiat des crédits d'impôt à la R&D.
Les embouteillages importants peuvent abaisser la productivité et aggraver la pollution.	Mettre en place des redevances de congestion routière, par exemple aux environs de Bruxelles et d'Anvers, avec une différenciation temporelle suffisante pendant les périodes de pointe.

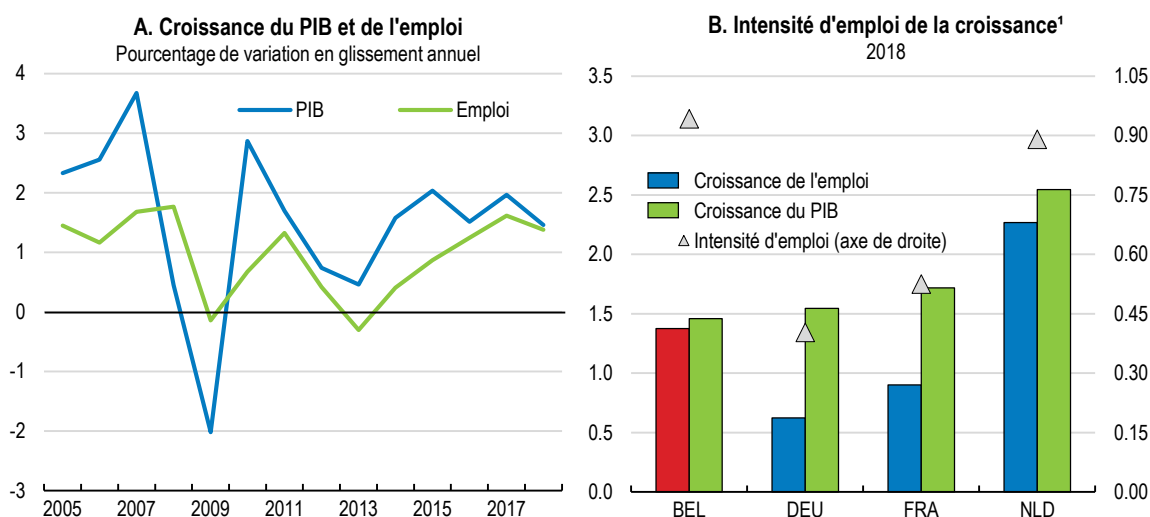
	Envisager de supprimer le régime fiscal préférentiel appliqué aux véhicules de société, ou proposer d'autres options, par exemple le recours à des véhicules moins polluants.
Du fait de leur complexité et de leur coût, les procédures d'insolvabilité ne permettent quelquefois pas de répondre de manière adéquate aux besoins des PME.	Mettre en place des procédures d'insolvabilité spécifiques pour les petites et moyennes entreprises.
L'insuffisance de la mise à disposition et de l'évaluation de données pèse sur l'efficacité du système judiciaire.	Continuer de généraliser le numérique dans le système judiciaire pour améliorer le recueil et l'évaluation de données.

Principaux éclairages sur l'action publique

- *La modération de la croissance économique devrait se poursuivre*
- *Le système financier est de plus en plus exposé aux risques d'endettement*
- *La viabilité des finances publiques devrait être renforcée*
- *La faible croissance de la productivité est un défi majeur*
- *Il est possible d'améliorer le bien-être des groupes de vulnérabilité*
- *Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans les politiques de l'environnement et de l'énergie*

Les récentes réformes structurelles ont soutenu une reprise économique riche en emplois en Belgique (Graphique 1 ; Encadré 1). Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant a dépassé son niveau d'avant la crise, l'emploi a atteint un point haut historique et le taux de chômage, qui s'établissait à 5.2 % au troisième trimestre de 2019, est le plus bas de ces quarante dernières années. Néanmoins, le taux de croissance demeure inférieur à celui de la zone euro et au niveau auquel il s'établissait avant la crise. Pour stimuler la croissance potentielle, il faudra engager des réformes des marchés des produits et du travail destinées à rehausser la productivité et à renforcer la capacité d'adaptation de l'économie à d'éventuels chocs, une condition importante pour un pays membre de la zone euro. Il est nécessaire d'améliorer la viabilité budgétaire à moyen terme et de surveiller de près l'accumulation de risques cycliques dans le secteur financier pour renforcer la résilience de l'économie belge. Il est également essentiel d'améliorer les compétences et les possibilités d'emploi des groupes vulnérables pour rendre la croissance plus inclusive.

Graphique 1. La reprise a été riche en créations d'emplois



1. L'intensité d'emploi de la croissance est le ratio entre le taux de croissance de l'emploi et le taux de croissance du PIB.

Source : OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049781>

Les résultats de la Belgique sont supérieurs ou proche de la moyenne de l'OCDE dans les différentes dimensions du bien-être (Graphique 2, partie A). Les inégalités de revenu sont relativement faibles, grâce à l'efficacité du système d'impôts et de transferts. Néanmoins, le niveau moyen de bien-être reste inférieur à ce qu'il était avant la crise, et les disparités entre différents groupes s'accroissent (Buts *et al.*, 2019). Le taux de pauvreté relative est plus faible que la moyenne de l'Union européenne (UE), mais plus élevé que dans certains pays comparables. En outre, pour les ménages sans emploi avec enfants et les personnes nées en dehors de l'UE, les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne de l'Union européenne. Les résultats obtenus en termes d'éducation et de marché du travail sont proches de la moyenne de l'OCDE, mais on observe des inégalités suivant le sexe, l'âge et la situation socioéconomique des individus. Les disparités entre régions peuvent également contribuer à accentuer les inégalités (Graphique 2, partie B).

Encadré 1. Principales réformes récentes

- **Transfert de charge fiscale :** Cette réforme (qualifiée de « *tax shift* »), adoptée en 2015 et mise en œuvre progressivement au cours de la période 2016-20, a pour effet de réduire les cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (pour les bas salaires), ainsi que l'impôt des personnes physiques pour les salariés. Elle s'est accompagnée de mesures destinées à renforcer d'autres sources de recettes, telles qu'une augmentation des impôts prélevés sur certains revenus non professionnels, une hausse des droits d'accise et l'alignement des taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour certains biens et services, tels que l'électricité, sur les taux standard.
- **Imposition des sociétés :** Suivant la réforme adoptée en 2017, le taux de l'impôt des sociétés est progressivement ramené de 33,9 % à 25 % entre 2018 et 2020. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'impôt des sociétés applicable à la première tranche de 100 000 EUR de bénéfice net imposable a été ramené à 20,4 % en 2018, et sera abaissé à 20 % en 2020. Afin que cette réforme soit sans incidence sur les recettes, les autorités ont également pris des mesures importantes d'élargissement de l'assiette de cet impôt. Elles ont notamment consisté à transposer la Directive de l'Union européenne sur la lutte contre l'évasion fiscale, à limiter certaines déductions pouvant être appliquées par les sociétés à leur bénéfice imposable par le biais d'un système de « panier » instaurant une base d'imposition minimale, et à modifier la « déduction d'intérêt notionnel » (ou « déduction fiscale pour le capital à risque ») (OCDE, 2018a).
- **Réforme des retraites :** Les modifications les plus notables résident dans un relèvement de l'âge légal de la retraite de 65 ans à 66 ans en 2025, puis à 67 ans en 2030, un durcissement des critères d'admission au bénéfice de la retraite anticipée et du chômage avec complément d'entreprise (anciennement qualifié de prépension), l'accroissement des possibilités de cumuler revenus professionnels et prestations de retraite, l'amélioration de la prise en compte des périodes de travail effectif (même au terme d'une carrière complète) et l'introduction d'une retraite mixte (établissant une différence entre les droits à pension des agents contractuels et ceux des fonctionnaires statutaires dans le secteur public).
- **Marchés du travail :** Les réformes destinées à renforcer les incitations au travail et la flexibilité des marchés de l'emploi ont notamment consisté en un raccourcissement du délai de préavis en début de contrat de travail, un élargissement du champ d'application du dispositif des « flexi-jobs », et certaines exonérations fiscales applicables aux travailleurs atypiques (Chapitre 1).
- **Système de formation des salaires :** Les autorités ont modifié le système de formation des salaires en 2017 pour mieux préserver la compétitivité-coûts, sans pour autant supprimer l'indexation des salaires, en instaurant une marge de sécurité pour remédier aux erreurs de prévision et un mécanisme de correction des divergences antérieures d'évolution des salaires entre la Belgique et les pays voisins (OCDE, 2017a).
- **Concurrence :** Dans le cadre de la réforme du droit des sociétés, la notion d'« entreprise » a été redéfinie et recouvre désormais les professions libérales, les agriculteurs et le secteur non marchand. En 2018, le droit de l'insolvabilité a été réformé de manière à s'appliquer à toutes les entreprises, à améliorer les conditions

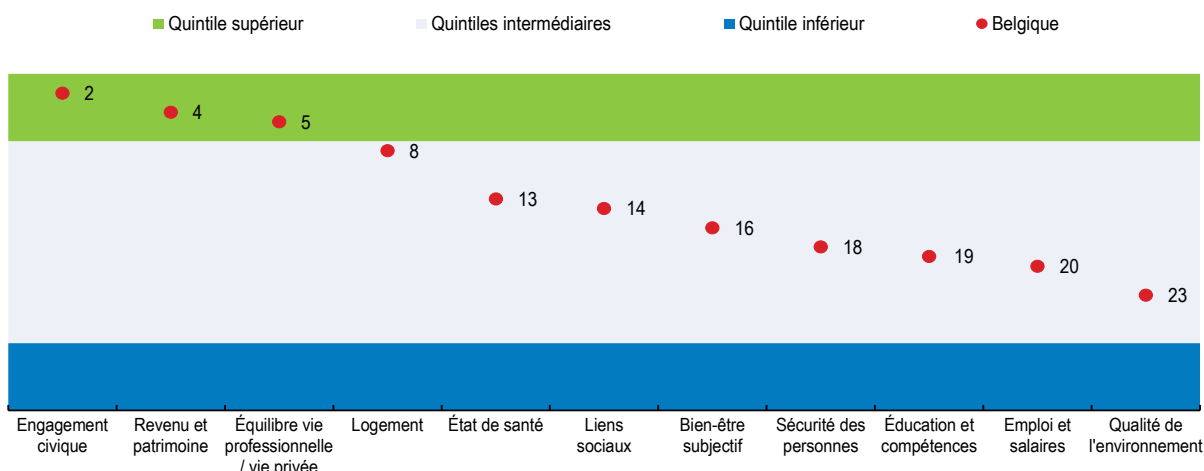
permettant aux entrepreneurs d'avoir une seconde chance, et à mettre en place de nouvelles procédures informelles.

- **Éducation** : Tant la Communauté française et que la Communauté flamande ont adopté des réformes majeures de l'enseignement pour en améliorer les résultats, en particulier en termes d'égalité des chances (OCDE, 2017a).

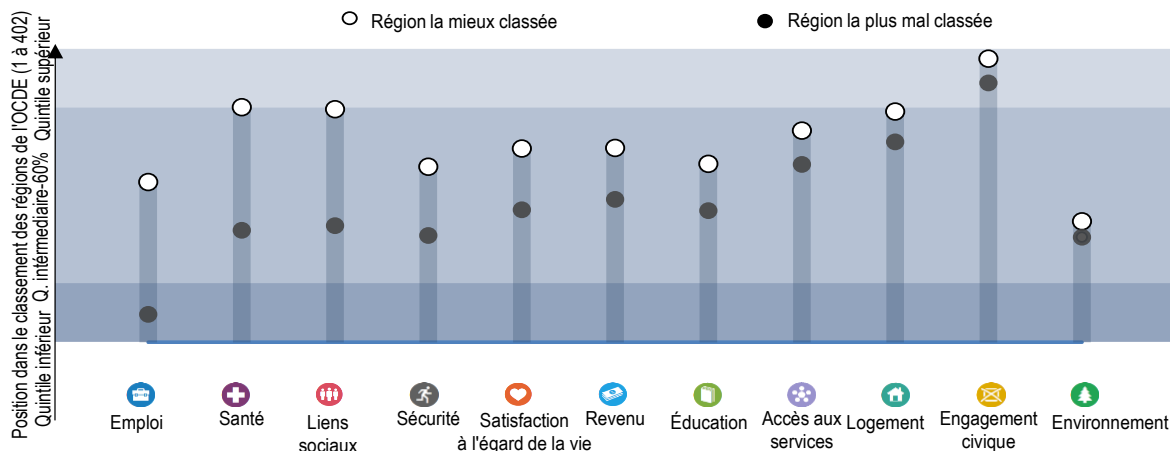
Graphique 2. Les indicateurs de bien-être relativement positifs de la Belgique masquent d'importantes disparités entre régions

Classements des pays et des régions, 2017¹

A. Position dans le classement des pays selon l'Indicateur du vivre mieux²



B. Bien-être régional³



1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs normalisés sont assortis de coefficients de pondération égaux pour le calcul des moyennes.

2. Les pays sont classés de 1 à 35 en fonction de leurs résultats, par ordre décroissant.

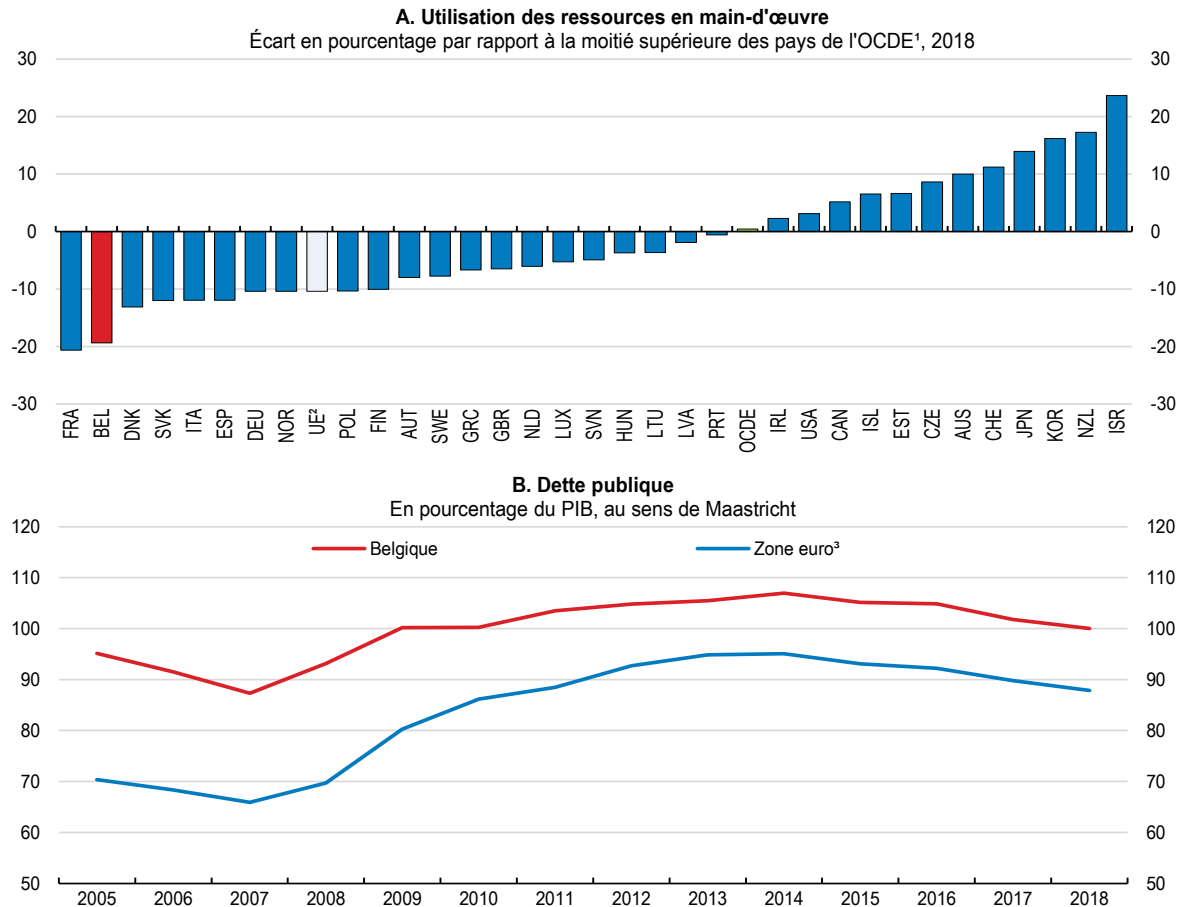
3. Il s'agit de la position occupée par les régions belges ayant les meilleurs et les plus mauvais résultats, pour chacune des 11 dimensions du bien-être, dans le classement de l'ensemble des 395 régions de l'OCDE. Ces onze dimensions sont classées en fonction de l'ampleur des disparités entre régions dans le pays.

Source : OCDE (2017), *Indicateur du vivre mieux 2017* (www.oecdbetterlifeindex.org/fr) ; et OCDE, Base de données sur le bien-être régional.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049800>

Malgré leurs récentes hausses, les taux d'emploi et d'activité demeurent inférieurs à la moyenne de l'OCDE, et l'écart d'utilisation de main-d'œuvre entre la Belgique et les pays les plus avancés de l'OCDE est ample (Graphique 3, partie A). Cette faiblesse relative du taux d'emploi est essentiellement due à un taux d'inactivité élevé (Chapitre 1). Le niveau élevé du ratio dette publique/PIB, qui s'établit à 100 %, constitue un autre problème essentiel (Graphique 3, partie B).

Graphique 3. La faiblesse du taux d'utilisation de la main-d'œuvre et l'ampleur de la dette publique représentent des problèmes essentiels



1. Écarts par rapport à la moyenne pondérée par la population des 18 pays de l'OCDE où le PIB par habitant était le plus élevé en 2017, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2017. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées par habitant.

2. Pays de l'Union européenne qui sont également membres de l'OCDE (23 pays).

3. Pays de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (17 pays).

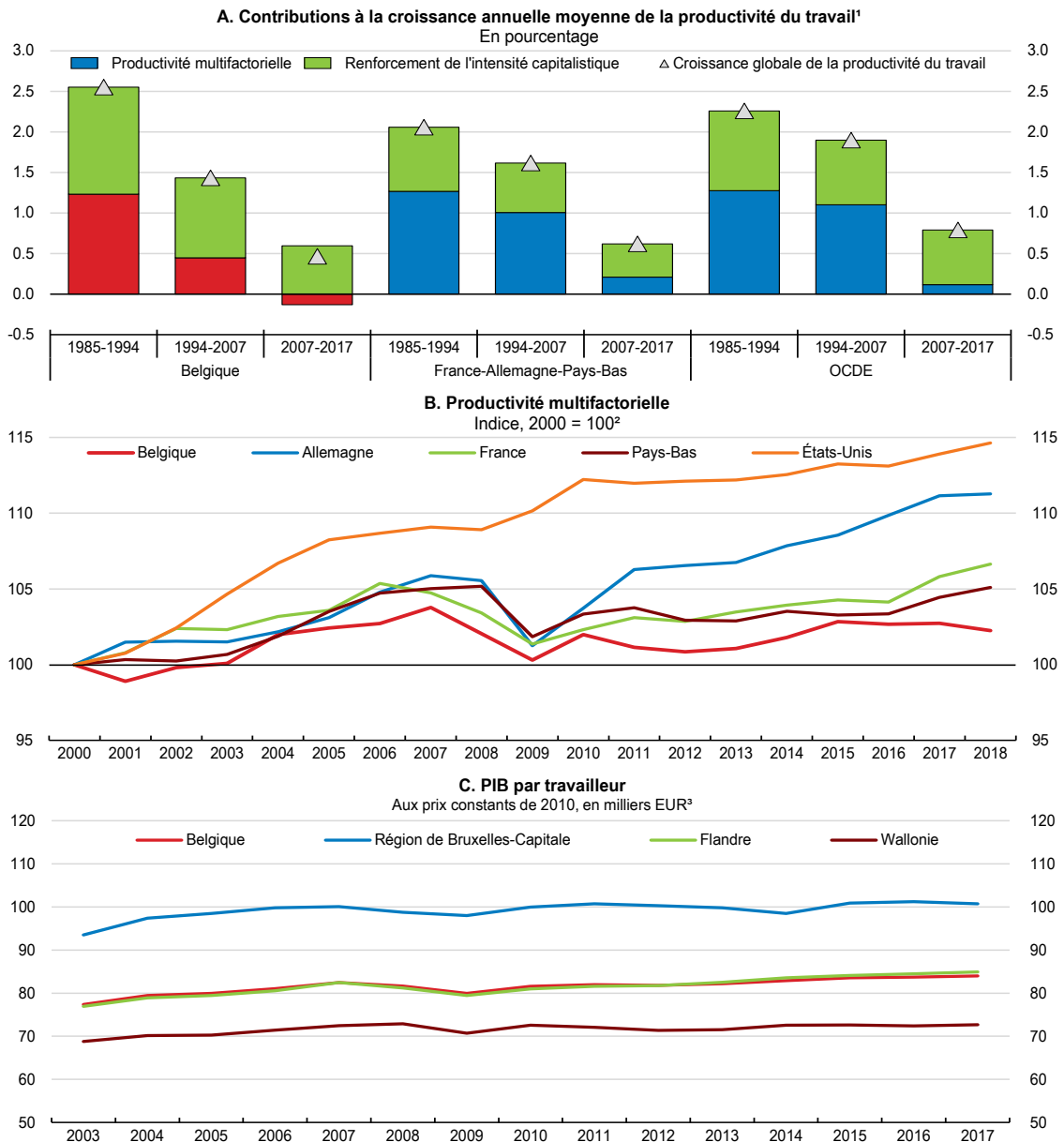
Source : OCDE (2019), *Objectif croissance* (base de données) ; et OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049819>

Le niveau de la productivité est élevé, mais sa progression a ralenti davantage que dans les pays comparables, limitant la croissance potentielle (Graphique 4, partie A). La productivité multifactorielle, qui est plus étroitement liée à l'innovation, demeure stationnaire (Graphique 4, partie B). La divergence entre les entreprises les plus productives et les moins productives s'est accentuée, essentiellement du fait de la dégradation des résultats observée dans la partie inférieure de la distribution des entreprises

selon leur productivité, en particulier dans les services. Il existe également des écarts de productivité entre régions, qui tiennent en partie à leur structure économique, mais la dispersion observée entre régions n'est pas particulièrement forte d'un point de vue international (Graphique 4, partie C).

Graphique 4. Le renforcement de la croissance potentielle passe par une accélération de la croissance de la productivité



1. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée en USD constants, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2010. Les données relatives à l'ensemble France-Allemagne-Pays-Bas sont des moyennes simples des chiffres relatifs à ces trois pays.

2. À prix constants.

3. La région d'un travailleur correspond à son lieu de travail, et non à son lieu de résidence.

Source : OCDE (2020), *Statistiques de l'OCDE sur la productivité* (base de données) et *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049838>

Dans ce contexte, les trois principaux messages de cette *Étude économique* sont les suivants :

- La réduction des facteurs de vulnérabilité financière et macroéconomique devrait demeurer une priorité, compte tenu de l'ampleur de la dette publique et de la forte croissance du crédit au secteur privé.
- Améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi et du système d'enseignement pour les groupes vulnérables, et veiller à ce que les institutions du marché du travail et la population active soient prêtes à s'adapter à l'évolution de la nature du travail sont des conditions essentielles à satisfaire pour obtenir une croissance inclusive.
- Pour renforcer la croissance de la productivité, qui reste atone, et assurer le développement des jeunes entreprises dynamiques, il faudra que les entreprises soient plus exposées à la concurrence et à l'innovation.

La répartition des compétences est très décentralisée en Belgique, ce qui souligne l'importance de la coordination et de la coopération entre les différents niveaux de pouvoir (Encadré 2). D'après un récent exercice d'évaluation comparative des pays européens, la Belgique figurait parmi les pays caractérisés par une forte fragmentation et une faible coordination (Thijs *et al.*, 2018). Compte tenu des disparités observées entre régions, certaines recommandations concernant des compétences non fédérales seront plus ou moins pertinentes pour les différentes régions et communautés en fonction de leurs besoins et de leurs priorités dans divers domaines de l'action publique.

Encadré 2. Les pouvoirs publics en Belgique

En plus du Gouvernement fédéral, le système administratif de la Belgique repose sur trois autorités régionales disposant d'une grande autonomie, et trois communautés (qui transcendent les régions), avec des compétences distinctes (en matière d'éducation par exemple). Les régions sont la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les communautés sont la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Chaque autorité est dotée de ses propres pouvoirs législatifs et exécutifs dans son domaine de compétences, et de ses propres parlement et gouvernement pour exercer ces pouvoirs. En Flandre, les institutions communautaires et régionales ont été fusionnées. Il convient également de noter que l'État fédéral, les régions et les communautés sont sur un pied d'égalité. Cela signifie qu'aucune autorité ne prend le pas sur les autres. Le Comité de concertation, qui regroupe les chefs des différents gouvernements, examine toutes les questions qui exigent une coopération entre gouvernements et les questions de partage des compétences. Les compétences en matière de fiscalité et de dépenses sont réparties entre les différents niveaux de pouvoir, avec des accords de partage complexes et quelquefois des chevauchements de responsabilités.

Tableau 1. Répartition de certaines compétences entre niveaux de pouvoir

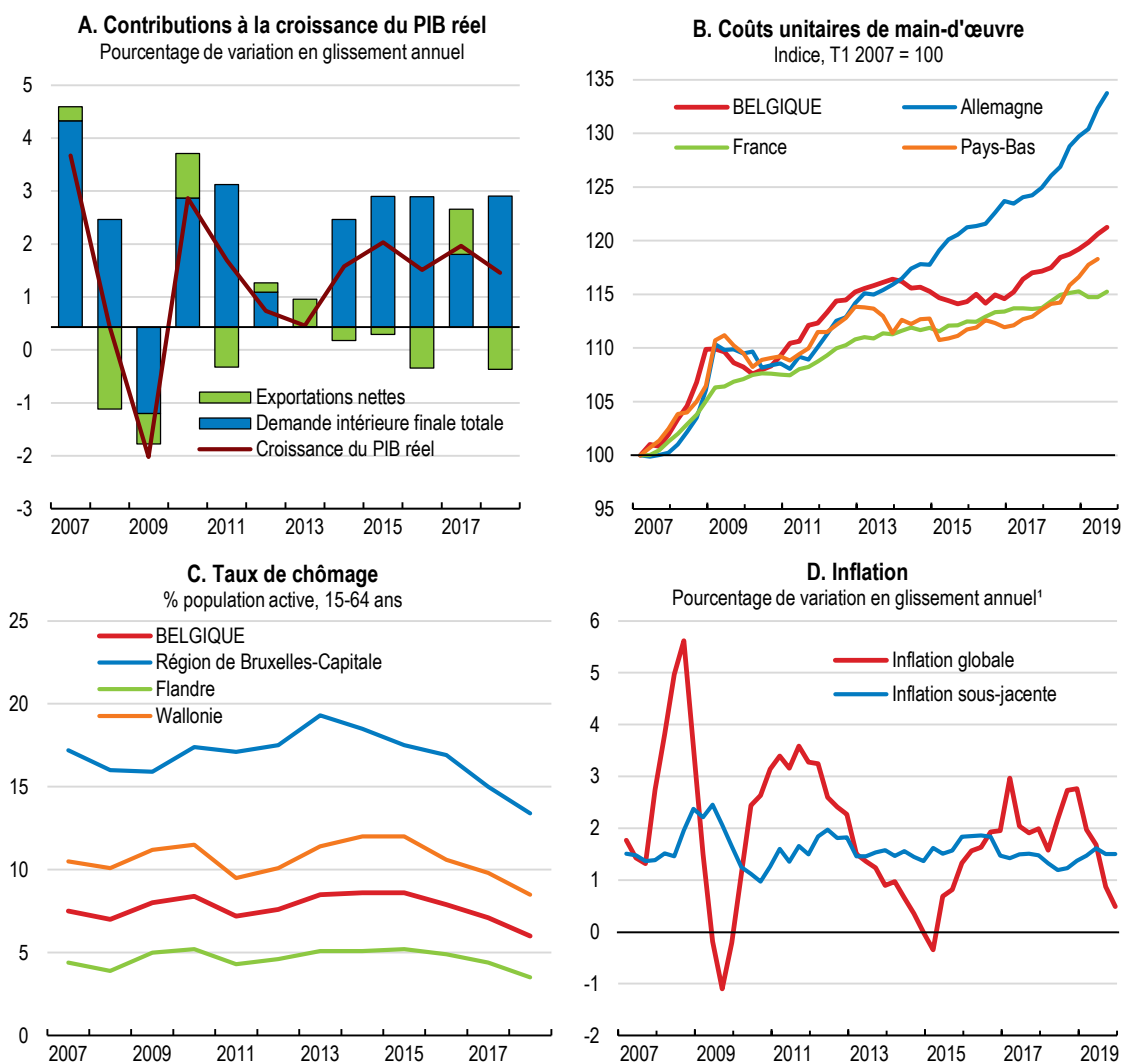
	État fédéral	Régions	Communautés
Innovation	Inciations fiscales à la recherche-développement (R&D), établissements scientifiques fédéraux	Aides publiques directes à la R&D, pôles d'activité, recherche scientifique liée à l'économie, à l'énergie (sauf le nucléaire), à l'environnement et aux transports	Recherche scientifique
Éducation		Formation des adultes	Enseignement préprimaire à supérieur et éducation des adultes
Environnement	Standardisation des produits, protection contre les radiations, transit de déchets, protection des milieux marins, essentiel des impôts	Zonage, protection des sols, de l'eau et de l'air (gestion des déchets, etc.), subventions environnementales	
Énergie	Prévisions énergétiques et sécurité des approvisionnements, grandes infrastructures énergétiques, stockage et transport, énergie nucléaire, énergie éolienne en mer, tarifs de distribution et de transport	Distribution et transport de l'électricité et du gaz au niveau local, réseaux de chauffage, développement des sources d'énergie renouvelable, solutions en matière d'efficacité énergétique	
Marchés du travail et protection sociale	Chômage, retraites et assurance maladie	Politiques actives du marché du travail, prestations familiales, soins aux personnes âgées, santé, certains aspects de la sécurité sociale (allègements de cotisations de sécurité sociale pour certains groupes)	
Transports	Immatriculation des véhicules, mise en œuvre et contrôle du respect de la réglementation relative aux transports aérien et ferroviaire, fiscalité des combustibles fossiles, promotion des biocarburants, fiscalité des véhicules de société	Prélèvement kilométrique pour les poids lourds, taxe de mise en circulation fondée sur les émissions de CO ₂ des véhicules, aménagement du territoire et transports publics régionaux, plans de mobilité destinés à promouvoir les transports publics, sécurité routière et gestion des routes, réglementation des voies navigables	
Logement	Crédits d'impôt au titre d'emprunts hypothécaires contractés pour financer des investissements locatifs	Logement social et précompte immobilier, crédits d'impôt au titre des emprunts contractés par des propriétaires-occupants.	

Note : Ce tableau ne couvre pas tous les domaines de l'action publique : il ne recense que les principales compétences, et n'est donc pas exhaustif.

L'économie devrait continuer de connaître une croissance modérée

La croissance économique est passée de 2 % en 2017 à 1.5 % en 2018, avec une contribution négative des exportations nettes. La demande intérieure reste le principal moteur de la croissance (graphique 5, partie A). La consommation privée est soutenue par la baisse déjà opérée dans la fiscalité du travail. Dans un contexte d'incertitude croissante, de tensions commerciales et de croissance atone dans la zone euro, la confiance des entreprises dans le secteur du commerce est en repli. Les coûts de main-d'œuvre ont progressivement commencé à augmenter, avec la fin de la modération salariale et la montée des tensions sur le marché du travail (graphique 5, partie B). Le taux de chômage a diminué, mais affiche de fortes disparités régionales (graphique 5, partie C). L'inflation a diminué récemment, suite à une baisse des prix de l'énergie (graphique 5, partie D), mais l'inflation sous-jacente monte progressivement.

Graphique 5. Évolutions macroéconomiques



1. Indices harmonisés.

Source : OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données) ; Banque nationale de Belgique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049857>

La croissance du PIB devrait être modérée en 2020-21 (tableau 2). L'investissement des entreprises marquera le pas, ce qui s'inscrit dans le droit fil d'une situation économique mondiale qui se dégrade et d'incertitudes qui montent. Face au ralentissement de la croissance des marchés d'exportation, la contribution des exportations nettes aux variations du PIB sera négative. La consommation privée continuera d'être un moteur important de la croissance, à la faveur des allègements antérieurs de la fiscalité du travail et de solides créations d'emplois et de la progression des salaires.

Tableau 2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Prix courants en milliards EUR	Variations en pourcentage, en volume (prix de 2016)				
PIB	430.4	2.0	1.5	1.4	1.1	1.1
Consommation privée	221.1	1.8	1.5	1.1	1.4	1.3
Consommation publique	100.0	0.3	0.9	1.9	1.4	1.1
Formation brute de capital fixe	99.9	1.3	4.0	3.8	1.7	1.4
Secteur résidentiel	20.9	0.1	1.0	6.6	1.6	1.2
Secteur non résidentiel	68.7	1.6	3.9	4.0	1.9	1.2
Demande intérieure finale	421.0	1.3	1.9	1.9	1.5	1.3
Variation des stocks ^{1, 2}	4.2	-0.1	0.3	-5.9	0.0	0.0
Demande intérieure totale	425.2	1.2	2.2	-3.9	1.4	1.3
Exportations de biens et de services	341.6	5.3	1.2	1.2	0.9	1.2
Importations de biens et services	336.5	4.4	2.1	1.3	1.3	1.5
Exportations nettes ¹	5.1	0.7	-0.7	-0.1	-0.3	-0.2
Autres indicateurs (% de variation, sauf indication contraire) :						
PIB potentiel	-	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2
Écart de production ³	-	0.1	0.3	0.3	0.2	0.1
Emploi	-	1.6	1.4	1.3	0.7	0.5
Taux de chômage ⁴	-	7.1	6.0	5.5	5.5	5.5
Déflateur du PIB	-	1.7	1.5	1.6	1.1	1.4
Indice des prix à la consommation (IPC)	-	2.2	2.3	1.2	1.1	1.5
IPC sous-jacent	-	1.5	1.3	1.5	1.4	1.5
Taux d'épargne des ménages, net ⁵	-	5.2	4.8	5.1	5.2	5.2
Solde de la balance commerciale ⁶	-	1.4	-0.2	-0.4	-1.0	-1.4
Solde de la balance courante ⁶	-	1.2	-1.0	-1.2	-1.5	-1.8
Solde financier des administrations publiques ⁶	-	-0.7	-0.7	-1.7	-2.0	-1.9
Solde financier sous-jacent des administrations publiques ³	-	-1.2	-1.7	-1.9	-2.1	-2.0
Solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques ³	-	0.8	0.1	-0.3	-0.7	-0.7
Dettes brutes des administrations publiques ⁶	-	120.6	118.6	117.9	118.1	118.0
Dettes des administrations publiques, définition de Maastricht ⁶	-	101.8	100.0	99.3	99.5	99.4
Dettes nettes des administrations publiques ⁶	-	85.8	84.6	83.9	84.0	83.9
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	-	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	-	0.7	0.8	0.2	-0.1	0.0

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. Y compris la divergence statistique.

3. En pourcentage du PIB potentiel.

4. En pourcentage de la population active.

5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

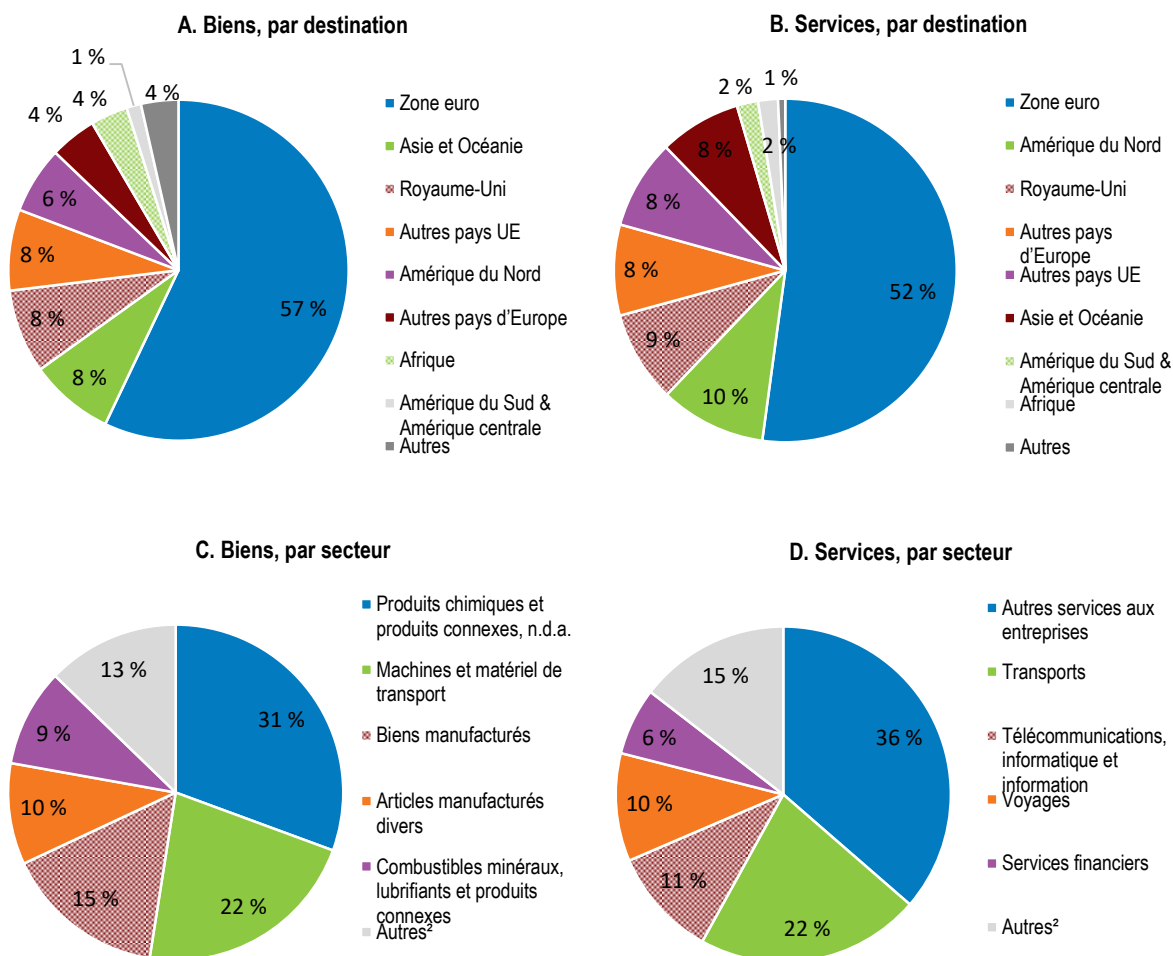
Source : OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données).

Compte tenu des tensions commerciales croissantes, la croissance économique pourrait être fragilisée par une croissance plus faible que prévu dans l'Union européenne (UE), principale destination des exportations de la Belgique (graphique 6). Une hausse des prix du pétrole, induite par des facteurs d'offre, pourrait affaiblir les perspectives de croissance. Un retard dans la formation d'un nouveau gouvernement fédéral pourrait retarder les réformes. À l'inverse, la croissance pourrait connaître une embellie si les allègements d'impôts renforçaient la consommation privée plus que prévu. Outre ces risques, l'économie belge est exposée à des chocs majeurs, tels qu'une montée du protectionnisme

mondial et un impact du Brexit plus fort que prévu (tableau 3), compte tenu de l'importance des exportations vers le Royaume-Uni (8 % des exportations totales).

Graphique 6. Les pays de l'UE restent les principaux partenaires commerciaux de la Belgique

En pourcentage, 2018¹



1. 2017 dans les parties C et D.

2. Dans la partie C, la rubrique « Autres » comprend – par ordre décroissant de pertinence – les biens suivants : les combustibles minéraux et les lubrifiants, les produits de base non classés ailleurs, les matières premières brutes non comestibles (à l'exception des combustibles), les boissons et tabacs, et les huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale ; sont répertoriés dans la partie D, à la rubrique « Autres », les services à l'industrie, les redevances d'utilisation des droits de propriété intellectuelle, la construction et les services des administrations publiques, les services d'assurance et de pensions, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services de maintenance et de réparation.

Source : OCDE (2019), *Statistiques du commerce international de l'OCDE* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049876>

Tableau 3. Chocs susceptibles d'avoir une forte incidence sur l'économie belge

Choc	Impact possible
Correction majeure des prix des logements.	Une forte correction des prix des logements pourrait déclencher une baisse de la consommation, particulièrement pour les ménages vulnérables, qui pourrait à son tour avoir des conséquences négatives sur la croissance économique.
Sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE.	Compte tenu des liens économiques étroits qu'elle entretient avec le Royaume-Uni, la Belgique serait essentiellement touchée par les circuits commerciaux via une diminution des échanges et de l'investissement étranger. Des effets indirects, notamment des perturbations sur les marchés financiers et un climat de plus grande incertitude, pourraient amplifier l'impact sur la croissance de la production belge.
Escalade des tensions commerciales mondiales.	En tant que petite économie ouverte profondément intégrée aux chaînes de valeur mondiales, la Belgique est exposée à tout fléchissement des échanges mondiaux, qui pourrait faire baisser ses exportations et sa production.

Si les calculs varient en fonction des hypothèses et des modèles, l'impact du Brexit sera probablement pour la Belgique plus important que pour l'UE, en moyenne, à moyen et long terme. Un examen des modélisations sur le sujet indique une diminution d'environ 1 point de PIB en Belgique (si l'on ne considère que les échanges commerciaux comme canal de transmission des effets du Brexit), soit plus que la moyenne de 0.6 point mesurée pour l'UE à moyen terme (Bisciari, 2019). Un certain nombre d'études laissent penser que la Belgique serait l'une des économies les plus touchées par le Brexit, après le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas, le PIB belge pouvant céder 1 point environ à long terme (Dhingra et al., 2017 ; FMI, 2018a). La Flandre serait probablement la région la plus touchée. Une analyse fondée sur un modèle gravitationnel des échanges au niveau sectoriel montre que la valeur ajoutée en Belgique serait inférieure de 2.3 % au niveau de référence dans un scénario de Brexit imaginé par l'OMC (Vandenbussche et al., 2017). D'après une étude récente de l'OCDE, qui analyse les effets du Brexit sur les échanges et les primes de risque, les pertes de PIB pourraient aller jusqu'à 0.75-1 point à court terme, soit un peu plus que le résultat d'environ 0.6 point établi pour la zone euro (OCDE, 2019a).

Le système financier est de plus en plus exposé aux risques d'endettement

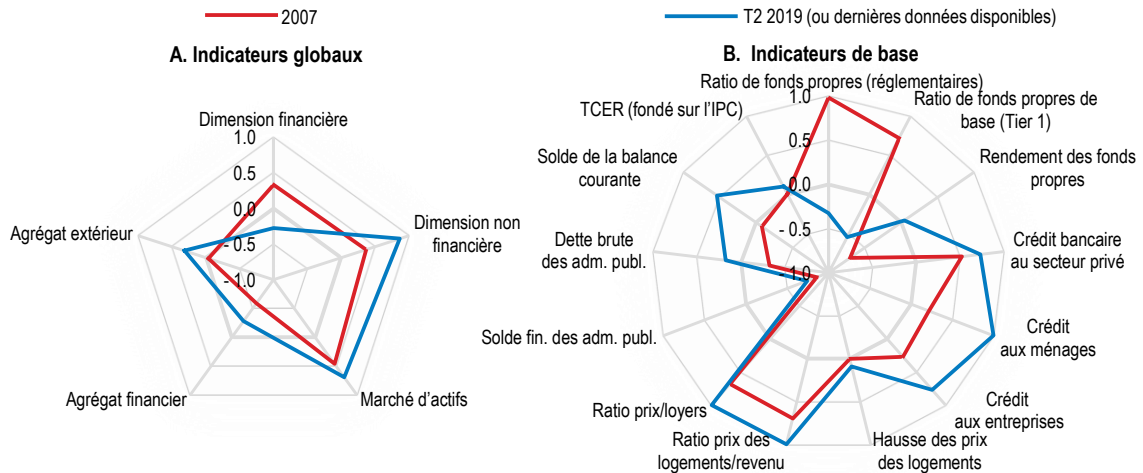
La résilience du système financier s'est améliorée au lendemain de la crise, mais les facteurs de vulnérabilité macrofinancière liés à la dette privée et publique se sont sensiblement multipliés (graphique 7). Les actifs du système bancaire sont passés de 470 % du PIB en 2008 à 250 % en 2018. Le ratio de fonds propres de base (catégorie 1), qui s'établit à 16.5 %, et le ratio de levier, à 5.9 %, se situent autour de la moyenne de l'OCDE. La part des obligations de l'État belge dans le total des actifs bancaires est passée de 6 % en 2014 à 3 % en 2018 et a ainsi permis de réduire les risques que font courir les liens entre banques et émetteur souverain (BNB, 2019a). Néanmoins, les passifs éventuels issus de la crise financière entraînée par l'ancienne banque Dexia demeurent considérables, à 7.4 % du PIB.

La rentabilité des banques belges s'est améliorée et le rendement des fonds propres, à 8 %, est supérieur à la moyenne de l'UE. La restructuration du système bancaire après la crise s'est traduite par un recentrage sur des modèles bancaires plus traditionnels et des activités moins risquées sur le marché belge, qui sont généralement moins rentables (FMI, 2018b). L'offre de crédit au secteur non financier belge s'en est trouvée confortée. Toutefois, dans un contexte de faiblesse prolongée des taux d'intérêt, la recherche de rendement a

également abaissé le niveau des critères d'octroi des prêts, ce qui pourrait accentuer les vulnérabilités.

Graphique 7. L'évolution des facteurs de vulnérabilité macrofinancière montre un accroissement des risques d'endettement

Indice variant sur une échelle de -1 à 1, de la vulnérabilité la plus faible à la plus forte, 0 correspondant au niveau moyen sur longue période, c'est-à-dire depuis 1970¹



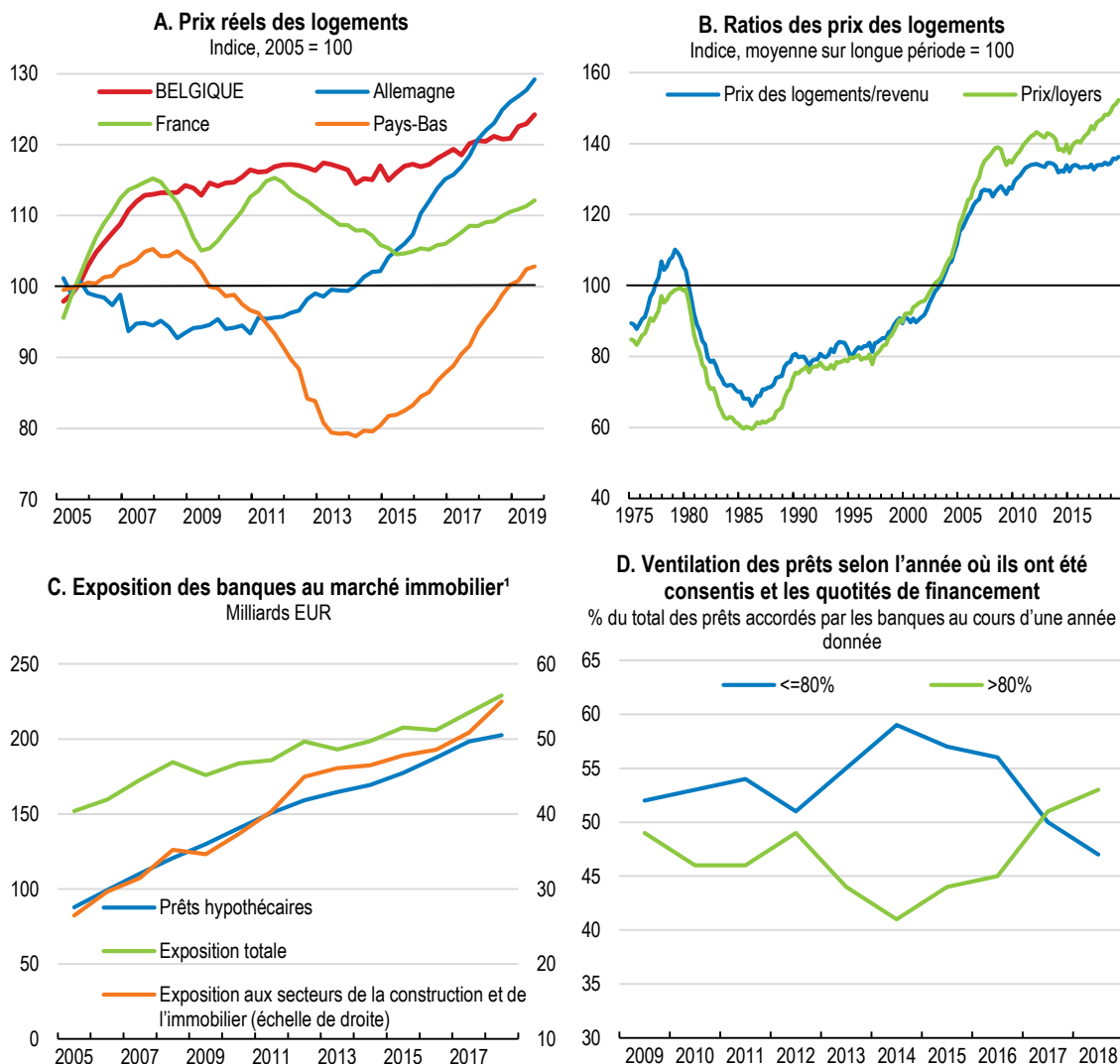
1. On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macrofinancière en agrégeant (sous la forme d'une moyenne simple) des indicateurs de base normalisés issus de la base de données de l'OCDE sur la résilience. Ces indicateurs de base sont normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle de -1 à 1, où : l'intervalle de -1 à 0 correspond aux écarts par rapport au niveau moyen sur longue période dénotant une vulnérabilité plus faible ; 0 correspond au niveau moyen sur longue période ; enfin, l'intervalle de 0 à 1 correspond aux écarts par rapport au niveau moyen dénotant une vulnérabilité plus forte. La dimension financière inclut les indicateurs suivants : ratio de fonds propres (réglementaires), ratio de fonds propres de base (Tier 1) et rendement des fonds propres. La dimension non financière inclut les indicateurs suivants : crédit bancaire au secteur privé (% du PIB), prêts aux ménages (% du PIB) et prêts aux entreprises (% du PIB). Le marché des actifs regroupe les indicateurs suivants : croissance des prix réels des logements (glissement annuel, en %), ratio prix des logements/revenu disponible et ratio prix des logements/loyers. La dimension budgétaire comprend : solde budgétaire des administrations publiques (% du PIB) (inversé) et dette brute des administrations publiques (% du PIB). Enfin, la dimension extérieure inclut : solde des paiements courants (% du PIB) (inversé) et taux de change effectif réel (TCER) (prix relatifs à la consommation).

Source : Calculs d'après OCDE (2019), *Base de données de l'OCDE sur la résilience*, octobre.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049895>

Le marché du logement peut créer des risques pour la stabilité financière en cas de chocs sur les taux d'intérêt ou les revenus, mais la forte proportion de prêts hypothécaires à taux fixe devrait assurer une certaine protection. Les prix réels des logements ont augmenté de 58 % depuis 2000, en partie sous l'effet de la faiblesse des taux d'intérêt et de la hausse des revenus des ménages (Reusens et Warisse, 2018 ; graphique 8, partie A). Si des indicateurs tels que les ratios prix/revenu et loyer/revenu sont supérieurs aux moyennes sur longue période observées dans le secteur du logement (graphique 8, partie B), les estimations obtenues par modélisation indiquent une légère surévaluation de 6.5 % (Warisse, 2017).

Graphique 8. Les facteurs de vulnérabilité des marchés du logement et la croissance du crédit devraient être étroitement surveillés



1. Exposition aux entreprises belges

Source : OCDE (2019), *Indicateurs analytiques des prix des logements de l'OCDE* (base de données) ; BNB (2019), *Financial Stability Report 2019*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049914>

Alors que la dette non consolidée des entreprises a augmenté et est supérieure à la moyenne européenne, d'autres indicateurs prenant en compte les prêts intragroupes tendent à modérer l'endettement des entreprises. Par exemple, le ratio dette/fonds propres (non consolidé), qui s'établissait à 92 % en 2018, est proche de la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, la croissance du crédit bancaire au secteur des entreprises a fortement augmenté pour s'établir à 6.9 % en 2018, soit au-dessus de la moyenne de 4.1 % dans la zone euro. Les prêts immobiliers consentis aux entreprises sont passés de 2 % à 5 % du total des actifs des banques depuis 2007, ce qui pourrait exacerber les vulnérabilités (graphique 8, partie C). L'écart du ratio crédit/PIB est passé à 2.8 % au deuxième trimestre de 2019, soit au-dessus du seuil de 2 % recommandé pour l'activation des volants de fonds

propres contracycliques. Ces évolutions doivent faire l'objet d'un suivi attentif, car une forte croissance du crédit constitue un bon indicateur d'alerte précoce de l'imminence d'une crise (Hermansen et Roehn, 2016). Par conséquent, il y a lieu de saluer la décision, en juin 2019, de mettre en place un taux de 0.5 % pour le volant contracyclique.

La dette des ménages en pourcentage du PIB est passée de 52 % en 2009 à 61 % en 2018, alors qu'elle était ramenée de 64 % à 58 % dans la zone euro. Si le niveau élevé des actifs des ménages constitue en partie une réponse aux préoccupations suscitées par le niveau élevé de leur endettement, le patrimoine financier des ménages est inégalement réparti. Certaines catégories de ménages pourraient éprouver des difficultés à financer le remboursement de leur dette par leur revenu, tandis que d'autres pourraient ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour faire face à la perte de revenu qui pourrait résulter, par exemple, d'une crise de chômage sévère (du Caju, 2017). Cette situation pourrait avoir des conséquences pour le système financier puisque la proportion des prêts hypothécaires dans le total des actifs est passée de 8 % en 2007, à 21 % en 2018. Cette forte croissance du crédit hypothécaire s'est accompagnée d'un assouplissement des conditions d'octroi des prêts. En 2018, un tiers des nouveaux prêts hypothécaires avaient ainsi une échéance à plus de 20 ans, un quart affichaient des ratios dette/revenu supérieurs à 50 % et plus de la moitié présentaient des quotités de financement supérieures à 80 % (graphique 8, partie D).

En avril 2018, la Banque nationale de Belgique (BNB) a mis en place un dispositif macroprudentiel pour faire face à ces risques. Ce dispositif, double, prévoit une augmentation linéaire de 5 points de pourcentage de la pondération des risques sur l'ensemble des prêts hypothécaires, et une majoration supplémentaire du coefficient de pondération applicable aux banques dont le portefeuille de prêts hypothécaires est plus risqué. Ces changements ont renforcé la résilience du système financier, mais une réduction significative de la part de prêts risqués et, en particulier de ceux dont les quotités d'emprunt sont élevées (plus de 90%), reste nécessaire (BNB, 2019a). En octobre 2019, la BNB a introduit, afin d'améliorer les critères de prêts, de nouvelles attentes prudentielles comprenant des seuils de référence pour les quotités d'emprunt ainsi que pour les niveaux d'endettement et de remboursement, avec un entrée en vigueur en janvier 2020 (BNB, 2019b). Les seuils comportent des marges de tolérance qui permettent d'exempter un certain pourcentage de nouveaux prêts de ces mesures (par exemple, 35% des prêts aux primo-accédants peuvent avoir des quotités d'emprunt supérieures à 90%). Les institutions financières sont censées respecter ces attentes de surveillance ou, si ce n'est pas le cas, expliquer pourquoi elles ne le font pas. Ces nouvelles mesures sont bienvenues. Cependant, si ces attentes prudentielles ne produisaient pas les effets attendus sur les critères de prêts, les autorités devraient mettre en œuvre d'autres instruments macroprudentiels plus stricts, comme plafonner de façon obligatoire les quotités d'emprunt et les ratios de service de la dette sur les revenus.

Les politiques de lutte contre le changement climatique peuvent générer des risques financiers et des opportunités d'un nouveau genre. Une enquête récente de la BNB a montré que les banques belges ne disposaient pas des données nécessaires pour évaluer correctement leur exposition au risque climatique, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays de l'OCDE (BNB, 2019a). Les premiers résultats donnent à penser que les secteurs les plus polluants constituent 31 % des portefeuilles de prêts des banques aux entreprises. En outre, les garanties de prêts hypothécaires pourraient être exposées à des risques liés à une modification des exigences d'efficacité énergétique. Cette évaluation du risque climatique, qu'il convient de saluer, pourrait constituer une bonne étape vers la prise en compte de ce risque dans les analyses quantitatives des risques dans le secteur financier.

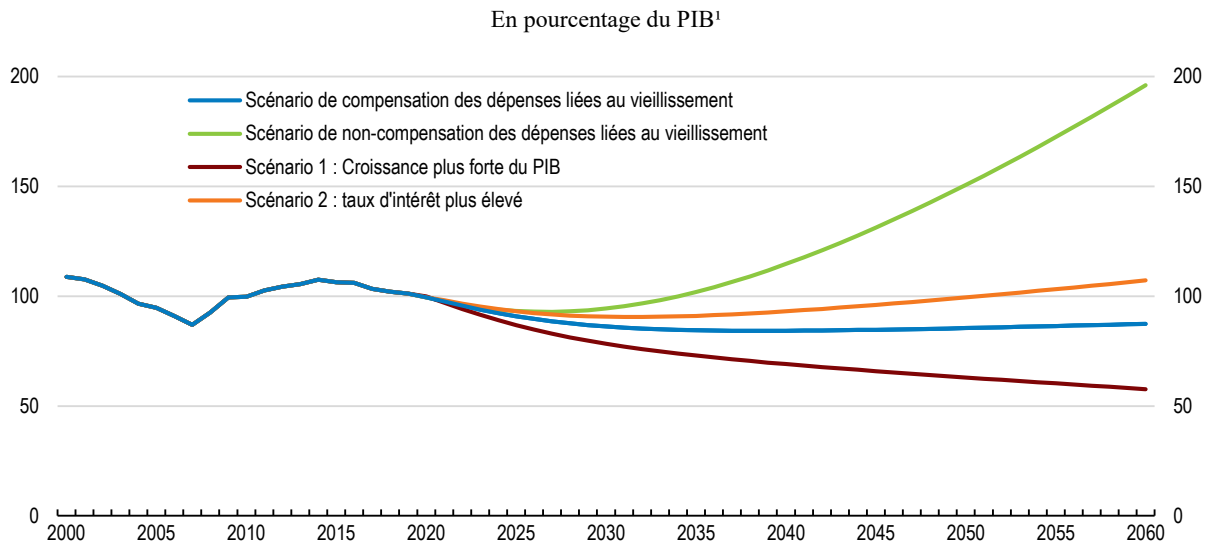
Une fois que des données suffisamment fines seront disponibles, les autorités pourraient exiger des intermédiaires financiers qu'ils déclarent leurs expositions liées au climat, comme c'est le cas au Royaume-Uni depuis avril 2019.

Il faudrait renforcer la viabilité des finances publiques

Le niveau de la dette publique demeure élevé, à 100 % du PIB, et le déficit n'est pas revenu à son niveau d'avant la crise, ce qui limite les marges de manœuvre budgétaires disponibles pour faire face à de futurs chocs. Les pressions qui s'exercent sur la viabilité des finances publiques vont également s'accroître en raison du vieillissement démographique (voir ci-après). Le déficit budgétaire a reculé à 0.7 % du PIB en 2018, en partie sous l'effet d'une augmentation des versements anticipés d'impôt des sociétés (dont une partie est temporaire), et d'efforts structurels. Le déficit devrait croître pour atteindre 2.0 % du PIB en 2020. En outre, on a pu observer des dérapages au regard des objectifs structurels ces dernières années, et des mesures importantes seront nécessaires pour ramener le solde budgétaire structurel à l'équilibre à moyen terme (CSF, 2019a et 2019b ; Commission européenne, 2019a).

Le niveau élevé de la dette publique en proportion du PIB est source de risques pour la viabilité budgétaire à moyen terme. Selon un scénario de compensation des dépenses liées au vieillissement, la dette publique diminuerait progressivement pour s'établir à 87 % du PIB en 2060 (graphique 9). Dans un scénario positif où le taux de croissance serait rehaussé de 1 point de pourcentage, le ratio dette/PIB serait ramené à un niveau encore plus bas, de 58 %. La trajectoire de la dette publique dépendra également fortement de la capacité du gouvernement d'adopter de nouvelles mesures compensant la montée des dépenses liées au vieillissement de la population. Il est donc important que le gouvernement tienne les objectifs budgétaires à moyen terme définis dans ses Programmes de stabilité pour garantir une diminution régulière du ratio dette/PIB, et tous les gains inattendus de recettes devraient être consacrés à la réduction de ce ratio. Cela souligne également l'importance d'engager des réformes structurelles pour renforcer la croissance potentielle et la viabilité des finances publiques.

Graphique 9. L'ampleur des dépenses liées au vieillissement démographique souligne l'importance d'une réduction durable de la dette publique

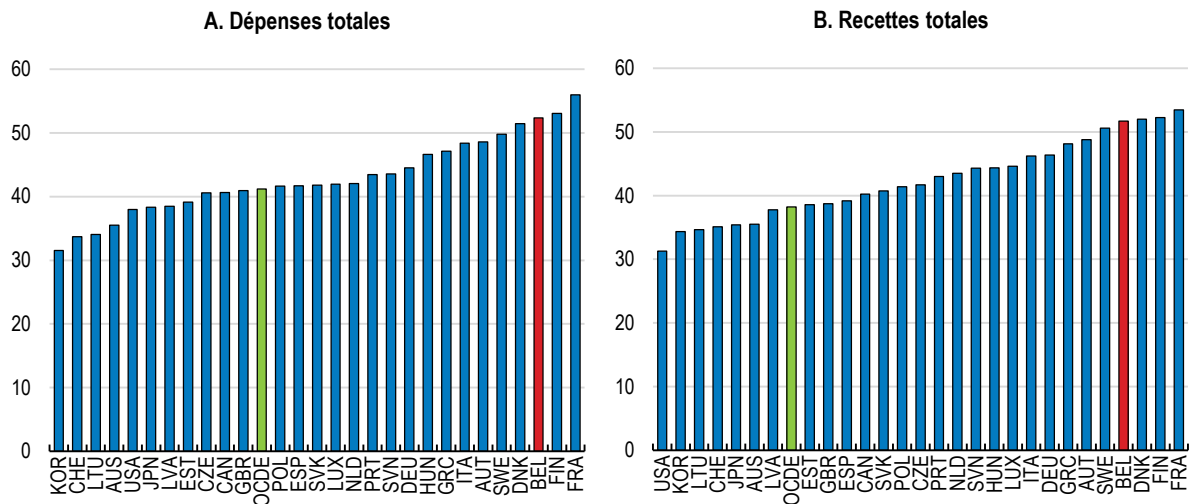


1. Le scénario de « compensation des dépenses liées au vieillissement » repose sur les prévisions du n° 105 des Perspectives économiques de l'OCDE jusqu'en 2020, puis sur les projections à long terme figurant dans la base de données de ce même n° 105 des Perspectives économiques pour la période ultérieure, exception faite du solde primaire, qui est maintenu à son niveau de -0.2 % du PIB en 2020. Le scénario de « croissance plus forte » se fonde sur l'hypothèse d'un taux de croissance du PIB réel supérieur de 1 point de pourcentage chaque année à celui du scénario de référence. Dans le scénario de « taux d'intérêt plus élevé », on suppose que le niveau du taux d'intérêt s'élève de 0.5 point de pourcentage à partir de 2020. Le scénario de « non-compensation des dépenses liées au vieillissement » repose sur les projections de la Commission européenne concernant les dépenses publiques de retraite brutes, les dépenses de soins de longue durée et les dépenses de santé (qui atteignent 21.6 % du PIB en 2060). On ne dispose d'aucune information sur les cotisations de retraite au cours de cette période pour la Belgique, étant donné que toutes les cotisations de sécurité sociale sont regroupées dans un pot commun faisant l'objet d'une gestion globale, de sorte qu'il est impossible de calculer le coût net du vieillissement démographique.

Source : Adapté de OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données), juin ; et Commission européenne (2018b), *The 2018 Ageing Report - Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2016-2070)*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049933>

Mesurés en proportion du PIB, le niveau des recettes fiscales et celui des dépenses publiques de la Belgique figurent parmi les plus élevés de l'OCDE (graphique 10). L'encadré 3 montre que les réformes recommandées dont l'impact budgétaire est le plus aisé à quantifier auront un effet neutre sur les dépenses et les recettes totales. Un certain nombre de recommandations (telles qu'un renforcement de l'efficacité des dépenses publiques et une amélioration du cadre budgétaire *via* l'utilisation de règles de dépenses) examinées ci-après ne sont pas quantifiables en termes d'impact budgétaire. Les gains découlant de ces réformes peuvent être mis à profit pour réduire la dette publique.

Graphique 10. Le niveau des dépenses publiques et celui des impôts sont relativement élevésEn pourcentage du PIB, 2018¹

1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données), novembre.StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049952>**Encadré 3. Quantification de l'effet budgétaire de certaines recommandations**

Le tableau 4 présente une quantification approximative de l'effet induit sur le solde budgétaire par certaines des recommandations formulées dans la présente *Étude*. Il convient d'interpréter ces résultats avec prudence. D'autres recommandations figurant dans l'encadré 5 pourraient probablement avoir des effets positifs complémentaires, mais ceux-ci ne sont pas quantifiables à l'aide des modèles existants, compte tenu des informations disponibles.

Tableau 4. Estimation indicative de l'effet budgétaire de certaines des réformes recommandées

Amélioration (+) ou dégradation (-) du solde budgétaire	en % du PIB
Dépenses	
- Augmentation des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail	-0.2
- Réduction des dépenses de retraite	+0.1
- Augmentation des dépenses de soutien des ménages pauvres affectés par la hausse des impôts	-0.1
Recettes	
- Augmentation des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	+0.3
- Alourdissement de la fiscalité environnementale	+0.4
- Allègement de la fiscalité du travail	-0.7
- Impact des réformes structurelles	+0.2

Note : Nous avons estimé ces effets sans prendre en compte les réactions comportementales qui pourraient découler des modifications apportées aux politiques publiques, dans la lignée des travaux antérieurs de modélisation de scénarios à long terme réalisés par l'OCDE (Johansson et al., 2013). Ces estimations reposent sur les hypothèses suivantes : *i*) une augmentation des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail en proportion du PIB les portant au niveau de la moyenne des trois pays voisins (c'est-à-dire de 0.7 % à 0.9 % du PIB) ; *ii*) la variation estimée des dépenses publiques de retraite correspondant à une hausse de l'âge de la retraite parallèle à l'allongement de l'espérance de vie, calculée par la Commission européenne (2018b) sur 10 ans ; *iii*) une augmentation des recettes de TVA en proportion du PIB les portant au niveau de la moyenne de l'OCDE (c'est-à-dire de 6.8 % à 7.1 % du PIB) ; *iv*) une augmentation des recettes de taxes environnementales en proportion du PIB permettant de combler la moitié de l'écart entre la Belgique et la moyenne des trois pays de l'OCDE ayant les recettes les plus importantes (en les portant de 2.2 % à 2.6 % du PIB), conjuguée à des mesures d'accompagnement destinées à soutenir les ménages pauvres les plus affectés, pour un coût représentant environ un quart de ce surcroît de recettes de taxes environnementales ; et *v*) l'effet annuel induit sur le PIB par l'augmentation de l'emploi découlant des réformes structurelles quantifiées dans le tableau 6 de l'encadré 5 (effet à deux ans).

Source : Calculs de l'OCDE et Commission européenne (2018b).

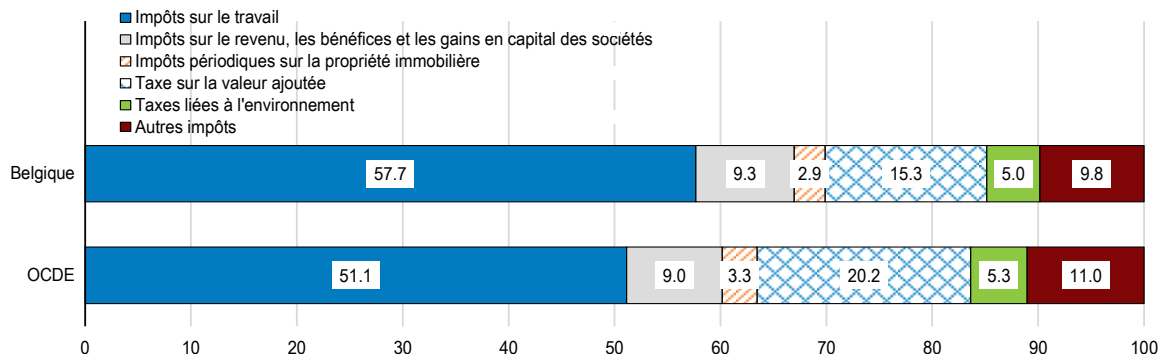
Rendre la fiscalité plus efficiente et plus favorable à la croissance

La structure de la fiscalité fait la part belle aux prélèvements sur les revenus du travail, ce qui pénalise la croissance et l'emploi (Akgun *et al.*, 2018 ; Johansson *et al.*, 2008). En revanche, les taxes sur la consommation et environnementales, aux effets de distorsion plus limités, sont sous-utilisées (graphique 11, partie A). Le récent transfert de charge fiscale (qualifié de « *tax shift* ») (Encadré 1) a certes réduit le coin fiscal sur les revenus d'activité les plus faibles, mais le coin fiscal sur le travail reste relativement élevé pour les bas salaires (graphique 11, partie B). Le coin fiscal du travailleur moyen était également le plus élevé de l'OCDE en 2018, puisqu'il s'établissait à 52.7 %, alors que la moyenne de l'OCDE était de 36.1 %. Procéder à un nouveau transfert de charge fiscale au bénéfice du travail permettrait de renforcer l'emploi et d'améliorer la répartition des ressources. Néanmoins, compte tenu des problèmes de viabilité budgétaire exposés précédemment, cette réforme pourrait être ciblée sur les bas salaires et devrait être complétée par des augmentations de recettes dans d'autres domaines.

Graphique 11. Les prélèvements sur le travail sont prépondérants dans la structure fiscale

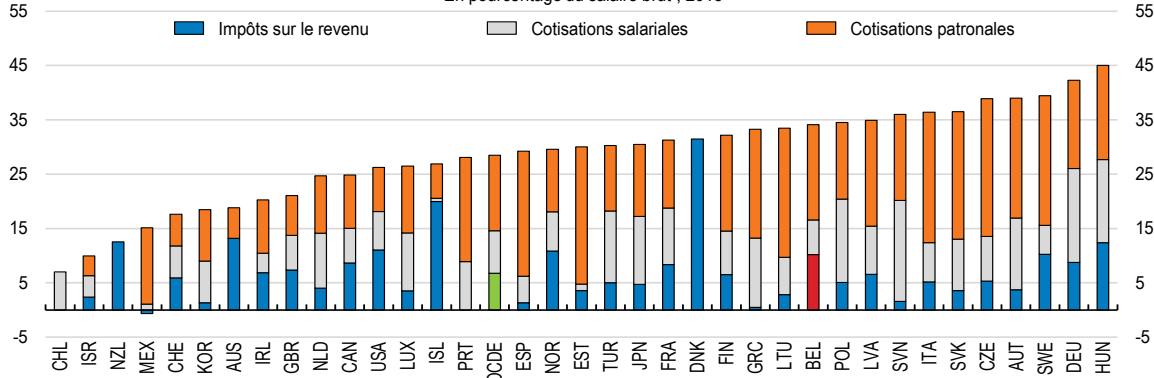
A. Les prélèvements sur le travail sont prépondérants dans la structure fiscale

Part des différents impôts en pourcentage des recettes fiscales totales, 2017¹



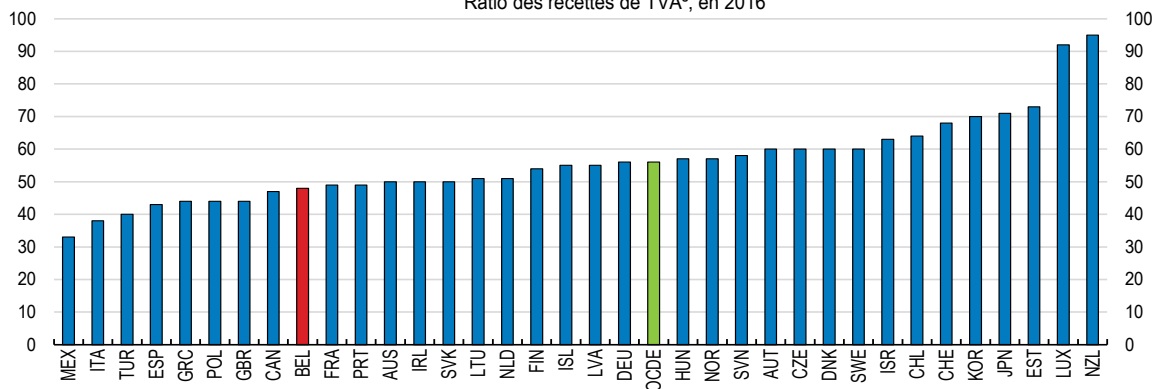
B. Les cotisations de sécurité sociale demeurent relativement élevées pour les bas salaires

En pourcentage du salaire brut², 2018



C. Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est relativement faible

Ratio des recettes de TVA³, en 2016



1. 2016 pour l'OCDE.

2. La hauteur de chaque barre correspond pour le pays considéré au coin fiscal pour un travailleur célibataire sans enfants, rémunéré à hauteur de 50 % du salaire moyen, hors prestations en espèces.

3. Le ratio des recettes de TVA donne une indication du manque à gagner dû aux exonérations et à l'application de taux réduits, ainsi qu'aux pratiques de fraude, d'évasion et de planification fiscale. Il correspond à l'écart entre les recettes de TVA effectivement perçues et celles qui auraient théoriquement été obtenues si cette taxe avait été appliquée au taux normal à l'ensemble de l'assiette potentielle dans le cadre d'un régime de TVA « pur », et si toutes les sommes dues avaient été collectées.

Source : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques de l'OCDE* et *Statistiques de l'OCDE sur les impôts sur les salaires* (bases de données); et OCDE (2018), *Tendances des impôts sur la consommation 2018 : TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégiques*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049971>

Le recours généralisé aux dépenses fiscales réduit l'efficacité du système d'imposition. Ainsi, l'assiette de la TVA est entamée par diverses exonérations et des taux réduits (6 % sur les produits de première nécessité, les hôtels et les travaux de rénovation, et 12 % sur les restaurants et certains produits énergétiques), ce qui s'est traduit par un manque à gagner fiscal représentant 2.2 % du PIB en 2017 et contribue à la faible efficacité de la collecte de la TVA (graphique 11, partie C). Les taux réduits appliqués à l'alimentation et autres produits de première nécessité tendent à revêtir un caractère progressif, dans la mesure où le soutien qu'ils apportent aux ménages pauvres est plus important en proportion de leurs revenus, mais ils constituent un instrument de redistribution médiocre, étant donné que les ménages riches en bénéficient davantage en termes absolus (CSF, 2014). D'autres taux réduits, tels que ceux applicables aux hôtels et aux restaurants, sont régressifs, puisque ce sont les ménages riches qui en profitent le plus (OCDE, 2018b). Les autorités devraient supprimer les taux réduits de TVA à caractère régressif.

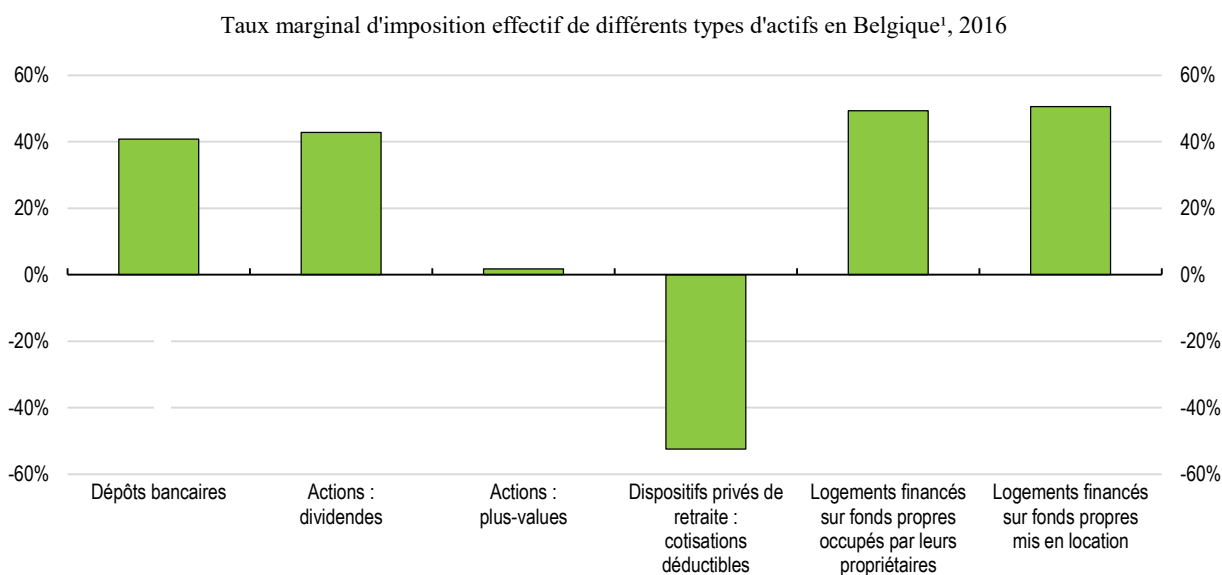
En Belgique, les impôts non récurrents occupent une place prédominante dans la fiscalité du logement. On peut citer à cet égard les droits de mutation et les taxes sur les transactions immobilières, qui représentent 2.3 % du PIB, soit un niveau plus élevé que la moyenne de l'UE, qui s'établissait à 1 % en 2017. Par contre, les impôts récurrents sur la propriété immobilière, qui sont généralement acquittés annuellement et sont liés à une mesure de la valeur des biens immobiliers, représentent 1.3 % du PIB (contre 1.6 % dans l'UE). La déduction accordée aux primo-accédants au titre de la taxe sur les transactions a été revue à la hausse (sachant que son taux a été maintenu à 12.5 %) dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2017 et en Wallonie en 2018. En Flandre, le taux de la taxe sur les transactions pour l'achat d'un logement individuel a été ramené de 10 % à 7 % en 2018 et passera 6 % en 2020, tandis que d'autres mesures seront prises pour abaisser encore le taux effectif de la taxe sur les transactions et développer la mobilité de la main-d'œuvre. Il faudrait poursuivre ces efforts, dans la mesure où il est possible d'alléger encore la fiscalité des transactions pour augmenter les impôts récurrents sur la propriété immobilière, ce qui réduirait les distorsions tout en maintenant les recettes au même niveau (Johansson *et al.*, 2008). En outre, réformer les impôts récurrents sur la propriété immobilière en actualisant la base d'imposition (toujours assise sur les valeurs cadastrales datant de janvier 1975, mais indexée sur la hausse des prix à la consommation depuis 1991) pour qu'ils soient en phase avec la valeur marchande des propriétés, et supprimer progressivement la déductibilité fiscale des remboursements d'emprunt hypothécaire, permettraient de rendre la fiscalité immobilière plus efficace et plus équitable, comme cela avait été recommandé dans *l'Étude économique 2015 de la Belgique*.

Les autorités ont réformé l'impôt des sociétés en 2017, en ramenant son taux légal de 33.9 % à 25 % en 2020, comme cela avait été préconisé dans *l'Étude économique 2017 de la Belgique*. Cette réduction devrait améliorer la compétitivité de l'économie et son attractivité en matière d'investissement étranger. Diverses mesures ont élargi l'assiette de l'impôt des sociétés, notamment la modification de la méthode de calcul de la déduction d'intérêt notionnel (ou « déduction fiscale pour le capital à risque »). Cette déduction pour fonds propres sera maintenant calculée sur la base de l'augmentation des capitaux propres sur une période de cinq ans, et non plus de l'encours total des fonds propres remplissant les conditions requises au cours de l'exercice précédent. Cela devrait contribuer à limiter la planification fiscale agressive. Il importera de surveiller les effets de cette mesure sur les décisions des entreprises en matière d'investissement. Les nouvelles modifications apportées à la fiscalité des petites et moyennes entreprises (PME) réduisent les effets négatifs que pouvaient avoir les précédentes règles différenciées en fonction de la taille des entreprises sur la croissance de ces dernières. Néanmoins, le traitement préférentiel dont

bénéficient les PME sous la forme d'un taux d'imposition réduit reste en place, et il conviendrait de l'évaluer.

La fiscalité des revenus financiers demeure complexe, et se caractérise par des taux réduits, susceptibles de fausser l'affectation des ressources. Le taux du précompte mobilier (retenu sur les revenus à caractère mobilier) a été relevé, passant à 30 % en 2017, et une taxe sur les comptes-titres a été instaurée en 2018. Cette dernière est faible et ne s'applique pas à certains comptes, ce qui peut créer des distorsions. La fiscalité des plus-values et celle des dispositifs privés de retraite sont plus avantageuses que les régimes d'imposition appliqués à d'autres types d'actifs (graphique 12). Les dispositifs de retraite tendent à constituer une part plus importante du patrimoine des ménages aux revenus élevés, qui bénéficient donc davantage de ce régime fiscal préférentiel, de sorte que les autorités pourraient étudier la possibilité de remplacer les déductions fiscales par des crédits d'impôt en ce qui concerne les dispositifs privés d'épargne-pension (OCDE, 2018c). L'absence d'impôt sur les plus-values réalisées par les personnes physiques exacerbe également le biais en faveur des sociétés en tant que forme d'organisation, même pour les particuliers, et la tendance des sociétés à ne pas distribuer leurs bénéfices et à réaliser leurs revenus sous la forme de plus-values, au lieu de verser des dividendes (de Mooji, *et al.*, 2018). Pour supprimer les incitations susceptibles de fausser la répartition des ressources en capital, il faudrait rendre plus neutre la fiscalité des revenus des différents types d'actifs financiers. Une augmentation des impôts prélevés sur les revenus du capital des personnes physiques pourrait aussi libérer des marges de manœuvre pour réduire encore le taux de l'impôt des sociétés, ce qui pourrait stimuler l'investissement.

Graphique 12. La fiscalité des revenus du capital pourrait être plus neutre



1. Les données se rapportent au contribuable moyen, dont les revenus correspondent à 100 % du salaire moyen national. L'approche retenue repose sur l'hypothèse d'un taux de rendement réel avant impôt fixe, et consiste à calculer le taux de rendement réel après impôt minimum à partir duquel l'investissement dans l'actif considéré devient rentable, à la marge. On calcule ensuite le taux marginal d'imposition effectif en rapportant la différence entre les taux de rendement avant et après impôt au taux de rendement avant impôt.

Source : OCDE (2018), *Taxation of Household Savings*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 25, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934049990>

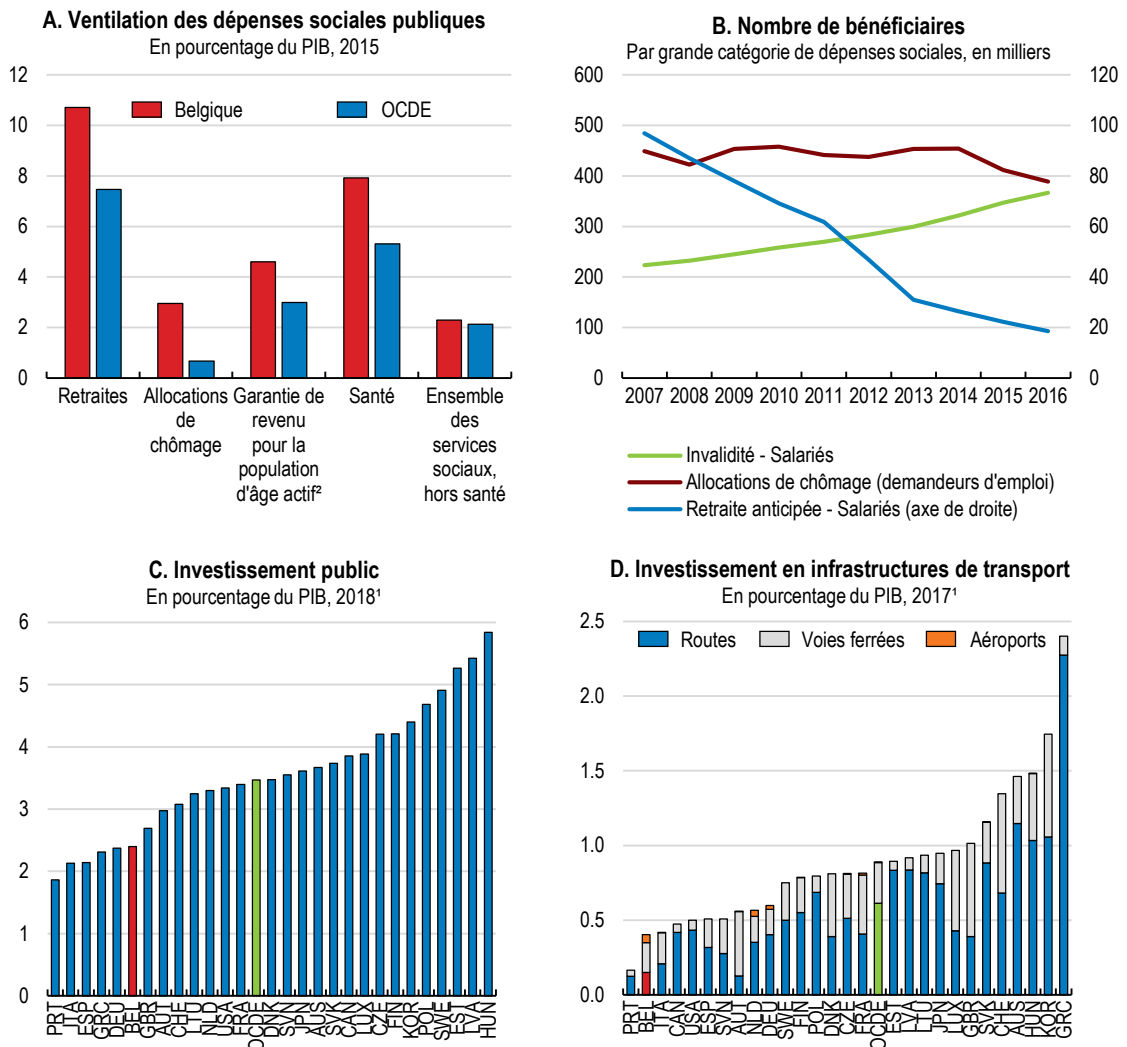
Améliorer l'efficacité des dépenses publiques

Malgré de récentes baisses, les dépenses publiques de la Belgique figurent toujours parmi les plus élevées de la zone euro, puisqu'elles s'établissaient à 52.1 % du PIB en 2018, ce qui laisse à penser qu'un ajustement budgétaire davantage fondé sur les dépenses serait envisageable. Alors que l'indexation des salaires et des transferts sociaux sur les prix se traduit automatiquement par une tendance à l'augmentation des dépenses, le manque d'évaluation ne permet pas de recourir à des baisses de dépenses ciblées et débouche sur une approche davantage axée sur la maîtrise globale des dépenses (Commission européenne, 2019b).

Les dépenses sociales publiques se sont hissées de 24 % du PIB en 2000 à 29 % en 2018, alors que la moyenne de l'OCDE a reculé au contraire de 28 % à 20 % du PIB. Toutes les catégories de dépenses sociales sont d'un niveau supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 13, partie A). Les récentes réformes des prestations de retraite anticipée et de chômage ont contribué à réduire le nombre de bénéficiaires dans ces domaines, mais cela s'est accompagné d'une augmentation des bénéficiaires de pensions d'invalidité et d'indemnités de maladie, et ce phénomène devrait être suivi de près (graphique 13, partie B). Il sera important de veiller à ce que toute réforme des allocations de chômage (Chapitre 1) ne débouche pas sur des entrées injustifiées dans d'autres régimes de prestations sociales.

L'investissement public, qui se caractérise par le plus fort potentiel estimé d'accroissement de la production à long terme, demeure relativement modeste (graphique 13, partie C). Des simulations laissent à penser qu'une augmentation durable de l'investissement public sans incidence budgétaire de 0.5 point de PIB va de pair avec une hausse du PIB réel de 0.24 % au bout d'un an et de 2.77 % au bout de 20 ans (Biatour *et al.*, 2017). Plus spécifiquement, l'investissement en infrastructures est faible en termes de comparaison internationale (graphique 13, partie D), et 55 % des entreprises citent les infrastructures de transport comme obstacle à l'investissement, soit une proportion plus élevée que la moyenne de l'UE, qui s'établit à 47 % (OCDE, 2019b).

Globalement, la Belgique est dotée d'un système social de redistribution efficace, mais certains éléments de vulnérabilité subsistent. La proportion de ménages exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était de 20.3 % en 2017, soit un taux plus élevé que dans les pays voisins caractérisés par des niveaux similaires de dépenses sociales publiques. Tel est généralement le cas des membres des ménages quasiment sans emploi avec enfants et des personnes nées en dehors de l'UE. Environ 25 % des transferts en espèces sont reçus par le quintile inférieur de la distribution des revenus, soit une proportion qui n'est que légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE (graphique 14).

Graphique 13. Il est possible d'améliorer la structure des dépenses publiques


1. Ou dernière année connue.

2. Hors allocations de chômage.

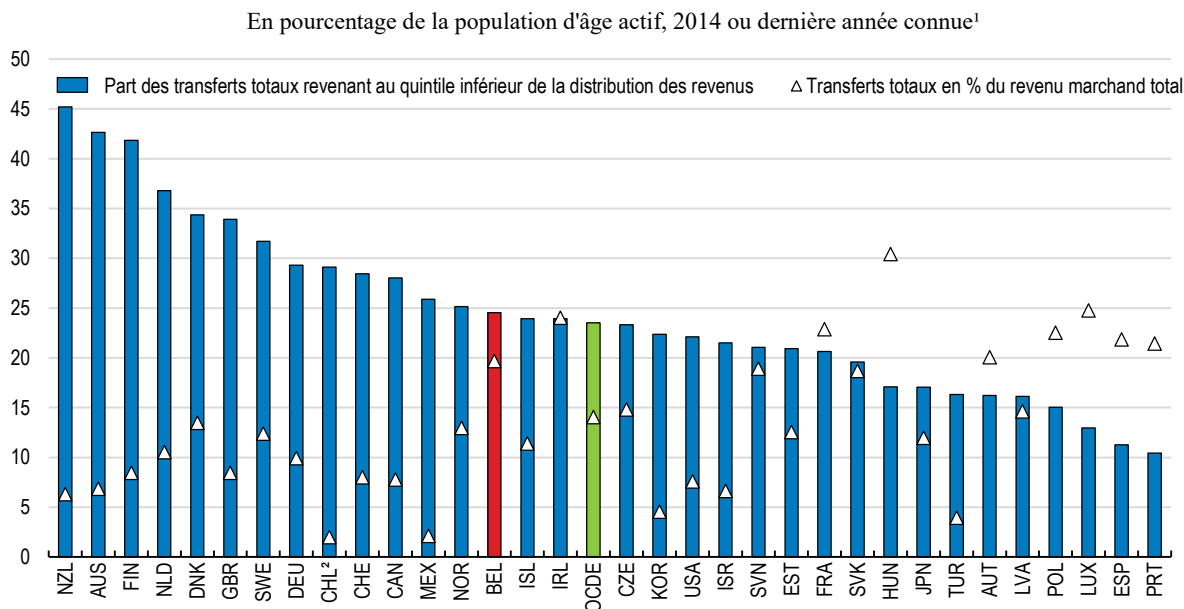
Sources : OCDE (2019), *Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX)* et *Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections (base de données)* ; Forum international des transports (2019), *Statistiques sur les infrastructures de transport (base de données)* ; et Office belge de statistique (Statbel).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050009>

On pourrait améliorer l'efficacité des dépenses en les ciblant mieux sur les ménages à bas revenus. Ainsi, certains éléments laissent à penser que dans les pays où la proportion des prestations familiales en espèces soumise à conditions de ressources est plus élevée, une part plus importante de ces prestations est attribuée aux 40 % inférieurs de la distribution des revenus (OCDE, 2019c). Pour les chômeurs de très longue durée, les niveaux d'allocations de chômage convergent sur longue période sans plus varier, de sorte que tous les ménages reçoivent le même niveau de garantie de revenu, bien que leurs besoins financiers puissent potentiellement être différents (Hijzen et Salvatori, 2020 ; Chapitre 1). Dans ce contexte, soumettre à conditions de ressources les prestations versées sur le long

terme afin de supprimer des différences de garantie de revenu difficiles à justifier, comme dans d'autres pays de l'OCDE, permettrait d'assurer un soutien plus équitable aux chômeurs de longue durée.

Graphique 14. Le ciblage des transferts en espèces sur les ménages à faibles revenus pourrait être amélioré



1. Les données se rapportent à 2012 pour le Japon ; à 2015 pour le Chili, la Corée, les États-Unis, la Finlande, Israël, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ; et à 2014 pour les autres pays.

2. Le régime de pension des forces armées et l'ancien système de retraite ne sont pas pris en compte. Données spécialement fournies par des sources statistiques chiliennes.

Source : Causa, O. et M. Hermansen (2017), « Income Redistribution through Taxes and Transfers across OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1453, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050028>

Si les résultats obtenus en matière d'éducation et de santé sont relativement bons, il est possible d'améliorer l'efficacité des dépenses dans ces domaines (Dutu et Sicari, 2016). Les tensions vont encore s'accroître sur les dépenses d'éducation, dans la mesure où la population d'âge scolaire devrait augmenter, le nombre d'enfants de 3 ans ayant atteint un sommet historique en 2018 (Commission européenne, 2018a). Les récentes réformes des systèmes d'éducation devraient améliorer leurs résultats, et de nouvelles mesures destinées à réduire les redoublements et le décrochage scolaire peuvent alléger leur coût budgétaire (voir ci-après). Dans le domaine des dépenses de santé, le renforcement de la prévention et des soins primaires ainsi que des campagnes de dépistage précoce ont été identifiés comme sources potentielles de gains d'efficacité (Cornille *et al.*, 2017).

Le recours aux examens de dépenses pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques est limité, malgré la nécessité de redéfinir les priorités en matière de dépenses. Tant les autorités fédérales que régionales ont engagé une coopération avec la Commission européenne pour éventuellement intégrer les examens de dépenses dans leurs procédures budgétaires. Jusqu'ici, seul un projet pilote sur les titres-services est en cours en Flandre. La réalisation régulière d'examen des dépenses à chaque niveau d'administration renforcerait l'efficacité des dépenses publiques en permettant d'atténuer la maîtrise des

dépenses à moyen terme et de réaffecter des ressources budgétaires à des usages plus productifs.

Renforcer le cadre budgétaire

L'accord de coopération de 2013 conclu entre l'État fédéral, les régions et les communautés, pour définir des trajectoires budgétaires pluriannuelles globale et régionales permettant de mettre en œuvre le Pacte budgétaire de l'UE, a renforcé le cadre budgétaire. En vertu de cet accord, le Conseil supérieur des finances (CSF) formule un avis sur les objectifs budgétaires, qui doit être approuvé par le Comité de concertation puis faire l'objet d'un accord politique. Le CSF effectue un travail de suivi et se prononce sur la nécessité éventuelle de prendre des mesures de correction. L'autonomie du CSF a été renforcée en mai 2018, dans la mesure où il a été doté d'un budget spécifique et d'effectifs supplémentaires, notamment d'un secrétariat à temps plein. L'accès à l'information a été amélioré par le biais de nouveaux protocoles, et le principe « appliquer ou expliquer » a été formalisé. Les prochaines mesures nécessaires devraient être prises pour concrétiser ces changements et les mettre pleinement en œuvre.

L'application intégrale de l'accord de coopération de 2013 est essentielle pour la viabilité à moyen terme des finances publiques. Néanmoins, depuis 2014, aucun accord formel n'a été conclu sur les objectifs définis spécifiquement pour chaque niveau d'administration, ce qui peut accentuer le risque de dérapages budgétaires. En outre, cela empêche le CSF d'accomplir sa mission de suivi des résultats budgétaires, qui est cruciale pour la solidité du cadre budgétaire. Les autorités étudient également la possibilité d'utiliser des règles de dépenses pour améliorer le cadre budgétaire, ce qui est bienvenu. Abstraction faite d'un plafond relatif aux dépenses de santé, aucun niveau d'administration belge n'est tenu de respecter des règles internes en matière de dépenses. Or, ce type de règles a indéniablement contribué à réduire le ratio d'endettement de certains pays, comme la Suisse.

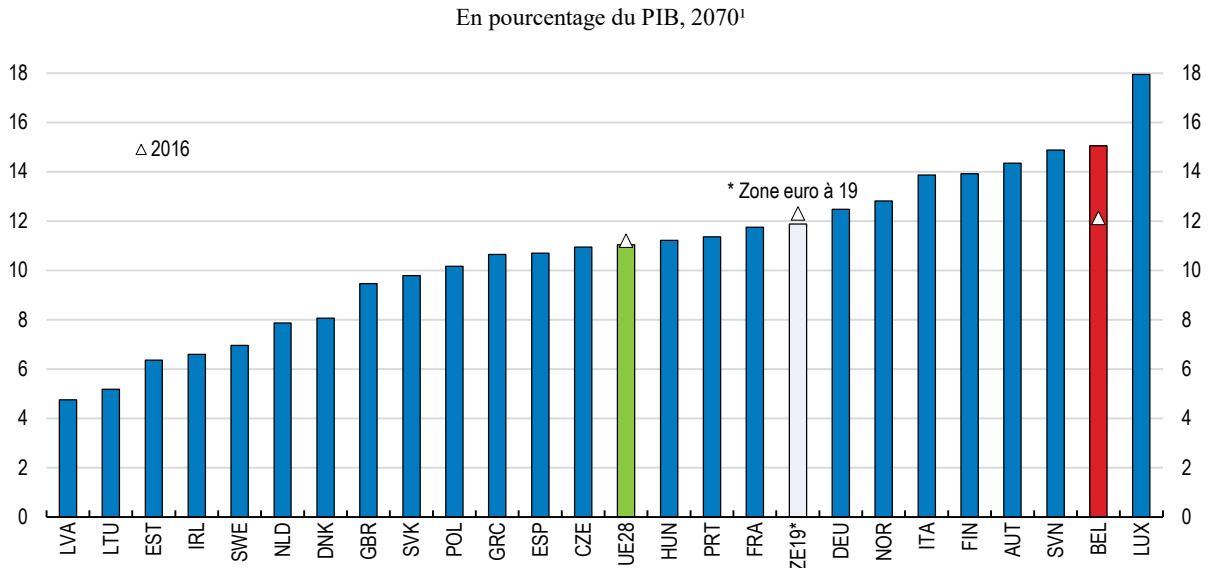
Poursuivre les réformes pour remédier aux problèmes soulevés par le vieillissement démographique

À 12.1 % du PIB, le niveau des dépenses publiques de retraite est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 11.2 %, mais il devrait atteindre 15 % du PIB en 2070 (graphique 15). Le taux de dépendance des personnes âgées devrait se hisser de 31 % en 2017 à 50 % en 2070 (Commission européenne, 2018b). Les récentes réformes ont amélioré la viabilité financière du système, mais des mesures complémentaires pourraient être envisagées, suivant plusieurs propositions déjà formulées par le Comité national des pensions.

L'âge effectif moyen de sortie du marché du travail était de 61.7 ans pour les hommes et de 60.1 ans pour les femmes en 2017. Le durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée et le relèvement de l'âge légal de la retraite, qui atteindra 67 ans en 2030, devraient faire augmenter l'âge effectif de sortie du marché du travail, mais l'espérance de vie devrait s'allonger plus vite. Selon certains calculs, la mise en place d'un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie se traduirait par une diminution des dépenses de retraite de 1.1 point de PIB en 2070, plus importante que la moyenne de l'UE de 0.8 point de PIB (Commission européenne, 2018b). L'instauration d'un tel lien, qui serait supprimé progressivement après 2030, améliorerait la viabilité financière du système de retraite. Pour garantir l'efficacité de cette réforme, les autorités devraient l'accompagner de mesures destinées à renforcer les incitations et l'aptitude des seniors à rester sur le marché du travail (notamment en matière de formation tout au long de la vie), et à empêcher des basculements

injustifiés vers d'autres régimes de prestations (Chapitre 1). En outre, il faudrait poursuivre les efforts déployés pour définir la notion de « métiers lourds » (caractérisés par leur pénibilité) dans le secteur privé, comme cela a été fait dans le secteur public.

Graphique 15. Les dépenses publiques de retraite devraient augmenter



1. Projections de la Commission européenne (2018).

Source : Commission européenne (2018), *The 2018 Ageing Report - Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2016-2070)*, Direction générale des affaires économiques et financières.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050047>

La Belgique figure parmi les quelques pays dotés de régimes totalement distincts pour les secteurs public et privé, entre lesquels il existe un ample écart de taux de remplacement, de l'ordre de 30 points de pourcentage (Boulhol, 2019). Cet écart tient au fait que les périodes de référence retenues pour le calcul des pensions sont différentes (il s'agit des 10 dernières années pour les fonctionnaires) et au système préférentiel de bonus de pension appliqué au secteur public. En 2018 a été mis en place un système de pensions mixtes, établissant une distinction entre les droits à pension des agents contractuels et ceux des fonctionnaires statutaires dans le secteur public, et les modalités de prise en compte des années d'études pour le calcul des pensions ont été harmonisées en 2017. Le système de retraite des travailleurs indépendants a également été renforcé en 2018, en vue rapprocher les divers régimes applicables aux différents types de travailleurs. Il faudrait poursuivre le rapprochement progressif des systèmes de retraite des secteurs public et privé (OCDE, 2015a). Par exemple, cela pourrait prendre la forme du passage d'un système à prestations définies à un système à points. Une telle réforme établirait un lien clair entre les cotisations et les prestations de retraite, et renforcerait la mobilité de la main-d'œuvre et la transparence du système de retraite.

Les dépenses publiques de soins de longue durée devraient également augmenter, de 2.3 % du PIB à 4 % en 2070. Les dépenses de soins de longue durée prennent essentiellement la forme de prestations en espèces (Commission européenne, 2018c). Celles-ci tendent à se concentrer dans le domaine des soins en établissement, qui sont plus coûteux que les soins à domicile en Belgique (Commission européenne, 2018d). Promouvoir davantage ces

derniers en laissant les patients libres d'organiser leurs propres soins, afin de favoriser l'émergence d'un secteur concurrentiel de services de santé intégrés, comme cela avait été préconisé dans l'*Étude économique* de 2013 consacrée à la Belgique, pourrait déboucher sur une amélioration de l'efficacité des dépenses et des gains de bien-être. L'achèvement du transfert aux régions des compétences relatives aux soins de longue durée en 2019 peut accentuer la complexité du système, mais il sera également bénéfique, compte tenu des situations disparates des régions en matière de soins de longue durée.

Tableau 5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire

Principales recommandations de l'OCDE	Mesures prises depuis 2017
Financer des investissements publics porteurs de croissance en réduisant les dépenses publiques inefficaces, en envisageant d'introduire des redevances d'utilisation et en faisant appel à des sources de financement privées.	Le Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS) de septembre 2018 présentait des propositions de mesures destinées à satisfaire les besoins d'investissement. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, des investissements ont été réalisés dans la rénovation des tunnels et l'extension du réseau de métro. En Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale, 645 millions EUR et 415 millions EUR ont été respectivement affectés à des investissements supplémentaires dans les infrastructures.
Continuer d'alléger la fiscalité pesant sur le travail en abaissant les cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires et élargir l'assiette des impôts sur les revenus du capital, notamment en envisageant de mettre en place une taxe fédérale sur les plus-values dans le cadre d'une réforme plus globale et équilibrée de l'imposition de l'épargne des ménages.	La dernière partie de la réforme fiscale (qualifiée de « <i>tax shift</i> ») est mise en œuvre progressivement, ce qui se traduit par un relèvement des plafonds des réductions de cotisations prévues pour les bas salaires et pour le secteur non marchand en 2019. Le taux du précompte mobilier (retenu sur les revenus à caractère mobilier) a été rehaussé à 30 % en 2017, et une taxe sur les comptes-titres a été mise en place en 2018.
Abaisser le taux légal de l'impôt fédéral des sociétés. Élargir son assiette en revoyant les exonérations qui facilitent l'évasion fiscale, notamment la « déduction d'intérêt notionnel » (ou « déduction fiscale pour le capital à risque »).	Le taux de l'impôt des sociétés est progressivement ramené de 33,9 % à 25 % entre 2018 et 2020. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'impôt des sociétés applicable à la première tranche de 100 000 EUR de bénéfice net imposable est ramené à 20 % en 2020. Les mesures prises pour élargir l'assiette de l'impôt des sociétés ont notamment consisté à transposer la Directive de l'Union européenne sur la lutte contre l'évasion fiscale, et à modifier la déduction d'intérêt notionnel.

Une faible croissance de la productivité est un défi majeur

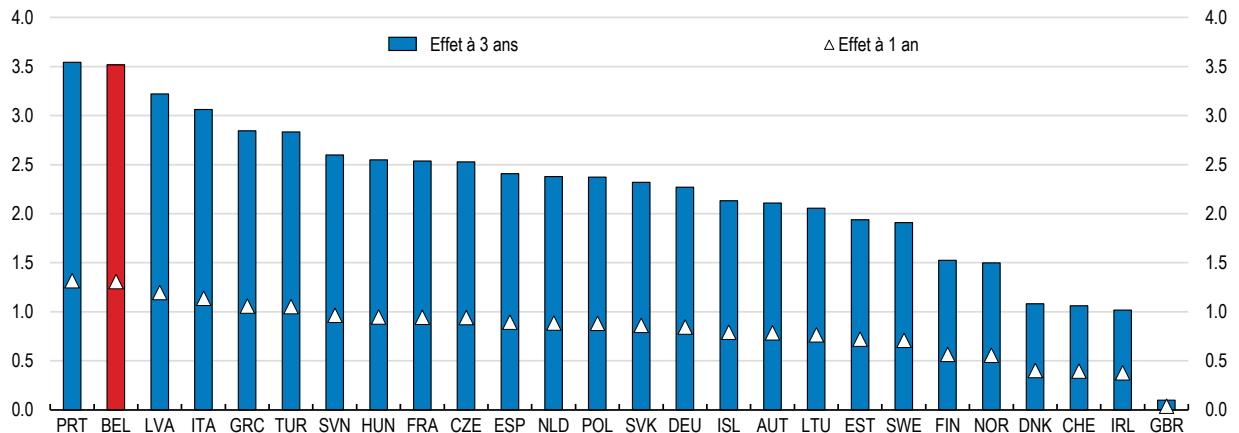
Malgré des niveaux élevés de productivité du travail, la croissance de la productivité a fortement diminué depuis la fin des années 1990, et plus que dans d'autres économies avancées. Depuis 1998, les gains de productivité s'établissent, en moyenne, à 0,8 % en Belgique, contre 1,4 % dans les pays de l'OCDE à revenu élevé et 1 % dans les pays voisins (OCDE, 2019d). La faible croissance de la productivité en Belgique est liée à la faiblesse de la diffusion technologique, de la dynamique des entreprises et de la concurrence dans le secteur des services, ainsi qu'à la dégradation des infrastructures physiques (de Mulder et Godefroid, 2018 ; Biatour et Kegels, 2017). En outre, de nouvelles études de l'OCDE semblent indiquer que l'écart s'est creusé entre les entreprises les plus et les moins productives, principalement sous l'effet de la dégradation des performances de celles situées au bas de la distribution de la productivité, en particulier dans les services.

Pour stimuler la réalisation de gains de productivité, il faudra améliorer les compétences numériques (chapitre 1) et assurer une adoption des technologies numériques plus efficace dans les entreprises. Si la proportion d'entreprises qui ont recours à des services d'informatique en nuage (« cloud-computing ») ou à l'analyse des données massives est élevée à l'échelle internationale, l'utilisation de ces technologies numériques varie en fonction de la taille de l'entreprise. De fait, l'écart entre les petites et les grandes entreprises dans l'adoption des technologies numériques est l'un des plus importants qui soient dans la zone OCDE (OCDE, 2019e). Il serait donc possible de stimuler la productivité en allant plus loin dans l'adoption du numérique grâce à des réformes réglementaires du marché du

marché du travail, des marchés de produits et des régimes d'insolvabilité (Sorbe et al., 2019, graphique 16).

Graphique 16. La réforme des obstacles réglementaires à la concurrence et à l'allocation des ressources pourrait stimuler la productivité

Effet sur la productivité¹ (via l'adoption des technologies numériques) d'une réduction de moitié de l'écart par rapport aux pays où la réglementation est la moins restrictive, en %



1. Estimation de l'effet sur la productivité multifactorielle de l'entreprise moyenne d'un assouplissement de la législation sur la protection de l'emploi applicable aux contrats de travail régulier, d'un allègement des charges administratives sur la création d'entreprises (composante de l'indicateur de RMP de l'OCDE) et d'une amélioration du régime d'insolvabilité, telle que mesurée par les valeurs d'indicateurs dans Adalet McGowan et Andrews (2018). Pour chacun de ces indicateurs, on suppose que l'écart par rapport au pays où la réglementation est la moins restrictive est comblé pour moitié.

Source : Sorbe et al. (2019), "Digital dividend: Policies to harness the productivity potential of digital technologies", OECD Economic Policy Papers, No. 26, OECD Publishing, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050066>

Remis par un comité stratégique composé de six experts aux autorités fédérales et régionales en septembre 2018, le rapport intitulé *Pacte national pour les investissements stratégiques* constitue une initiative dont il y a lieu de se féliciter s'agissant de productivité. Dans ce rapport sont recensés les besoins d'investissement public et privé dans six grands domaines : transition numérique, cybersécurité, éducation, santé, transition énergétique et mobilité. Des investissements supplémentaires, de l'ordre de 144 à 155 milliards EUR, l'État y entrant pour 45 %, sont recommandés pour porter le taux d'investissement de 2 % à 3-3,5 % du PIB (Comité stratégique, 2018). En mars 2019, quatre chantiers initiaux visant à améliorer le climat de l'investissement ont été validés : gouvernance interfédérale et synergie avec les autorités européennes, environnement réglementaire et administratif, cadre des partenariats public-privé et révision des règles budgétaires européennes (Gouvernement de Belgique, 2019).

La création du Conseil national de la productivité (CNP), composé de 12 représentants fédéraux et régionaux et entré en fonctions en juin 2019, fournit un autre exemple récent d'initiative constructive. Certains autres pays de l'OCDE ont institué depuis longtemps des commissions de la productivité, qui influent sur l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, la Commission australienne de la productivité est dotée d'un important personnel à temps plein et d'un budget global qui lui permettent de mener des enquêtes publiques, de réaliser des études et d'assurer des services de suivi des performances et d'évaluation

comparative (Banks, 2015 ; encadré 4). Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de la structure actuelle du CNP. Toutefois, le fait qu'il réunisse des représentants des principales institutions et des experts travaillent déjà sur les questions de productivité semble être un atout pour un pays de la taille de la Belgique, où de nombreux travaux sur la question sont déjà menés. Il reste qu'il conviendra d'en évaluer la structure actuelle en temps voulu.

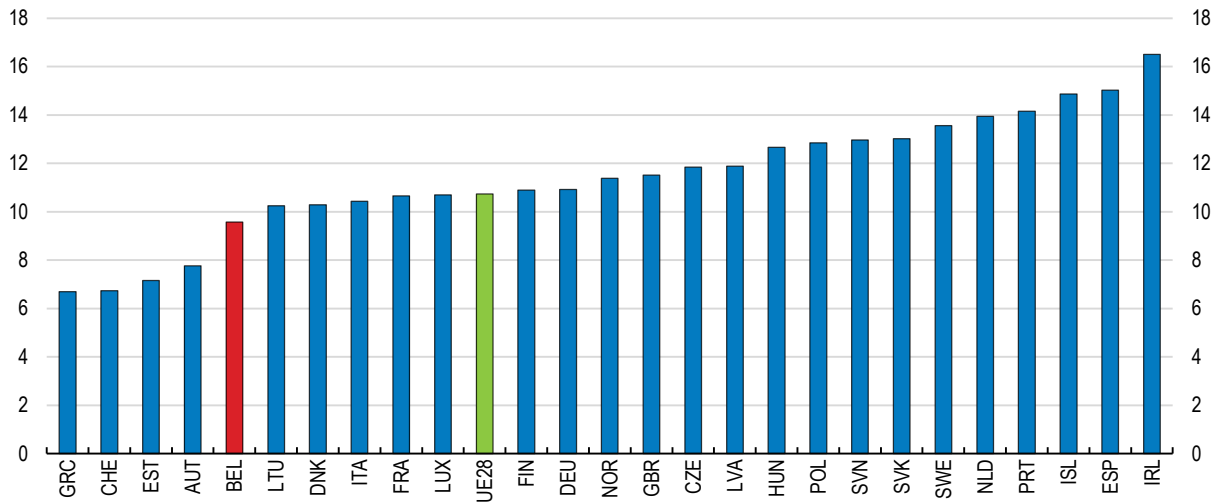
Encadré 4. Les commissions de productivité dans les pays de l'OCDE

Les commissions de productivité existantes diffèrent à de nombreux égards, notamment par leur taille, leur mandat, les résultats attendus de ces structures et leur budget, mais un certain nombre de bonnes pratiques se dégagent néanmoins (Renda et Dougherty, 2017). Il convient que ces commissions soient indépendantes, qu'elles soient dotées de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour assurer des travaux de qualité, et qu'elles nouent un dialogue avec les parties prenantes par le biais d'une évaluation de l'impact à long terme de la législation existante, d'une analyse préliminaire de l'impact des réformes proposées et de l'évaluation ex post.

La Commission australienne de la productivité, créée en 1998 en tant qu'autorité indépendante, effectue des travaux de recherche et assure des consultations sur un large éventail de questions économiques, sociales et environnementales. Douze commissaires (dont l'un assure la présidence) sont nommés pour une durée maximale de cinq ans. La Commission procède à des enquêtes publiques et réalise des études à la demande du gouvernement, assure des services de suivi des performances et d'évaluation comparative auprès d'organismes publics, ainsi que des consultations auprès des autorités dans le cadre de procédures en concurrence déloyale engagées par le secteur privé à l'encontre du secteur public, et produit chaque année des rapports sur la productivité, les aides sectorielles et la réglementation. La Commission a toujours été dotée de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses missions puisqu'elle disposait, jusqu'à récemment, d'environ 200 agents et d'importantes capacités de recherche. Elle contrôle également la manière dont son budget est alloué (Banks, 2015).

Stimuler la concurrence

L'atonie des gains de productivité s'explique par la faiblesse de la dynamique des entreprises, telle que mesurée par le niveau bas des taux d'entrée et de sortie et par le petit nombre d'entreprises à forte croissance (*i.e.* des entreprises d'au moins 10 salariés qui enregistrent une croissance annuelle de l'emploi de plus de 10 % sur trois ans) (graphique 17). Les jeunes entreprises à forte croissance investissent davantage dans l'innovation et représentent une part considérable de l'emploi (Haltiwanger et al., 2013). De fait, cette faible prévalence des entreprises à forte croissance est considérée comme un défi majeur pour l'innovation en Belgique (Kelchtermans et Robledo, 2018), sachant qu'elles ont été à l'origine de 85 % du total des créations nettes d'emplois entre 2013 et 2016 (Dillen et Crijns, 2018).

Graphique 17. La proportion des entreprises à forte croissance est faibleEn pourcentage¹, 2016

1. Part en pourcentage des entreprises à forte croissance dans l'emploi ; entreprises en activité comptant au moins 10 salariés dans le secteur marchand (à l'exclusion des sociétés de portefeuille).

Source : Eurostat (2019), « Statistiques sur la démographie des entreprises », Base de données Eurostat.

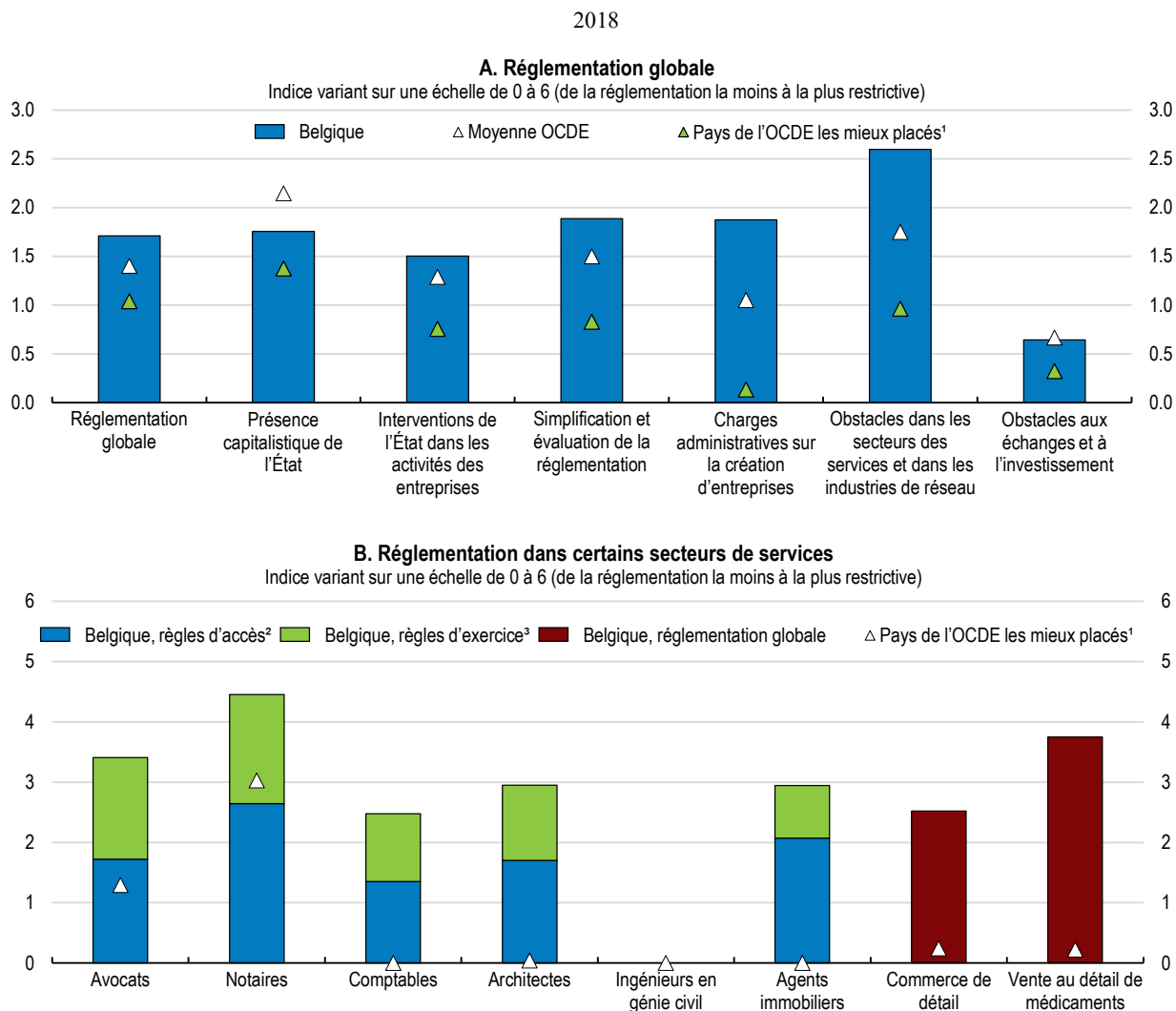
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050085>

Selon les indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits (RMP) de 2018, le niveau des charges administratives sur la création d'entreprises reste supérieur à la moyenne de l'OCDE, en raison de la complexité du système de délivrance des permis et autorisations (graphique 18). Par exemple, il n'est pas habituel d'utiliser la règle du « consentement tacite » pour délivrer les autorisations nécessaires à la création d'une activité. Selon des estimations récentes, un assouplissement de l'indicateur global de RMP et sa convergence vers les meilleures pratiques pourraient accroître de 10 % le taux d'entrée des entreprises (OCDE, 2019d). Aussi un certain nombre d'initiatives, récapitulées sommairement dans le tableau 7, sont-elles tout à fait constructives. Les efforts visant à réduire les charges administratives sur la création d'entreprises devraient se poursuivre en utilisant des outils numériques pour améliorer les services, simplifier les procédures et raccourcir les délais de traitement des demandes d'autorisation. L'analyse de l'OCDE sur l'impact de certaines réformes structurelles donne à penser que des réformes dans ces domaines pourraient améliorer les résultats et stimuler la productivité (encadré 5).

Les obstacles à la concurrence dans certains services professionnels demeurent d'un niveau également élevé. Une faible concurrence dans les services peut avoir pour effet d'accroître les marges et d'augmenter indirectement les coûts à la charge des autres secteurs qui utilisent ces services comme consommations intermédiaires. Dans certains services aux entreprises, les marges prix-coût appliquées sont supérieures à la moyenne nationale en Belgique (Observatoire des prix, 2018 ; Biatour et Kegels, 2017). Une simulation donne à penser que la libéralisation des professions réglementées (dans les domaines du droit, de la comptabilité, de l'architecture et de l'ingénierie) permettrait d'accroître de 0,23 % la productivité du travail en Belgique (Ingelbrecht, Kegels et Verwerft, 2018). En 2019, l'accès aux professions de la comptabilité a été facilité tandis qu'en 2018, les qualifications professionnelles requises dans le secteur de l'artisanat, lequel est récemment devenu une matière de compétence régionale, ont été supprimées pour toutes les professions en Flandre,

et pour certaines en Wallonie. Néanmoins, l'obligation de formation, l'adhésion à une chambre professionnelle et les obligations en matière d'assurance continuent de faire obstacle à certains services professionnels et devraient être libéralisées.

Graphique 18. La réglementation des marchés de produits reste relativement restrictive dans certains secteurs



1. L'agrégat des « Pays de l'OCDE les mieux placés » correspond à la moyenne des données relatives aux cinq pays de l'OCDE dont la réglementation induit le moins d'effets de distorsion.

2. Les règles d'accès désignent les modalités réglementaires applicables aux nouveaux entrants dans la profession.

3. Les règles d'exercice désignent les modalités réglementaires applicables aux professionnels déjà présents sur le marché.

Source : OCDE (2019), *Indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050104>

Encadré 5. Quantification de l'impact de certaines réformes structurelles

Le tableau 6 chiffre l'impact potentiel sur la croissance de certaines réformes structurelles recommandées dans la présente *Étude*. Certaines mesures fiscales, examinées dans l'encadré 3, pourraient également avoir des répercussions sur l'emploi et la production, mais ne peuvent pas être quantifiées ici. Les simulations ci-dessous sont réalisées à titre indicatif et leurs résultats sont à interpréter avec prudence.

Tableau 6. Impact de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant

	Effet total sur le PIB par habitant		
	Effet à 5 ans	Effet à 10 ans	Effet à long terme
Réglementation des marchés de produits			
Réduction de certains obstacles à l'entrepreneuriat	1.2 %	1.3 %	1.5 %
Innovation			
Augmentation des dépenses de R&D des entreprises grâce à une plus grande efficacité du soutien des pouvoirs publics à la R&D	0.1 %	0.3 %	0.7 %
Politiques du marché du travail (PAMT)			
Augmentation des dépenses de formation dans les politiques actives du marché du travail et outils de profilage	0.2 %	0.5 %	1.2 %
Total	1.5 %	2.1 %	3.4 %

Note : Les calculs sont établis à partir d'un scénario indicatif de modifications, à hauteur de 10 %, des politiques menées, ce qui correspond aux modifications ci-après des valeurs actuelles : *i*) réduction de l'indicateur de RMP relatif aux charges administratives sur la création d'entreprises (1.88 dans le scénario de référence) ; *ii*) augmentation des dépenses actuelles de R&D des entreprises (1.8 % de PIB dans le scénario de référence) ; et *iii*) augmentation des dépenses au titre des PAMT (0.7% de PIB dans le scénario de référence).

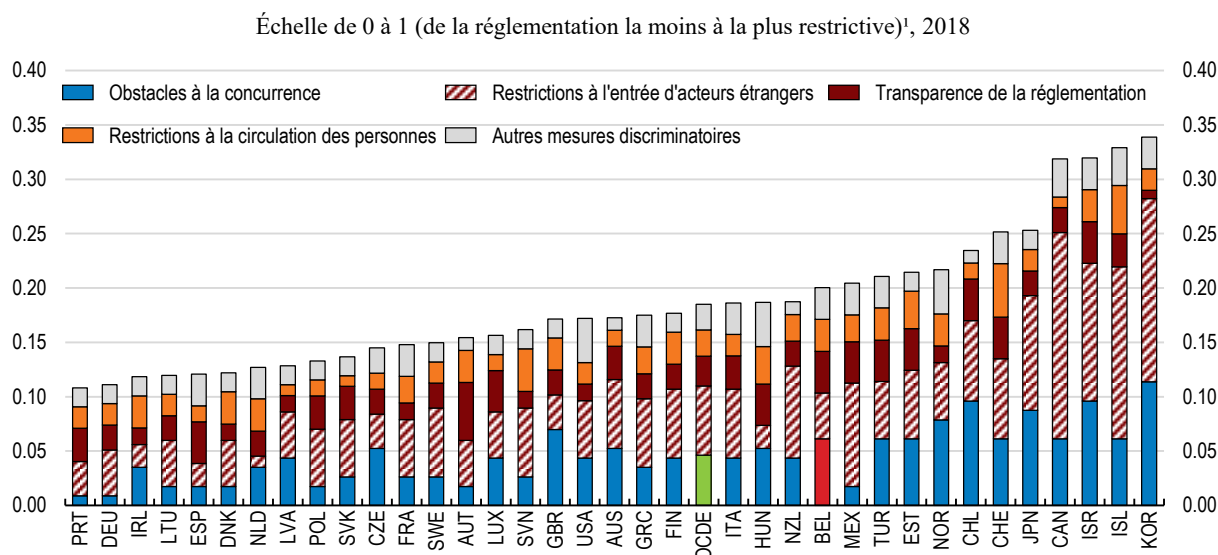
Source : Calculs de l'OCDE d'après Egert et Gal (2017).

La réglementation dans le secteur du commerce de détail en Belgique se situe au troisième rang des réglementations les plus restrictives de la zone OCDE. Entre 2010 et 2016, la croissance de la productivité du travail dans les grandes entreprises du secteur du commerce de gros et de détail a été de -2.3 % en Belgique, contre 0.6 % en Allemagne et 5.5 % au Royaume-Uni. Parallèlement, les prix alimentaires sont plus élevés en Belgique que chez ses voisins (Observatoire des prix, 2018). Les taux d'entrée dans le secteur du commerce de détail sont également inférieurs à la moyenne nationale, avec une concentration croissante du marché. En outre, le taux de renouvellement des entreprises de vente au détail est l'un des plus faibles d'Europe (CE, 2018e). Un certain nombre de mesures récentes, telles que l'instauration d'un guichet unique pour effectuer les demandes d'autorisations de tous types et l'assouplissement des restrictions relatives au travail en soirée, sont positives. Les règles relatives aux horaires d'ouverture des magasins, aux ventes promotionnelles et aux autorisations d'établissement de points de vente au détail, qui restent relativement restrictives, devraient être encore assouplies.

Selon l'indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE, les télécommunications, les services juridiques et la radiodiffusion sont les secteurs où la réglementation est la plus restrictive en Belgique. Le marché des télécommunications se caractérise par une forte concentration et une faible concurrence (IBPT, Institut belge des services postaux et des télécommunications 2018 ; graphique 19). On observe également des différences

régionales dans l'attribution des licences aux opérateurs de télécommunications (CE, 2019b). Il convient de saluer un certain nombre de mesures récentes, comme le renforcement des incitations à changer d'opérateur (réglementation Easy Switch) et de l'indépendance de l'autorité de régulation du marché. La participation majoritaire de l'État au capital de l'un des principaux fournisseurs de télécommunications (Proximus) a également été revue à la baisse mais demeure importante (50 %). L'accord conclu entre les régions sur le cadre de déploiement du réseau de 5^e génération (5G) et l'arrivée prévue d'un quatrième opérateur mobile ont pris du retard. La mise en œuvre de ces mesures permettrait de stimuler la concurrence et d'assurer à la Belgique le maintien de ses bonnes performances en termes d'infrastructures numériques.

Graphique 19. Les obstacles aux échanges de services demeurent relativement importants dans le secteur des télécommunications



1. La base de données sur l'Indice de restrictivité des échanges de service (IRES) mesure les indicateurs sur la base de la nation la plus favorisée ; les accords commerciaux préférentiels ne sont pas pris en compte.
Source : OCDE (2019), *Services Trade Restrictiveness Index* (database).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050123>

Améliorer l'efficacité du soutien des pouvoirs publics à l'innovation

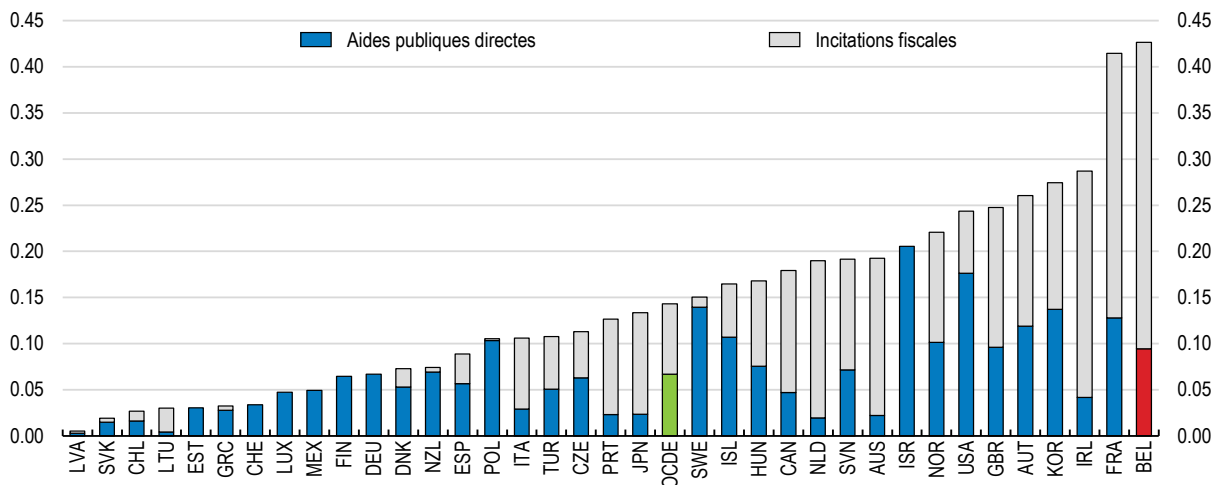
Un soutien à l'innovation bien conçu peut faciliter la diffusion des connaissances et réduire l'écart de productivité entre les entreprises les moins et les plus productives (OCDE, 2015b). Les dépenses de R&D en pourcentage du PIB en Belgique sont passées de 1.9 % en 2008 à 2.6 % en 2017. Les dépenses de R&D des entreprises sont importantes, mais elles sont concentrées dans de grandes entités anciennes, qui sont souvent des filiales de multinationales et opèrent dans certains secteurs comme les produits chimiques et pharmaceutiques. S'établissant à un niveau égal à 0.3 % du PIB, la part des dépenses de R&D des entreprises consacrées aux technologies de l'information, l'un des principaux moteurs de l'innovation numérique, est inférieure à la moyenne de l'OCDE, de 0.6 % (OCDE, 2019f).

La Belgique se classe au premier rang des pays où le soutien public aux dépenses de R&D des entreprises est le plus généreux en pourcentage du PIB, et la quote-part des crédits

d'impôt à l'investissement en R&D dans le total des aides des pouvoirs publics est passée de 41 % en 2007 à 75 % en 2016 (graphique 20 ; OCDE, 2019g). Si les incitations fiscales sont mieux à même d'encourager les activités de R&D axées sur le développement d'applications qui peuvent être rapidement commercialisées, les aides directes sont plus adaptées pour soutenir les PME et la recherche à long terme dans des domaines présentant un fort potentiel de retombées (Appelt et al., 2016 ; Busom et al., 2014). De fait, des études récentes sur la Belgique mettent en évidence des liens statistiquement significatifs entre le rattrapage des entreprises en retard par rapport à la frontière nationale de l'innovation et les aides publiques directes à la R&D, mais aucune relation de la sorte n'est observée avec les crédits d'impôt (OCDE, 2019d). Il conviendrait donc peut-être d'envisager un dosage plus équilibré des mesures de soutien public à la R&D. Une coopération entre les différents niveaux de pouvoir serait nécessaire à cet effet, étant donné que l'administration fédérale est responsable des crédits d'impôt à la R&D tandis que les aides directes relèvent de la compétence des régions.

Graphique 20. Les aides publiques à la R&D passent principalement par des crédits d'impôt

En pourcentage du PIB, 2016¹



1. Ou dernière année pour laquelle on dispose de données.

Source : OCDE (2019), Indicateurs de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050142>

Une autre solution consisterait à améliorer la conception de certaines mesures d'incitation fiscale à la R&D. Actuellement, les entreprises peuvent choisir entre une déduction fiscale (qui n'est pas remboursable, mais peut être reportée pour une durée indéterminée en cas d'exercice fiscal déficitaire) et un crédit d'impôt pour investissements en R&D (remboursable après 5 ans s'il n'a pas été utilisé), mais une fois le choix opéré, il est irréversible. Les PME ont tendance à utiliser la déduction fiscale, bien que les deux dispositifs offrent des taux équivalents (Dumont, 2019). L'une des raisons possibles de cette préférence pourrait tenir au fait que les PME peuvent bénéficier de taux réduits pour l'impôt des sociétés sur le bénéfice si elles choisissent la déduction fiscale.

Des données internationales montrent que les PME bénéficient de manière disproportionnée des incitations fiscales (c'est-à-dire dans une proportion qui va au-delà de leur contribution à la R&D des entreprises) lorsque ces dispositifs incitatifs sont remboursables (OCDE, 2018d). Par conséquent, la mise en place d'un remboursement immédiat du crédit d'impôt pourrait permettre de cibler plus efficacement les jeunes

entreprises innovantes. En outre, des modifications apportées au crédit d'impôt pourraient améliorer son efficacité, car les évaluations n'ont trouvé aucune résultat statistiquement significatif attestant de l'impact du crédit d'impôt sur l'augmentation des investissements en R&D (Dumont, 2019).

Réformer les infrastructures de transport

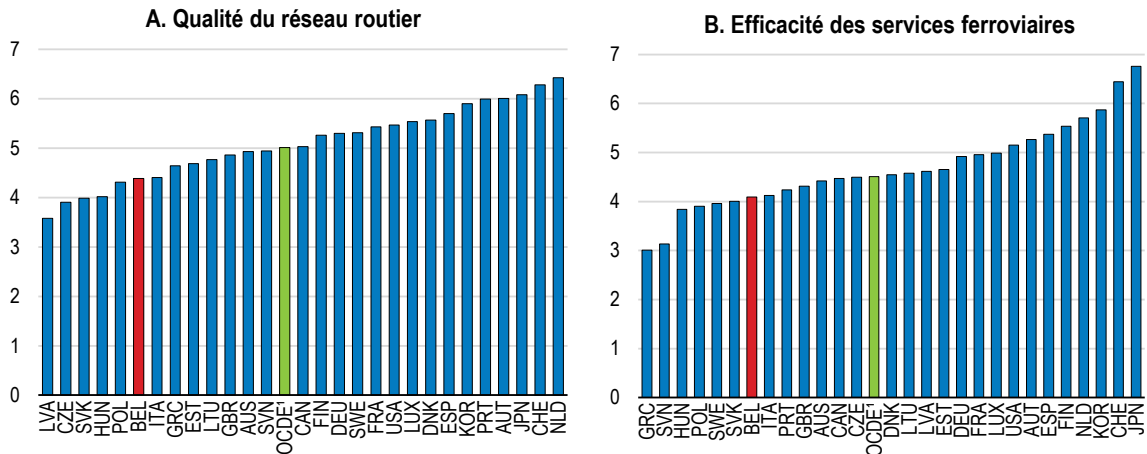
Un certain nombre de mesures ont été prises (tableau 7) ou sont prévues pour améliorer l'efficacité et la viabilité des infrastructures de transport aux niveaux fédéral et régional (Gouvernements de Belgique, 2019 ; Comité stratégique, 2018 ; CNC, 2018). Outre qu'elles stimuleront la productivité en permettant de réaliser des économies d'agglomération, ces mesures contribueront aussi à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques fixés pour 2030 (OCDE, 2015c ; FIT, 2018). Elles sont conformes aux meilleures pratiques recommandées par l'OCDE s'agissant d'aligner les projets d'infrastructure sur les objectifs climatiques de long terme, notamment en mobilisant le secteur privé et en coordonnant l'action des différents niveaux de pouvoir (OCDE, 2018e). Ce dernier point sera essentiel compte tenu de la nature décentralisée des politiques relatives au climat, à l'énergie et aux transports.

Du point de vue international, l'investissement dans les infrastructures, malgré de récents épisodes de hausse, reste faible en Belgique, de même que la qualité perçue des infrastructures (graphique 21). La part du mode routier devrait grimper d'ici à 2040, pour atteindre 86 % dans le transport de voyageurs et se situer entre 75 % et 80 % dans le transport de marchandises (BFP, 2019a). Un surcroît de demande risque d'entraver la mobilité et d'exacerber la congestion au détriment de la productivité. Par exemple, de récents calculs donnent à penser qu'en Flandre, les coûts de congestion neutralisent les avantages dont les entreprises bénéficient sous la forme d'économies d'agglomération du fait d'être implantées en ville (Baert et Reynaert, 2018).

Le transport routier de voyageurs est fortement subventionné en Belgique, surtout du fait du dispositif de déduction fiscale des frais liés aux voitures de société, qui contribue à la congestion et constituerait, d'après les estimations, un manque à gagner d'environ 2 milliards EUR pour les caisses de l'État (BFP, 2019b). Parmi les solutions récemment mises en place pour y remédier figurent l'allocation de mobilité (*cash for car*), dont les salariés renonçant à la voiture de société peuvent bénéficier depuis 2018, et le « budget de mobilité », octroyé depuis 2019 pour financer l'utilisation des modes de transport alternatifs. Les autorités ont également augmenté le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques et introduit des paramètres écologiques dans la fiscalité des véhicules afin d'aiguiller la demande vers les véhicules peu polluants, ce qui pourrait contribuer là encore à ce que l'investissement dans les infrastructures concorde avec l'impératif de décarbonation. La suppression du traitement fiscal favorable des voitures de société pourrait être considérée comme une première option pour rendre le régime d'imposition moins complexe et plus solidaire (puisque en l'état actuel, il favorise un sous-ensemble de travailleurs) tout en faisant reculer la congestion et la pollution. Sinon, d'autres options, par exemple le recours à des véhicules moins polluants, pourraient être proposées en plus de la poursuite de l'amélioration des infrastructures de transport.

Graphique 21. La qualité de l'infrastructure est perçue comme étant faible

Indice de compétitivité mondiale, échelle de 1 à 7 (ordre croissant), 2018



1. Moyenne non pondérée.

Source : Forum économique mondial (2019), *The Global Competitiveness Report 2019*, Forum économique mondial, Genève.StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050161>

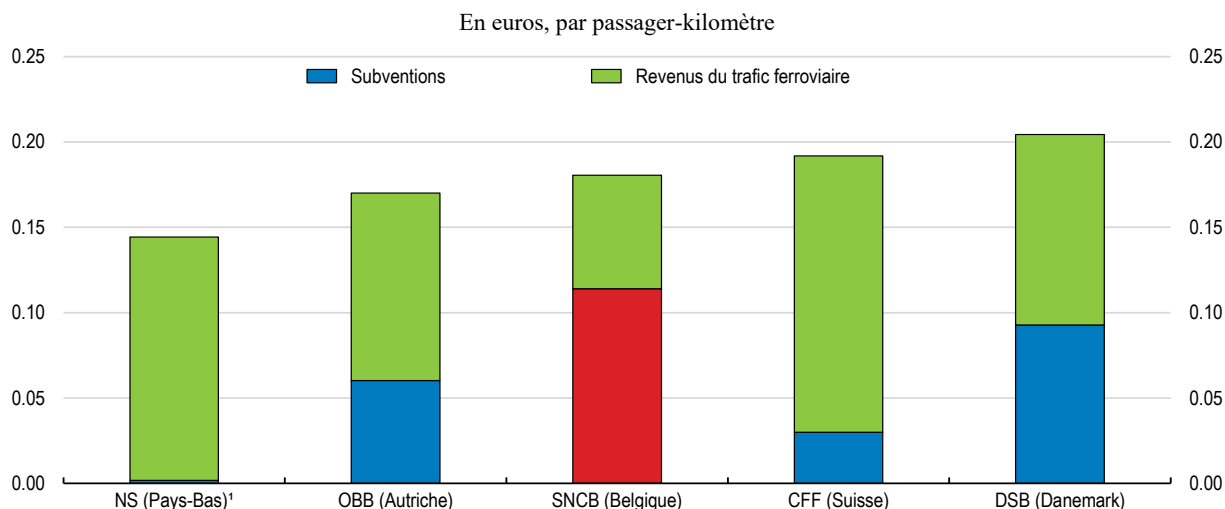
Pour accroître la productivité et accélérer la décarbonation des transports urbains, il est essentiel que l'incitation à se déplacer tienne compte du coût réel de l'utilisation de la voiture, ce qui a été obtenu dans certains pays de l'OCDE moyennant l'élévation des redevances de circulation en ville (OCDE, 2015c ; FIT, 2018). Depuis 2016, une redevance kilométrique frappe les poids lourds de plus de 3.5 tonnes. Certaines régions étudient différentes formes de péage envisageables pour les voitures, par exemple en fonction de l'heure et du lieu, ou l'idée d'une vignette.

Les modalités de mise en œuvre de ces différentes solutions ne font l'objet d'aucun consensus, de même qu'il n'en existe aucun plan concret. Un moyen de faciliter le processus pourrait être de commencer par instaurer un péage de congestion dans les plus grandes villes, par exemple Bruxelles, pour évoluer ensuite vers la mise en place d'un dispositif national, ce qui exigerait une action coordonnée des pouvoirs publics. Pour être couronné de succès, un tel dispositif devrait remplir un certain nombre de conditions (Arnott, et al., 1993 ; Anas et Lindsey, 2011 ; Anderstig et al., 2016), et en premier lieu varier judicieusement en fonction de l'heure et du lieu (par exemple, découpage des périodes de pointe en plages de 15 minutes), comme c'est le cas à Stockholm, plutôt que prendre la forme de péages de congestion uniformes. De plus, l'impact sur le marché du travail en termes d'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre devrait être pris en compte. Enfin, tous les véhicules devraient être soumis aux péages de congestion (voir OCDE, à paraître). Une autre solution pourrait consister à mettre en place des solutions de transport multimodal.

La tarification routière doit aller de pair avec des transports publics abordables et fiables (FIT, 2017). Un certain nombre de dispositifs (financés à 80 % par les employeurs et à 20 % par l'administration fédérale au profit des salariés, étudiants, retraités et familles nombreuses) font de la Belgique l'un des pays où le taux de subventionnement des transports publics est le plus élevé de l'UE. Dans une comparaison internationale d'entreprises ferroviaires du même ordre, la SNCB affiche le niveau de recette le plus faible et le taux de subventionnement le plus élevé par passager-kilomètre (graphique 22 ; Gautier

et Salem, 2016). Un subventionnement élevé peut peser sur le budget et la capacité physique du système des transports publics en période de pointe.

Graphique 22. Les chemins de fer publics sont fortement subventionnés



1. L'entreprise est l'unique exploitant du réseau ferré principal, tandis qu'un système de franchise est appliqué pour les lignes régionales.

Source : Gautier, A. et I. Salem (2016), « La SNCB : Prête pour la libéralisation totale du rail ? », *Regards économiques*, numéro 128.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050180>

Il est souvent plaidé en faveur d'une baisse du tarif des transports publics au motif qu'il s'agit, pour les pouvoirs publics, d'un moyen efficace de remédier à l'encombrement des routes. Pourtant, les faits montrent qu'une part relativement faible des nouveaux usagers des transports publics sont d'anciens automobilistes qui ont été sensibles à la baisse des prix (Dunkerley et al., 2018), mais qu'à l'inverse, un niveau de service élevé peut contribuer à résorber les bouchons sur les routes (Proost, 2018). Malgré les pics de fréquentation du matin à destination de Bruxelles, les tarifs ne dépendent guère des horaires, ce qui exacerbe la congestion et nuit à la fiabilité des services. Pour réduire la saturation des transports publics ferroviaires aux heures de pointe, il conviendrait d'envisager de moduler la tarification en fonction des plages horaires tout en allouant des aides ciblées pour empêcher les personnes à faibles revenus d'être excessivement pénalisées. Les économies ainsi réalisées du fait de la baisse globale du subventionnement pourraient servir à financer l'amélioration du système des transports publics.

Améliorer l'efficacité du système judiciaire et des régimes d'insolvabilité

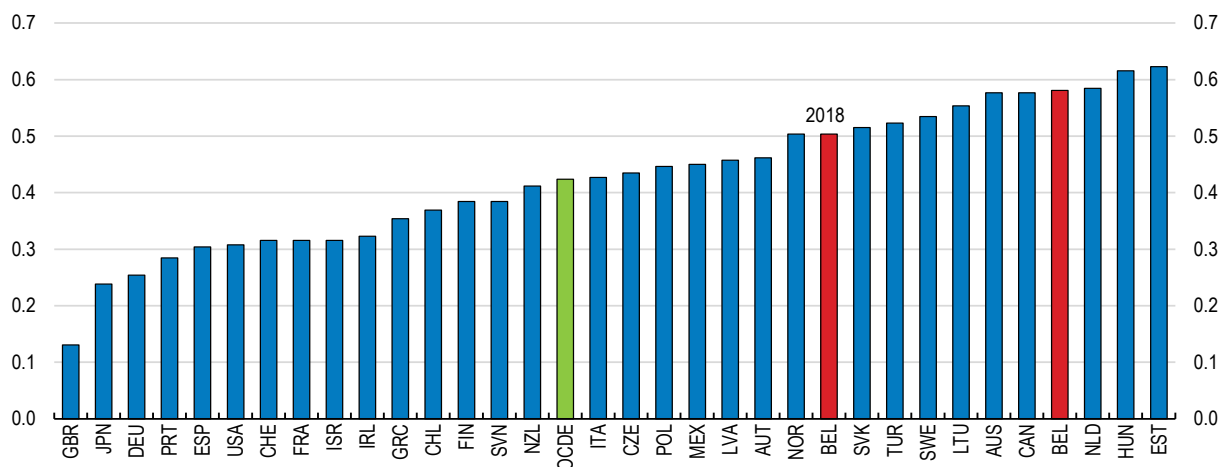
Exécution satisfaisante des contrats, efficacité judiciaire et rapidité des procédures d'insolvabilité sont autant de facteurs qui sont importants pour favoriser le développement de start-ups productives et élargir la capacité à absorber les innovations à la frontières (Calvino et al., 2016). Une réforme du régime d'insolvabilité peut aussi permettre d'allouer les ressources à leur usage le plus productif possible (Adalet McGowan, et al., 2018). En Belgique, le manque de flexibilité du régime d'insolvabilité explique peut-être en partie la faible taux de sortie et la présence d'un grand nombre d'entreprises « zombies » de plus de 10 ans dont les bénéfices d'exploitation sont inférieurs aux dépenses financières depuis au moins trois exercices (BNB, 2017).

Selon un indicateur de l'OCDE qui permet de mesurer les caractéristiques des régimes d'insolvabilité susceptibles d'avoir un impact négatif sur la hausse de la productivité, la Belgique peut encore faire des progrès dans trois domaines : coûts personnels élevés pour les entrepreneurs en cas de faillite, absence de prévention et de rationalisation et obstacles élevés à la restructuration (graphique 23 ; Adalet McGowan et Andrews, 2018). La réforme de mai 2018, visant à favoriser la sortie des entreprises zombies, a facilité la résolution de l'insolvabilité au sens où elle a eu pour effet de rationaliser le cadre de l'insolvabilité, d'élargir le champ d'application de la législation à toutes les entreprises et d'introduire une distinction entre faillite honnête et faillite frauduleuse (voir OCDE, à venir, pour des informations plus détaillées). Cette évolution est la bienvenue, mais le régime conserve certaines caractéristiques qui pourraient être encore réformées :

- Seuls les débiteurs peuvent engager une restructuration en Belgique, mais faire en sorte que les créanciers aient eux aussi la possibilité d'engager le processus permettrait d'assurer que les procédures puissent démarrer en temps voulu.
- L'existence de règlements extrajudiciaires pourrait être encore renforcée par l'introduction de procédures spécifiquement destinées aux PME (par exemple des procédures judiciaires simplifiées ou pré-formatées, ou la possibilité de payer les frais administratifs en plusieurs fois).
- Diminuer le recours aux tribunaux pourrait améliorer l'efficacité des procédures d'insolvabilité. De fait, les entreprises les plus modestes n'ont pas l'échelle nécessaire pour couvrir les coûts fixes que ces procédures entraînent et en Belgique, toutes les grandes étapes des procédures d'insolvabilité passent par un tribunal.

Graphique 23. Réformer le régime d'insolvabilité pourrait dopper la productivité

Augmentation de la mesure dans laquelle le régime d'insolvabilité contribue à retarder l'engagement et la résolution des procédures¹, 2016



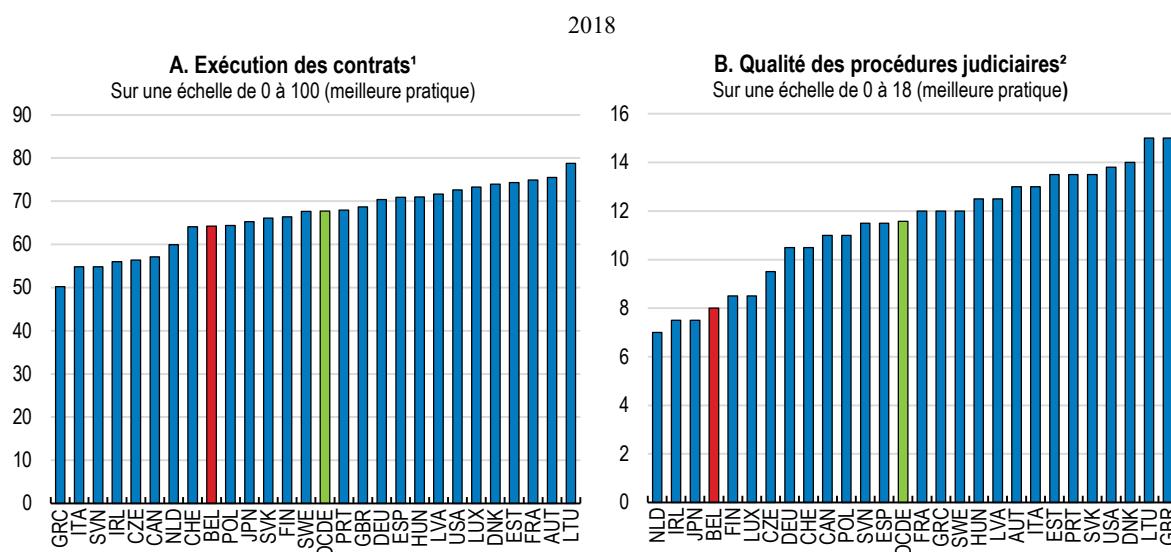
1. L'indice composite comprend 13 caractéristiques de conception des régimes d'insolvabilité qui concernent le coût subi à titre personnel par les entrepreneurs en faillite, l'absence de prévention et de rationalisation et les obstacles à la restructuration ainsi que d'autres caractéristiques. L'actualisation 2018 faite pour la Belgique ne correspond pas à une mise à jour officielle de l'indicateur de l'OCDE, mais a été calculée par le Secrétariat de l'OCDE, à partir de la réforme de 2018.

Source : Adalet McGowan, M., D. Andrews et V. Millot (2017), "Confronting the Zombies: Policies for Productivity Revival", *OECD Economic Policy Paper*, n° 21, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050199>

D'après les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale, l'exécution des contrats et l'efficacité juridique sont assez faibles, principalement à cause du peu d'automatisation des tribunaux et d'une gestion des affaires assez peu performante (graphique 24). Un nouveau système de gestion des affaires (MaCH) a été mis en place en 2019, ce qui devrait contribuer à corriger ces lacunes et pourrait aider à l'élaboration de statistiques judiciaires standardisées à l'échelle nationale, lesquelles ne sont pas très développées pour l'instant (voir OCDE, à venir, pour plus de détails). Ce système n'est pas encore complètement opérationnel et il conviendrait qu'il soit pleinement adopté. Cette mesure devrait être accompagnée par un renforcement de la formation des juges en informatique, actuellement faible par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays (CE, 2019c).

Graphique 24. Il est possible d'améliorer l'efficacité du système judiciaire



1. L'indicateur permet de mesurer l'efficacité et la qualité de la résolution des litiges commerciaux devant des tribunaux de première instance. Il s'agit d'une moyenne simple des scores obtenus pour les composantes suivantes : nombre de jours nécessaires à la résolution du litige ; coûts de la procédure d'exécution ; et qualité des procédures judiciaires.

2. L'indicateur permet de mesurer dans quelle mesure chaque économie a adopté de bonnes pratiques propices à la qualité et à l'efficacité du système des tribunaux. Il est construit à partir de composantes utilisées pour évaluer : la structure des tribunaux et les procédures, la gestion des affaires, le degré d'automatisation des tribunaux et l'existence d'autres options de résolution des litiges.

Source : Banque mondiale (2019), *Doing Business 2019: Training for Reform*, Groupe de la Banque mondiale, Washington.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050218>

L'amélioration de la collecte de données et l'informatisation pourraient aussi aboutir à renforcer le suivi et l'évaluation des activités des tribunaux. En Belgique, les seules données utilisées sont des rapports annuels et des informations sur le nombre d'affaires, alors que dans d'autres pays européens, il est fréquent de disposer également d'indicateurs de performance et de qualité, d'informations sur la durée des procédures et d'un système d'évaluation régulière (CE, 2019c).

Mesuré à l'aune de plusieurs indicateurs, le niveau de la corruption en Belgique est supérieur ou égal à la moyenne de l'OCDE (graphique 25). La lutte contre la corruption est importante pour des raisons éthiques, mais aussi économiques, car elle nuit au climat des

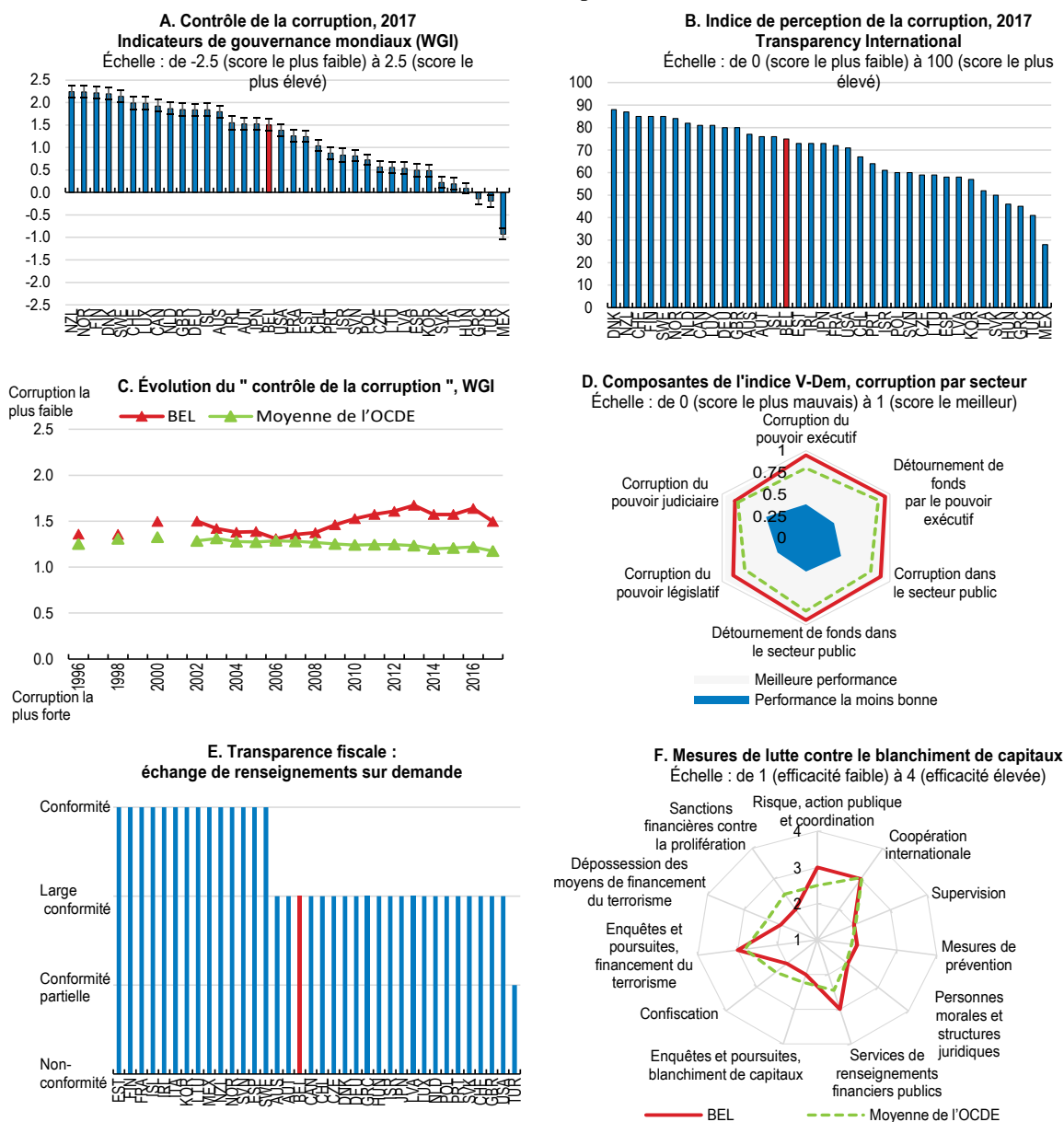
affaires, exerce un effet de distorsion sur la concurrence et détourne des recettes publiques vers des projets beaucoup trop coûteux. En Belgique, seules 15 % des personnes interrogées pour l'enquête Eurobaromètre 2017 ont indiqué être touchées par la corruption dans leur vie quotidienne, contre 22 % dans l'UE. Les entreprises ne considèrent pas que la corruption fait obstacle à la conduite de leurs affaires, et la Belgique se classe au 28^e rang en termes de transparence dans l'élaboration des politiques publiques (Forum économique mondial, 2018).

En 2013 et 2015, le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales a appelé la Belgique à réagir à l'absence de priorité donnée à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers et à l'insuffisance des ressources octroyées aux autorités chargées des enquêtes, des poursuites et des condamnations (OCDE, 2013b ; 2015d). La Belgique a été aussi invitée à corriger plusieurs lacunes législatives concernant son régime de responsabilité des entreprises, le niveau des sanctions et la prescription. Des progrès ont été accomplis, notamment à l'égard de deux des principales recommandations formulées par le Groupe de travail sur la corruption, avec l'augmentation, en 2016, des amendes infligées en cas de corruption transnationale et la modification du régime de responsabilité des entreprises en 2018 (OCDE, 2018f ; 2017b). Cependant, la Belgique doit encore prendre des mesures pour garantir que les modalités de suspension du délai de prescription seront étendues de manière à laisser suffisamment de temps pour qu'il soit possible, avec efficacité, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites pour des faits de corruption transnationale.

D'après une évaluation de la mise en œuvre de la Convention anti-corruption de l'OCDE, la Belgique fait partie des pays peu performants en la matière (Transparency International, 2018). Cette situation s'explique par la pénurie de ressources allouées aux tribunaux et à l'Office central pour la répression de la corruption, ainsi que par l'absence de statistiques concernant le nombre d'enquêtes ouvertes et d'affaires engagées ou conclues en matière de corruption transnationale. Améliorer la communication de données selon un modèle harmonisé au niveau international dans ce domaine permettrait une plus grande transparence.

Plusieurs questions relevant de l'intégrité publique, par exemple la lutte contre le clientélisme et la prévention de la récupération politique, méritent qu'on s'y intéresse de près. Les réponses des pouvoirs publics aux affaires récentes de favoritisme dans des structures de fourniture de services publics au niveau infranational ont abouti à une plus grande transparence des mandats publics, mais n'ont pas amélioré en soi les problèmes structurels de gouvernance des entités qui fournissent des services publics (HATVP, 2016 et 2018). Des efforts ont été faits pour légiférer afin d'empêcher le clientélisme politique et de renforcer l'intégrité dans les processus de prises de décisions politiques. Cependant, leur efficacité n'a pas été très satisfaisante, comme en témoigne le fait que le répertoire des représentants d'intérêts soit peu utilisé (Conseil de l'Europe, 2017 ; de Tijd, 2019). Des efforts supplémentaires de mise en œuvre s'imposent pour limiter toute influence politique induite dans l'élaboration des politiques publiques.

Graphique 25. Les indicateurs de la corruption sont proches de la moyenne de l'OCDE ou lui sont supérieurs



Note : La partie A présente les valeurs d'estimation et la marge d'erreur. La partie D fait apparaître les sous composantes par secteur de l'indicateur du « contrôle de la corruption » établi par le projet Varieties of Democracy. La partie E présente une synthèse de l'évaluation globale de l'échange de renseignements dans la pratique, telle qu'elle ressort des examens mutuels réalisés par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces examens mutuels permettent d'apprécier la capacité des pays membres à garantir la transparence de leurs entités et structures juridiques et à coopérer avec d'autres administrations fiscales conformément à la norme internationalement convenue. La partie F présente les évaluations issues des examens mutuels de chacun de ses pays membres réalisés par le GAFI pour apprécier dans quelle mesure ses Recommandations sont mise en œuvre. La notation attribuée montre à quel point les mesures prises par un pays sont efficaces au regard de 11 résultats immédiats.

Source : Banque mondiale ; Transparency International; Varieties of Democracy Institute ; calculs de l'OCDE effectués à partir de données émanant du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, et OCDE, Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934050237>

**Tableau 7. Recommandations antérieures de l'OCDE
portant sur l'amélioration de la productivité et du climat des affaires**

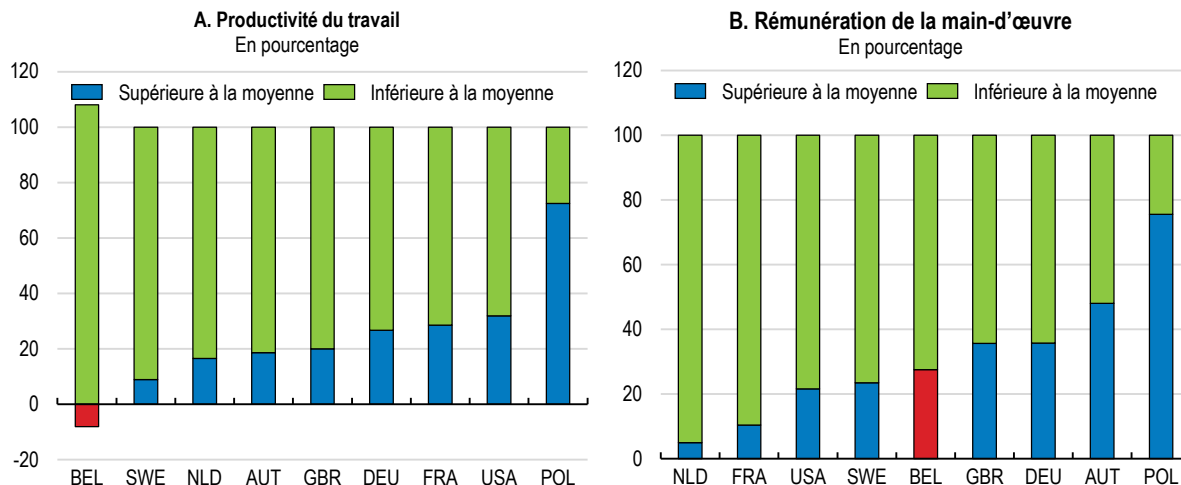
Principales recommandations de l'OCDE	Mesures prises depuis 2017
Évaluer les résultats de la réforme du mode de fixation des salaires mise en place par les autorités fédérales et y apporter de nouvelles modifications si nécessaire.	Aucune mesure prise.
Poursuivre la rationalisation des aides publiques à la R&D et à l'innovation dans chaque Région. Les Régions et Communautés pourraient améliorer la coopération en matière de soutien à l'innovation le cas échéant.	En 2018, une dispense partielle du versement du précompte professionnel a été introduite pour les salariés de la R&D titulaires d'une licence dans certaines matières définies. En septembre 2018, un accord de coopération a été signé avec les Régions pour la recherche appliquée et l'innovation. Les efforts ont été rationalisés en 2018 avec le lancement du programme de validation des projets « <i>Proof of business</i> » dans la Région de Bruxelles-Capitale, la numérisation de toutes les formes d'aides à la R&D en Wallonie et la modification du système des subventions en Flandre.
Continuer d'alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises du fait des dispositions fédérales et régionales.	Deux instituts de comptables et d'experts fiscalistes ont été fusionnés en mars 2019 dans le but d'améliorer la définition d'orientations à l'intention des PME. En Wallonie, un guichet unique a été mis en place en 2018. En Flandre, les obligations relatives aux activités des travailleurs indépendants ont été assouplies. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les mesures de soutien aux entrepreneurs ont été simplifiées.
Revoir à la baisse les exigences de capital minimum à verser et améliorer l'exécution des contrats en renforçant l'automatisation des tribunaux et la gestion des affaires.	Une application spécifique permettant une gestion complète de bout en bout du flux des affaires judiciaires (MaCH) est progressivement mise en place. Un registre de solvabilité centralisé a été mis en place.
Veiller à la disponibilité d'instruments de financement appropriés pour accompagner le développement des jeunes entreprises innovantes.	Un fonds, le « <i>Belgian Growth Fund</i> », a été constitué pour orienter l'épargne des investisseurs institutionnels vers les fonds de capital-risque. Un crédit d'impôt a été mis en place pour les personnes physiques qui investissent dans les actions émises par de jeunes PME en phase de croissance.
Développer les investissements dans les infrastructures de transport à la périphérie des grands centres urbains grâce à des initiatives fédérales et régionales conjointes et, lorsque cela s'y prête, en y associant davantage le secteur privé.	Depuis octobre 2018, le gouvernement fédéral et les gouvernements des régions ont engagé 1 milliard EUR pour l'achèvement du réseau suburbain bruxellois. Une Conférence interministérielle pour les investissements stratégiques a été mise en place pour faciliter la concertation relative aux investissements nécessitant une coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux. En Flandre, le projet de la liaison d'Oosterweel a commencé en février 2018. Sur les périodes 2009-14 et 2014-19, les investissements dans les infrastructures ont augmenté de 33 % dans la Région flamande et de 36 % dans la Région Bruxelles-Capitale et 40% en Wallonie.

Le bien-être des populations vulnérables peut être amélioré

Si les inégalités de revenu sont peu marquées en Belgique, des disparités persistent entre les régions et les groupes socioéconomiques en matière de résultats sur le marché du travail et de résultats scolaires. Selon la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, l'écart de taux d'emploi entre les groupes défavorisés et les autres est relativement élevé par comparaison à la moyenne de l'OCDE, c'est pourquoi il est crucial de réduire les obstacles auxquels ces populations se heurtent pour accéder à l'emploi (OCDE, 2018g ; Hijzen et al., 2020). La croissance de l'emploi s'est accélérée ces dernières années. Pour autant, la création d'emplois s'est concentrée dans les secteurs d'activité qui conjuguent faible productivité et bas salaires, d'où la nécessité d'une montée en compétences de la population active (graphique 26 ; chapitre 1).

Graphique 26. Les créations d'emplois se concentrent dans les secteurs qui conjuguent faible productivité et bas salaires

Créations nettes d'emplois entre 2000 et 2017 dans les secteurs caractérisés par une productivité du travail et une rémunération de la main-d'œuvre supérieures et inférieures à la moyenne en 2010¹



1. La productivité moyenne du travail et la rémunération moyenne par salarié sont mesurées au regard de la valeur ajoutée brute par actif occupé et de la rémunération par salarié dans l'économie du pays considéré. Les données fournies pour les États-Unis correspondent à une ventilation par secteur plus vaste, c'est pourquoi les comparaisons avec d'autres pays doivent être réalisées avec prudence. La somme des emplois créés/détruits dans les deux groupes (au-dessus et au-dessous de la moyenne) correspond à la variation totale de l'emploi dans le pays.

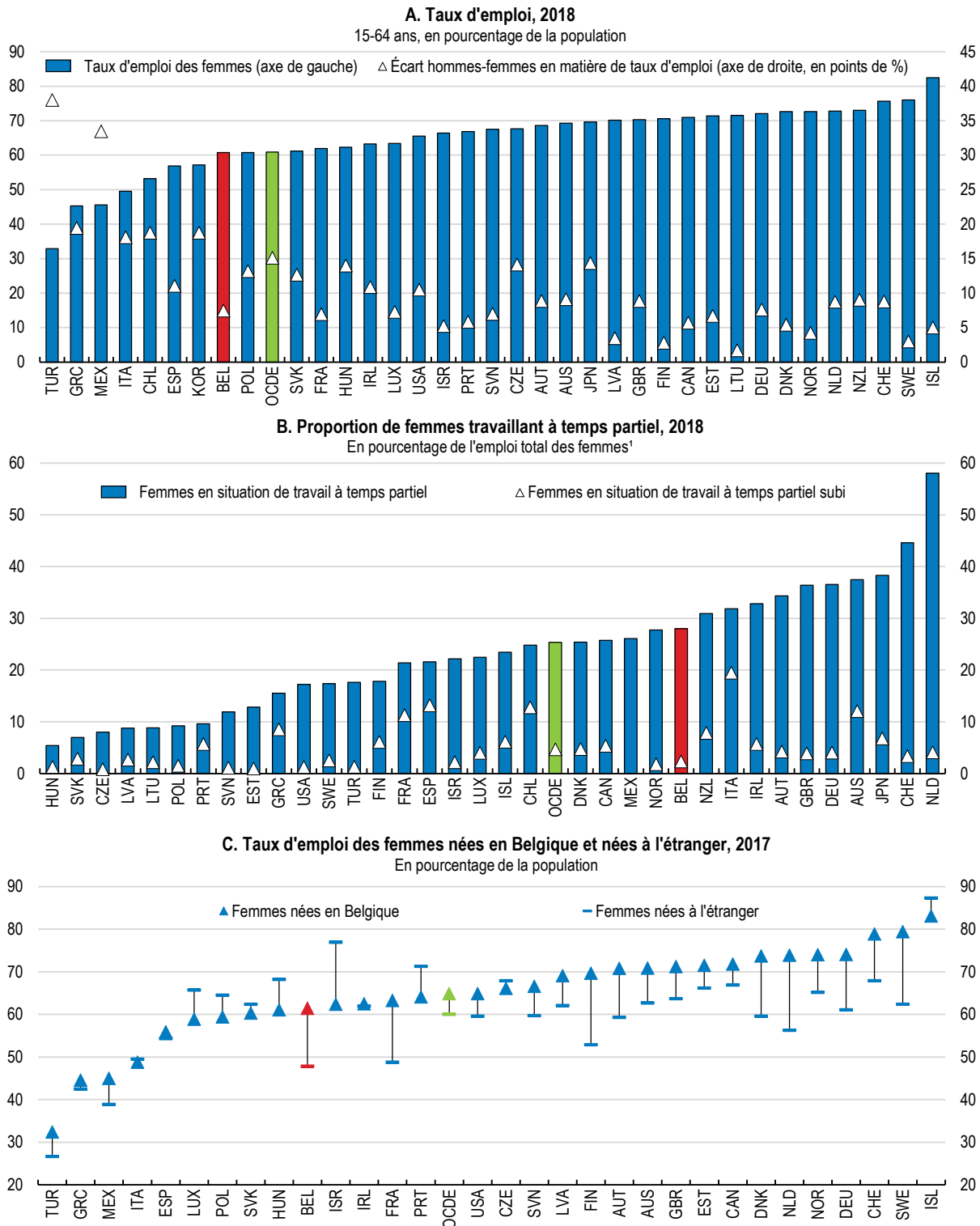
Source : OCDE (2019), *Compendium de l'OCDE sur les indicateurs de productivité 2019*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050256>

Stimuler l'emploi pour résorber les inégalités

En Belgique, l'écart salarial entre hommes et femmes était faible en 2017, à 3,7 %. Toutefois, le taux d'emploi des femmes est relativement bas, ce qui témoigne principalement d'une faible utilisation de la main-d'œuvre dans l'ensemble (graphique 27, partie A). La proportion de femmes qui travaillent à temps partiel, une situation qui peut être pénalisante en termes de salaire et de sécurité de l'emploi, est élevée, de même que l'écart entre le taux d'emploi des femmes nées en Belgique et celles qui sont nées à l'étranger (graphique 27, parties B et C). Cela contribue à l'écart entre hommes et femmes en matière de pensions de 26,6 % en 2016, et à un écart en matière de la couverture de retraite qui était trois fois plus élevé que la moyenne de l'UE (CE, 2018f). Cet écart devrait diminuer à mesure que le taux d'activité des femmes augmente (CSF, 2018) : les mesures qui visent à stimuler l'emploi sont donc essentielles (chapitre 1).

Graphique 27. La Belgique se distingue par un faible taux d'emploi des femmes



1. En pourcentage de l'emploi salarié total des femmes, pour les États-Unis.

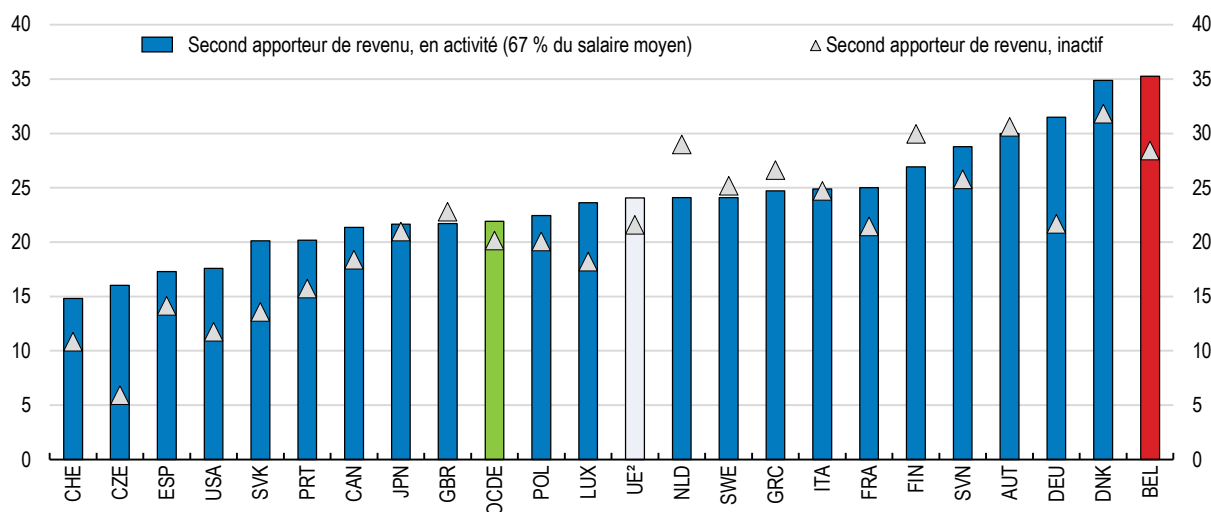
Source : OCDE (2019), *Statistiques de l'OCDE sur la population active* et *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales* (bases de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050275>

En Belgique, il existe d'importantes contre-incitations fiscales au travail des seconds apporteurs de revenu, ce qui peut peser sur le taux d'activité des femmes (graphique 28 ; OCDE, 2019h ; Thevenon, 2013). D'une manière générale, les régimes d'imposition par foyer fiscal ont un effet dissuasif quant au travail des seconds apporteurs de revenu, lorsque les taux marginaux d'imposition sont progressifs (OCDE, 2018g). Si le système fiscal belge repose sur l'imposition individuelle, un quotient conjugal est tout de même appliqué en vertu duquel un montant notionnel des revenus peut être transféré entre les époux si l'un des deux gagne 30 % ou moins du revenu total du foyer. Si les revenus du second apporteur augmentent, la part du revenu de l'apporteur principal qui était attribuée au conjoint lui est réattribuée (Thomas et O'Reilly, 2016). Environ la moitié des bénéficiaires de ce régime sont déjà à la retraite ou en sont proches, mais il peut néanmoins encore constituer un frein à l'emploi de certains groupes vulnérables de femmes sur le marché du travail. Ces mesures fiscales dissuasives pourraient être limitées.

Graphique 28. Les contre-incitations fiscales au travail des seconds apporteurs de revenu sont importantes

Impôt sur le revenu en % du salaire brut¹, pour un couple marié avec 2 enfants, avec un salaire correspondant à 100 % du salaire moyen pour l'apporteur de revenu principal, 2018



1. Cotisations sociales salariales incluses.

2. Pays de l'Union européenne qui sont également membres de l'OCDE (23 pays) ; moyenne non pondérée.

Source : OCDE (2019), *Les impôts sur les salaires 2019* (base de données).

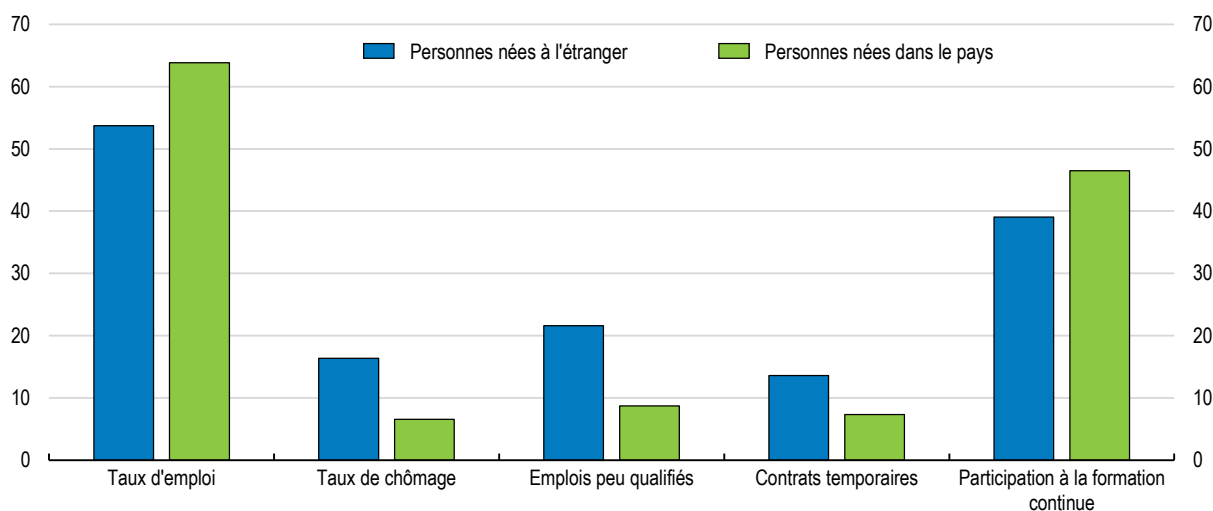
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050294>

Presque tous les enfants de 3 ans et plus fréquentent une structure d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE), avec à la clé un effet positif sur l'emploi des femmes. Néanmoins, on constate des écarts en matière d'assiduité, notamment s'agissant des enfants issus de l'immigration (CE, 2019b). En 2019, la Communauté flamande a adopté des mesures financières incitatives visant à renforcer l'assiduité des enfants de 3 et 4 ans. Pour les enfants de moins de 3 ans, le taux de fréquentation des structures d'EAJE est élevé, à 60 %. Néanmoins, l'écart entre les enfants dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur (65 %) et ceux dont la mère n'est pas diplômée du supérieur (44 %) est deux fois plus élevé que la moyenne de l'UE (OCDE, 2018h). Le développement de l'offre de services d'EAJE à destination des jeunes enfants de moins de trois ans, et l'adoption de mesures visant à augmenter les taux de fréquentation, auraient des effets positifs sur le taux

d'activité des femmes et l'acquisition des compétences, notamment pour les enfants de milieux défavorisés (OCDE, 2018g). Ainsi, la France prévoit d'accroître les financements alloués aux structures d'accueil des tout-petits dans les zones défavorisées, ce qui pourrait favoriser une hausse de leur fréquentation.

L'intégration des immigrés sur le marché du travail peut être améliorée, étant donné qu'ils ont souvent de moins bons résultats sur le plan professionnel (graphique 29 ; CSE, 2018). Les écarts sont particulièrement importants pour certaines catégories. Par exemple, les immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE ont environ 22 % de chances en moins d'occuper un emploi qu'une personne née en Belgique, soit l'un des écarts les plus marqués de l'UE même s'il est proche de celui observé dans les pays voisins. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts engagés en coopération avec les partenaires sociaux afin d'améliorer la diversité dans les entreprises et de développer l'offre de formations, y compris de cours de langue, conformément aux recommandations de *l'Étude économique 2015 de la Belgique*.

Graphique 29. La situation des immigrés sur le marché du travail est plus difficile



Source : OCDE (2018), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2018 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050313>

La situation sur le marché du travail des immigrés de deuxième génération est à peine meilleure que celle des immigrés de première génération, contrairement à ce que l'on observe dans les pays voisins (Vandermeersch et al., 2017 ; Corluy et al., 2015). En effet, les personnes nées en Belgique de parents ayant un faible niveau d'études originaires d'un pays non membre de l'UE ont une probabilité d'occuper un emploi inférieure de 18 points de pourcentage à celle de leurs homologues dont les parents sont eux aussi nés en Belgique (OCDE, 2017c). Si ces résultats sont en partie imputables aux écarts en termes de niveau d'études, la situation professionnelle plus difficile des immigrés de deuxième génération persiste même lorsque l'on tient compte des caractéristiques socioéconomiques (de Cuyper et al., 2018). Il serait donc utile de poursuivre les efforts d'insertion sur le marché du travail, par exemple en développant le recours à des outils statistiques permettant un profilage du risque individualisé, de façon à adapter les programmes de retour au marché du travail aux besoins des chômeurs (voir le chapitre 1).

Le taux d'emploi des travailleurs plus âgés (de 55 à 64 ans) a doublé entre 2001 et 2018 pour atteindre 50 %, mais il reste inférieur à la moyenne de l'OCDE (61 %). Pour l'augmenter, il est primordial d'inciter davantage les travailleurs âgés à poursuivre leur activité professionnelle et de leur offrir de meilleurs débouchés (OCDE, 2018g). Afin d'améliorer l'employabilité des travailleurs âgés, il est essentiel de renforcer les mesures en faveur de la formation continue et de réduire le poids de l'ancienneté dans la formation des salaires (chapitre 1). Il serait également utile, conformément aux recommandations de *l'Étude économique 2017 de la Belgique*, d'introduire des pratiques d'organisation du travail, conjuguant directives pratiques et incitations financières pour les employeurs en faveur du bien-être au travail, surtout pour les travailleurs âgés, comme l'ont fait l'Allemagne et le Danemark, ainsi que de développer l'organisation flexible du temps de travail.

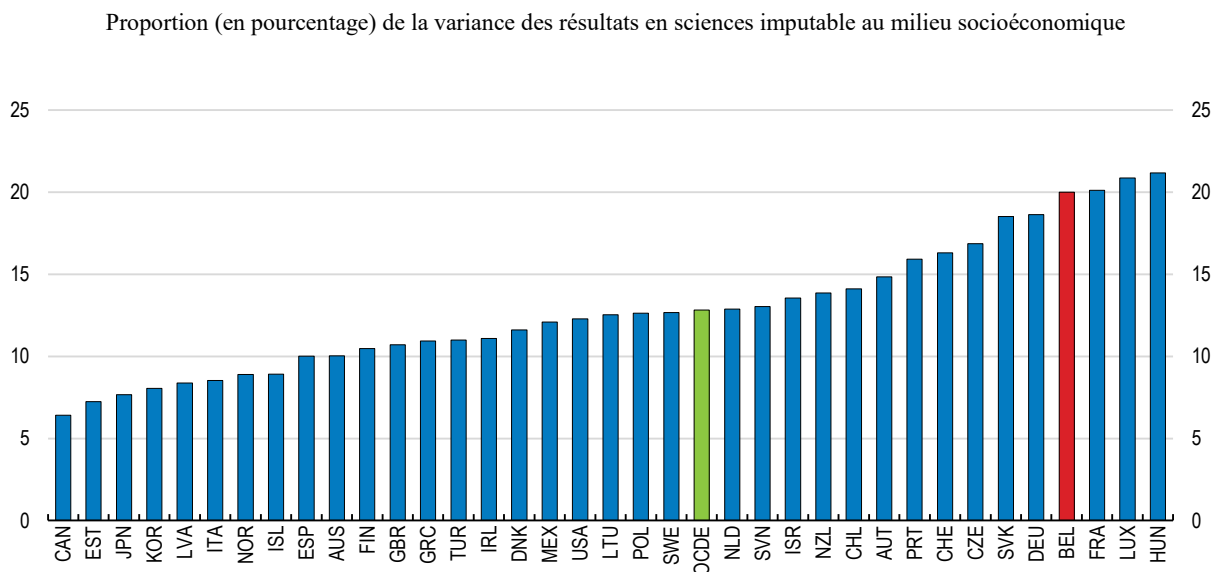
Renforcer l'égalité des chances face à l'éducation

Si les résultats de l'enseignement sont globalement bons en Belgique, on constate des disparités persistantes entre les régions (tableau 8). Le milieu socioéconomique dont sont issus les enfants exerce une forte influence sur leurs résultats à l'école (graphique 30). Après prise en compte des résultats, les élèves défavorisés ont une plus grande probabilité de redoubler que leurs camarades issus de milieux favorisés (OCDE, 2016a). S'agissant de la mobilité intergénérationnelle en matière d'éducation, la Belgique se situe dans la moyenne de l'OCDE, alors que les dépenses qu'elle alloue à l'éducation sont plus élevées (OCDE, 2018i). La réduction des taux de sortie prématurée du système scolaire, qui varie aussi sensiblement en fonction des régions et du milieu socioéconomique, reste une priorité (Gouvernements de la Belgique, 2019).

Tableau 8. Disparités en matière de résultats scolaires entre les Communautés

	Proportion d'élèves ayant un niveau 1 ou inférieur de compétences en sciences	Proportion d'élèves ayant un niveau 1 ou inférieur de compétences en mathématiques	Écart entre immigrés et autochtones en termes de résultats de l'écrit, après contrôle du sexe et du profil socioéconomique des élèves et des établissements	% d'élèves ayant redoublé au moins une fois dans le primaire, le premier cycle du secondaire ou le deuxième cycle du secondaire	Pourcentage d'enseignants ayant suivi un programme de perfectionnement professionnel au cours des trois mois précédents	Personnel enseignant fournissant de l'aide aux devoirs
	2018	2018	2018	2015	2015	2015
Communauté flamande	18.0	17.3	32	24.3	40.1	51.3
Communauté française	22.6	22.8	11	46.0	68.6	41.7
Communauté germanophone	20.0	15.1	32	30.5	64.2	37.4
OCDE	22.0	24.1	24			

Source : OCDE, PISA 2018 et PISA 2015.

Graphique 30. Les résultats scolaires varient selon le milieu socioéconomique

Source : OCDE (2019), *Résultats du PISA 2018 (Volume II)*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050332>

Ces dernières années ont été lancées des réformes de grande ampleur dans le secteur de l'éducation en vue de réduire les inégalités dans les Communautés française et flamande. La mise en œuvre du Pacte d'excellence se poursuit dans la Communauté française, tandis que la Communauté flamande a lancé de nouvelles réformes en 2019 dans l'objectif de moderniser l'enseignement secondaire. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de ces réformes, qui prévoient notamment un perfectionnement des objectifs d'apprentissage afin que les établissements scolaires puissent rendre des comptes, ainsi qu'une amélioration de l'orientation des élèves. L'accent mis dans ces deux régions sur l'accompagnement ciblé à l'école est le bienvenu dans la mesure où des éléments montrent qu'un apprentissage personnalisé peut faire baisser le taux de redoublement, comme c'est le cas en Finlande (Väljärvi et Sahlberg, 2008). En Belgique, plusieurs initiatives d'aide aux devoirs extrascolaire destinées aux élèves issus de milieux défavorisés ont été mises en place. Ces efforts doivent se poursuivre et être complétés par un accompagnement périscolaire dans les établissements. Par exemple, la proportion d'élèves qui fréquentent des établissements dans lesquels le personnel enseignant propose une aide aux devoirs s'établit à 47 % en Belgique, ce qui est en-deçà de la moyenne de l'OCDE de 60 %. Par ailleurs et contrairement à certains pays de l'OCDE, l'aide aux devoirs n'est pas ciblée sur les élèves défavorisés mais proposée à tous les élèves. Un accompagnement personnalisé devrait être proposé aux élèves en risque d'échec, afin de réduire les inégalités en matière de résultats scolaires.

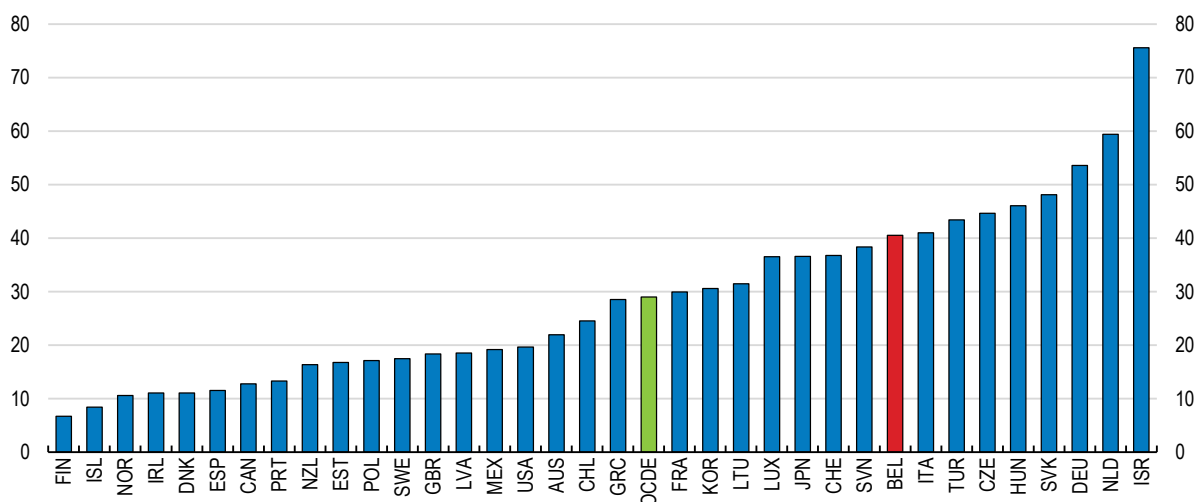
L'orientation précoce des élèves peut avoir des effets négatifs sur l'égalité des chances à l'école et les résultats scolaires, surtout pour ceux qui sont issus de l'immigration (OCDE, 2018j ; Hanushek et Woessman, 2006). En outre, certaines données mettent en évidence des écarts de résultats plus prononcés entre les établissements défavorisés et les autres dans les pays qui pratiquent l'orientation précoce (OCDE, 2016b). En Belgique, les élèves sont orientés dès 12 ans, contre 14 ans en moyenne dans la zone OCDE. Une orientation plus

tardive peut renforcer la mobilité sociale en atténuant les liens entre la réussite scolaire des élèves et leur milieu d'origine. C'est pourquoi les réformes prévues dans la Communauté française sont les bienvenues.

On observe d'importants écarts de résultats entre les établissements scolaires (graphique 31), plus particulièrement en lien avec les programmes qu'ils dispensent. Si les établissements défavorisés ont des effectifs moins nombreux par classe que les établissements mieux lotis, il n'existe pas de stratégie clairement définie consistant à affecter les enseignants les plus qualifiés et les plus expérimentés aux établissements les plus en difficulté (OCDE, 2018k). La mobilité des enseignants est limitée par le système de « réseaux » d'établissements, qui les classe en fonction de leur statut juridique. Il convient donc d'améliorer les incitations à la mobilité entre les établissements pour les enseignants qualifiés. Par exemple, au Japon et en Corée, des mesures existent pour veiller à ce que les enseignants de qualité rejoignent des établissements défavorisés, au moyen de dispositifs formels et informels permettant de s'assurer que les enseignants changent régulièrement d'établissement, ainsi que d'incitations supplémentaires comme des suppléments de salaire, un temps d'enseignement réduit et la possibilité de choisir son prochain établissement.

Graphique 31. Les écarts de résultats entre les établissements sont marqués

Variation des résultats en lecture entre les établissements en % de la variation totale des résultats¹



1. Données 2015 pour l'Espagne.

Source : OCDE (2019), *Résultats du PISA 2018 (Volume II)*, PISA, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050351>

Tableau 9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les politiques de l'éducation, des compétences et du marché du travail

Principales recommandations de l'OCDE	Mesures prises depuis 2017
Veiller à ce que les entreprises respectent la nouvelle législation fédérale, qui les oblige à accorder cinq jours ouvrés au moins par an à leurs salariés pour qu'ils se forment. Développer les horaires variables et mettre fin aux derniers dispositifs de retraite anticipée.	Le « <i>Jobs Deal</i> » comprend des mesures de promotion de la formation, en particulier dans les professions exposées à une pénurie de main-d'œuvre. En 2018, la couverture du dispositif de « flexi-jobs », mis en œuvre dans le cadre de la Loi sur le travail faisable et maniable, a été étendue à d'autres secteurs.
Si nécessaire, développer les dispositifs d'encadrement du choix des établissements scolaires dans les Communautés afin de réduire la concentration d'élèves originaires de pays n'appartenant pas à l'UE. Améliorer la formation des enseignants et les dispositifs visant à inciter les enseignants à exercer dans des établissements où la concentration d'élèves défavorisés est importante.	En février 2019, la Communauté française a réformé la formation initiale des enseignants et instauré un cadre différencié permettant d'octroyer davantage de ressources aux établissements défavorisés et aux élèves en risque d'échec. En avril 2019, la Flandre a renforcé la réglementation relative au droit d'inscription dans un établissement correspondant au choix des élèves et des parents.
Si nécessaire, envisager d'augmenter ou d'ajuster les droits d'inscription, mais conserver le système d'exonérations et de bourses en faveur des étudiants de milieux défavorisés accompagnés de prêts remboursables sous condition de ressources. Diffuser plus largement les informations relatives aux pénuries de main-d'œuvre et aux avantages de salaire par domaine d'études afin que les étudiants soient incités à choisir des filières davantage en rapport avec les besoins du marché du travail.	En 2019, la Communauté française a adopté deux décrets améliorant le système de bourses d'études, afin de renforcer l'aide apportée aux étudiants défavorisés. En 2018, la Communauté flamande a lancé un site sur les chiffres de la formation (<i>Opleiding in cijfers</i>) afin de mieux éclairer les choix d'orientation.

Il faut redoubler d'effort dans les domaines de l'environnement et de l'énergie

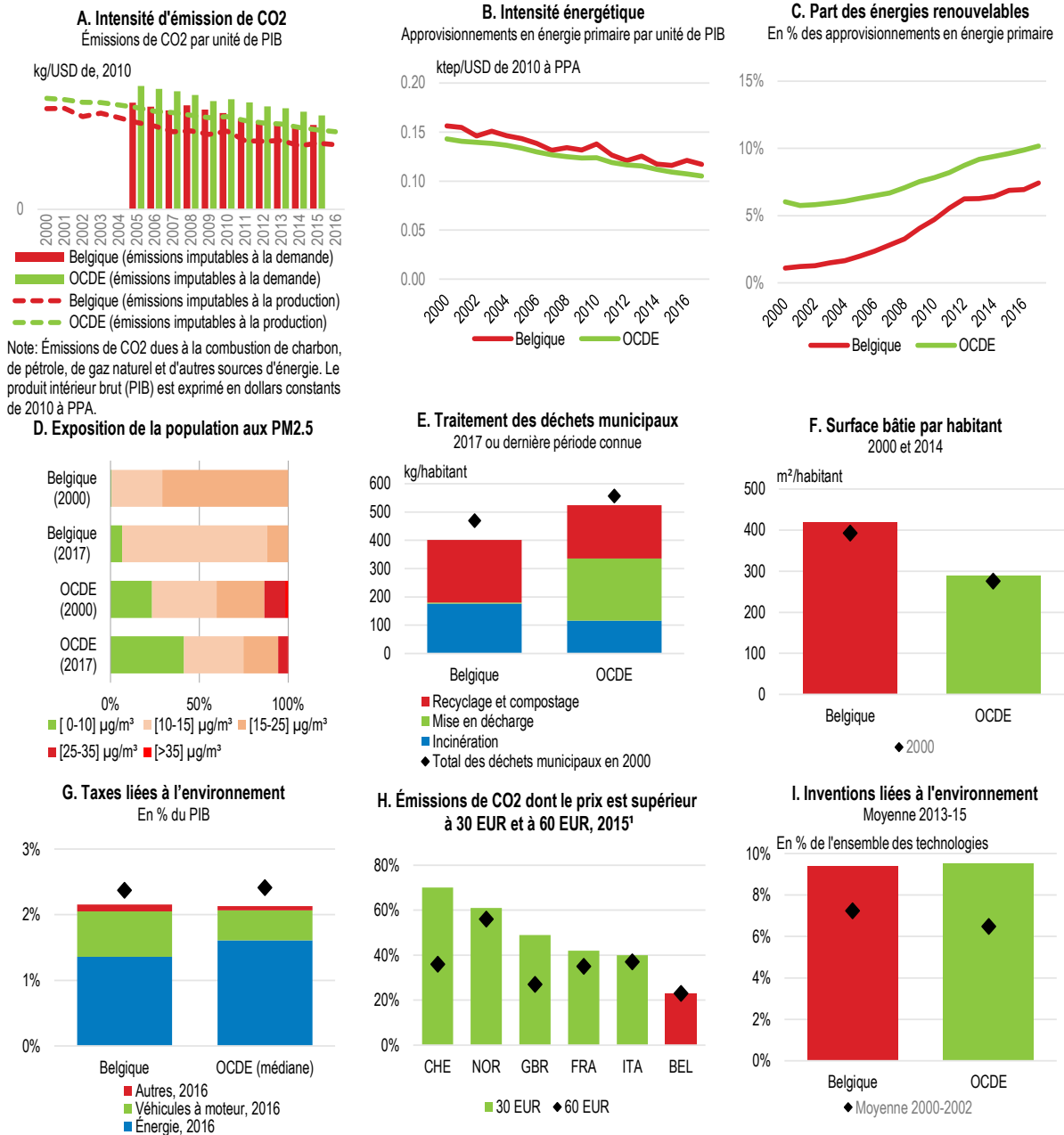
La Belgique affiche une intensité énergétique supérieure et une part du renouvelable dans le paysage énergétique inférieure à la moyenne OCDE (graphique 32, parties A à C). La politique en cours ne devrait pas lui permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2020 et 2030 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE. En l'état actuel, les émissions n'auront diminué que de 14 % par rapport aux niveaux de 2005 en 2030, alors que l'objectif de réduction s'élève à 35 % (CE, 2019b). La majeure partie de la population est exposée à un niveau de pollution aux particules fines supérieur au seuil de 10 microgrammes par mètre cube recommandé par l'OMS (graphique 32, partie D), ce qui cause environ 5 000 décès prématurés par an. C'est à la santé des enfants que la pollution atmosphérique nuit le plus (OMS, 2018). Les jeunes élèves des établissements les plus fortement exposés à la pollution atmosphérique affichent des résultats scolaires sensiblement et durablement moins bons que les autres (Heissel et al., 2019).

En Belgique, les zones bâties sont étendues ; près de 10 % des terres cultivables ont été artificialisées au cours des 25 dernières années (graphique 32, partie F), ce qui peut nuire à la biodiversité et détériorer la qualité des sols (Haščič et Mackie, 2018). La Belgique, qui connaît un étalement urbain galopant, est le pays de l'OCDE qui concentre le plus d'espaces de faible densité dans les aires métropolitaines (OCDE, 2018l). Ces tendances font croître la demande d'énergie et la dépendance à l'égard des véhicules et, partant, les niveaux de pollution et des émissions de CO₂ liées aux transports. Densifier le logement dans les zones bien desservies par les transports publics pourrait aider à y remédier (OCDE, 2015c). Les objectifs de réduction d'émissions fixés pour 2030 ne pourront être réalisés sans réforme des politiques des transports (voir plus haut ; CNC, 2018).

La Belgique a récemment relevé les taxes sur le gazole en les alignant sur celles qui frappent l'essence. C'est une bonne chose dans la mesure où la combustion des carburants diesel est une plus grande source de pollution de l'air que la combustion de l'essence. Le débat national sur la tarification du carbone a débouché en 2018 sur l'idée d'instaurer un

tel système dans les secteurs du bâtiment et des transports, respectivement responsables de 31 % et 35 % des émissions non couvertes par le SEQE de l'UE (DNTC, 2018). Il y a des raisons de penser qu'il en résulterait à court terme des effets bénéfiques pour l'emploi et le PIB (Berger et Bossier, 2016).

Graphique 32. Indicateurs de croissance verte : Belgique



Source : OCDE (2019), Indicateurs de la croissance verte (base de données).

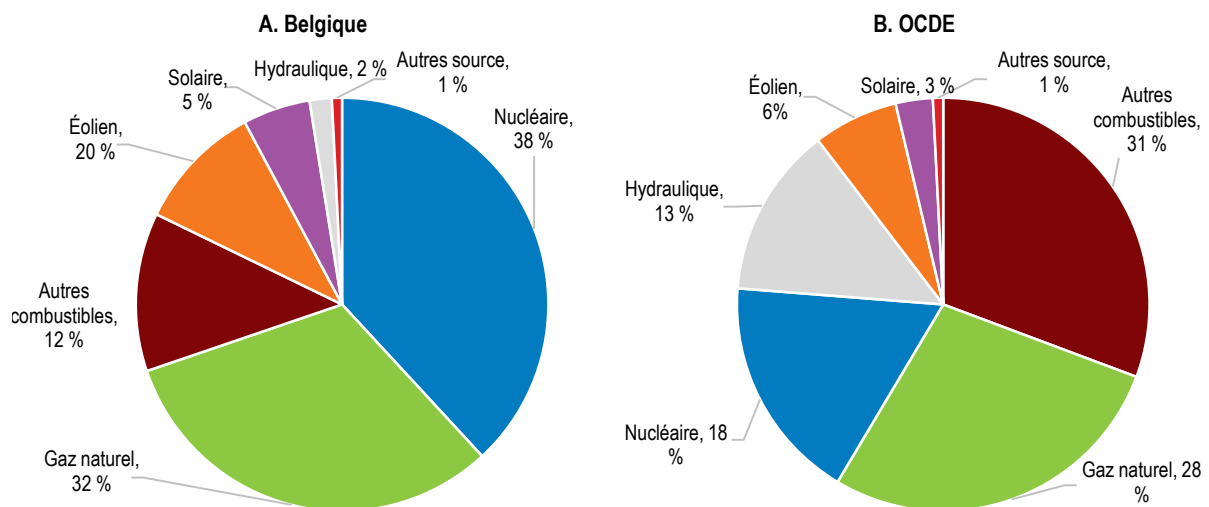
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050370>

Hors secteur des transports, soit la consommation de combustibles fossiles n'est pas taxée, soit elle l'est peu, y compris lorsque les émissions ne relèvent pas du SEQUE de l'UE (OCDE, 2018m et 2018n). En conséquence, l'essentiel des émissions de CO₂ sont tarifées à un taux inférieur à 30 EUR, qui correspond à l'estimation basse du coût climatique qu'elles occasionnent actuellement, tandis qu'une part relativement faible le sont au-dessus de 60 EUR (graphique 32, partie H). Il est donc nécessaire que la Belgique relève sensiblement le tarif des émissions de CO₂ suivant un calendrier prévisible et en déterminant judicieusement le coût des externalités climatiques afin de garantir un bon rapport coût-efficacité des réductions d'émission. Pour compenser l'effet négatif qu'une hausse des taxes frappant les combustibles fossiles aurait sur les ménages à faibles revenus, il conviendrait probablement d'affecter une partie des recettes ainsi générées au financement de transferts monétaires subordonnés au niveau des revenus (Flues et van Dender, 2017). L'effort d'innovation qui est consacré aux inventions liées à l'environnement en Belgique est moins dynamique que partout ailleurs dans la zone OCDE (graphique 32, partie I). Il est établi qu'une tarification robuste du carbone constitue un moteur de l'éco-innovation (Dechezleprêtre et al., 2016).

Il est ambitieux de vouloir sortir progressivement du nucléaire d'ici à 2025, compte tenu de la prédominance de cette énergie dans la production d'électricité (graphique 33). La récente mise à l'arrêt, pour maintenance, de plusieurs réacteurs nucléaires et la nécessité d'importer de l'électricité ont montré combien il est important de coordonner l'action publique, d'effectuer des interconnexions avec les réseaux des pays voisins et d'engager de nouveaux investissements (CE, 2019d). Le mécanisme de rémunération de la capacité qui doit être mis en place au plus tard en 2021 pourrait renforcer la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Belgique, en permettant aux producteurs d'électricité de continuer à investir et en favorisant les technologies de production d'électricité plus écologiques.

Graphique 33. En Belgique, l'électricité est principalement d'origine nucléaire

Production d'électricité par source principale¹, en %, 2018



1. Production brute d'électricité.

Source: AIE (2019), Electricity Information Statistics – OECD Electricity and Heat Generation (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris.

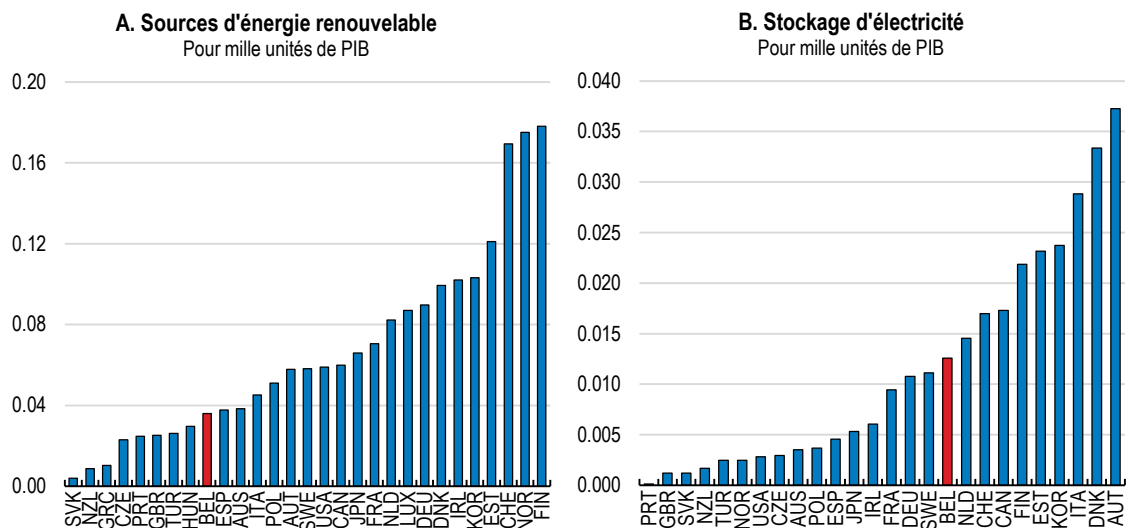
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050389>

Des efforts supplémentaires s'imposent pour atteindre comme prévu l'objectif d'élever à 18.3 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (CNC, 2018). Une réduction des coûts favorisera certes l'investissement dans ces énergies, mais celui-ci pourrait par ailleurs se heurter à la faiblesse persistante des prix de gros de l'énergie, à la réduction et suspension planifiées des programmes de primes en faveur du photovoltaïque résidentiel ainsi qu'à la résistance civile aux nouvelles installations éoliennes. Pour remédier à ce dernier point, il pourrait être nécessaire d'intégrer les principes de l'économie du partage dans l'établissement des prix afin d'atténuer l'opposition des parties prenantes directement concernées, tout en poursuivant le dialogue public avec les communautés locales (AIE, 2018).

Il sera également essentiel d'accompagner la mise au point de solutions de stockage et de gestion (CNC, 2018). Par exemple, des installations de stockage de l'énergie progressivement moins coûteuses, combinées à des unités de production plus petites et plus décentralisées, pourraient abaisser les coûts de modernisation du réseau. Or, les dépenses publiques consacrées à la R&D dans le stockage d'énergie renouvelable restent modestes (graphique 34). En ce qui concerne la gestion de la demande, la généralisation des compteurs intelligents pourrait se traduire par une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, en particulier résidentiels, qui consomment en moyenne plus de 250 kWh/m², soit davantage que presque partout ailleurs en Europe (BPIE, 2017).

Graphique 34. Les budgets publics alloués à la R&D dans les technologies clés de la transition énergétique sont relativement modestes

2017 ou dernière période connue¹



1. Les données correspondent au budget total de RD-D (recherche-développement et démonstration) publique.
Source: AIE (2019), Energy Technology R&D Statistics (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050408>

Tableau 10. Autres recommandations concernant les politiques macroéconomiques et quelques politiques structurelles

CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS
Politiques macroéconomiques et financières	
Les risques et perspectives suscités par le changement climatique et les politiques d'atténuation du changement climatique peuvent faire l'objet d'un suivi plus attentif.	Renforcer la diffusion d'information sur les risques liés au climat de la part des intermédiaires financiers, à mesure que des données granulaires seront disponibles.
La fiscalité des revenus financiers diffère d'une catégorie d'actif à l'autre, et les plus-values ne sont pas imposées au niveau des personnes physiques.	Veiller à la neutralité de la fiscalité des différentes sources de revenus des actifs financiers.
La fiscalité des logements privilégie les impôts non récurrents, ce qui peut accroître le nombre de navetteurs.	Passer des impôts sur les transactions immobilières à des impôts immobiliers récurrents. Actualiser la base des impôts immobiliers pour l'aligner sur les valeurs de marché. Supprimer progressivement les crédits d'impôt au titre des prêts hypothécaires.
Améliorer les résultats en matière de marché du travail et d'éducation pour favoriser l'inclusivité	
L'impact du milieu socioéconomique sur les résultats en matière d'éducation est élevé.	Repousser l'âge de l'orientation dans des filières pour accroître l'équité dans les résultats en matière d'éducation. Développer les incitations à la mobilité entre les établissements des enseignants qualifiés.
Le taux d'activité est relativement faible pour certaines catégories de femmes, ce qui s'explique en partie par les contre-incitations fiscales.	Envisager d'abaisser les désincitations fiscales pour les deuxièmes apporteurs de revenu.
Malgré la fréquentation élevée des structures d'accueil de jeunes enfants, celle-ci n'est pas toujours régulière, en particulier pour les enfants issus de l'immigration.	Augmenter l'offre de structures d'accueil pour les enfants entre 0 et 3 ans et prendre des mesures pour accroître les taux de fréquentation.
Stimuler la hausse de la productivité et rendre la croissance plus verte	
Il y a eu des avancées, mais certaines restrictions subsistent dans le secteur du commerce de détail.	Continuer d'assouplir les restrictions dans le secteur du commerce de détail, par exemple les règles relatives à l'ouverture des magasins et aux ventes promotionnelles.
La saturation du transport ferroviaire public aux heures de pointe est importante et les subventions sont élevées.	Augmenter les tarifs des heures de pointe dans le transport ferroviaire public et prévoir parallèlement des subventions ciblées sur les catégories à faible revenu.
En moyenne, la consommation résidentielle d'énergie par m ² en Belgique est parmi les plus élevées d'Europe.	Accélérer le déploiement des compteurs électriques intelligents pour faciliter la mise au point de solutions de gestion du côté de la demande.

Note : Ce tableau contient des recommandations qui ne figurent pas au nombre des recommandations de ce chapitre. Les recommandations clés figurent au début de l'Étude.

Références

- Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2018), « Design of insolvency regimes », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1504, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d44dc56f-en>.
- Adalet McGowan, M., D. Andrews et V. Millot (2018), « The walking dead?: Zombie firms and productivity performance in OECD countries », *Economic Policy*, vol. 33, <https://academic.oup.com/economicpolicy/article/33/96/685/5085309>.
- AIE (2018), *Renewable Energy Policies in a Time of Transition*, Agence internationale de l'énergie, Paris, https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2018/Apr/IRENA_IEA_REN21_Policies_2018.pdf.
- Akgun, O., B. Cournède et J. Fournier (2017), « The effects of the tax mix on inequality and growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1447, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c57eaa14-en>.
- Anas, A. et R. Lindsey (2011), « Reducing urban road transportation externalities: Road pricing in theory and in practice », *Review of Environmental Economics and Policy*, vol. 5, n° 1, <https://academic.oup.com/reep/article/5/1/66/1569254>.
- Anderstig, C. et al. (2016), « Congestion charges and labour market imperfections », *Journal of Transport Economics and Policy*, vol. 50, n° 2, <https://www.ingentaconnect.com/contentone/lse/jtep/2016/00000050/00000002/art00002>.
- Appelt, S. et al. (2016), « R&D tax incentives: Evidence on design, incidence and impacts », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 32, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlr8fldqk7j-en>.
- Arnott, R., A. de Palma et R. Lindsey (1993), « A structural model of peak-period congestion: A traffic bottleneck with elastic demand », *American Economic Review*, vol. 83, n° 1, <https://www.jstor.org/stable/pdf/2117502.pdf>.
- Baert, L. et J. Reynaerts (2018), « Het fileprobleem in Vlaanderen en de impact op bedrijfsprestaties », *Vives Briefing*, n° 2018/02, <https://feb.kuleuven.be/VIVES/publications/briefings/Briefings/2018/briefing-201802-fileprobleem>.
- Banks, G. (2015), « Institutions to promote pro-productivity policies: Logic and lessons », *OECD Productivity Working Papers*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jrql2tsvh41-en>.
- Berger, L. et F. Bossier (2016), *Les impacts macroéconomiques de la transition bas carbone en Belgique - ANNEXE 2 : Résultats de la modélisation HERMES*, étude menée à la demande du Service fédéral Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, https://www.klimaat.be/2050/files/4014/7642/6519/macro_low_carbon_Annex_2_Hermes.pdf.
- Biatour B. et al. (2017), « Public investment in Belgium – current state and economic impact », *Working Papers*, n° 1-17, Bureau fédéral du Plan, https://www.plan.be/admin/uploaded/201701270618330.WP_1701_11411.pdf.
- Biatour B. et C. Kegels (2017), « Growth and productivity in Belgium », *Working Papers*, n° 11-17, Bureau fédéral du Plan, https://www.plan.be/admin/uploaded/201710170946530.WP_1711_11557.pdf.
- Bisciari, P. (2019), « A survey of the long-term impact of Brexit on the UK and the EU27 economies », *Working Papers de la Banque nationale de Belgique*, n° 366, <https://www.nbb.be/doc/ts/publications/wp/wp366en.pdf>.

- BNB (2017), *Rapport 2017*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2017/fr/t1/rapport2017_complete.pdf.
- BNB (2019a), *Financial Stability Report*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/fsr/fsr_2019.pdf.
- BNB (2019b), “La Banque nationale exhorte le secteur financier à faire preuve d’une prudence accrue dans l’octroi de prêts hypothécaires à risques”, *Communiqué de presse*, 25 Octobre, Bruxelles.
- Boulhol, H. (2019), « Objectives and challenges in the implementation of a universal pension system in France », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l’OCDE*, n° 1553, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5a476f15-en>.
- BPIE (2017), *Is Europe Ready for the Smart Buildings Revolution?*, Buildings Performance Institute Europe, Bruxelles, http://bpie.eu/wp-content/uploads/2017/02/STATUS-REPORT-Is-Europe-ready_FINAL_LR.pdf.
- Bureau fédéral du Plan (BFP) (2019a), *Perspectives de la demande de transport en Belgique à l’horizon 2040*, janvier, https://www.plan.be/admin/uploaded/201901311348120.FOR_TRANSPORT1540_11854_F.pdf.
- Bureau fédéral du Plan (BFP) (2019b), « Description et utilisation du modèle PLANET », DC2019_WP_06, https://www.plan.be/admin/uploaded/201901111505430.WP-6-DC2019_PLANET_11848_F.pdf.
- Busom, I., B. Corchuelo et E. Martínez-Ros (2014), « Tax incentives or subsidies for business R&D? », *Small Business Economics*, vol. 43, <https://doi.org/10.1007/s11187-014-9569-1>.
- Buts, M. et al. (2019), « Indicateurs complémentaires au PIB », *Federal Planning Bureau Report*, février, https://www.plan.be/admin/uploaded/201902121031170.REP_ICPIB2019_11860_F.pdf.
- Calvino, F., C. Criscuolo et C. Menon (2016), « No country for young firms: Start-up dynamics and national policies », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 29, <https://doi.org/10.1787/5jm22p40c8mw-en>.
- Comité stratégique (2018), *Pacte National pour les Investissements Stratégiques*, septembre 2018, Bruxelles.
- Commission européenne (2018f), *Pension Adequacy Report: Current and Future Income Adequacy in Old Age in the EU*, Bruxelles, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8084&furtherPubs=yes>.
- Commission européenne (2018a), *Education and Training Monitor 2018*, Bruxelles, <https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/document-library-docs/volume-2-2018-education-and-training-monitor-country-analysis.pdf>
- Commission européenne (2018b), *The 2018 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2016-2070)*, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip079_en.pdf.
- Commission européenne (2018c), « Belgique », *Profils de santé par pays 2017*, Bruxelles, https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/chp_be_french.pdf.
- Commission européenne (2018d), *ESPN Thematic Report on Challenges in Long-term Care: Belgium*, 2018, Bruxelles.
- Commission européenne (2018e), *Un secteur européen de la petite distribution adapté au 21e siècle*, Bruxelles.

- Commission européenne (2019a), *Recommandation du conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2019 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2019*, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-country-specific-recommendation-commission-recommendation-belgium_fr.pdf.
- Commission européenne (2019b), *Rapport 2019 pour la Belgique*, Bruxelles, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-country-report-belgium_fr.pdf.
- Commission européenne (2019c), *Tableau de bord 2019 de la justice dans l'UE*, Bruxelles, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019DC0198&from=EN>.
- Commission européenne (2019d), « Document de travail des services de la Commission : Rapport 2019 pour la Belgique », SWD/2019/1000 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019SC1000&qid=1570090726478&from=FR>.
- Commission nationale Climat (CNC) et Concere-Enover (2018), *Plan National Intégré Énergie Climat Belge 2021-2030*, Bruxelles, <https://economie.fgov.be/fr/file/7954/download?token=jufK1k9J>.
- Conseil de l'Europe (2017), « Rapport de conformité : Belgique », Greco RC4(2016)9, <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900016806ee292>.
- Corluy, V. et al. (2015), « The labour market position of second-generation immigrants in Belgium », *NBB Working Papers*, n° 285, <https://www.nbb.be/doc/ts/publications/wp/wp285en.pdf>.
- Cornille, D., P. Stinglhamber et L. Van Meensel (2017), « L'efficience des administrations publiques en Belgique », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, juin, pp. 31-41, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/revecoi2017_h2.pdf.
- CSE (2014), *Un Tax Shifting en faveur du travail, et des bases imposables plus larges*, Conseil supérieur des finances, août, Bruxelles, https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_fisc_2014_08.pdf.
- CSE (2018), *Les immigrés nés en dehors de l'UE sur le marché du travail en Belgique*, Conseil supérieur de l'emploi, octobre, Bruxelles, <http://www.emploi.belgique.be/rapportcseoctobre2018/>.
- CSE (2018), *Perspectives 2017-2070 : accroissement des dépenses sociales avec un point culminant en 2040 et une baisse continue du risque de pauvreté des pensionnés*, Comité d'étude sur le vieillissement, Conseil supérieur des finances, juillet, Bruxelles, https://www.plan.be/admin/uploaded/201807090950580.CP_SCvV2018_FR.pdf.
- CSF (2019a), *Avis trajectoire budgétaire en preparation du Programme de stabilite, 2019-2022*, Conseil supérieur des finances, mars, Bruxelles, https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_fin_avis_2019_03.pdf.
- CSF (2019b), *Analyse de réalisations budgétaires récentes*, Conseil supérieur des finances, juillet, Bruxelles, https://www.conseilsuperieurdesfinances.be/sites/default/files/public/publications/csf_fin_avis_2019_07.pdf.
- De Cuyper P., N. Havermans et H. Vandermeersch (2018), « Labour market outcomes and activation of second generation jobseekers in Belgium », *HIVA-KU Leuven*, Louvain, 2018, <https://hiva.kuleuven.be/en/news/newsitems/Labour-market-outcomes-and-activation-of-second-generation-jobseekers-in-Belgium-20181210>.

- De Mooij, R., S. Hebous et M. Hrdinkova (2018), « Growth-enhancing corporate tax reform in Belgium », *Nordic Tax Journal*, vol. 2018, n° 1, <http://dx.doi.org/10.1515/ntaxj-2018-0004>.
- De Mulder, J. et H. Godefroid (2018), « Ralentissement de la productivité : constats et tentatives d'explication », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, décembre, pp. 51-66, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/ecoreviv2018_h3.pdf.
- De Tijd (2019), *Lobbying Register Remains Empty*, 19 février, <https://www.tijd.be/politiek-economie/belgie/federaal/lobbyregister-van-kamer-blijft-leege/10099050.htm>.
- Débat national sur la tarification du carbone (DNTC) (2018), *Carbon Pricing: Gradually Correcting Prices to Support the Low Carbon Transition: Final Report*, juin, https://www.ellipse-ise.eu/wp-content/uploads/2018/07/Carbon_pricing_final_report.pdf.
- Dechezleprêtre, A., R. Martin et S. Bassi (2016), « Climate change policy, innovation and growth », *Policy Brief*, janvier 2016, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, Londres, <http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2016/01/Dechezlepretre-et-al-policy-brief-Jan-2016.pdf>.
- Dhingra, S. Huang, G. Ottaviano, J. Pessoa, T. Sampson et J. Van Reenen. (2017) « The Costs and Benefits of Leaving the EU », *Economic Policy*, volume 32.
- Dillen, Y. et H. Crijns (2018), *Belgian High Growth Firm Monitor: What Characterises Belgian Growth Firms*, Gand, <https://www.vlerick.com/~media/corporate-marketing/our-expertise/pdf/BHGM2018pdf.pdf>.
- Du Caju, P. (2017), « Pockets of risk in the Belgian mortgage market: Evidence from the Household Finance and Consumption Survey (HFCS) », *NBB Working Papers*, n° 332, <https://www.nbb.be/doc/ts/publications/wp/wp332en.pdf>.
- Dumont, M. (2019), « Tax incentives for business R&D in Belgium: Third evaluation », *Working Papers*, n° 4-19, Bureau fédéral du Plan, https://www.plan.be/admin/uploaded/201905070904440.WP_1904_11894.pdf.
- Dunkerley F. et al. (2018), « Bus fare and journey time elasticities and diversion factors for all modes », *RAND Corporation*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/719278/bus-fare-journey-time-elasticities.pdf.
- Dutu, R. et P. Sicari (2016), « Public Spending Efficiency in the OECD: Benchmarking Health Care, Education and General Administration », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1278, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jm3st732jnj-en>.
- Égert, B. et P. Gal (2017), « The quantification of structural reforms in OECD countries: A new framework », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2016/1, http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2016-5jg1lqspxtvk.
- FIT (2017), *Income Inequality, Social Inclusion and Mobility*, Forum international des transports, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g7ae77-en>.
- FIT (2018), *Policy Priorities for Decarbonising Urban Passenger Transport*, Forum international des transports, Paris, https://www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/policy-priorities-decarbonising-urban-passenger-transport_0.pdf.
- Flues, F. et K. van Dender (2017), « The impact of energy taxes on the affordability of domestic energy », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/08705547-en>.

- FMI (2018a), *Euro area: Selected Issues*, Washington, D.C.,
<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/18/Euro-Area-Policies-Selected-Issues-46097>.
- FMI (2018b), *Belgium: Financial System Stability Assessment*, Washington, D.C.,
<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/03/08/Belgium-Financial-System-Stability-Assessment-45703>.
- Forum économique mondial (2018), *The Global Competitiveness Report*,
<http://www3.weforum.org/docs/GCR2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2018.pdf>
- Gautier, A. et I. Salem (2016), « La SNCB prête pour la libéralisation totale du rail? », *Regards Economiques*, n° 128, <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/204643/1/RE128.pdf>.
- Gouvernements de Belgique (2019), *Programme national de réforme - Belgique 2019*, Bruxelles.
- Haltiwanger, J., R. Jarmin et J. Miranda (2013), « Who creates jobs? Small versus large versus young », *Review of Economics and Statistics*, vol. 95, n° 2, http://dx.doi.org/10.1162/REST_a_00288.
- Hanushek, E. et L. Woessmann (2006), « Does educational tracking affect performance and inequality? Differences-in-Differences evidence across countries », *Economic Journal*, vol. 116,
http://dx.doi.org/10.1162/REST_a_00288.
- Haščič, I. et A. Mackie (2018), « Land cover change and conversions: Methodology and results for OECD and G20 countries », *OECD Green Growth Papers*, n° 2018/04, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/72a9e331-en>.
- HATVP (2016), *International Newsletter of HATVP – December 2016*.
<https://www.hatvp.fr/newsletters/international-newsletter-of-the-hatvp-december-2016-january-2017/>
- HATVP (2018), *International Newsletter of HATVP – March 2018*.
<https://www.hatvp.fr/newsletters/international-newsletter-of-hatvp-march-2018/>
- Heissel, J., C. Persico et D. Simon (2019), « Does pollution drive achievement? The effect of traffic pollution on academic performance », *NBER Working Papers*, n° 25489,
<https://www.nber.org/papers/w25489.pdf>.
- Hermansen, M. et O. Röhn (2017), « Economic resilience: The usefulness of early warning indicators in OECD countries », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2016/1,
https://doi.org/10.1787/eco_studies-2016-5jg2ppjrd6r3.
- Hijzen et al. (2020), « Lowering employment barriers in Belgium and Norway », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, à paraître.
- Hijzen, A. et A. Salvatori (2020), « Designing fair and work-oriented unemployment benefits: The case of Belgium », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, à paraître.
- Ingelbrecht, M., C. Kegels et D. Verwerft (2018), « Economic impact of professional services reform in Belgium », *Working Papers*, n° 9-18, Bureau fédéral du Plan,
https://www.plan.be/admin/uploaded/201807050841450.WP_1809_11737.pdf.
- Institut belge des services postaux et des télécommunications (2018), *Situation du secteur des communications électroniques 2017*, Bruxelles,
<https://www.bipt.be/fr/operateurs/telecom/statistiques/publications/situation-du-secteur-des-communications-electroniques-2017>.
- Johansson, Å. et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 620, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/241216205486>.

- Johansson, Å. et al. (2013), « Long-Term Growth Scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1000, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5k4ddxpr2fmr-en>.
- Kelchtermans, S. et N. Robledo-Bottcher (2018), *RIO Country Report 2017: Belgium*, Bruxelles, <https://rio.jrc.ec.europa.eu/en/country-analysis/Belgium/country-report>.
- Observatoire des Prix (2018), *Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal des secteurs marchands (2017)*, Bruxelles, <https://economie.fgov.be/fr/publications/fonctionnement-du-marche-en>.
- OCDE (à paraître), « Productivity growth in Belgium », *document de référence technique*.
- OCDE (2019a), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire septembre 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/688dba37-fr>.
- OCDE (2019b), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2019 Numéro 1*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a0e3904-fr>.
- OCDE (2019c), *Le point sur les dépenses sociales 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/social/soc/OCDE2019-Le-point-sur-les-depenses-sociales.pdf>.
- OCDE (2019d), *In-depth Productivity Review of Belgium*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/88aefcd5-en>.
- OCDE (2019e), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264311992-en>.
- OCDE (2019f), *Going Digital: Shaping Policies, Improving Lives*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264312012-en>.
- OCDE (2019g), *R&D Tax Incentives: Belgium, 2018*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/sti/rd-tax-stats-belgium.pdf>.
- OCDE (2019h), *Les impôts sur les salaires 2019*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/tax_wages-2019-fr.
- OCDE (2018a), *Tax Policy Reforms 2018: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264304468-en>.
- OCDE (2018b), *Tendances des impôts sur la consommation 2018 : TVA/TPS et droits d'accise: taux, tendances et questions stratégiques*, Éditions OCDE, Paris; <https://doi.org/10.1787/ctt-2018-en>.
- OCDE (2018c), « Taxation of Household Savings », *OECD Tax Policy Studies*, n° 25, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264289536-en>.
- OCDE (2018d), *OECD Summary Report on Tax Expenditures*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/sti/rd-tax-stats-tax-expenditures.pdf>.
- OCDE (2018e), *Developing Robust Project Pipelines for Low-Carbon Infrastructure, Green Finance and Investment*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264307827-en>.
- OCDE (2018f), *Additional Follow-up Report to Phase 3 Report by Belgium*, Paris.
- OCDE (2018g), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4e6a92fa-fr>.
- OCDE (2018h), *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/eag-2018-fr>.
- OCDE (2018i), *Equity in Education: Breaking Down Barriers to Social Mobility*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264073234-en>.

- OCDE (2018j), *The Resilience of Students with an Immigrant Background: Factors that Shape Well-being*, OECD Reviews of Migrant Education, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264292093-en>.
- OCDE (2018k), *Effective Teacher Policies: Insights from PISA*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264301603-en>.
- OCDE (2018l), *Rethinking Urban Sprawl: Moving Towards Sustainable Cities*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264189881-en>.
- OCDE (2018m), *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305304-en>.
- OCDE (2018n), *Taxing Energy Use 2018: Companion to the Taxing Energy Use Database*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264289635-en>.
- OCDE (2017a), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2017-fr.
- OCDE (2017b), *Phase 3 Evaluation de la Belgique : Rapport écrit supplémentaire*, Paris.
- OCDE (2017c), *Vers un rattrapage ? La mobilité intergénérationnelle et les enfants d'immigrés*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264189744-fr>.
- OCDE (2016a), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264267534-fr>.
- OCDE (2016b), *Résultats du PISA 2015 (Volume II) : Politiques et pratiques pour des établissements performants*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264267558-fr>.
- OCDE (2015a), *Pension Policy Notes: Belgium*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/els/public-pensions/OECD-Pension-Policy-Notes-Belgium.pdf>.
- OCDE (2015b), *Future of Productivity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264248533-en>.
- OCDE (2015c), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en>.
- OCDE (2015d), *Belgique: rapport de suivi écrit de Phase 3 et recommandations*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/Belgique-Rapport-Suivi-Ecrit-Phase-3-FR.pdf>.
- OCDE (2015e), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-fr.
- OCDE (2013a), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2013*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2013-fr.
- OCDE (2013b), *Rapport de Phase 3 sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption*, Paris, <http://www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/BelgiquePhase3FR.pdf>.
- Organisation mondiale de la santé (2018), *Pollution de l'air et santé de l'enfant : Prescrire un air sain*, Genève, <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/275547/WHO-CED-PHE-18.01-fr.pdf?ua=1>.
- Proost, S. (2018), « Reforming private and public urban transport pricing », *Document de réflexion du FIT élaboré en vue de la Table ronde 170 du FIT*, <https://www.itf-oecd.org/reforming-private-and-public-urban-transport-pricing>.

- Renda, A. et S. Dougherty (2017), « Pro-productivity institutions: Learning from national experience », *OECD Productivity Working Papers*, n° 7, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d1615666-en>.
- Reusens, P. et C. Warisse (2018), « Prix des logements et croissance économique en Belgique », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, décembre, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/revecoiv2018_h5.pdf.
- Sorbe, S. et al. (2019), « Digital dividend: Policies to harness the productivity potential of digital technologies », *OECD Economic Policy Papers*, n° 26, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/273176bc-en>.
- Thévenon, O. (2013), « Drivers of female labour force participation in the OECD », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 145, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5k46civrngms6-en>.
- Thijs, N., G. Hammerschmid et E. Palaric (2018), *A Comparative Overview of Public Administration Characteristics and Performance in EU28*, Rapport préparé pour la Commission européenne, Bruxelles, <https://publications.europa.eu/s/mbrd>.
- Thomas, A. et P. O'Reilly (2016), « The impact of tax and benefit systems on the workforce participation incentives of women », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, n° 29, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d950acfc-en>.
- Transparency International (2018), *Progress Report 2018: Assessing Enforcement of the OECD Convention on Combating Foreign Bribery*, Berlin, https://www.transparency.org/whatwedo/publication/exporting_corruption_2018.
- Väljärvi, J. et P. Sahlberg (2008), « Should 'failing' students repeat a grade? Retrospective response from Finland », *Journal of Educational Change*, <http://dx.doi.org/10.1007/s10833-008-9089-3>.
- Vandenbussche, H., W. Connell et W. Simons (2017), « Global value chains, trade shocks and jobs: An application to Brexit », *CEPR Discussion Paper*, n° 12303, <https://core.ac.uk/download/pdf/95687555.pdf>.
- Vandermeerschen, H. et al. (2017), *Kritische succesfactoren in het activeringsbeleid naar mensen met een buitenlandse herkomst*, HIVA- KU Leuven, Louvain, <https://hiva.kuleuven.be/nl/nieuws/docs/kritische-succesfactoren-activeringsbeleid-mensen-buitenlandse-herkomst.pdf>.
- Warisse, C. (2017), « Analyse de l'évolution des prix de l'immobilier résidentiel: le marché belge est-il surévalué ? », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, juin, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/ecorevi2017_h4.pdf.

Annexe. Progrès accomplis en matière de réformes structurelles

Dans cette annexe sont passées en revue les mesures prises depuis l'Étude de juin 2017 à la suite des recommandations formulées dans de précédentes Études et qui ne sont pas mentionnées ailleurs dans la présente Étude.

Recommandations des Études précédentes	Mesures prises
A. Éducation et compétences	
Augmenter les dépenses par élève dans l'enseignement primaire pour les porter au niveau de celles consacrées à l'enseignement secondaire.	Dans la communauté francophone, le nombre d'enseignants de maternelle a été augmenté depuis 2017. Dans la communauté flamande, les investissements dans l'enseignement élémentaire ont été accrus à compter de 2019.
Favoriser la diffusion des compétences intermédiaires en matière de TIC (codage compris) au travers des programmes d'éducation et de formation des adultes et de la généralisation des TIC en discipline secondaire pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur.	Le programme <i>Digital Wallonia</i> , qui vise au développement des compétences numériques des jeunes, a été lancé. <i>BeCentral</i> , espace bruxellois créé en 2017, propose des formations dans le domaine du numérique à de jeunes chômeurs, tandis que la plateforme <i>Women In Tech.Brussels</i> s'adresse aux femmes. La Flandre pour sa part a lancé un programme sur cinq ans, <i>ICT-impulse</i> , destiné aux enfants.
B. Productivité et climat des affaires	
Évaluer de manière critique l'efficacité du crédit d'impôt/de la déduction au titre des investissements destinés au programme de R&D, l'objectif étant de rendre plus efficaces les actions existantes.	En 2019, le Bureau fédéral du plan a procédé à une évaluation des avantages fiscaux en faveur de la R&D.
Continuer de renforcer l'éducation entrepreneuriale, donner en exemples des modèles et des champions identifiables et développer les panels existants de mentors et de tuteurs composés d'entrepreneurs retraités pour conseiller les créateurs de nouvelles entreprises.	En Flandre, l'entrepreneuriat a été introduit parmi les matières enseignées dans le primaire et dans le secondaire en 2018 et dans l'enseignement supérieur en 2019. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, une plateforme, <i>Young Entrepreneurs of Tomorrow</i> , a été mise en place pour mener des activités de sensibilisation dans les établissements scolaires et réunir des entrepreneurs. En Wallonie en 2017, la SOWALFIN (Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises) a été chargée de réformer le cadre de la sensibilisation et du soutien à l'entrepreneuriat.
Améliorer l'efficacité des incitations fiscales accordées aux petits investisseurs pour qu'ils prêtent aux PME en assurant un traitement fiscal plus neutre des revenus générés par les dépôts d'épargne. Encourager une titrisation simple, transparente et normalisée des prêts bancaires aux PME. Renforcer la coordination entre les entités du secteur public responsables du financement des PME.	Des réductions de l'impôt sur le revenu ont été introduites pour les personnes physiques qui investissent dans le capital de jeunes PME.
Intensifier les efforts visant à atténuer la pente des courbes d'ancienneté dans le cadre du processus bien établi de négociation des salaires.	Les autorités ont demandé au Conseil central de l'économie de préparer un rapport sur cette question.
C. Viabilité environnementale	
Supprimer le régime fiscal préférentiel appliqué aux véhicules de société, développer l'usage des péages routiers et continuer de relever le montant des taxes sur les carburants.	Les taux d'imposition du gazole utilisé dans le transport routier ont été alignés sur ceux de l'essence. Le budget mobilité, qui permet aux employeurs de consacrer à d'autres modes de transport les montants alloués aux véhicules de société, a été mis en place en 2019.
Formuler une stratégie claire à moyen et long terme en matière de production énergétique pour réduire l'incertitude de la politique en ce domaine et faciliter ainsi les investissements à long cycle de vie.	Le Pacte énergétique interfédéral a été approuvé par le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux en mars 2018. Plusieurs engagements supplémentaires ont été pris, par exemple la création d'un Comité fédéral Énergie et l'adoption de Plans nationaux Énergie-Climat 2021-2030 (au niveau fédéral comme au niveau régional).
D. Marchés du travail	
Une façon d'améliorer les résultats obtenus sur le marché du travail, notamment pour les personnes peu qualifiées, serait d'envisager de réintroduire des salaires minimums légaux de niveaux inférieur pour les jeunes.	Des réductions des cotisations de sécurité sociale pour les jeunes travailleurs ont été introduites en Wallonie en 2017 puis au niveau fédéral et dans la Région flamande en 2019. Dans la Région Bruxelles-Capitale et dans la communauté germanophone, des aides visant à réduire le coût de la main-d'œuvre sont accordées aux catégories défavorisées dans le cadre des programmes <i>Activa</i> et <i>Aktif</i> , respectivement.
Poursuivre la coopération avec les partenaires sociaux afin d'inciter davantage d'entreprises à adopter des plans de diversité. Développer l'offre de formations, y compris en langues, et la reconnaissance des qualifications, ainsi que la coordination avec les plans de diversité.	Des programmes d'intégration obligatoires ont été mis en place dans toutes les régions et les communautés. Des mesures ont été prises en 2018 au niveau fédéral et à l'échelon régional pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations ; par exemple, les inspecteurs sociaux ont la possibilité de prouver l'existence d'une infraction en rapport avec la discrimination à l'embauche en passant des appels anonymes ou en se rendant incognito dans les entreprises ; un plan d'action a été adopté pour favoriser la diversité dans le secteur public, et des services sociaux d'interprétation sont offerts aux personnes ne possédant pas de compétences linguistiques adéquates .

Chapitre thématique

Chapitre 1. Répondre aux défis du marché du travail

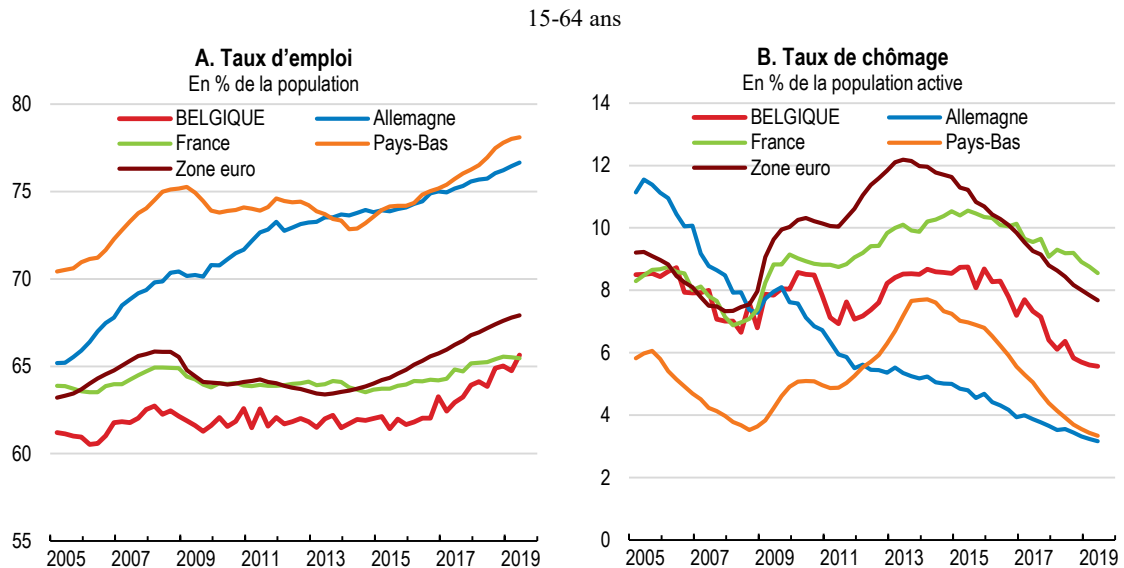
La création d'emplois a contribué à faire reculer le chômage, mais le marché du travail belge demeure confronté à de nombreux défis. Les taux d'emploi restent bas en raison d'obstacles tels que le faible niveau des compétences et le manque d'incitations au travail. En outre, les mutations du travail vont obliger les travailleurs à s'adapter plus vite. Ce chapitre présente une analyse détaillée des actions à mener en priorité pour relever ces défis, en s'appuyant notamment sur les constatations de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi. L'une des priorités sera de faire en sorte que chaque travailleur ait accès à la formation tout au long de la vie, en prévoyant des allocations complémentaires pour les travailleurs en situation de désavantage. Pour améliorer les transitions vers l'emploi, il convient de généraliser l'utilisation des outils de profilage des risques individuels. Une réforme des allocations de chômage et des prestations liées à l'exercice d'un emploi permettrait de combiner plus harmonieusement aide au revenu et incitations au travail. La réforme de certains aspects de la législation en matière de protection de l'emploi, tels que ceux liés aux licenciements collectifs, et du système de formation des salaires amènerait davantage de flexibilité. Bien que la Belgique ait accompli des progrès notables sur le plan de la fiscalité et des besoins d'aide sociale associés à l'emploi atypique, quelques écarts persistent vis-à-vis des travailleurs réguliers.

La Belgique a mené plusieurs réformes importantes récemment pour accroître les taux d'activité et d'emploi. Les impôts sur le travail ont été réduits, en particulier pour les bas salaires. Des réductions de cotisations sociales ont été accordées aux nouveaux employeurs qui embauchent leur premier salarié. Des subventions salariales ont été introduites en 2018 pour les entreprises de construction. Par ailleurs, la réforme des retraites, avec notamment le relèvement de l'âge légal de la retraite et le durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée, a favorisé l'augmentation des taux d'activité et d'emploi parmi les seniors.

Pour atténuer la rigidité des marchés du travail, les autorités ont assoupli la durée du travail dans certains secteurs et raccourci le délai de préavis pendant les premiers mois d'emploi. En outre, le champ d'application du dispositif *Flexi-job*, qui permet à un employeur d'embaucher un collaborateur – qui travaille à au moins 4/5e pour un autre employeur – selon un horaire variable (par exemple, pendant les périodes de pointe) et à des conditions avantageuses (allègements fiscaux et de contributions sociales par exemple), a été étendu. Dans un souci de compétitivité internationale au niveau des coûts, l'indexation des salaires a été momentanément suspendue pour réduire l'écart salarial qui ne cessait de se creuser entre la Belgique et les pays voisins. Pour éviter que de tels écarts ne se reforment, la définition de la norme salariale, qui détermine l'augmentation maximale des salaires dans les conventions collectives sectorielles, a été modifiée en 2017.

Conjuguées à une croissance économique modérée mais régulière, ces réformes ont contribué à améliorer la situation du marché du travail belge ces dernières années. Le taux d'emploi des 15-64 ans est passé de 61.8 % en 2015 à 64.5 % en 2018, et le taux de chômage est tombé à un niveau historiquement bas, passant d'un pic de 8.5 % en 2015 à 5.2 % au troisième trimestre de 2019 (graphique 1.1).

Graphique 1.1. La situation du marché du travail s'est améliorée



Source : OCDE (2019), *Statistiques à court terme sur le marché de travail* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050427>

Ces progrès notables masquent néanmoins un certain nombre de défis. Selon les indicateurs de la nouvelle *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, le faible niveau d'emploi, dû principalement à des taux d'inactivité élevés, et l'écart d'emploi important pour les groupes défavorisés sont deux faiblesses majeures des marchés du travail de la Belgique (encadré 1.1, graphique 1.2). La pénurie croissante de travailleurs hautement qualifiés freine la croissance de la productivité, qui est chroniquement faible. Le taux de rotation des emplois est bas, ce qui pourrait limiter la rapidité et l'efficacité de la réaffectation porteuse de gains d'efficacité, et les écarts de salaires entre les entreprises et entre les individus ne reflètent peut-être pas suffisamment les écarts de productivité. De plus, les mutations du travail, motivées notamment par la transformation numérique, peuvent modifier sensiblement le contenu et l'organisation des tâches, les compétences dont les individus ont besoin tout au long de leur vie, et les risques auxquels ils sont confrontés sur le marché du travail.

Encadré 1.1. La nouvelle Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

La révolution numérique, la mondialisation et le changement démographique sont en train de transformer les marchés du travail, alors que, simultanément, l'atonie de la croissance de la productivité limite la marge de manœuvre des pouvoirs publics. Ces transformations rapides et profondes soulèvent de nouveaux défis pour l'action publique. La nouvelle *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* lancée en décembre 2018 offre un cadre cohérent et des recommandations détaillées sur un large éventail de questions et domaines pour aider les pays à relever ces défis. La nouvelle *Stratégie pour l'emploi*, en particulier, va au-delà de la dimension quantitative de l'emploi pour considérer aussi la qualité des emplois et l'inclusivité comme des priorités de l'action publique, tout en soulignant que la résilience et la capacité d'adaptation sont essentielles à la bonne performance de l'économie et des marchés du travail dans un monde du travail en pleine transformation. Le message clé qu'il faut retenir est que les politiques visant à rendre les marchés de produits et les marchés du travail plus flexibles sont nécessaires mais pas suffisantes. Pour obtenir des résultats durablement satisfaisants, il faut également mener des politiques et établir des institutions qui protègent les travailleurs, favorisent l'inclusivité et permettent aux travailleurs et aux entreprises de tirer le meilleur parti des changements en cours.

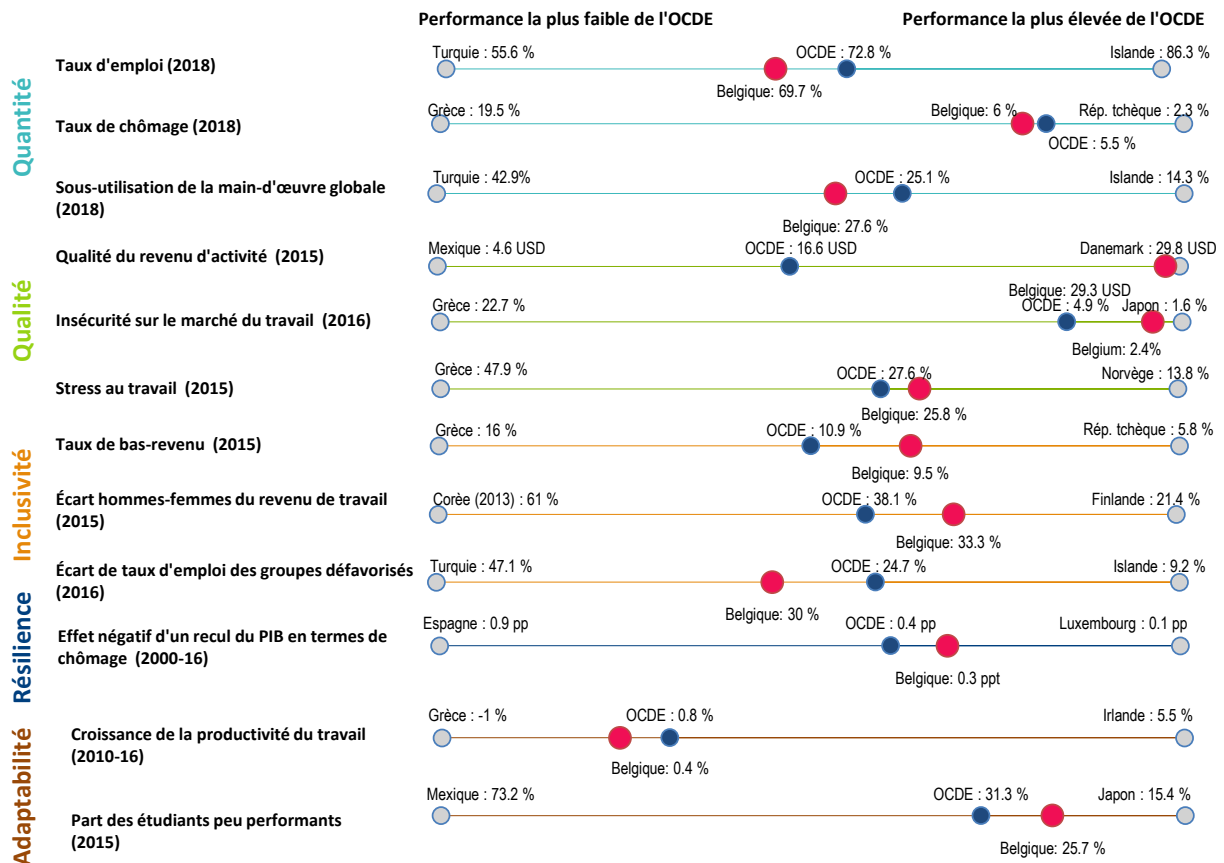
L'OCDE aide activement les pays à mettre en œuvre sa *Stratégie pour l'emploi* en déterminant les priorités que doit poursuivre chacun d'eux et en formulant des recommandations s'y rapportant. Ces priorités et recommandations sont formulées dans les chapitres des Études économiques de l'OCDE ainsi que dans des documents analytiques consacrés à la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* dans les différents pays. Le processus s'achèvera par un rapport de synthèse qui tirera les leçons des examens nationaux et mettra en évidence les bonnes pratiques parmi l'ensemble des instruments d'action identifiés par la *Stratégie pour l'emploi*.

La *Stratégie pour l'emploi* utilise un tableau de bord pour évaluer les forces et les faiblesses des marchés du travail des diverses économies membres et non membres de l'OCDE. La Belgique est relativement bien classée pour ce qui est du chômage et de la qualité du revenu d'activité. Les principales faiblesses du marché du travail belge sont le faible niveau d'emploi, dû principalement à un niveau d'inactivité élevé, et l'écart d'emploi important pour les groupes défavorisés, en particulier les seniors et les travailleurs immigrés par rapport aux hommes d'âge très actif. La Belgique se place également sous la moyenne de l'OCDE pour la croissance de la productivité du travail (graphique 1.2).

Source : OCDE (2018a), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation - La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris.

Graphique 1.2. Plusieurs aspects de la dimension quantitative de l'emploi et de l'inclusivité du marché du travail pourraient être améliorés

Tableau de bord du marché du travail suivant la nouvelle Stratégie pour l'emploi de l'OCDE¹



1. Taux d'emploi : pourcentage de la population d'âge actif (20-64 ans) occupant un emploi (%). Sous-emploi global : pourcentage des inactifs, des chômeurs ou des travailleurs à temps partiel subi (15-64 ans) dans la population, à l'exception des jeunes (15-29 ans) qui suivent une formation et n'occupent pas d'emploi. Qualité du revenu d'activité : salaire horaire brut en USD corrigés des inégalités. Insécurité sur le marché du travail : perte monétaire attendue en cas de chômage et de maintien au chômage en pourcentage du salaire antérieur. Situation de tension au travail : pourcentage des travailleurs qui occupent des emplois caractérisés par des exigences professionnelles généralement élevées et des ressources insuffisantes pour les satisfaire. Taux de bas revenus : pourcentage des personnes d'âge actif vivant avec moins de 50 % du revenu disponible équivalent médian des ménages. Écart hommes-femmes du revenu de travail : différence entre le revenu d'activité annuel moyen des hommes et celui des femmes, rapportée au revenu d'activité moyen des hommes (%). Écart d'emploi des groupes défavorisés : écart moyen de taux d'emploi entre les travailleurs de sexe masculin d'âge très actif et cinq groupes défavorisés (femmes avec enfants, jeunes qui ne sont pas scolarisés ou qui ne suivent pas une formation à plein temps, travailleurs âgés entre 55 et 64 ans, personnes nées à l'étranger et personnes handicapées), en pourcentage du taux d'emploi des travailleurs de sexe masculin d'âge très actif. Résilience : augmentation moyenne du taux de chômage sur trois ans suite à un choc négatif de PIB de 1 % (2000-16). Croissance de la productivité du travail : croissance annuelle moyenne de la productivité du travail par travailleur (2010-16). Proportion d'élèves peu performants : pourcentage de jeunes de 15 ans qui ne fréquentent pas l'enseignement secondaire ou qui se situent sous le niveau 2 du PISA (%) (2015).

Source : Calculs de l'OCDE à partir des données 2018 ou de la dernière année disponible et de sources diverses ; OCDE (2018), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation - La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050446>

Ce chapitre traite de la capacité de la Belgique à s'adapter aux défis nouveaux ou existants du marché du travail, en s'appuyant notamment sur les constatations de la nouvelle *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*. Il appréhende d'abord la situation de la Belgique dans une perspective internationale, en analysant les principaux défis auxquels elle est confrontée, à commencer par les mutations du travail. Il examine ensuite les politiques qui pourraient aider le pays à s'adapter à ces changements et à rendre le marché du travail plus inclusif. Ces politiques sont les suivantes : *i*) renforcer les compétences pour accroître le niveau d'emploi parmi les travailleurs peu qualifiés et aligner les compétences sur les besoins, en évolution, du marché du travail et sur les exigences de la transformation numérique (à travers les politiques de formation des adultes par exemple) ; *ii*) dynamiser les marchés du travail pour faciliter les transitions du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi ou de l'emploi à l'emploi (via, par exemple, les politiques actives du marché du travail, les politiques salariales et la réglementation relative à l'emploi) ; et *iii*) ajuster le système d'imposition et de prestations sociales pour qu'il fournisse davantage d'incitations au travail (régimes d'indemnisation du chômage par exemple).

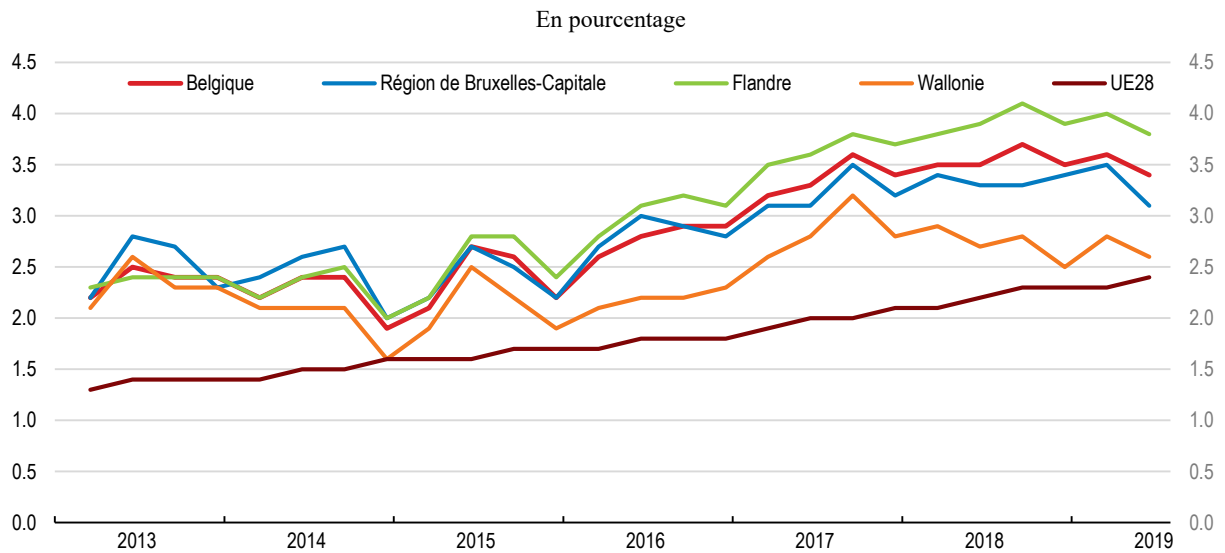
Les principaux défis sur le marché du travail belge

La faiblesse du taux d'emploi reflète les obstacles à l'emploi qui existent au niveau des travailleurs

Si elle s'accompagne de conditions d'emploi décentes, l'augmentation du nombre de personnes exerçant un emploi réduit le risque de pauvreté et améliore l'inclusion sociale. Or, à 64.5 %, le taux d'emploi (des 15-64 ans) en Belgique est inférieur à la moyenne OCDE de 68.6 %. Ce faible taux d'emploi pourrait s'expliquer en partie par l'existence d'obstacles à l'emploi importants au niveau des travailleurs, davantage que par le manque de possibilités d'emploi.

Le taux de vacance d'emploi en Belgique a fortement augmenté depuis 2015 pour atteindre 3.4 %, un niveau bien supérieur à la moyenne de l'UE de 2.4 % (graphique 1.3). Cette situation pourrait traduire, outre un faible taux d'activité économique, une certaine pénurie de compétences, les compétences recherchées par les entreprises n'étant pas nécessairement celles dont disposent les demandeurs d'emploi. De fait, d'après la *base de données de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, la part des professions hautement qualifiées dans les pénuries de compétences totales est plus élevée en Belgique (67 %) que dans l'OCDE en moyenne (54 %) (OCDE, 2019a). Les conditions de travail insuffisamment attrayantes et le manque d'incitations financières, dû en partie à la conception des systèmes d'imposition et de protection sociale – en particulier dans le cas des bas salaires, pourraient aussi contribuer aux pénuries de main-d'œuvre.

Graphique 1.3. Les taux de vacance d'emploi restent relativement élevés



Note : Le taux de vacance d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois vacants et la somme des emplois vacants et des emplois occupés. Emplois dans l'industrie, la construction et les services, sauf les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités d'institutions extraterritoriales.

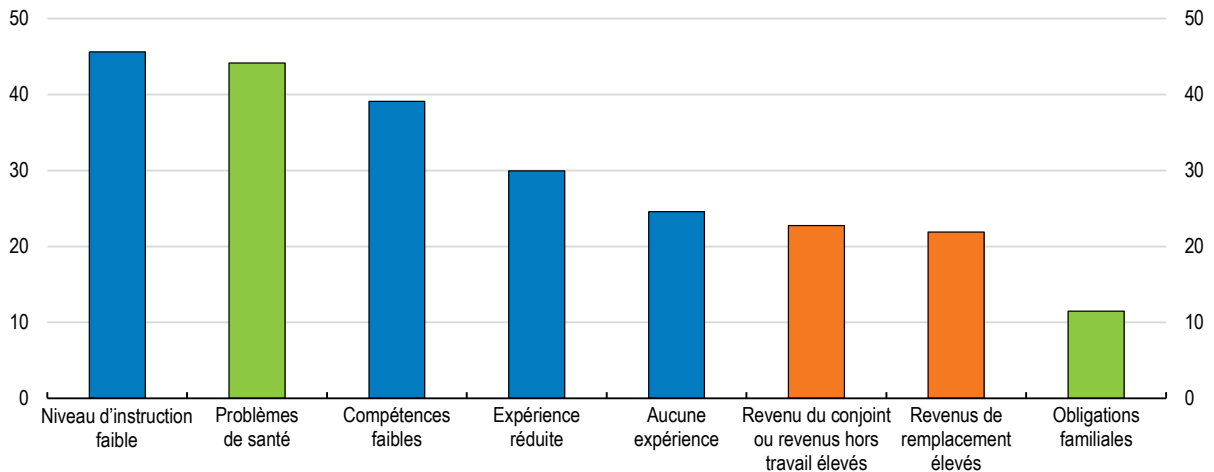
Source : Eurostat (2019), *Statistiques sur les vacances d'emploi*, base de données Eurostat.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050465>

Des données empiriques récentes de l'OCDE fondées sur les microdonnées de la Belgique recensent trois types d'obstacles à l'emploi : préparation à l'emploi (niveau d'instruction et compétences faibles, expérience nulle ou réduite), disponibilité pour l'emploi (problèmes de santé ou obligations familiales) et incitations au travail (revenu du conjoint ou revenus hors travail élevés, ou soutien généreux au revenu). La faiblesse des compétences, à la fois en termes de niveau d'instruction et d'expérience professionnelle, et les problèmes de santé sont les obstacles à l'emploi les plus fréquents en Belgique (Hijzen et al., 2020 ; graphique 1.4). En outre, plus de 50 % des personnes âgées entre 18 et 64 ans qui déclarent être en situation de chômage de longue durée, être inactives ou avoir des liens ténus avec le marché du travail sont confrontées à plusieurs de ces obstacles simultanément, d'où l'importance de concevoir des interventions sur mesure (encadré 1.2). Dans ce contexte, les outils de profilage peuvent être utiles pour identifier la combinaison précise d'obstacles rencontrée par chaque personne sans emploi.

Graphique 1.4. Les obstacles à l'emploi au niveau des travailleurs sont multiples

Pourcentage de la population confronté à chaque obstacle à l'emploi identifié



Note : La population qui éprouve des difficultés d'emploi importantes est définie comme l'ensemble des personnes âgées entre 18 et 64 ans qui déclarent être en situation de chômage de longue durée, être inactives ou avoir des liens ténus avec le marché du travail (emploi instable, nombre d'heures de travail restreint ou revenus d'activité presque nuls), à l'exclusion des étudiants à plein temps et des personnes qui effectuent leur service militaire obligatoire. Les barres bleues désignent des obstacles qui relèvent de la préparation à l'emploi, les barres vertes des obstacles liés à la disponibilité pour l'emploi et les barres orange des obstacles en termes d'incitations au travail. Le graphique indique le pourcentage de la population confronté à chaque type d'obstacle identifié. Une personne pouvant être confrontée à plusieurs obstacles simultanément, la somme des barres n'est pas égale à 100. Voir (Fernandez et al., 2016) pour de plus amples précisions.

Source : Hijzen et al. (2020), « Lowering employment barriers in Belgium and Norway », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*. Calculs fondés sur l'EU-SILC 2017.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050484>

Encadré 1.2. Des interventions sur mesure pour remédier aux obstacles individuels à l'emploi

La population des personnes en situation de chômage de longue durée, inactives ou ayant des liens ténus avec le marché du travail en Belgique peut être divisée en dix groupes, confrontés chacun à une combinaison spécifique d'obstacles à l'emploi parmi ceux recensés dans le graphique 1.4. Le tableau 1.1 décrit la mesure dans laquelle les dix groupes sont confrontés à des obstacles relevant de la préparation à l'emploi, de la disponibilité pour l'emploi et des incitations au travail.

Une personne pouvant être confrontée à plusieurs obstacles simultanément, il est crucial d'identifier les besoins de chaque travailleur individuel pour concevoir des solutions sur mesure. Par exemple, le groupe 1 (*chômeurs plutôt instruits*) a essentiellement besoin de services d'aide à la recherche et à la demande d'emploi et de services de placement, tandis que le groupe 5 (*pré-retraités peu incités à travailler*) requiert des mesures de formation tout au long de la vie (voir ci-après). Pour deux groupes composés essentiellement de *femmes dont le conjoint exerce un emploi* (groupes 3 et 4), il est possible de renforcer les incitations au travail en modifiant le régime d'imposition du second revenu, tandis que les membres du groupe 6 (*femmes qui s'occupent de jeunes enfants*) tireraient profit d'une amélioration des services d'accueil des jeunes enfants.

Tableau 1.1. Groupes définis selon différentes combinaisons d'obstacles à l'emploi

Groupe	Définition	Préparation à l'emploi	Disponibilité pour l'emploi	Incitations au travail
1	Chômeurs plutôt instruits	Mieux préparés	Plus disponibles	Incitations plus fortes
2	Travailleurs à temps partiel jeunes et peu instruits	Mieux	Plus	Plus fortes
3	Femmes travaillant à temps partiel dont le conjoint exerce un emploi	Mieux	Plus	Plus faibles
4	Femmes inactives ayant des revenus hors travail élevés	Mieux	Moyennement	Plus faibles
5	Pré-retraités peu incités à travailler	Mieux	Moyennement	Plus faibles
6	Femmes qui s'occupent de jeunes enfants	Mieux	Moins	Plus fortes
7	Personnes inactives sans expérience et peu instruites	Moins	Moyennement	Plus fortes
8	Personnes handicapées, peu instruites, et percevant un revenu de remplacement élevé	Mieux	Moins	Moyennement
9	Femmes qui s'occupent de jeunes enfants et sont sans expérience	Moins	Moins	Plus fortes
10	Faible niveau d'instruction et problèmes de santé	Moyennement	Moyennement	Plus fortes

Note : Les colonnes indiquent la mesure dans laquelle les différents groupes sont confrontés à des obstacles en termes de préparation à l'emploi (problèmes de santé ; obligations familiales), de disponibilité pour l'emploi (faible niveau d'instruction ; faibles compétences professionnelles ; aucune expérience) et d'incitations au travail (revenus hors travail élevés, revenus de remplacement élevés). Cette mesure est calculée sous la forme d'une moyenne des différents obstacles individuels et exprimée en termes relatifs (le fait que le groupe soit confronté à des obstacles plus élevés ou moins élevés que les autres groupes).

Source : Hijzen et al. (2020), « Lowering employment barriers in Belgium and Norway », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*. Calculs fondés sur l'EU-SILC 2017.

Les disparités d'emploi entre catégories socio-économiques et entre régions sont importantes

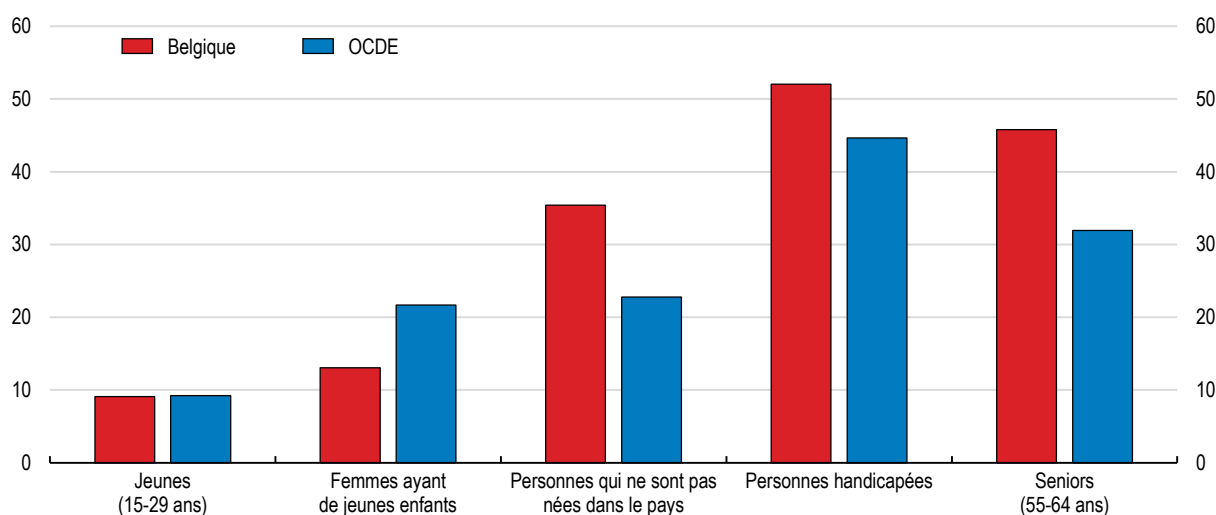
Les disparités d'emploi sont considérables, et ce facteur milite lui aussi en faveur d'interventions conçues sur mesure. Ainsi, les écarts d'emploi pour les groupes défavorisés (par exemple, les seniors, les personnes handicapées et les immigrés) par rapport aux hommes d'âge très actif sont particulièrement marqués en comparaison de la moyenne OCDE (graphique 1.5). Les immigrés venant de pays non membres de l'UE sont parmi les plus désavantagés, puisqu'en comparaison de leurs homologues ressortissants de pays de l'UE, leur situation sur le marché du travail est beaucoup plus précaire. En outre, seule une petite partie de l'écart d'emploi entre les personnes nées dans le pays et celles nées dans un pays extérieur à l'UE est due aux caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction ou la région de résidence (CSE, 2018).

Les performances du marché du travail diffèrent également d'une région à une autre, pour des raisons variables (tableau 1.2). Par exemple, le taux d'emploi relativement élevé observé en Flandre s'explique par des taux de chômage et d'inactivité inférieurs à la moyenne nationale. En Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale, le taux d'emploi relativement faible traduit des taux d'inactivité et de chômage supérieurs à la moyenne nationale, même s'il est vrai que dans la Région de Bruxelles-Capitale, les changements démographiques ont entraîné une forte augmentation de la population d'âge actif. La mobilité régionale limitée entre la Flandre et la Wallonie, due aux longs temps de transport,

à certaines carences de transport en commun et aux barrières linguistiques, est l'un des facteurs qui explique les disparités régionales du marché du travail. Néanmoins, les différences des structures industrielles, qui contribuent aux différences régionales de productivité, ainsi que les disparités de niveaux d'instruction et de compétences pourraient également jouer un rôle.

Graphique 1.5. Les écarts d'emploi sont importants pour les groupes défavorisés

Écart d'emploi¹, en pourcentage, 2016



1. L'écart d'emploi est défini comme la différence entre le taux d'emploi des hommes d'âge très actif (25-54 ans) et celui du groupe considéré, exprimée en pourcentage du taux d'emploi des hommes d'âge très actif. Jeunes à l'exclusion de ceux qui suivent des études ou une formation à plein temps. Les femmes ayant de jeunes enfants sont les femmes d'âge actif qui ont au moins un enfant âgé de 0 à 14 ans. Les personnes qui ne sont pas nées dans le pays désignent l'ensemble des personnes nées à l'étranger, sans distinction de nationalité. Source : OCDE (2018a), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation - La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050503>

Tableau 1.2. Il existe des disparités régionales considérables sur les marchés du travail

	2018				
	Belgique	Bruxelles-Capitale	Flandre	Wallonie	UE28
Taux de chômage ¹	6.0	13.2	3.4	8.5	6.9
Chômage de longue durée ²	2.9	7.5	1.2	4.8	3.0
Chômage des jeunes ³	15.8	30.6	10.9	22.5	15.2
Taux d'emploi ⁴	64.5	56.8	69.4	58.4	68.6
Inactivité ⁴	31.4	34.5	28.2	36.2	26.3

1. 15-74 ans. 2. En % de la population active. 3. 15-24 ans. 4. 15-64 ans.
Source : Eurostat.

Il y a découplage entre la productivité du travail et les salaires

Comme de nombreux autres pays de l'OCDE, la Belgique a enregistré une diminution de la part du travail dans le revenu des facteurs au cours des dernières décennies, quoique le déclin ait été plus limité qu'ailleurs dans l'UE. Les salaires ont progressé un peu plus lentement que la productivité depuis 1995, mais la tendance s'est inversée au cours de la sous-période 2007-17 (Schwellnus et al., 2018). Depuis dix ans, la faible croissance de la productivité et des salaires réels a évité à la Belgique une dégradation significative de sa compétitivité extérieure. Néanmoins, cette faible croissance de la productivité, conjuguée à un système de formation des salaires qui prend en compte l'évolution des prix et des salaires mais pas celle de la productivité – ni en Belgique, ni dans les pays voisins –, peut créer des points de fragilité.

Selon la publication *In-Depth Productivity Review of Belgium* de l'OCDE, le manque de réactivité des salaires aux différences de productivité entre entreprises est l'un des facteurs qui pourrait expliquer la croissance atone de la productivité. Ainsi, les entreprises belges dont la productivité est supérieure de 10 % à celle des autres entreprises du même secteur versent des salaires supérieurs de 2.7 % en moyenne, alors que le différentiel salarial moyen correspondant dans les autres pays de l'OCDE est de 5.4 % (OCDE, 2019a). Cette faible association entre la productivité et les salaires à l'échelon des entreprises risque d'empêcher la répartition efficace des travailleurs entre les entreprises, les entreprises les plus productives éprouvant une relative difficulté à attirer des travailleurs qualifiés (OCDE, 2018b).

Les transitions sur le marché du travail sont relativement lentes

Le manque de dynamisme des carrières professionnelles individuelles peut brider la croissance de la productivité et amoindrir l'efficacité de l'affectation de la main-d'œuvre. Par exemple, les taux de transition de l'inactivité et du chômage vers l'emploi sont faibles en Belgique (encadré 1.3), de même que les taux de transition d'emploi à emploi (OCDE, à paraître). Ces observations peuvent être reliées à certaines caractéristiques du marché du travail, telles que l'association entre rémunération et ancienneté, aux règles strictes qui encadrent les licenciements collectifs, à la conception des régimes de protection sociale et à l'efficacité des politiques actives du marché du travail.

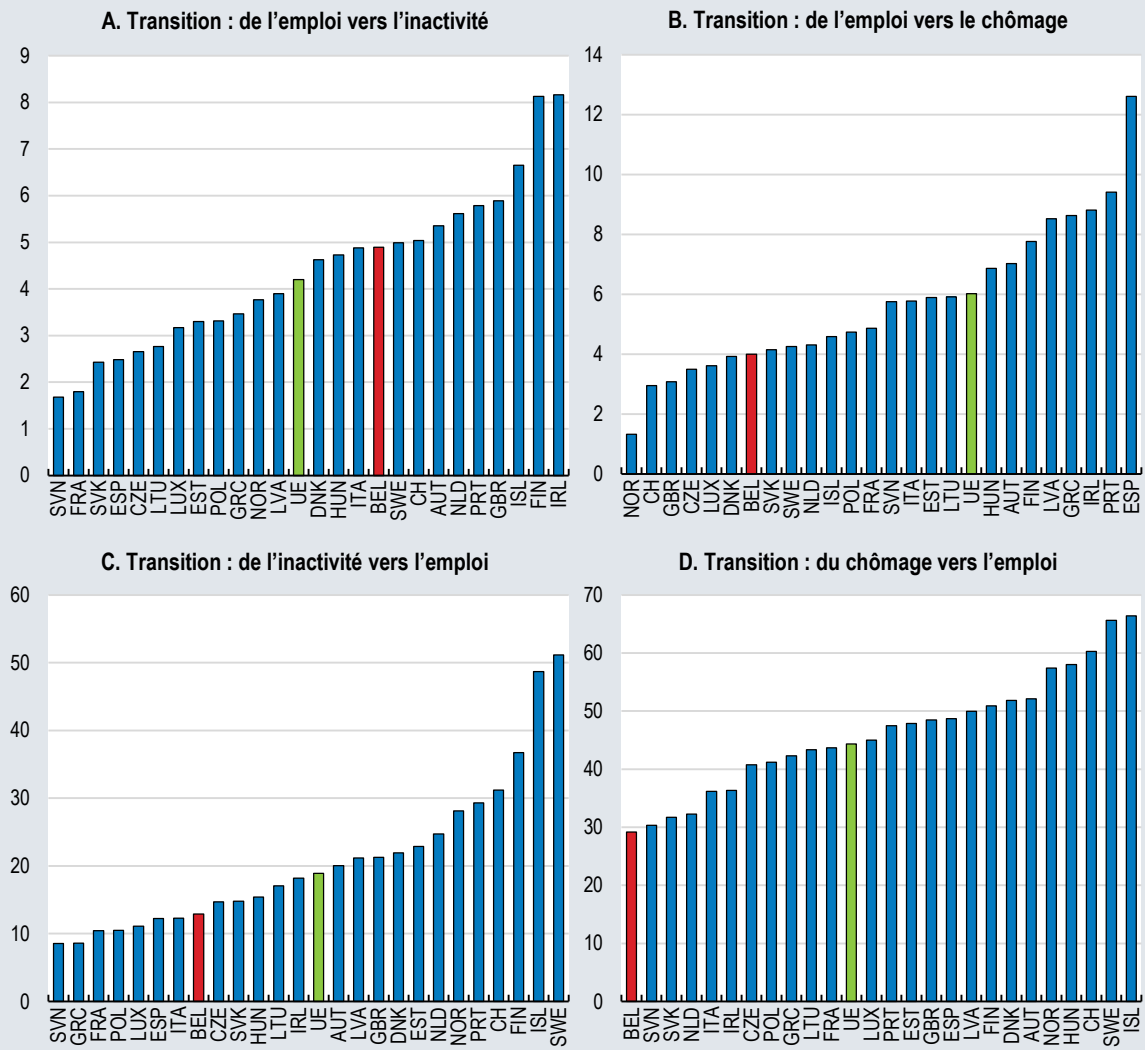
Encadré 1.3. Transitions sur le marché du travail : données empiriques tirées de l'EU-SILC

Les caractéristiques et les déterminants de divers types de transitions professionnelles ont été analysés dans de nouveaux travaux qui utilisent les données longitudinales des statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) pour la période 2005-2015, suivant la méthodologie exposée dans Garda (2016).

Le graphique 1.6 illustre les différences entre pays des flux d'entrée et de sortie du chômage et de l'inactivité. Si les taux de transitions de l'emploi vers l'inactivité et de l'emploi vers le chômage sont de niveaux proches en Belgique, le premier est supérieur et le second inférieur à la moyenne de l'UE (parties A et B). Quant à la probabilité de passer du non-emploi (inactivité économique ou chômage) à l'emploi pour une personne qui était sans emploi à la fin de l'année précédente, elle est relativement faible (parties C et D).

Graphique 1.6. Transitions sur le marché du travail

En pourcentage¹



1. Probabilité de changer de statut au regard de l'emploi au cours d'une année t pour une personne qui avait le statut antérieur à la fin de l'année t-1. Moyennes d'un échantillon pondéré pour la période 2005-2015. « UE » est la moyenne simple des 22 pays inclus dans l'échantillon (tous les pays de l'UE qui sont aussi membres de l'OCDE, sauf l'Allemagne, pour laquelle les données ne sont pas disponibles). Les calculs sont basés sur les réponses auto-évaluées fournies par les répondants de l'enquête.
 Source : Calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir des données EU-SILC d'Eurostat.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050522>

L'évolution du type et de la nature du travail s'accompagnera de nouveaux défis

Importance du travail atypique

Le travail atypique désigne l'ensemble des formes de travail qui ne sont pas exercées à plein temps et de manière permanente ; il comprend notamment le travail temporaire et sur plateforme, le travail à temps partiel et le travail indépendant. Ces modalités de travail

peuvent procurer une souplesse accrue aux travailleurs et aux entreprises, facilitent l'émergence de nouveaux modèles économiques et peuvent servir de tremplin vers l'emploi traditionnel pour certains, notamment les jeunes et les personnes peu qualifiées. Elles suscitent néanmoins un certain nombre d'interrogations concernant la qualité des emplois et le risque de creusement des disparités et pourraient de ce fait nécessiter une importante refonte des politiques du marché du travail, des politiques de compétence et des politiques sociales (OCDE, 2019b). Si une compensation des risques économiques accrus auxquels sont exposés les travailleurs atypiques est nécessaire, le traitement différencié qui leur est appliqué en matière fiscale et de retraite (impôts et cotisations obligatoires de retraite réduits) peut engendrer de nouvelles distorsions, comme on le verra plus loin. L'incidence du travail atypique peut également avoir d'importantes retombées sur la productivité, dans la mesure où les travailleurs indépendants, en particulier les travailleurs à compte propre, sont généralement beaucoup moins productifs que les salariés par exemple.

Les parts de l'emploi temporaire et de l'emploi à temps partiel en Belgique sont à peu près conformes aux moyennes de OCDE (graphique 1.7, parties A et B). L'emploi indépendant compte pour environ 15 % de l'emploi total, soit plus que dans un certain nombre de pays pairs comme l'Allemagne, le Danemark et la France (graphique 1.7, partie C). Les travailleurs à compte propre sont prépondérants dans cette catégorie (9.4 % de l'emploi total en 2016), quoique leur part décline depuis deux décennies. D'un autre côté, la part des travailleurs à compte propre qui n'ont en général pas plus d'un client a augmenté entre 2010 et 2015. Cela pourrait traduire une augmentation du faux travail indépendant (OCDE, 2018a) et signifier que certaines personnes ne bénéficient pas entièrement des droits et de la protection accordés aux salariés.

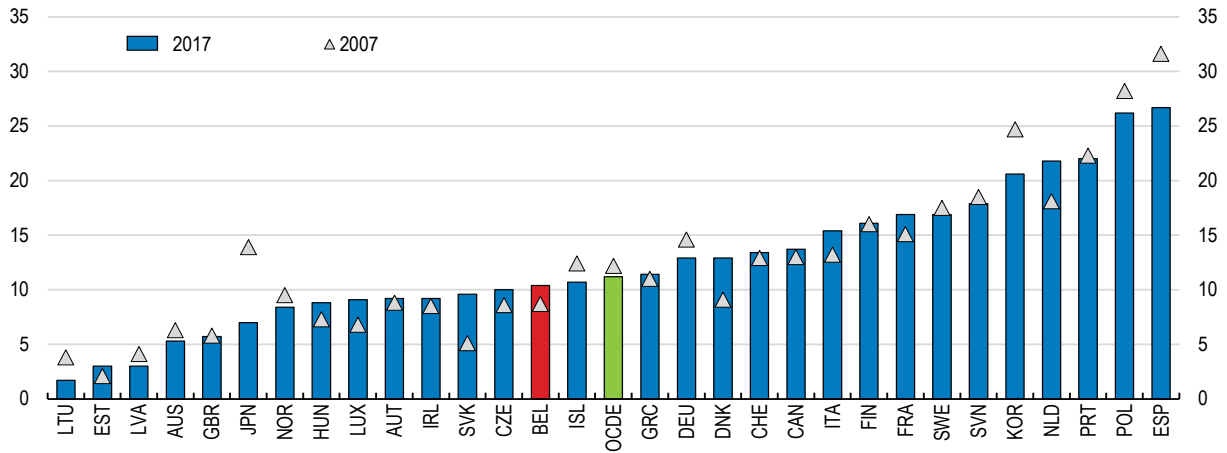
Le recours aux formes de travail atypiques pourrait croître à l'avenir à mesure de la poursuite de la mondialisation et des changements technologiques, ainsi que sous l'effet de la réorientation des politiques. Ainsi, en vertu de réformes récentes, les retraités (personnes ayant 65 ans révolus ou ayant travaillé pendant au moins 45 ans) peuvent combiner pension de retraite et revenus tirés d'une activité indépendante ou salariée. Cette mesure pourrait introduire davantage de flexibilité et accroître les niveaux d'activité et d'emploi parmi les seniors, y compris en favorisant le travail indépendant. L'emploi indépendant progresse régulièrement parmi les personnes de 50 ans et plus moyennement à hautement qualifiées (graphique 1.8, partie A). La part élevée de travailleurs moyennement à hautement qualifiés parmi l'ensemble des travailleurs indépendants en Belgique est liée au poids des professions libérales dans l'emploi indépendant (Nautet et Piton, 2019).

L'incidence de l'emploi temporaire et la probabilité qu'une personne sous contrat à durée déterminée soit titulaire d'un contrat à durée indéterminée trois ans plus tard sont à peu près identiques aux moyennes de l'OCDE (OCDE, 2018a). Les contrats temporaires apportent de la flexibilité non seulement aux entreprises mais aussi, potentiellement, aux travailleurs, en particulier au début de leur carrière ; ils offrent des possibilités d'emploi à des personnes qui, sinon, auraient été contraintes au chômage, et peuvent constituer un tremplin important vers l'emploi permanent. Entre 2016 et 2017, 40 % environ des personnes titulaires d'un contrat temporaire ont évolué vers un contrat permanent en Belgique (Nautet et Piton, 2019).

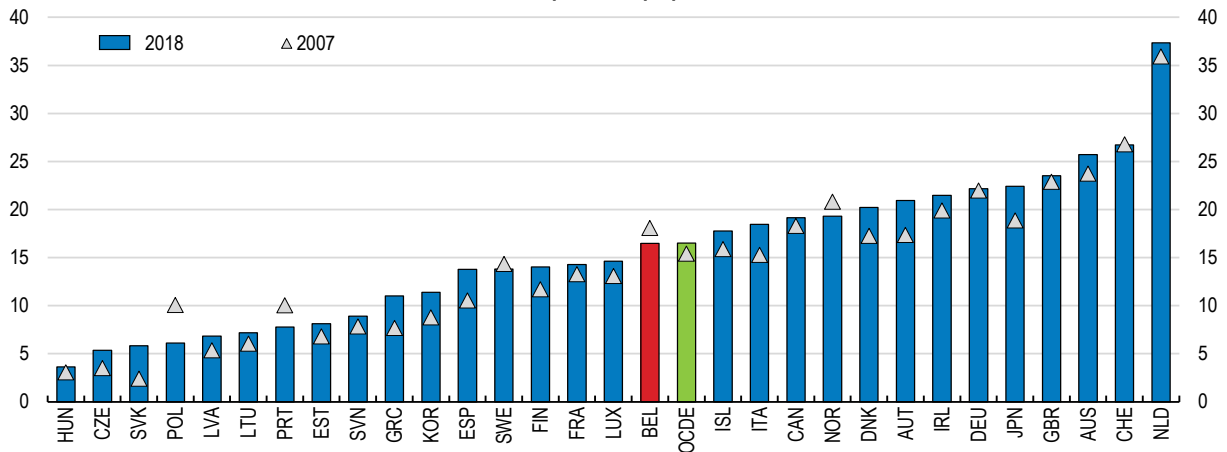
Graphique 1.7. Part des formes de travail atypiques dans l'emploi total

En pourcentage de l'emploi total

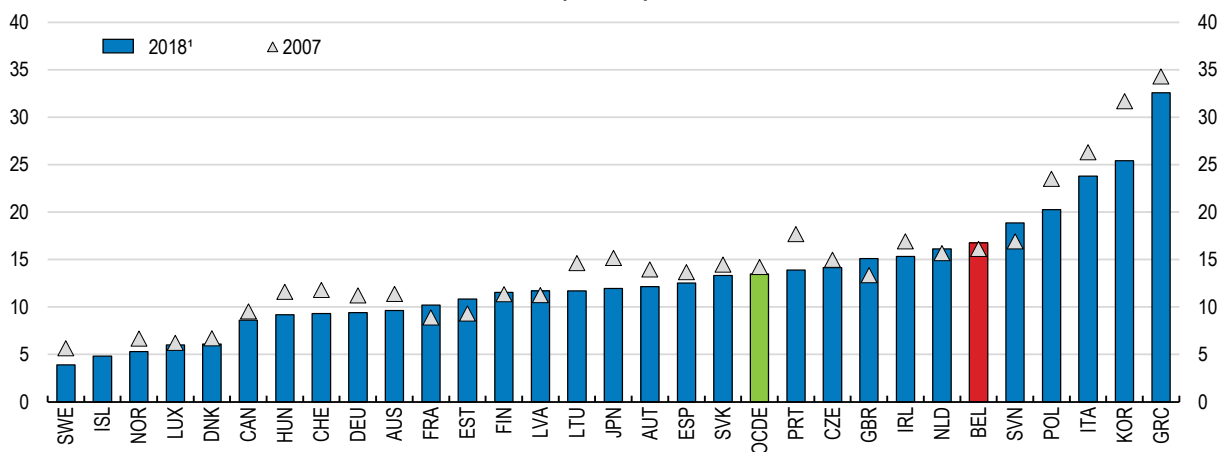
A. Emploi temporaire



B. Emploi à temps partiel



C. Emploi indépendant

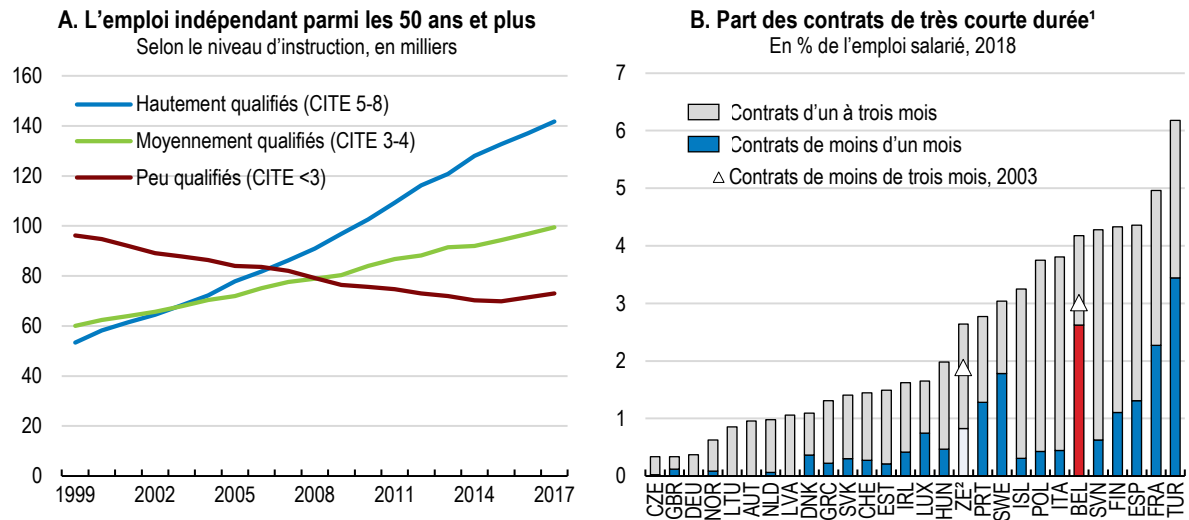


1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2019), *Statistiques de la population active de l'OCDE* et *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (bases de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050541>

Graphique 1.8. Tendances émergentes du travail atypique



1. Part des contrats de très courte durée dans les contrats à durée déterminée.
2. Zone euro, 19 pays.

Source : Estimations du Bureau fédéral du Plan fondées sur les données EU KLEMS ; Eurostat (2019), Résultats annuels détaillés de l'Enquête européenne sur les forces de travail, base de données Eurostat.

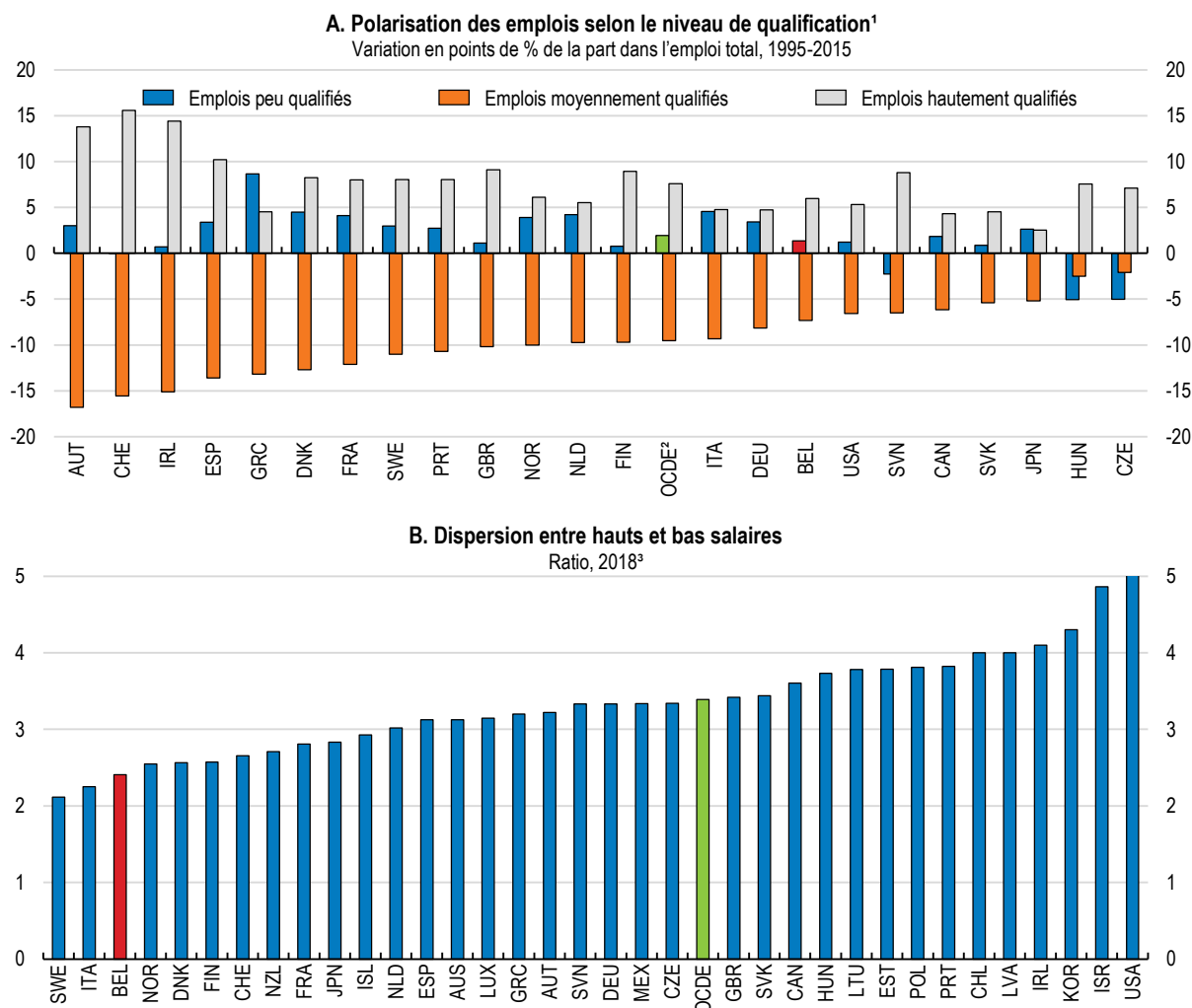
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050560>

Néanmoins, sur vingt personnes titulaires d'un contrat temporaire, sept ne l'ont pas choisi, et la part des contrats de très courte durée (moins d'un mois) est élevée (graphique 1.8, partie B). Bien que les contrats courts puissent être renouvelés plusieurs fois par l'employeur, cette pratique peut affecter l'accès des travailleurs à la formation et leur bien-être (OCDE, 2018a), et induit un coût pour les finances publiques par le biais des indemnités de chômage. En outre, certains groupes sont surreprésentés dans l'emploi temporaire : c'est le cas des travailleurs originaires de pays extérieurs à l'UE, qui sont environ trois fois plus susceptibles d'être embauchés avec un contrat temporaire que les Belges.

Transformation numérique et automatisation

Les changements structurels, y compris la transformation numérique, devraient aussi fortement peser sur l'évolution de la nature du travail. Comme dans d'autres pays, le marché du travail de la Belgique s'est progressivement polarisé au cours des dernières décennies (Autor, Katz et Kearney, 2006 ; Goos et Manning, 2007 ; Goos, Manning et Salomons, 2009 ; OCDE, 2017a). Autrement dit, la part des emplois hautement qualifiés et, dans une moindre mesure, la part des emplois peu qualifiés dans l'emploi total ont augmenté, tandis que celle des emplois moyennement qualifiés a régressé (graphique 1.9, partie A ; De Sloover et Saks, 2018). Malgré ces changements, la dispersion des salaires est restée faible et stable (graphique 1.9, partie B).

Graphique 1.9. Le marché du travail est de plus en plus polarisé, mais la dispersion des salaires reste faible



1. Les emplois hautement qualifiés sont définis comme étant ceux classés dans les grands groupes 1, 2 et 3 de la CITP-88. Les emplois moyennement qualifiés sont ceux qui sont classés dans les grands groupes 4, 7 et 8. Les emplois peu qualifiés sont ceux qui sont classés dans le grand groupe 5. Voir OCDE (2017a) pour plus de détails.

2. Moyenne simple des 23 pays pour lesquels on dispose de données.

3. Ratio entre les neuvième et premier déciles des salaires, revenus d'activité bruts des salariés à plein temps ; 2018 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

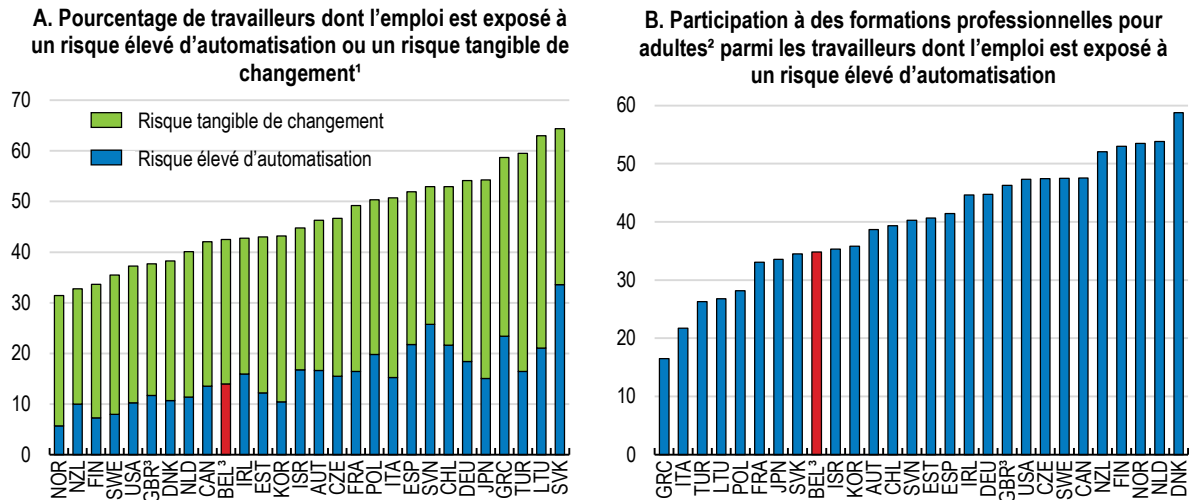
Source : OCDE (2017), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris ; OCDE (2019), *Statistiques de l'OCDE sur les rémunérations* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050579>

La transformation numérique pourrait avoir de profondes répercussions sur le marché du travail car elle permet aux entreprises de remplacer les travailleurs par des machines pour effectuer un certain nombre de tâches. En contrepartie, elle peut aussi aider les individus à accomplir leurs tâches, améliorer les conditions de travail et accroître la productivité et l'efficacité. Selon des estimations du Conseil supérieur de l'emploi, 39 % de l'emploi en Belgique serait susceptible d'une numérisation complète (CSE, 2016). Et il ressort des estimations de l'OCDE que 42 % des emplois en Belgique sont exposés à un risque tangible

de changement ou un risque élevé d'automatisation (graphique 1.10, partie A). Bien que ce problème soit moins aigu que dans d'autres pays de l'OCDE, la proportion significative de travailleurs qui ont une probabilité élevée de perdre leur emploi et le changement profond des compétences qui seront requises dans les emplois subsistants nécessiteront d'améliorer les politiques de formation tout au long de la vie. Or, le taux de participation des travailleurs dont l'emploi est exposé à un risque élevé d'automatisation aux mesures de formation tout au long de la vie est faible en Belgique, à 34,8 % (graphique 1.10, partie B).

Graphique 1.10. Face aux profonds changements que devraient connaître les emplois sous l'effet de l'automatisation, un recyclage des compétences sera nécessaire



1. Un risque tangible de changement et un risque élevé d'automatisation correspondent à une probabilité d'automatisation comprise entre 50 et 70 % et supérieure à 70 % respectivement.
2. Pourcentage de travailleurs ayant suivi une formation pour adultes au cours des 12 mois précédant l'enquête.
3. Les données pour la Belgique portent uniquement sur la Flandre et les données pour le Royaume-Uni uniquement sur l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : Nedelkoska, L. et G. Quintini (2018), « Automation, Skills Use and Training », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 202, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050598>

Renforcer les compétences pour faire face à l'évolution des besoins du marché du travail et à la transformation numérique

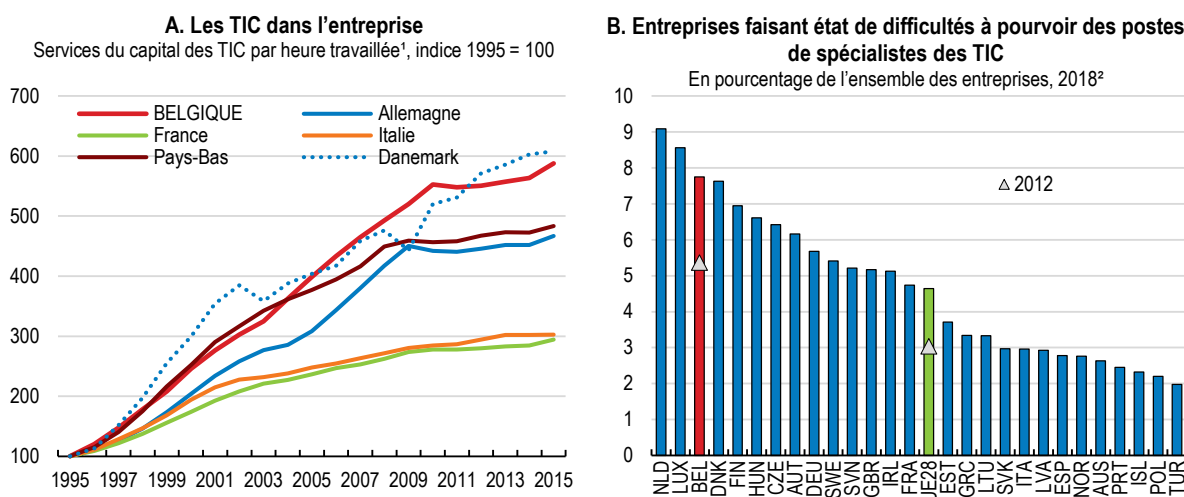
Renforcer les compétences numériques

Les technologies numériques offrent des possibilités considérables d'améliorer la productivité, un abondant corpus d'études ayant observé des liens positifs entre l'adoption des technologies numériques et la productivité à l'échelon de l'entreprise (Draca et al., 2009 ; Syverson, 2011). Par exemple, les estimations de l'OCDE indiquent que dans les pays de l'UE, une hausse de l'utilisation de l'internet haut débit (« cloud computing ») à l'échelon sectoriel est associée à une hausse de la productivité multifactorielle de l'entreprise moyenne du secteur. Cependant, en présence de pénuries de compétences, les gains de productivité sont plus faibles (Gal et al., 2019), résultat qui pourrait s'expliquer par les complémentarités existant entre les technologies numériques et d'autres formes de capital (telles que les compétences, l'organisation ou les actifs incorporels) (OCDE, 2019c). De fait, les travailleurs hautement qualifiés sont généralement mieux

placés pour exploiter ces complémentarités, bénéficiant à la fois d'un taux d'activité plus élevé et de meilleurs salaires (OCDE, 2015a).

La diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les entreprises a été relativement rapide en Belgique – plus que dans les pays voisins. Entre 1995 et 2014, les services du capital des TIC par heure travaillée ont augmenté de plus de 450 %, ce qui a probablement contribué aux pénuries importantes de compétences en TIC (graphique 1.11). D'après les résultats de l'enquête d'Eurostat sur les compétences numériques, 57 % des Belges d'âge actif avaient des compétences numériques « de base ou inférieures au niveau de base » en 2017. La proportion correspondante chez les jeunes de 16-24 ans est également élevée en comparaison des autres pays européens (graphique 1.12). Le niveau de compétences numériques diminue parallèlement au niveau d'instruction et de revenu. Par conséquent, pour qu'entreprises et travailleurs profitent pleinement de la transformation numérique, il y a lieu d'améliorer à la fois le niveau général des compétences numériques et leur répartition.

Graphique 1.11. La diffusion rapide des TIC a contribué aux pénuries de compétences en TIC



1. L'intensité en capital des technologies de l'information et des communications par heure travaillée correspond à la variable CAPIT_QPH dans la base de données EU KLEMS. Pour étendre les séries de données, on a utilisé la croissance du numérateur et du dénominateur du ratio d'intensité en TIC, en se référant à plusieurs éditions de la base de données EU KLEMS (2009, 2013 et 2017). Les valeurs pour le Danemark ont été corrigées pour tenir compte de l'augmentation anormalement élevée de l'intensité en TIC dans les industries extractives.

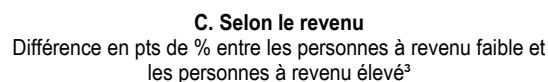
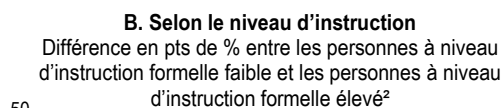
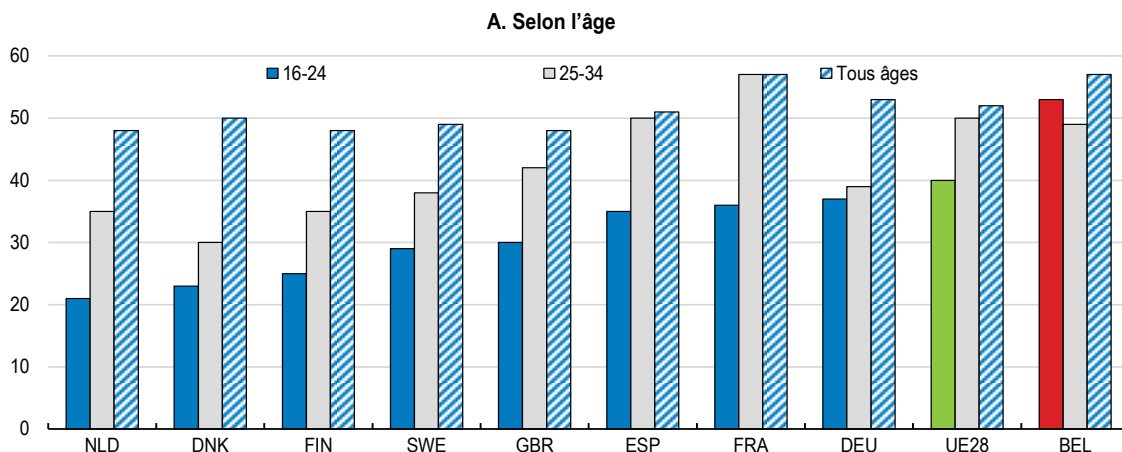
2. Les données portent sur l'exercice budgétaire 2015/16 pour l'Australie, et sur 2017 pour l'Islande.

Source : OCDE (2019), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019, Éditions OCDE, Paris ; calculs fondés sur les données des Comptes de la croissance et de la productivité du projet EU KLEMS ; OCDE (2019), Measuring the Digital Transformation, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050617>

Graphique 1.12. Les compétences numériques sont faibles, en particulier dans certains groupes

Pourcentage de déclarants indiquant avoir des compétences numériques de base ou inférieures au niveau de base¹, 2017



1. Sauf les personnes qui ont déclaré ne pas avoir utilisé l'internet au cours des trois mois précédant l'enquête et qui n'ont pas été interrogées sur leurs compétences numériques.

2. Personnes âgées entre 25 et 54 ans.

3. Les personnes à revenu élevé sont celles qui vivent dans un ménage dont le revenu est situé dans le quatrième quartile, et les personnes à revenu faible celles qui vivent dans un ménage dont le revenu est situé dans le premier quartile.

Source : Eurostat (2019), « Statistiques sur les aptitudes perçues », base de données Eurostat.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050636>

Plusieurs initiatives individuelles ont déjà été mises en place pour élever le niveau des compétences numériques : par exemple, octroi de subventions à divers projets numériques, organisation de « foires aux compétences numériques », établissement d'un « Digital Hub » et formations aux technologies numériques pour les enseignants (encadré 1.4). Ces initiatives devraient être évaluées et, le cas échéant, rationalisées. Un ciblage plus resserré des formations numériques sur les personnes peu qualifiées et à faible revenu permettrait de corriger le déficit de compétences numériques précédemment décrit et élèverait le niveau général de ces compétences. Par exemple, dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'organisme public Bruxelles Formation organise des formations numériques à l'attention des détenus faiblement qualifiés. Il serait également souhaitable d'accroître le nombre de

diplômés en STIM (voir ci-après), et la généralisation des TIC en tant que discipline secondaire accessible à tout étudiant du cycle supérieur, recommandée dans l'*Étude économique 2017 de la Belgique*, permettrait de renforcer les compétences intermédiaires en TIC.

Encadré 1.4. Quelques initiatives destinées à renforcer les compétences numériques

Digital Belgium Skills Fund : ce fonds établi en avril 2017 finance des projets qui améliorent les compétences numériques des enfants et des jeunes adultes socialement vulnérables. Les projets sélectionnés sont admissibles à un soutien financier compris entre 50 000 et 500 000 EUR, et 37 projets en ont bénéficié en 2018.

DigitalChampions.be : la coalition belge en faveur des compétences numériques (« Belgium National Coalition for Digital Skills and Jobs ») réunit des parties prenantes du gouvernement, du secteur éducatif et du secteur privé. Elle mène des activités diverses telles que formations, ateliers et certifications pour permettre aux citoyens de tous âges et de tous milieux de renforcer leurs compétences numériques. En outre, *DigitalChampions* a organisé en mai 2017 sa première Foire aux compétences numériques, suivie d'une deuxième édition en 2018.

BeCentral : Un campus numérique a été établi à Bruxelles en 2017 par les partenaires de la Coalition nationale et plus de 40 entrepreneurs. Il a pour objectif de doter au moins 10 000 personnes de compétences numériques et accueille plus de 30 initiatives en lien avec le numérique, dont des écoles de codage et des programmes de cybersécurité.

WallCode.be : Digital Wallonia s'est donné pour objectif de développer les compétences numériques des jeunes au travers du projet *#WallCode*, qui met l'accent sur le codage, la logique algorithmique et les langages de programmation. Ses actions comprennent des animations sur la programmation pour les élèves, des formations aux technologies numériques pour les enseignants et l'organisation de « semaines du code ».

CoderDojo : *CoderDojo* organise des ateliers de programmation gratuits pour les 7-18 ans. L'initiative bénéficie du soutien de la Région flamande, de même que d'autres initiatives telles *CodeFever* (programme de formation plus formel) et *CodeSchools* (en milieu scolaire).

FabLab Mobile : financé par l'institut d'encouragement de l'innovation de la Région de Bruxelles-Capitale (Innoviris), le *FabLab Mobile* est un atelier itinérant installé dans un camion qui permet à des jeunes (10-18 ans) de participer à des projets liés aux technologies numériques et à la programmation.

En outre, les diverses réformes récentes ou en cours dans l'enseignement obligatoire devraient améliorer des compétences numériques des élèves. La Communauté française a établi une Stratégie numérique pour l'éducation en 2018 et adopté en février 2019 un décret sur la formation initiale des enseignants qui introduit de nouveaux contenus relatifs aux TIC, prépare les enseignants à la mise en œuvre de dispositifs d'enseignement intégrant les outils numériques, et prépare l'accès aux épreuves du master de spécialisation en technopédagogie. De même, en 2018, la Flandre a adopté une réforme des programmes devant être déployée progressivement à partir de septembre 2019, qui fixe de nouveaux acquis d'apprentissage et résultats à atteindre dans le domaine des TIC pour le premier cycle du secondaire.

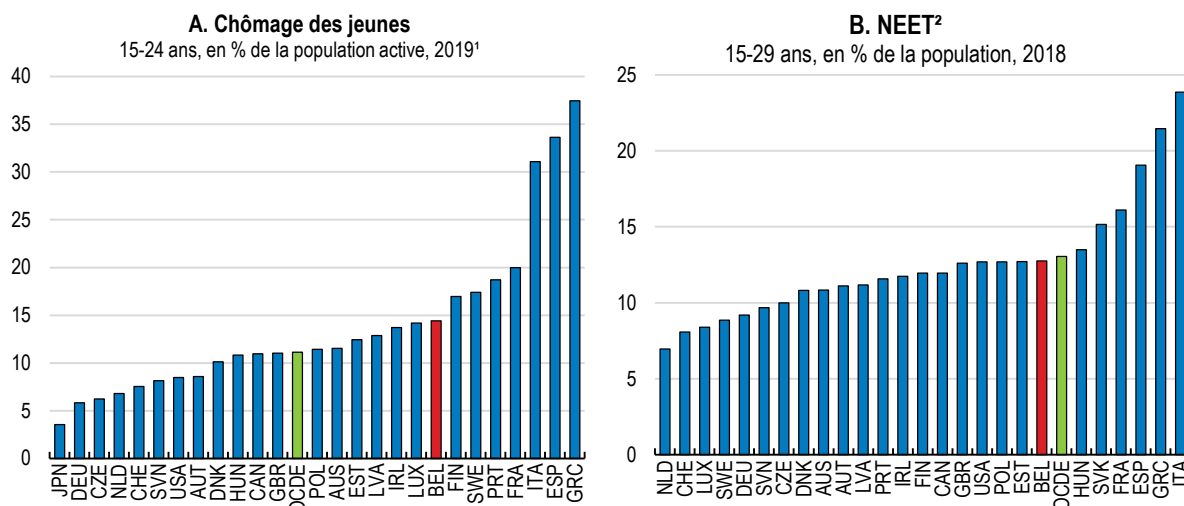
On peut également renforcer les compétences numériques en encourageant la participation à la formation des adultes, qui est faible en Belgique (voir ci-après). Il serait sans doute possible d'améliorer l'efficacité des dispositifs de formation des salariés et d'accroître la transférabilité des compétences acquises entre les entreprises et entre les secteurs. Plus particulièrement, une bonne partie de la formation des salariés est organisée à l'échelon

sectoriel en Belgique, et 51 % des salariés travaillent dans un secteur qui a pris des mesures concrètes pour promouvoir la formation au niveau sectoriel. Parmi eux, 58 % ont bénéficié de deux jours de formation en moyenne par an, et 14 % de cinq jours de formation en moyenne par an (Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale, 2017). Les partenaires sociaux gagneraient à coopérer davantage et à mieux coordonner les formations sur les compétences numériques, par exemple en établissant un fonds central pour la formation.

Améliorer l'enseignement et la formation professionnels

Le chômage des jeunes et la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) sont relativement élevés en Belgique (graphique 1.13). L'enseignement et la formation professionnels (EFP) ont un rôle important à jouer pour préparer les jeunes au monde du travail, développer leurs compétences et répondre aux besoins du marché du travail. On s'accorde largement à reconnaître que les programmes qui comportent un élément de formation en milieu professionnel sont efficaces pour développer les compétences générales et les compétences spécifiques à l'emploi, en combinant formation et travail (OCDE, 2010). Les aptitudes relationnelles, qui revêtent une importance grandissante (Deming et Kahn, 2018), s'acquièrent en général plus facilement sur le lieu de travail que dans la salle de classe (OCDE, 2010). Des données indiquent de surcroît que la formation en milieu de travail, dans le cadre d'un apprentissage par exemple, peut avoir retombées positives sur la situation professionnelle, tant en termes de durée de la recherche du premier emploi que de temps passé par les jeunes dans leur premier emploi (Bratberg et Nilsen, 1998). La formation en milieu de travail est également utile aux employeurs car elle comporte un volet travail adapté aux besoins de l'entreprise et facilite le recrutement (Mühlemann, 2017 ; Kuczera, 2017).

Graphique 1.13. Les jeunes sont relativement mal lotis au regard de l'emploi



1. Moyenne des quatre derniers trimestres.

2. Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation.

Source : OCDE (2019), *Statistiques de la population active de l'OCDE* et *Statistiques de l'OCDE sur l'éducation* (bases de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050655>

La part des élèves du deuxième cycle du secondaire inscrits dans une filière professionnelle est élevée en Belgique : 59 %, contre 44 % en moyenne dans la zone OCDE. Cependant, la proportion d'élèves inscrits dans un programme d'EFP par alternance associant formation scolaire et formation en milieu professionnel est de seulement 3 %, soit beaucoup moins que la moyenne OCDE de 11 % (graphique 1.14, partie A). La faible proportion d'élèves qui suivent un programme d'EFP par alternance se double d'une proportion relativement élevée de diplômés de l'EFP qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) – environ 24 % (graphique 1.14, partie B).

Plusieurs initiatives récentes visent à améliorer la composante formation en milieu professionnel de l'EFP. La Communauté flamande a approuvé un nouveau décret sur la formation par alternance qui entrera en vigueur en septembre 2019 avec 87 programmes d'étude. L'une des composantes importantes du nouveau modèle est l'outil en ligne *werkplek dual*, qui permet aux entreprises de faire accréditer leurs places d'apprentissage (Syntra Vlaanderen, 2017). La Communauté française a conçu un projet pilote de stages d'immersion en entreprise axé sur les secteurs ou disciplines confrontés à des pénuries de main-d'œuvre. Le *Plan Formation 2020* de la Région de Bruxelles-Capitale, adopté en décembre 2016, comporte un certain nombre de mesures telles que la création du label « entreprise formatrice », qui garantit que l'entreprise labélisée offre une formation de qualité.

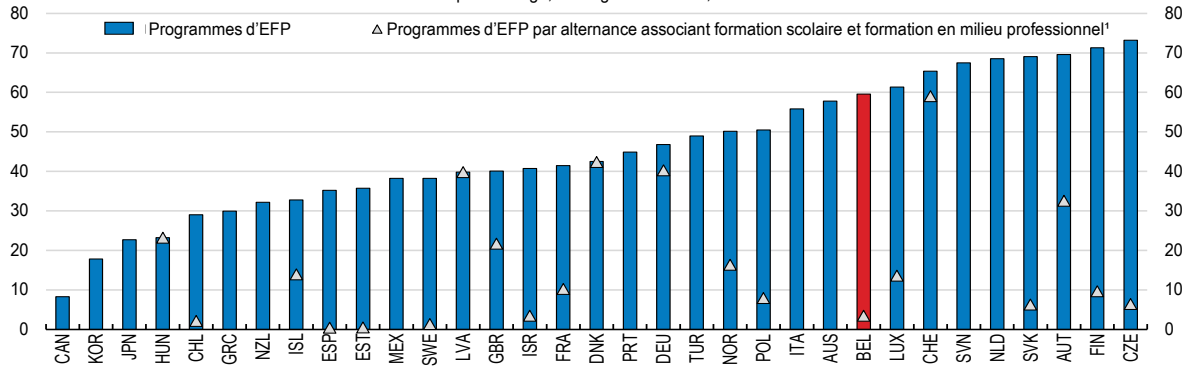
Dans les pays de l'OCDE, le risque de devenir « NEET » est souvent plus élevé parmi les diplômés de l'EFP que parmi ceux de l'enseignement général, en raison notamment d'une moindre probabilité de poursuivre des études dans le cycle supérieur. La proportion de diplômés de l'EFP post-secondaire qui effectuent des études supérieures est de 2.4 % en Belgique, ce qui est faible à l'échelon international (graphique 1.14, partie C). Des mesures récentes pourraient renforcer les liens entre l'EFP et l'enseignement supérieur. À partir de septembre 2019, dans la Communauté flamande, les responsabilités en matière d'EFP post-secondaire seront transférées des centres de formation des adultes aux établissements d'enseignement supérieur (OCDE, 2018c). De même, en 2016, la Communauté française a approuvé un décret qui permet aux étudiants d'obtenir un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en combinant formation en entreprise et formation dans l'établissement en question (OCDE, 2018c).

Les petites entreprises étant relativement nombreuses en Belgique, les coûts fixes induits par la formation et l'apprentissage en milieu professionnel – coûts d'administration, de supervision et de formation des superviseurs – peuvent être prohibitifs pour beaucoup d'employeurs. Les formateurs en entreprise pourraient utiliser davantage les outils de formation en ligne, et les alliances de formation pourraient être encouragées pour aider les entreprises qui n'ont pas la possibilité de former leurs apprentis à l'ensemble des compétences requises pour une profession particulière. Par exemple, certains Länder d'Autriche soutiennent les alliances de formation en diffusant des informations et en orientant les entreprises vers des partenaires potentiels – autres entreprises ou établissements d'enseignement – ainsi qu'en coordonnant différentes activités de formation (ministère fédéral autrichien des Sciences, de la Recherche et de l'Économie, 2014).

Graphique 1.14. L'enseignement professionnel pourrait être amélioré

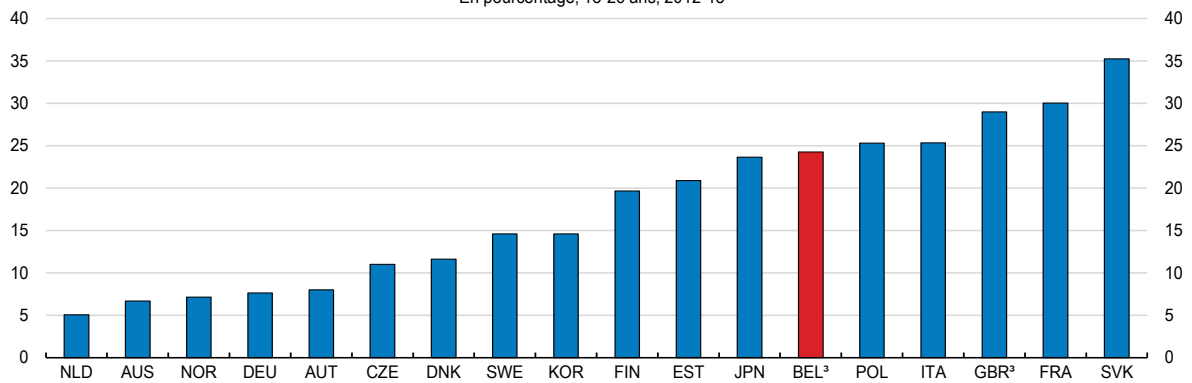
A. Proportion d'élèves du deuxième cycle du secondaire inscrits dans un programme d'EFP

En pourcentage, tous âges confondus, 2015



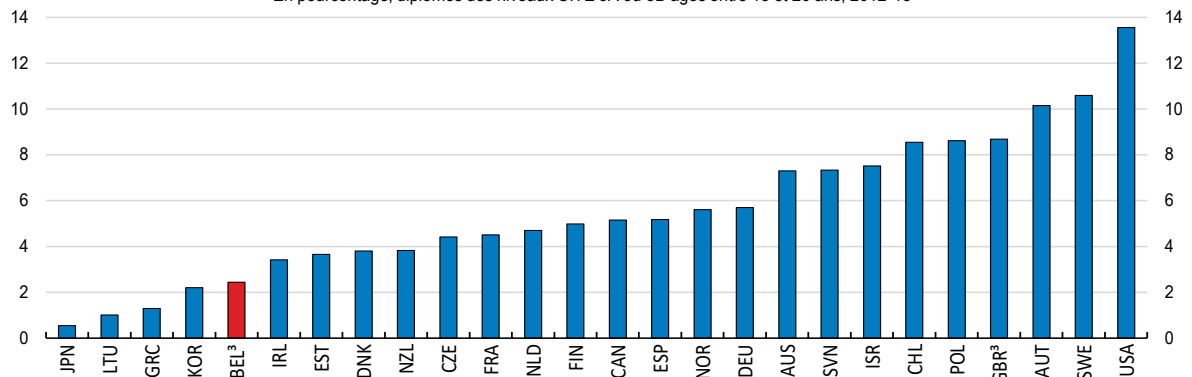
B. Proportion de NEET parmi les diplômés du deuxième cycle de l'EFP secondaire²

En pourcentage, 18-26 ans, 2012-15



C. Proportion de diplômés de l'EFP post-secondaire suivant des études supérieures

En pourcentage, diplômés des niveaux CITE 5A ou 5B âgés entre 18 et 26 ans, 2012-15



1. Les programmes d'EFP par alternance associant formation scolaire et formation en milieu professionnel sont ceux dans lesquels entre 25 % et 90 % de la formation sont assurés en milieu professionnel. Pour l'Australie, le Canada, la Corée, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Turquie, les informations sur les programmes par alternance ne sont pas disponibles ou cette catégorie n'est pas pertinente.

2. Ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation. Le deuxième cycle de l'EFP secondaire recouvre les programmes classés dans les niveaux 3C long, 3B et 3A de la CITE et considérés par les pays comme ayant une orientation professionnelle.

3. Les données relatives à la Belgique et au Royaume-Uni portent uniquement sur la Flandre et l'Angleterre respectivement.

Source : OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017*, Éditions OCDE, Paris ; calculs effectués par l'OCDE à partir de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE (bases de données 2012-2015).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050674>

En outre, le nouveau modèle d'EFP par alternance et les divers projets pilotes devraient être évalués du point de vue des élèves et des entreprises. Par exemple, les régions octroient différents types de subventions directes. Des études portant sur la Suisse suggèrent que les subventions directes sont plus efficaces pour les firmes qui ne sont pas encore impliquées dans les formations en entreprises par rapport à celles qui offrent déjà ce type de formation (OCDE, 2015b). Dans d'autres pays de l'OCDE, les apprentis reçoivent une compensation financière pour rendre l'apprentissage plus attractif à la fois pour les étudiants et les employeurs. En Australie et en Norvège, des institutions dédiées ont pour but de faciliter les appariements entre employeurs et futurs apprentis, et aussi de favoriser la coopération entre PME pour remplir les tâches administratives liées à l'apprentissage. Il faudrait également évaluer et, le cas échéant, étendre et renforcer les dispositifs de soutien financier existants à la formation en alternance, comme les subventions directes, tant pour les entreprises que pour les élèves. Ces mesures pourraient s'accompagner d'une obligation pour les entreprises d'être accréditées et de renouveler leur accréditation, pour garantir le maintien de la qualité.

Accroître l'attrait des études en STIM

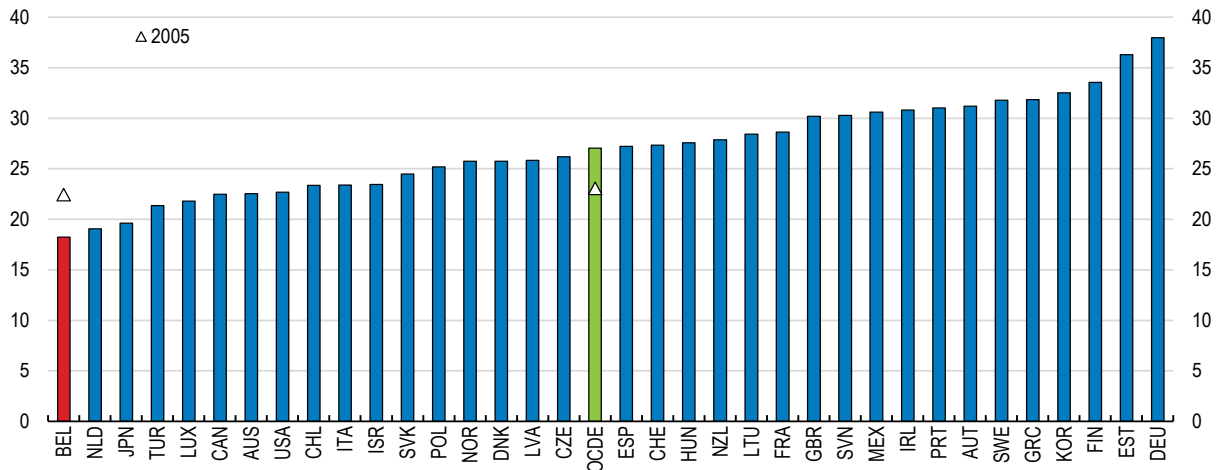
En Belgique, la proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur diplômés en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) est tombée de 22.4 % en 2005 à seulement 18.2 % en 2017, une proportion nettement inférieure à la moyenne OCDE de 27 % (graphique 1.15). De même, en 2015, seulement 25 % des diplômés du deuxième cycle de l'EFP secondaire avaient un diplôme en « ingénierie, fabrication et construction », contre 34 % à l'échelle de l'OCDE. D'après la *base de données des compétences pour l'emploi de l'OCDE*, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, ainsi que l'information et la communication, font partie des secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre en Belgique (OCDE, 2018d).

Un grand nombre d'initiatives ont été lancées pour accroître le nombre de diplômés dans les disciplines des STIM. Deux des cinq objectifs clés du *Plan d'action 2012-2020 sur les STIM* de la Flandre, qui vise à augmenter le nombre de diplômés en STIM, sont d'ores et déjà atteints (par exemple, entre 2010 et 2017, le pourcentage de nouveaux entrants dans les formations de bachelier optant pour une filière STIM a grimpé de 23.8 % à 26.6 %). Ce plan prévoyait d'améliorer la promotion et la communication autour des filières STIM, de renforcer la formation des enseignants des disciplines STIM, d'améliorer les processus qui guident les choix d'études et de carrière et d'attirer davantage de filles dans les formations et les professions liées aux STIM. La Communauté française n'a pas de plan d'action particulier en faveur des STIM mais a pris diverses initiatives pour encourager les étudiants à suivre une formation dans ces disciplines. Une diffusion plus large des données relatives aux avantages de salaire par domaine d'études, en complément des données par niveau d'études, pourrait inciter davantage d'étudiants à opter pour les STIM (OCDE, 2017a).

Autre facteur susceptible d'avoir une incidence sur le nombre de diplômés en STIM, les salaires relatifs des diplômés dans ces disciplines en comparaison des diplômés issus d'autres cursus. Si, en Belgique, les diplômés en STIM perçoivent en moyenne des salaires plus élevés que les diplômés dans des domaines autres que les STIM, des données indiquent que cet avantage salarial est faible en comparaison de la situation d'autres pays de l'UE (Goos et al., 2013), quoique l'avantage en termes de salaire dépende du niveau de qualification STIM (secondaire, licence ou master). Par conséquent, peut-être faudra-t-il que les employeurs améliorent la rémunération des spécialistes des STIM pour attirer davantage d'étudiants dans ces filières.

Graphique 1.15. La proportion de diplômés en STIM dans l'enseignement supérieur est faible

Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en sciences naturelles, ingénierie ou TIC, en % de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur¹, 2017



1. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont ceux dont le niveau d'études est compris entre les niveaux 5 et 8 de la CITE. Les diplômés en TIC sont classés dans d'autres domaines au Japon, et les données relatives aux Pays-Bas ne comprennent pas les titulaires d'un doctorat.

Source : OCDE (2019), *Statistiques de l'OCDE sur l'éducation - Diplômés par domaine* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050693>

Instiller une nouvelle culture de la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est un moyen d'éviter la dépréciation ou l'obsolescence des compétences et facilite la transition des emplois et secteurs en déclin vers les professions émergentes dans le contexte d'un changement technologique rapide. Elle est d'autant plus importante que, du fait du vieillissement démographique, les individus sont obligés d'entretenir et d'actualiser leurs compétences sur des carrières professionnelles de plus en plus longues (OCDE, 2019b). Cet aspect revêt une importance particulière en Belgique, où le succès de la réforme récente des retraites – notamment le durcissement des conditions de départ en retraite anticipé et le relèvement de l'âge légal de la retraite – sera subordonné à la capacité de maintenir les seniors sur le marché du travail.

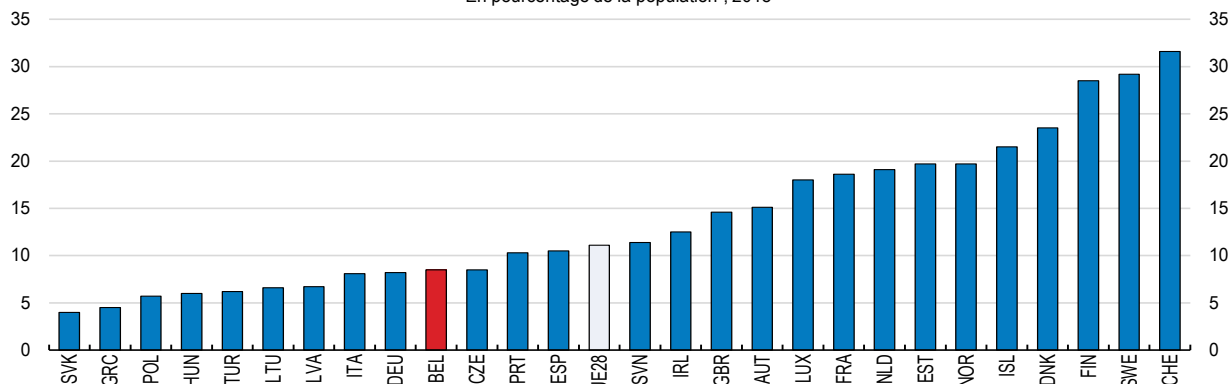
À 8.5 % en 2018, le taux de participation à la formation tout au long de la vie en Belgique est inférieur à la moyenne de l'UE de 11.1 % et à l'objectif d'un taux moyen de 15 % dans l'UE fixé par le cadre *Éducation et formation 2020* (graphique 1.16, partie A). Par ailleurs, la participation est très variable selon les régions : elle est presque deux fois plus élevée à Bruxelles (12.6 %) qu'en Wallonie (6.7 %). Les obstacles à la participation des adultes les plus fréquemment cités en Flandre sont le manque de temps à cause du travail, la difficulté de concilier formation et obligations familiales, et les horaires et lieux peu pratiques des formations pour adultes, ces contraintes étant toutes plus répandues que dans l'OCDE en moyenne. Si le coût est aussi considéré comme un obstacle important par certains, c'est un facteur moins problématique en Flandre que dans d'autres pays de l'OCDE (graphique 1.16, partie B).

Graphique 1.16. Les politiques relatives à la formation tout au long de la vie pourraient être améliorées

25-64 ans

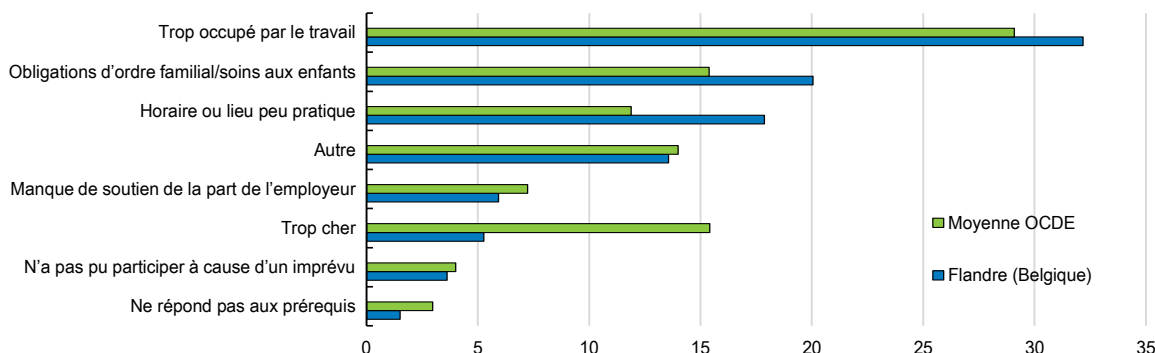
A. Participation à la formation tout au long de la vie

En pourcentage de la population¹, 2018



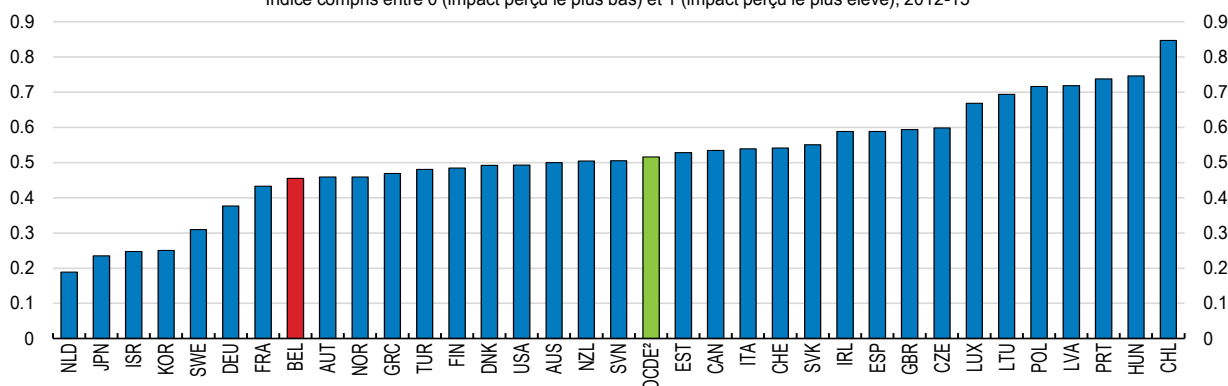
B. Obstacles à la participation à la formation tout au long de la vie

En % du total, 2012-15



C. Impact perçu de la formation tout au long de la vie³

Indice compris entre 0 (impact perçu le plus bas) et 1 (impact perçu le plus élevé), 2012-15



1. Adultes ayant suivi une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

2. Moyenne non pondérée de 34 pays.

3. L'indicateur mesure l'impact perçu sur quatre dimensions ressenties : utilité de la formation, utilisation des compétences acquises, situation au regard du marché du travail et rendement de la formation en termes de salaire.

Source : Eurostat (2019), « Statistiques de la formation des adultes », base de données Eurostat ; OCDE (2019), *OECD Skills Strategy Flanders*, Éditions OCDE, Paris ; OCDE (2019), *Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems*, Getting Skills Right, Éditions OCDE, Paris.

La participation à la formation des adultes peut avoir un impact sur un grand nombre d'aspects, dont certains ne sont pas faciles à mesurer. L'OCDE a conçu un nouvel indicateur d'impact de la formation des adultes qui met l'accent sur quatre dimensions clés : satisfaction ressentie, utilisation des compétences, situation au regard du marché du travail et rendement de la formation en termes de salaire. Les résultats indiquent que l'impact perçu de la formation des adultes est relativement faible en Belgique (graphique 1.16, partie C ; OCDE, 2019d).

On constate également des écarts de participation importants selon les caractéristiques individuelles. Le taux de participation à la formation tout au long de la vie des adultes peu qualifiés est inférieur d'environ 38 points au taux de participation des adultes hautement qualifiés (graphique 1.17, partie A). Les obstacles les plus fréquemment cités diffèrent entre ces groupes : les personnes peu qualifiées invoquent le manque de temps dû aux obligations familiales, et les plus qualifiées le manque de temps dû aux obligations professionnelles. Par conséquent, les interventions devront cibler différents obstacles selon les groupes auxquels elles sont destinées (OCDE, 2019e). La participation des seniors aux formations est inférieure de 30 points à la participation des travailleurs plus jeunes (graphique 1.17, partie B). Enfin, bien qu'ils soient plus disposés à suivre une formation, les travailleurs temporaires affichent un taux de participation inférieur de plus de 15 points à celui des travailleurs permanents à plein temps, soit l'un des écarts relatifs les plus élevés parmi les pays de l'OCDE (graphique 1.17, partie C).

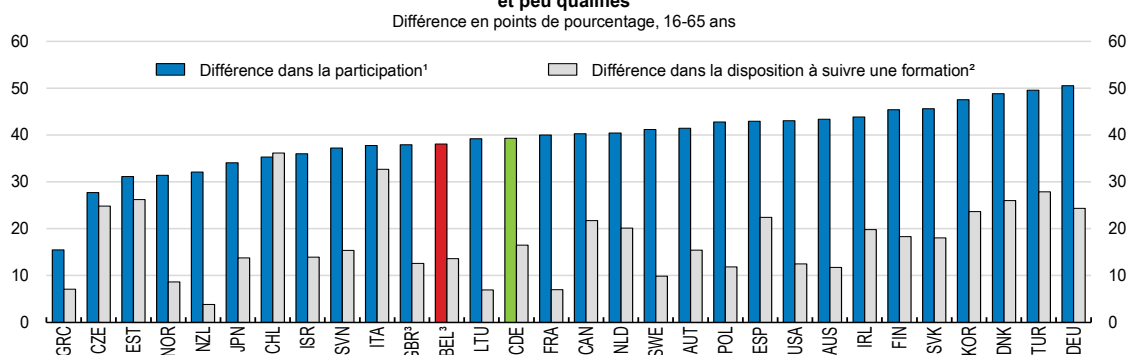
Un certain nombre de mesures ont été adoptées récemment pour accroître la participation à la formation tout au long de la vie. En 2018, par exemple, la Flandre a adopté une réforme du congé-éducation payé qui permettra à tous les travailleurs du secteur privé de bénéficier de 125 heures de formation annuelles avec maintien du salaire, et approuvé un nouveau décret qui améliore la reconnaissance des acquis d'apprentissage (OCDE, 2019e). En 2017, la Communauté française a adopté un décret visant à harmoniser les pratiques d'évaluation dans les établissements d'enseignement et à favoriser la reconnaissance des acquis d'apprentissage, de manière à accroître la participation des adultes à la formation tout au long de la vie. Les réformes engagées dans la Région de Bruxelles-Capitale ont amélioré la validation des compétences acquises hors des parcours de formation classiques.

Il reste néanmoins une marge considérable d'amélioration de la participation à la formation tout au long de la vie. À l'échelon fédéral, le système de formation a été modifié en 2017 : les entreprises doivent désormais offrir à leurs salariés au moins cinq jours de formation en moyenne par an, alors qu'auparavant, les employeurs devaient consacrer, ensemble, 1.9 % de la masse salariale totale aux programmes de formation continue. À court terme, il faudra veiller en priorité à ce que cette législation soit correctement mise en œuvre et appliquée, comme le recommande l'*Étude économique de 2017 sur la Belgique*. Toutefois, ces nouvelles dispositions ne garantissent pas que les travailleurs qui ont le plus besoin de formation y auront effectivement accès, car les obligations sont fixées à l'échelon de l'entreprise et non à l'échelon individuel. Il serait donc souhaitable, lors d'une première étape, de faire en sorte que le droit à la formation soit appliqué à chaque travailleur individuel et non à la moyenne de l'ensemble des salariés.

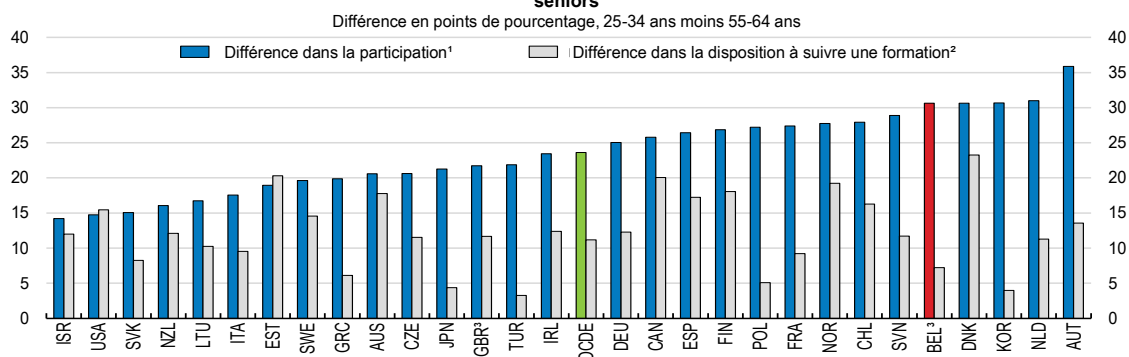
Graphique 1.17. Tout en étant disposés à suivre une formation, certains groupes défavorisés n'ont accès qu'à des possibilités de formation limitées

2012-2015

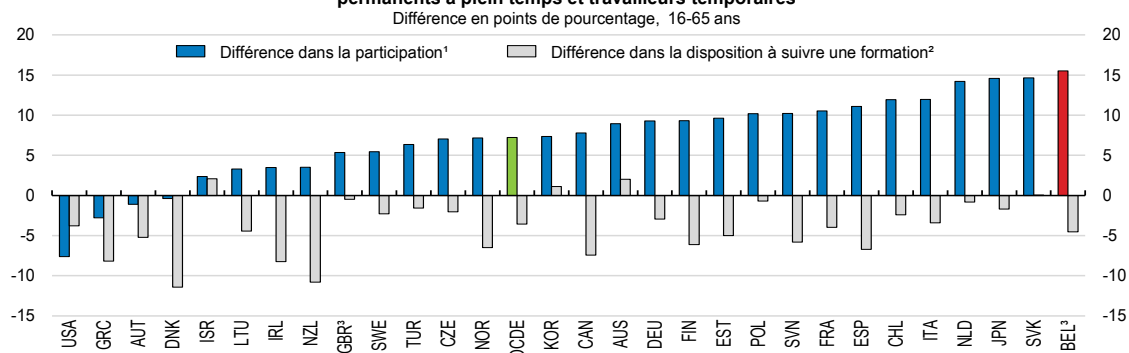
A. Différences dans la participation à des formations et dans la disposition à suivre une formation entre adultes hautement et peu qualifiés



B. Différences dans la participation à des formations et dans la disposition à suivre une formation entre jeunes adultes et seniors



C. Différences dans la participation à des formations et dans la disposition à suivre une formation entre travailleurs permanents à plein temps et travailleurs temporaires



1. La différence dans la participation correspond à la différence en points dans la part d'adultes ayant suivi une formation au cours des 12 mois précédents. Une valeur positive indique que cette part est plus élevée pour les adultes hautement qualifiés que pour les adultes peu qualifiés (partie A), pour les jeunes adultes que pour les seniors (partie B) et pour les salariés permanents à plein temps que pour les salariés temporaires (partie C).

2. La différence dans la disposition à suivre une formation correspond à la différence, en points de pourcentage, dans la part des adultes qui n'ont pas suivi de formation mais qui auraient souhaité le faire, selon les réponses fournies au questionnaire du PIAAC.

3. Les données pour la Belgique portent sur la Flandre et les données pour le Royaume-Uni sur l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : OCDE (2019b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'Avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934050731>

À plus long terme, il pourra être envisagé d'apporter d'autres modifications au système pour s'assurer que les travailleurs aient accès des formations adéquates leur permettant d'acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail. Premièrement, il est essentiel de recueillir des informations de qualité concernant l'évaluation et l'anticipation des besoins en compétences afin de déterminer les besoins en compétences actuels et futurs. Deuxièmement, ces informations pourront être utilisées pour orienter les travailleurs et les employeurs, établir des incitations ciblées et mettre en place des formations adaptées aux besoins en compétences (OCDE, 2019d). Enfin, pour que l'ensemble des travailleurs aient accès à des formations pertinentes et conservent la trace de toutes les formations suivies et qualifications acquises – un aspect utile en cas de changement d'emploi – des allocations de formation individualisées pourraient être créées.

La mise en place de ces allocations de formation individualisées devra s'accompagner d'une offre de formations de qualité dans les domaines de compétence recherchés par les employeurs et, plus important encore, de conseils personnalisés sur le choix des programmes de formation. Pour s'assurer que ces allocations de formation seront réellement affectées à des formations qui améliorent les compétences des travailleurs, il pourrait être judicieux de définir les allocations individuelles en termes monétaires et non en nombre d'heures, comme l'a fait la France en 2018. Le coût des formations étant plus bas pour les travailleurs peu qualifiés, une allocation monétaire leur donnerait accès à un volume de formations plus important (OCDE, 2019f). Enfin, ces mesures pourraient être complétées par un soutien ciblé pour les travailleurs défavorisés – temps de formation plus long et/ou obligations de financement plus élevées par exemple – comme c'est déjà le cas en Flandre dans certains dispositifs de formation.

En complément d'un accès amélioré aux formations, qui peut être rendu possible par les mesures d'individualisation précédemment évoquées, et pour développer la culture de l'apprentissage parmi les adultes en Belgique, les autorités pourraient intensifier les campagnes de sensibilisation du public. Force est de reconnaître, néanmoins, que dans les nombreux pays de l'OCDE qui ont organisé des campagnes de ce type, celles-ci sont souvent restées sans effet sur les personnes peu qualifiées (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015 ; OCDE, 2019g). Pour relever ce défi, plusieurs pays commencent à mener des initiatives plus volontaristes à l'attention des personnes peu qualifiées, en intervenant dans les lieux qu'elles sont susceptibles de fréquenter régulièrement – entreprises, jardins d'enfants, écoles, espaces publics et autres (OCDE, 2019g). Par exemple, en 2017, la ville de Bruxelles a créé un centre d'information itinérant (le *Formtruck*) pour promouvoir la formation des adultes auprès des demandeurs d'emploi jeunes et peu qualifiés (OCDE, 2018a).

Réformer le marché du travail pour stimuler l'emploi et la productivité

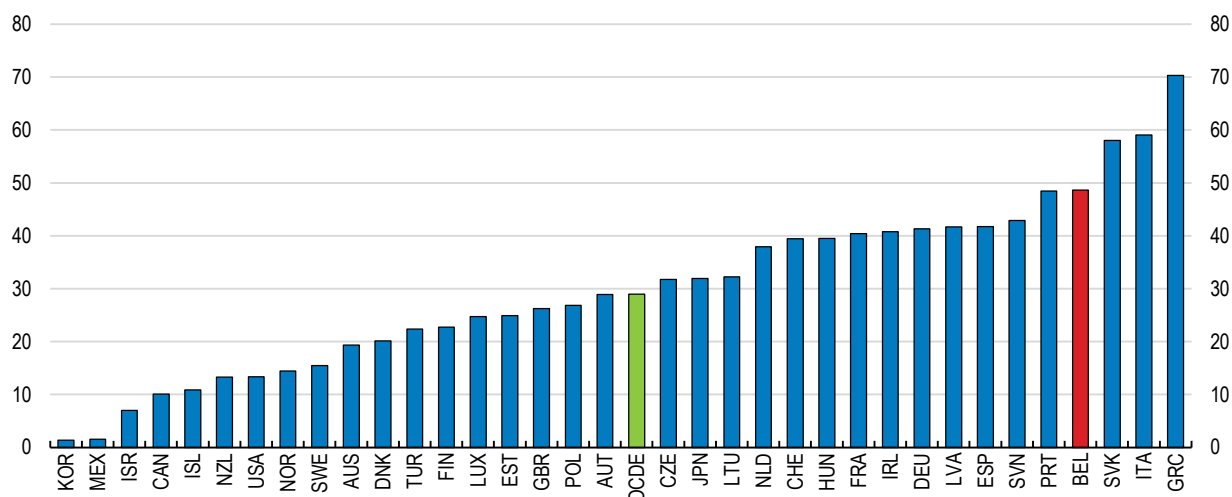
Des politiques d'activation mieux ciblées pour lutter contre les pertes d'emplois

La proportion de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des personnes sans emploi est élevée, s'élevant à 50 % environ (Graphique 1.18). On mesure à cette aune combien les politiques actives du marché du travail (PAMT), par les conseils, l'aide à la formation et les autres aides au retour à l'emploi apportés, pourraient faciliter l'adaptation des demandeurs d'emploi aux attentes de ce marché. Des observations internationales ont donné la preuve que des mesures d'activation bien conçues et ciblées peuvent accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi de manière efficace au regard de leur coût (OCDE, 2015c). Ces mesures sont appelées à prendre une importance grandissante avec l'évolution de la nature du travail et alors que la transformation numérique de l'économie

se poursuit. À cela s'ajoute que les réformes visant à assouplir le marché du travail et favoriser le retour à l'emploi des chômeurs ou des inactifs (voir ci-après) devraient rendre d'autant plus nécessaire la mise en place de PAMT efficaces.

Graphique 1.18. Le chômage de longue durée a une incidence élevée

Personnes au chômage depuis plus d'un an en pourcentage de l'ensemble des chômeurs, 2018



Source : OCDE (2019), *Statistiques de la population active* (base de données).

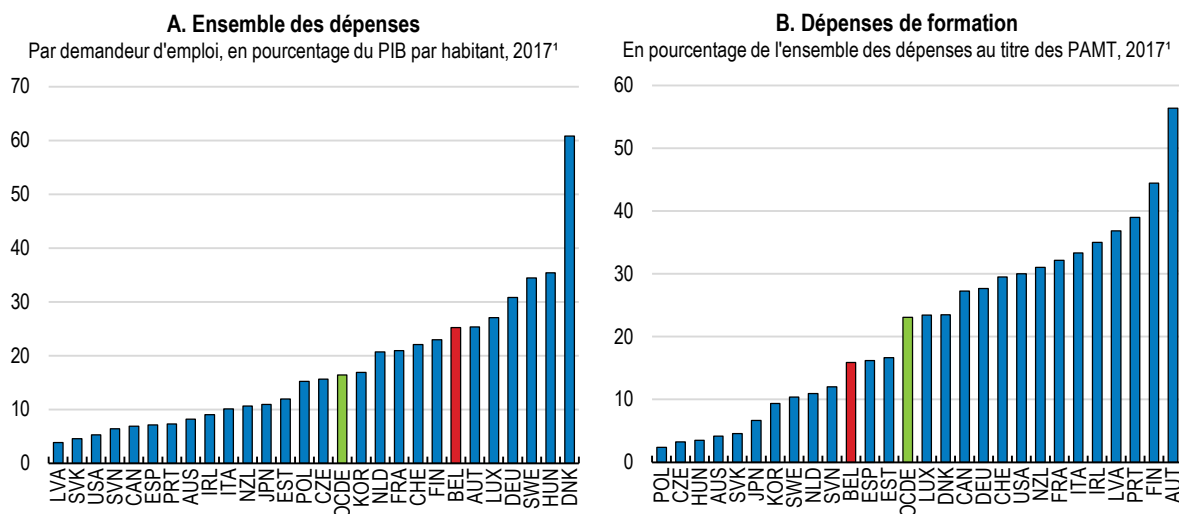
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050750>

Les dépenses par demandeur d'emploi au titre des PAMT, exprimées en pourcentage du PIB par habitant, s'élèvent à 25 % en Belgique, soit plus que la moyenne OCDE qui est d'environ 16 % (Graphique 1.19, Partie A). Depuis 2011 et la sixième réforme de l'État, les PAMT relèvent dans une large mesure de la responsabilité des régions. Outre l'allègement des cotisations de sécurité sociale dues par l'employeur qui a été décidé au niveau fédéral pour donner un coup de pouce à l'emploi au bas de l'échelle des salaires, des dispositifs sont prévus dans chaque région au bénéfice de certains groupes de demandeurs d'emploi, dispositifs qui prennent la forme de diminutions des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations de travail. Les demandeurs d'emploi peuvent d'autre part recevoir des conseils ou un accompagnement personnalisés. Il n'en reste pas moins que le niveau des dépenses d'activation demeure inférieur à ce qu'il est au Danemark et en Allemagne.

Les pouvoirs publics pourraient augmenter les dépenses consacrées à la formation, dont le niveau – 0,15 % du PIB en 2016 – se situe aux environs de la moyenne OCDE mais nettement en-deçà de celui observé dans les pays voisins. Au surplus, ces dépenses sont relativement faibles, en Belgique, par rapport à l'ensemble des dépenses allouées aux PAMT, puisqu'elles n'en représentent que 15 % environ quand la moyenne OCDE s'établit à 23 % (Graphique 1.19, Partie B). De nombreuses données internationales démontrent que les moyens consacrés à la formation permettent d'améliorer tant l'employabilité des individus que la qualité des emplois occupés à moyen et long termes (Card et al., 2018 ; Wulfgramm et Fervers, 2013). Le bénéfice d'un tel investissement serait sans doute considérable en Belgique, où le manque de compétences constitue un obstacle majeur à l'emploi (Hijzen et al., 2020). Il conviendrait toutefois que l'éventuelle augmentation des

dépenses publiques de formation vise en premier lieu à renforcer les compétences des individus dont le niveau d’instruction est le plus faible et s’accompagne de mesures destinées à ancrer fermement la formation tout au long de la vie dans la culture belge, comme il a en été question plus haut.

Graphique 1.19. Seule une part relativement faible des dépenses engagées au titre des PAMT est consacrée à la formation



1. 2015 pour l'Italie et 2016 pour la Nouvelle-Zélande.

Source : OCDE (2019), *Statistiques sur les programmes du marché du travail* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050769>

Compte tenu de la forte disparité des résultats sur le marché du travail en Belgique, les retombées qu’apporterait une utilisation plus effective, par les services publics de l’emploi (SPE), des outils de profilage statistique seraient sans doute importantes. Ces outils permettent en effet de mieux cibler les services les plus coûteux et les plus exigeants, destinés aux demandeurs d’emploi que le chômage de longue durée guète plus particulièrement, d’intervenir plus tôt et d’offrir à chacun un accompagnement qui corresponde plus précisément à ses besoins. Ils reposent sur un modèle statistique permettant d’anticiper les situations de désavantage sur le marché du travail, à la différence des systèmes de profilage où la classification des demandeurs d’emploi entre différentes catégories se fait sur la base de critères d’admissibilité ou en fonction de l’appréciation des conseillers. Le volume de données disponibles en temps réel ayant augmenté, tout comme la puissance de calcul nécessaire, l’utilisation des outils de profilage statistique tend à se généraliser dans les pays de l’OCDE (Desiere, Langenbucher et Struyven, 2019 ; Encadré 1.5).

Les outils de profilage statistique ne sont pas largement utilisés en Belgique. Cela étant, dans le cadre d’une nouvelle stratégie de contact appliquée depuis octobre 2018, le service public de l’emploi de la Communauté flamande (VDAB) a développé un modèle de profilage statistique, baptisé « Next Steps », servant à déterminer selon quelle probabilité un individu donné risquera de connaître le chômage plus de six mois durant. Ce modèle repose sur un algorithme d’apprentissage automatique et exploite des renseignements issus de diverses sources : caractéristiques socioéconomiques, antécédents professionnels et données de navigation du demandeur d’emploi sur le site web du VDAB, qui permettent

de prendre en compte son attitude et sa motivation à l'égard de la recherche d'emploi. L'objectif de la stratégie est que les nouveaux demandeurs d'emploi soient recontactés et leur dossier étudié dans un délai de six semaines à compter de leur inscription auprès du VDAB. Les conseillers élaborent des programmes de retour au travail personnalisés pour ceux ayant été désignés comme les plus vulnérables par le modèle de profilage (Desiere, Langenbucher et Struyven, 2019).

Encadré 1.5. Le profilage statistique en Autriche

L'outil de profilage statistique utilisé par les services publics de l'emploi en Autriche (AMAS) possède deux fonctions et sert à calculer, de manière extrêmement fiable, la probabilité de retour à l'emploi d'un individu à court et moyen termes. La fonction de court terme permet d'apprécier les chances d'occuper un emploi non subventionné pendant un minimum de trois mois au cours des sept premiers mois de chômage.

La fonction de long terme donne la probabilité d'occuper un emploi non subventionné pendant six mois au minimum sur une période de 24 mois. Les demandeurs d'emploi sont ensuite répartis en trois groupes selon que leurs chances de réinsertion sont élevées, moyennes ou faibles. Le modèle repose exclusivement sur des sources de données administratives. Il fait appel à des variables socioéconomiques (sexe, âge, nationalité), ainsi qu'à des renseignements sur l'employabilité de la personne (niveau d'instruction, problèmes de santé, responsabilités familiales) et sur l'offre d'emplois (situation du marché du travail dans la région). L'une de ses principales caractéristiques consiste en l'utilisation d'informations détaillées sur le parcours de chaque demandeur d'emploi, comme l'expérience professionnelle (nature et niveau), la fréquence et la durée des périodes de chômage et les éventuels programmes d'activation auxquels il a déjà pris part.

Source : Desiere, S., K. Langenbucher et L. Struyven (2019), « [Statistical profiling in public employment services: An international comparison](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 224, Éditions OCDE, Paris.

Il serait souhaitable que les outils de profilage statistique visant à repérer les personnes risquant le plus de basculer dans le chômage de longue durée, comme « Next Steps », voient leur usage se généraliser dans toutes les régions de Belgique. Synerjob, organisme de coordination des services publics de l'emploi des différentes régions, serait un excellent relais pour faire connaître les résultats obtenus, en Flandre, avec « Next Steps ». Cet outil de profilage novateur pourrait d'autre part être perfectionné, par exemple en intégrant à son modèle davantage de renseignements d'ordre comportemental recueillis au moyen d'un questionnaire succinct en ligne servant à mieux apprécier la motivation des demandeurs d'emploi et leur confiance en eux.

Assouplir le marché du travail par une réglementation fiable

Le marché du travail belge semble présenter des rigidités car peu de salariés quittent leur entreprise pour une autre et la durée d'occupation des emplois est élevée. D'un côté, les garanties offertes par la législation sur la protection de l'emploi incitent les salariés à s'investir dans l'acquisition des savoir-faire propres à leur entreprise et les employeurs à investir dans le perfectionnement professionnel de leur personnel, ce qui est bon pour l'innovation (Belloc, 2019 ; Kleinknecht et al., 2014). D'un autre côté, une répartition de la main-d'œuvre plus conforme à l'efficacité pourrait stimuler la croissance de la productivité et profiter à l'innovation du fait qu'il encouragerait les entreprises à prendre davantage de risques (Bartelsman, Gautier et De Wind, 2016) et serait propice à la diffusion

de technologies et d'idées nouvelles par la voie des recrutements. Par ailleurs, plus la mobilité de la main-d'œuvre est importante, plus il y a d'ordinaire d'entrées et de sorties parmi le groupe des chômeurs, et plus faible est la durée moyenne du chômage (Cournede, Denk et Garda, 2016).

La protection contre les licenciements individuels assurée aux salariés au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée est, en Belgique, d'un niveau de rigueur comparable à la moyenne OCDE (Graphique 1.20, Partie A). Deux raisons principales expliquent que cet indicateur OCDE ne soit pas plus faible en l'occurrence. D'abord, l'employeur a le choix entre donner un préavis à son salarié ou lui verser une indemnité de rupture, ce qui amoindrit la protection des travailleurs sous contrat à durée indéterminée. Néanmoins, tant la durée du préavis que le montant de l'indemnité sont élevés : trois mois et demi pour la première et 3.5 fois le salaire mensuel pour le second, après 4 années d'emploi. À titre de comparaison, en France, par exemple, la durée du préavis, pour la même durée d'exercice professionnel, est supérieure au montant de l'indemnité de rupture, puisqu'elle est de deux mois quand l'indemnité représente un mois de salaire. Ensuite, il n'y a pas de période probatoire pour les salariés sous contrat à durée indéterminée (OCDE, 2019a), même si cette absence est compensée, dans une certaine mesure, par l'observation d'un délai de préavis plus court si le licenciement concerne une personne recrutée depuis peu (le préavis est d'une semaine tant que le salarié n'a pas passé trois mois dans l'entreprise).

En ce qui concerne la protection des travailleurs contre les licenciements collectifs sous contrat à durée indéterminée, la Belgique se classe deuxième parmi les pays de l'OCDE pour la rigueur de sa législation (Graphique 1.20, Partie B). Celle-ci s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés qui se séparent de 10 à 30 personnes, en fonction de leur taille, sur une période de deux mois, et se distingue nettement, quant à sa sévérité, de la législation relative aux licenciements individuels.

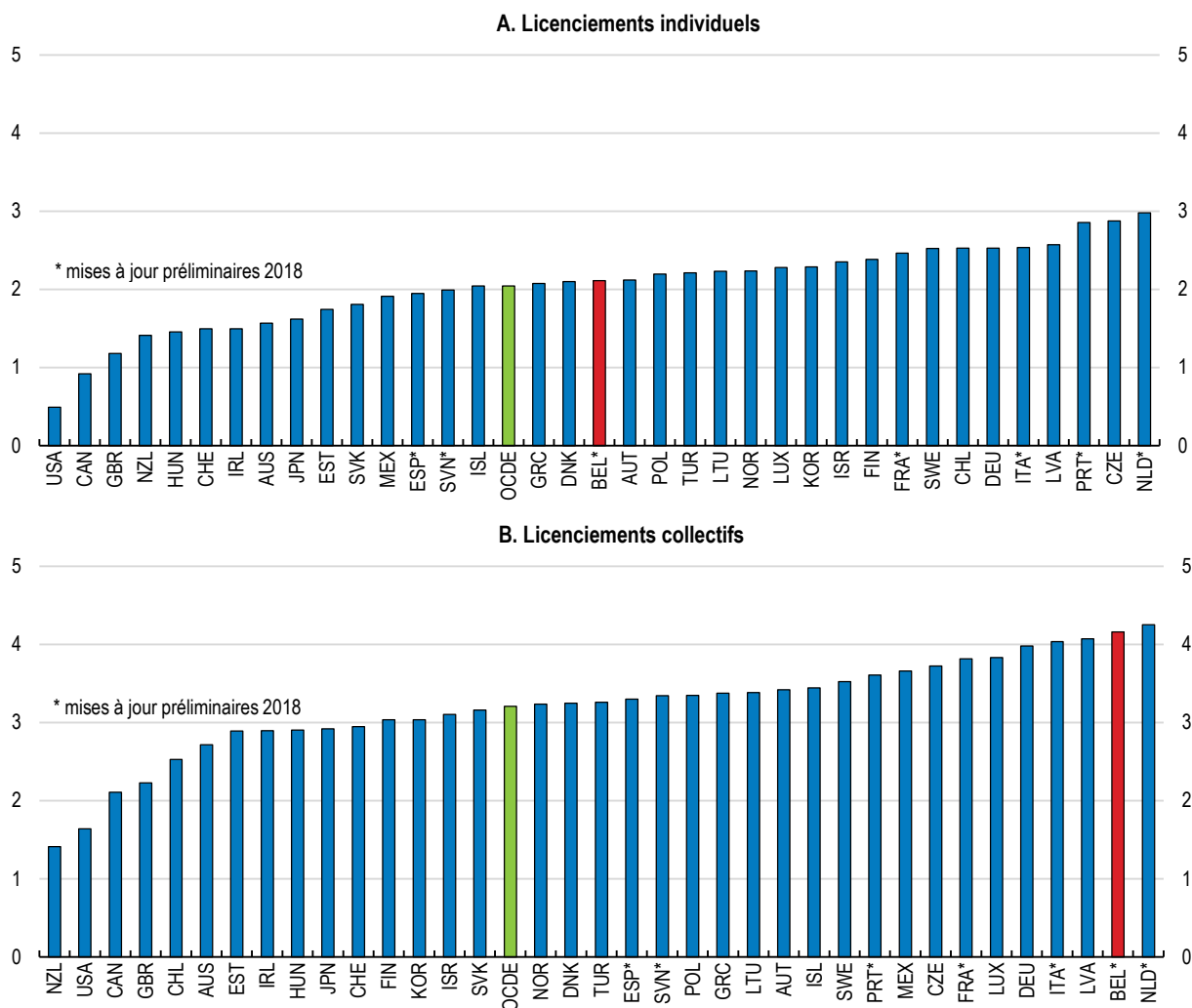
La rigueur du cadre régissant les licenciements collectifs tient à plusieurs éléments. D'abord, tout licenciement collectif doit faire l'objet d'une double notification. La première est adressée aux représentants du personnel et à l'administration compétente et sera obligatoirement suivie de l'ouverture d'un processus de consultation. Celui-ci est long et particulièrement incertain sur le plan juridique car, la loi ne fixant pas un terme précis aux consultations, les salariés peuvent facilement en remettre en cause la validité. L'entreprise ne pourra adresser aux autorités la seconde notification, précisant le plan de licenciement envisagé, qu'une fois la phase de consultation achevée, et aucun licenciement ne sera possible dans les 30 à 60 jours suivant son envoi. Ensuite, l'employeur doit étudier en amont à d'autres solutions pour démontrer que le licenciement collectif ne peut être évité. Enfin, à la différence des licenciements individuels, où l'employeur a le choix entre observer un délai de préavis ou verser une indemnité de rupture, les licenciements collectifs comportent un préavis et une compensation financière pour les salariés qui en font l'objet.

Afin de donner davantage de souplesse au marché du travail, la protection des salariés contre les licenciements collectifs pourrait être allégée de diverses manières, conformément aux recommandations formulées dans le rapport *2019 OECD In-Depth Productivity Review of Belgium*. L'introduction d'un critère explicite dans la loi ou l'intervention d'une tierce partie, qui pourrait être un médiateur social, aideraient à expliciter le terme de la procédure de consultation. Une autre solution consisterait à simplifier la procédure de notification en deux temps de sorte qu'elle se rapproche de celles prévues en Allemagne et aux Pays-Bas, qui ne comportent qu'une seule notification. Le recours à de nouvelles formes de ruptures collectives dans le cadre d'un accord entre l'entreprise et les salariés concernés, sur le

modèle par exemple de la « rupture conventionnelle collective » introduite en France en 2017, pourrait également être envisagé (OCDE, 2019a).

Graphique 1.20. La protection de l'emploi contre les licenciements collectifs est relativement forte

Indicateurs de la législation sur la protection de l'emploi des travailleurs sous contrat à durée indéterminée¹



1. Données de 2013 pour la plupart des pays, dernière année disponible dans la base de données. Données de 2014 pour le Royaume-Uni et de 2015 pour la Lituanie. Les données concernant la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Slovaquie sont issues de mises à jour préliminaires pour l'année 2018. Pour calculer l'indicateur relatif aux licenciements collectifs, il a été pris pour hypothèse que la fourchette de valeurs correspondant aux règles spécifiques applicables à ces licenciements est supérieure de 40 % à celle de l'indicateur relatif aux licenciements individuels, de manière à ce qu'il y ait concordance avec l'indicateur actuel qui couvre à la fois les licenciements individuels et les licenciements collectifs. Cette fourchette de valeurs s'étend de 0 à 6 dans le cas des licenciements individuels et de 0 à 8.4 dans celui des licenciements collectifs. La moyenne OCDE correspond à la moyenne non pondérée de ses 36 pays membres. Voir OCDE (2019a), *In-Depth Productivity Review of Belgium* pour plus de précisions.

Source : Estimations de l'OCDE établies à partir de la base de données sur la législation sur la protection de l'emploi.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050788>

Coupler plus étroitement salaires et productivité au niveau de l'entreprise et au niveau du salarié

Plusieurs des caractéristiques du cadre institutionnel tel qu'il est conçu sont susceptibles de fausser les mesures d'incitation adressées aux travailleurs et aux entreprises, ce qui a des conséquences sur la redistribution de la main-d'œuvre et sur la productivité. Parmi ces sources possibles d'interférences, le système de négociation collective et la rémunération à l'ancienneté ont d'ores et déjà été signalés, dans l'*Étude économique 2017 de la Belgique* ainsi que dans le rapport *2019 In-Depth Productivity Review of Belgium*, comme deux éléments qu'il faudrait envisager de réformer.

Les salaires des employés de bureau qui ont le plus d'ancienneté sont relativement élevés, en Belgique, par rapport à ceux des plus jeunes, ce qui peut constituer un frein à l'employabilité et à la mobilité professionnelle des travailleurs âgés. Le maintien de ceux-ci sur le marché du travail sera déterminant pour le succès de la réforme des retraites. Si d'autres facteurs, comme la formation tout au long de la vie, entreront aussi en ligne de compte, il peut être utile également de faire en sorte que la rémunération progresse moins fortement avec l'ancienneté en s'appuyant pour cela sur le processus tripartite de négociation des salaires. À cet égard, le rapport que le Conseil central de l'économie doit rendre prochainement sur le sujet arrive à point nommé.

La négociation salariale se caractérise, en Belgique, par sa forte centralisation à l'échelle des entreprises et son étroite coordination entre les secteurs. De tels systèmes vont de pair avec des taux d'emploi relativement élevés et des inégalités salariales relativement faibles, d'une part, ainsi qu'avec une croissance de la productivité plus limitée, d'autre part (OCDE, 2018b). La coordination des salaires devrait, en principe, permettre de mieux ajuster la rémunération à la conjoncture macroéconomique, et favoriser ainsi la résilience et l'adaptabilité. Il sera important d'évaluer dans quelle mesure la réforme du système de fixation des salaires, à laquelle elle a procédé en 2017, a permis à la Belgique de gagner en compétitivité sur la scène internationale, conformément à la recommandation formulée dans l'*Étude économique* de 2017.

Il pourrait être nécessaire d'assouplir encore le mécanisme de fixation des salaires au niveau microéconomique, tout en préservant la négociation sectorielle. On peut à cet effet ménager, dans l'accord-cadre sectoriel, une certaine marge de manœuvre aux entreprises, comme c'est le cas en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède, pays dont les systèmes de négociation collective sont considérés comme des systèmes décentralisés organisés et coordonnés (OCDE, 2018a ; 2019a). À titre d'exemple, les accords sectoriels conclus en Allemagne et en Autriche offrent la possibilité d'invoquer des clauses de non-participation, chose rare en Belgique. Compte tenu des niveaux de syndicalisation relativement élevés et du rôle clé joué par les partenaires sociaux dans le processus de fixation des salaires, la Belgique pourrait adopter une démarche similaire à celle suivie dans les pays nordiques. Au Danemark et en Suède, l'application du principe de faveur, qui permet de déroger aux dispositions de la réglementation dès lors que celles prévues dans le contrat de travail du salarié sont plus favorables, est laissée à l'appréciation des partenaires sociaux, ce qui a pour effet d'accroître la flexibilité du système et d'établir une corrélation plus étroite entre les salaires et les résultats de l'entreprise.

Pour une fiscalité et des prestations équitables et incitant à travailler

Une protection sociale inclusive qui favorise le travail

Les allocations de chômage

La structure optimale des allocations versées pendant le chômage a fait l'objet d'un vif débat en Belgique, conduisant en 2012 à une réforme importante qui a étendu la diminution des allocations de chômage à un plus grand nombre de travailleurs et accéléré cette réduction (encadré 1.6). Un système d'allocations de chômage bien conçu doit trouver le bon équilibre entre l'assurance d'une protection efficace contre les pertes de revenu et le maintien d'incitations à travailler pendant toute la période de chômage. Tout dépend ainsi de la couverture du système, du niveau et du financement des allocations pendant la période de chômage et de ses interactions avec les autres mesures relatives à l'impôt et aux prestations.

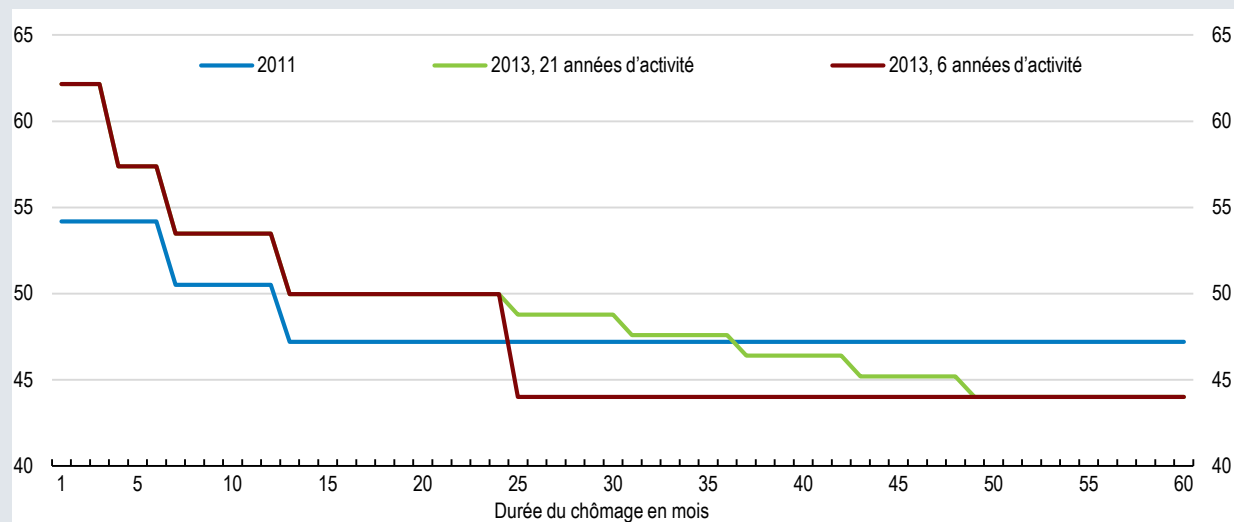
Encadré 1.6. Le barème des allocations de chômage en Belgique

Une réforme mise en œuvre en 2012, dans le but d'accroître les incitations à travailler pour les chômeurs de longue durée, a étendu la diminution des allocations de chômage à un plus grand nombre de travailleurs et accéléré cette réduction. Pour de nombreux travailleurs, cet objectif a été atteint en relevant le taux de remplacement pendant les tout premiers mois (de 60 % à 65 % des revenus d'activité récents) et en abaissant les taux de remplacement effectifs par la suite. Cette réforme a permis de décorrélérer le niveau à long terme des allocations de chômage des revenus d'activité antérieurs pour tous les chômeurs (avant la réforme, c'était déjà le cas pour les personnes cohabitantes de longue durée), évoluant ainsi vers un système visant à assurer un revenu minimum à long terme, plutôt que de lisser les variations de revenus en elles-mêmes.

Le graphique 1.21 illustre les principales implications de la réforme à l'aide d'un exemple particulier (un couple à revenu unique avec deux enfants) appliqué à des travailleurs dont les durées de cotisation diffèrent (6 et 21 ans). Avant la réforme, les allocations de chômage se stabilisaient à leur niveau de long terme au bout de 12 mois pour ces deux travailleurs. Après la réforme, l'un et l'autre perçoivent des allocations plus élevées à court terme, mais subissent aussi des variations plus fréquentes (à 3, 6 et 12 mois). Au final, pour les deux carrières, les allocations convergent vers le même taux de remplacement, mais cette convergence est plus rapide pour la personne qui a travaillé moins longtemps.

Graphique 1.21. Barème des allocations de chômage pendant la période de chômage

% du salaire antérieur pour un travailleur faiblement rémunéré appartenant à un couple à revenu unique avec deux enfants¹



1. Le graphique montre l'évolution des allocations de chômage nettes sur 60 mois (avant et après la réforme) pour un travailleur faiblement rémunéré (67 % du salaire moyen pour une année donnée) qui est le seul apporteur de revenu d'un couple avec deux enfants. Deux profils professionnels sont étudiés ici, le premier travailleur ayant cotisé pendant 21 ans, le deuxième pendant 6 ans. Par souci de comparabilité dans le temps, le niveau des allocations de chômage est présenté en proportion du salaire antérieur.

Source : Hijzen et Salvatori (2020), calculs de l'OCDE basés sur le modèle impôts-prestations de l'OCDE.

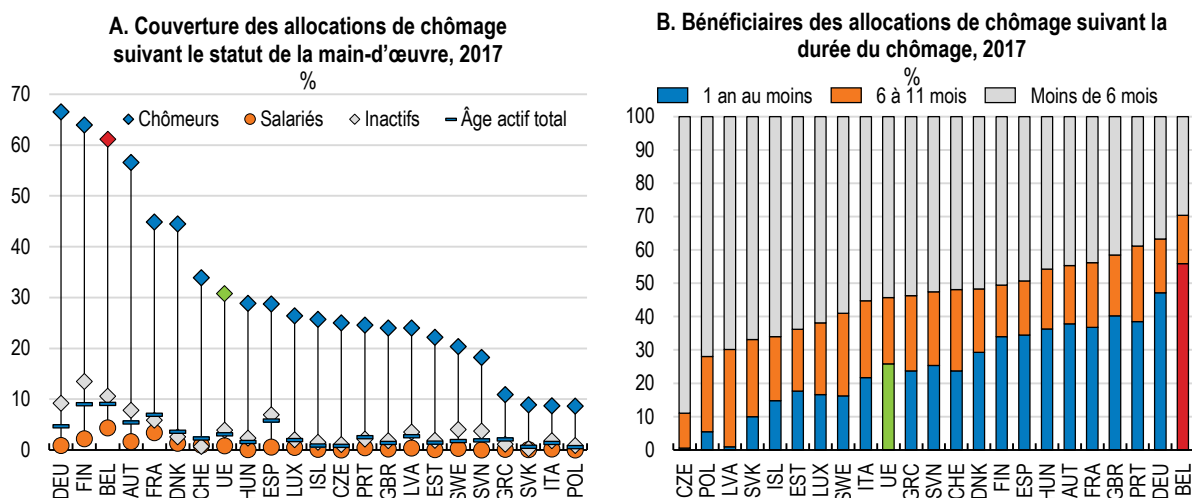
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050807>

Selon les recommandations de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, un niveau élevé de la couverture chômage et d'autres prestations hors emploi, sous réserve d'une application rigoureuse des obligations mutuelles, est un facteur déterminant de la réussite des stratégies d'activation (OCDE, 2018a). La couverture des allocations de chômage est importante en Belgique, plus de 60 % des chômeurs étant ainsi couverts en 2017, soit plus du double de la moyenne dans l'UE (graphique 1.22, partie A). De plus, la couverture est élevée pour toutes les durées de chômage, notamment le chômage de longue durée, qui représente environ 55 % de l'ensemble des allocataires. Cette proportion est proche de celle observée en Allemagne (47 %), et nettement supérieure à la moyenne dans l'UE, soit 26 % (graphique 1.22, partie B). Dans une certaine mesure, cela tient au fait que la Belgique offre un accès aux allocations illimité dans le temps (en lien avec une recherche d'emploi active), alors que bien d'autres pays prévoient un basculement des chômeurs arrivés en fin de droit vers des aides sociales soumises à conditions de ressources.

La Belgique se caractérise aussi par une couverture élevée des allocations de chômage parmi les salariés et les travailleurs inactifs. Parmi les salariés, cela correspond dans une grande mesure aux travailleurs à temps partiel qui peuvent, dans certains cas, cumuler des allocations de chômage partielles (*Allocation de garantie de revenus, AGR*, ou *Inkomensgarantiewet, IGU*) et un emploi. Ces allocations garantissent aux personnes travaillant à temps partiel un revenu net égal ou supérieur aux allocations de chômage à taux plein. Parmi les allocataires inactifs, plus de 70 % ne sont pas immédiatement

disponibles pour travailler, les 30 % restants étant des travailleurs « découragés » qui sont disponibles pour travailler mais ne cherchent pas activement un emploi (Hijzen et Salvatori, 2020). Ces deux catégories d'allocataires inactifs ont généralement besoin d'une aide sur mesure pour surmonter les obstacles à l'emploi, afin d'accroître leur disponibilité pour travailler (services de garde d'enfants, par exemple), leur aptitude au travail (formation, notamment) et l'efficacité de leur recherche d'emploi (aide à la recherche d'emploi, par exemple) (Hijzen et al., 2020), sujets qui sont abordés dans d'autres parties de l'étude.

Graphique 1.22. La couverture des allocations de chômage est élevée

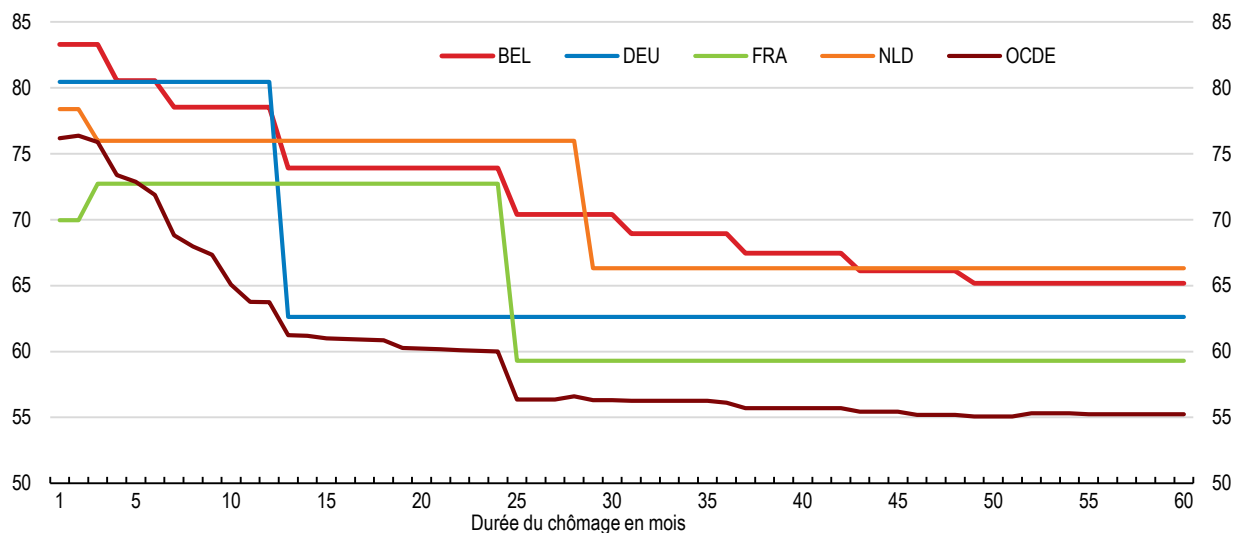


Source : Hijzen et Salvatori (2020), calculs de l'OCDE basés sur les données de l'EFT de l'UE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050826>

Pour les travailleurs faiblement rémunérés, les taux de remplacement nets sont plus élevés en Belgique que dans les pays de l'OCDE en moyenne, l'écart se creusant au cours de la première année de chômage (graphique 1.23), en raison notamment du caractère illimité dans le temps de l'accès aux allocations de chômage. Toutefois, comparé à ceux des pays voisins qui versent des allocations de chômage sur une longue durée, le système belge n'apparaît pas comme étant particulièrement généreux, même si cela dépend du type de famille concerné.

Des taux de remplacement relativement élevés pour les chômeurs (et anciens travailleurs faiblement rémunérés) se traduisent par une adéquation des revenus relativement forte, laquelle correspond au revenu du ménage pendant le chômage en pourcentage du revenu disponible médian (graphique 1.24). C'est le cas pour toutes les durées de chômage et la plupart des types de ménages, à certaines exceptions notables près. Ainsi, le revenu net du ménage d'une personne faiblement rémunérée ayant un conjoint à charge et qui est au chômage depuis longtemps est bien en-deçà du seuil de pauvreté (soit 50 % du revenu médian). Les profondes différences existant dans le revenu net des chômeurs de longue durée appartenant aux divers types de ménages, après prise en compte des différences de composition du ménage, sont difficiles à justifier et devraient être évitées. Cela tient en grande partie au fait que le niveau à long terme des prestations de chômage est constant et ne varie que selon trois grands types de ménages.

Graphique 1.23. Les taux de remplacement nets sont relativement élevés, en particulier pourProportion du revenu antérieur d'un ménage actif conservée après une certaine période de chômage¹, 2018

1. Les taux de remplacement nets correspondent au revenu net des ménages pendant le chômage exprimé en proportion du revenu net total des ménages avant le chômage. Le revenu des ménages pendant le chômage comprend l'assurance et l'assistance chômage, les allocations familiales, l'aide sociale et les allocations de logement. Les taux de remplacement nets sont calculés pour les ménages dans lesquels un adulte âgé de 41 ans n'ayant pas connu d'interruptions de carrière est réduit au chômage et dont le revenu d'activité antérieur représente 67 % du salaire moyen. Ils correspondent à une moyenne pour six types de famille : les célibataires, les couples à revenu unique et les couples à deux revenus (tous avec et sans enfants).

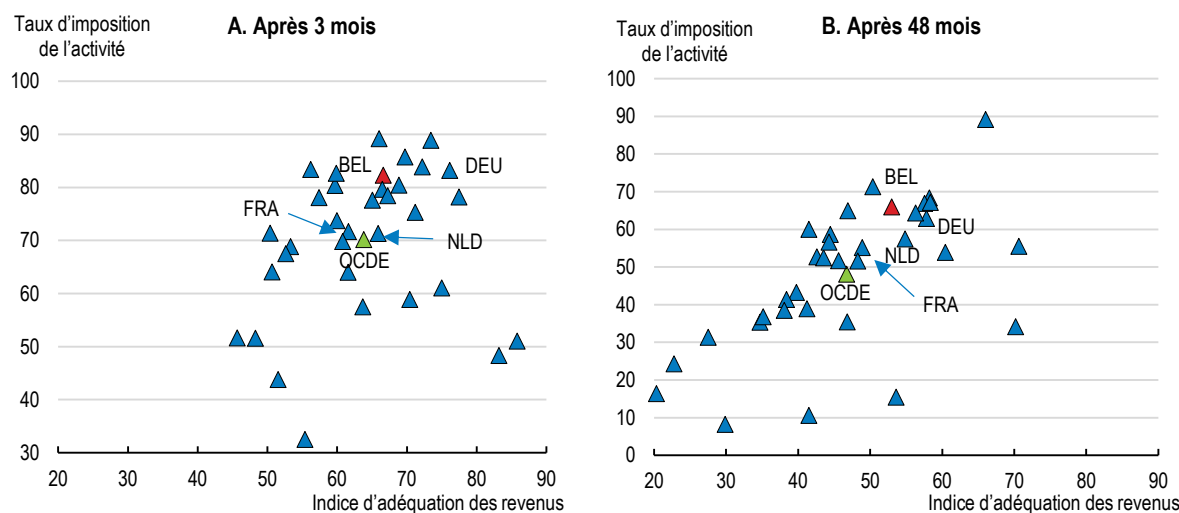
Source : Hijzen et Salvatori (2020), calculs de l'OCDE basés sur le modèle impôts-prestations de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050845>

Pour que l'aide à long terme apportée aux chômeurs corresponde davantage aux besoins des ménages, la plupart des pays de l'OCDE limitent la durée de versement des prestations de l'assurance chômage, tout en permettant aux chômeurs de bénéficier de programmes d'assistance chômage ou d'aide sociale soumise à conditions de ressources lorsqu'ils arrivent en fin de droits. De même, la Belgique devrait abandonner les allocations forfaitaires au profit de prestations soumises à conditions de ressources pour les chômeurs de longue durée, lesquelles pourraient être mises en œuvre grâce à l'un de ces programmes. Le principal avantage de l'introduction des conditions de ressources dans le système d'allocations de chômage actuel serait que les chômeurs pourraient continuer de bénéficier du dispositif d'activation qui accompagne le versement des allocations. Le pays pourrait aussi élargir les systèmes d'aide sociale, en réservant le même traitement à toutes les personnes vivant dans des ménages défavorisés – qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée ou d'inactifs. Il faudrait pour cela considérer l'aide au revenu octroyée aux chômeurs de longue durée appartenant aux ménages défavorisés comme une question relevant de la politique sociale, qui serait financée par les recettes fiscales générales et non par les cotisations de sécurité sociale.

Graphique 1.24. Une aide au revenu importante pour les travailleurs à bas salaire est généralement associée à des taux d'imposition de l'activité élevés

Moyenne pour les six types de familles, 2018¹



1. L'adéquation des revenus correspond aux revenus des ménages pendant le chômage, exprimés en pourcentage du revenu disponible médian. Les taux d'imposition de l'activité correspondent à la fraction du revenu d'activité brut supplémentaire qui est perdu en raison d'une hausse des impôts ou d'une baisse des allocations lorsqu'un chômeur reprend une activité. Les indices sont calculés pour les ménages dans lesquels un adulte âgé de 41 ans n'ayant pas connu d'interruptions de carrière est réduit au chômage et dont le revenu d'activité antérieur représente 67 % du salaire moyen. Ils correspondent à une moyenne pour six types de famille : les célibataires, les couples à revenu unique et les couples à deux revenus (tous avec et sans enfants).
Source : Hijzen et Salvatori (2020), calculs de l'OCDE basés sur le modèle impôts prestations de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050864>

Quelle que soit la méthode choisie pour introduire les conditions de ressources, il importe de noter qu'une partie des bénéficiaires des allocations de chômage perdraient inévitablement l'aide au revenu qu'ils reçoivent. Ce sera probablement le cas des chômeurs qui vivent dans des ménages ayant d'autres sources de revenu, comme ceux dont le conjoint travaille, ou qui possèdent des actifs ou de l'épargne, comme certains travailleurs plus âgés ayant déjà effectué une longue carrière. De plus, les bureaux de l'Office national de l'emploi devraient rester en contact avec les personnes ayant besoin de mesures d'activation. Les économies en découlant pourraient être utilisées pour renforcer les incitations au travail en abaissant les cotisations de sécurité sociale à l'assurance chômage ou investir encore dans des mesures d'activation.

L'aide au revenu relativement généreuse dont bénéficient les chômeurs (dans la plupart des types de ménages) a tendance à réduire les incitations au travail. En janvier 2018, le taux d'imposition de l'activité, c'est-à-dire la part du revenu d'activité supplémentaire qui est perdue en raison de la baisse des allocations et de la hausse des impôts pour les travailleurs percevant un faible salaire (dans leur emploi antérieur et dans leur nouveau poste), s'élève à 82 % après 3 mois et à 66 % après 4 années de chômage, des chiffres plus élevés que les moyennes de l'OCDE qui ressortent à 70 % et 48 %, respectivement. Le récent changement en matière de taxation (« tax shift ») aura fait diminuer encore le taux d'imposition de l'activité pour les travailleurs à faible revenu. D'après les calculs effectués par le gouvernement belge selon des hypothèses différentes sur les types de ménages et d'allocations de chômage, si l'on tient compte de tous les effets de la réforme fiscale, le

taux d'imposition de l'activité aura été réduit de plus de 10 % pour un chômeur de longue durée retrouvant un emploi faiblement rémunéré. Ces effets seront plus marqués pour les travailleurs qui pourraient toucher, en cas de retour à l'emploi, un salaire inférieur à leur salaire antérieur, ce qui est souvent le cas pour des raisons comme la dépréciation des compétences due à de longues périodes de chômage, à la discrimination exercée par les employeurs à l'encontre des chômeurs de longue durée ou à une détérioration du cycle économique (Jacobson et al., 1993 ; OCDE, 2013a).

La Belgique pourrait sensiblement réduire les contre-incitations à travailler, en particulier pour les chômeurs de longue durée, tout en maintenant ou même en relevant le niveau actuel de l'aide au revenu. Ainsi, après 48 mois de chômage, les Pays-Bas offrent approximativement le même niveau d'aide que la Belgique, mais pour des taux d'imposition de l'activité plus bas. En Allemagne, les taux d'imposition de l'activité sont globalement similaires, mais pour une aide au revenu plus élevée.

La Belgique a déjà pris depuis 2016, grâce à la réforme en matière de taxation (« tax shift »), des mesures destinées à accroître les incitations au travail pour les personnes à bas salaire qui sont entrées pleinement en vigueur en 2019. D'autres améliorations des incitations au travail pourraient être envisagées grâce à de nouvelles mesures permettant de faire en sorte que le travail soit attractif financièrement, conformément à l'évolution observée ces dernières années dans de nombreux pays de l'OCDE, qui ont mis l'accent sur l'aide aux personnes qui travaillent (Causa et Hermansen, 2017). Il est notamment possible de donner aux travailleurs à plein temps faiblement rémunérés la possibilité de cumuler des prestations des chômage et un revenu du travail, en s'appuyant sur le mécanisme qui existe pour les travailleurs à temps partiel (*Allocation de Garantie de Revenus*, AGR, ou *Inkomensgarantieuitkering*, IGU). La Belgique pourrait aussi envisager d'introduire des prestations liées à l'emploi, comme le crédit d'impôt sur les revenus du travail (*Earned Income Tax Credit*) mis en place de longue date aux États-Unis ou la « prime d'activité » en France (Carcillo et al., 2019).

Lors de l'adoption de ces réformes destinées à faire en sorte que le travail soit attractif financièrement, il est important de s'assurer que les mesures prises seront suffisamment bien ciblées sur les travailleurs à bas salaire, à la fois pour en limiter le coût budgétaire et pour réduire le risque qu'une partie de leurs avantages ne soient détournés par les employeurs. Dans la mesure où les minima salariaux, qu'il s'agisse d'un salaire minimum légal ou d'un minimum salarial sectoriel défini à la suite d'une négociation collective, sont contraignants pour les travailleurs faiblement rémunérés, le risque d'un détournement, par les entreprises, des avantages liés à des mesures visant à rendre le travail attrayant judicieusement conçues est limité en Belgique.

Un aspect de l'arsenal de réformes adopté en 2018, le « Jobs deal », qui comprend 28 mesures destinées à améliorer le fonctionnement du marché du travail et à stimuler l'emploi, a proposé une nouvelle réforme du dispositif d'allocations chômage, mais n'a pas été mis en œuvre. Cette proposition prévoyait notamment une nouvelle concentration des allocations de chômage en début de période, en les augmentant pendant les 6 premiers mois et en adaptant le rythme des diminutions par étapes ou le niveau correspondant des allocations. Néanmoins, le dernier montant des allocations, qui est atteint au plus tard après 48 mois de chômage, ne serait pas modifié.

L'expérience de la Hongrie porte à croire que les réformes qui concentrent les allocations de chômage en début de période peuvent faire baisser le chômage et être neutre en termes de recettes, même si les allocations augmentent à court terme (Lindner et al., 2016 ; DellaVigna et al., 2017 ; encadré 1.7). Toutefois, cela n'implique pas nécessairement qu'il

est souhaitable, sur le plan social, d'accélérer la diminution des allocations de chômage, car une hausse du taux de sortie du chômage peut en partie dénoter une aggravation des difficultés financières des chômeurs.

Encadré 1.7. Concentration des allocations de chômage en début de période : l'expérience de la Hongrie

En 2005, la Hongrie a introduit une réforme ayant pour effet de concentrer les allocations de chômage en début de période. La somme versée les 90 premiers jours a été revue à la hausse, tandis que le montant payé les 180 jours suivants a été réduit et le niveau inférieur fixé au-delà de 270 jours est demeuré inchangé. La réforme a donc entraîné une nouvelle diminution après 90 jours, puis une baisse réduite après 270 jours.

L'évaluation de la réforme semble indiquer que l'accélération de la diminution des allocations de chômage dans le temps a fait reculer le chômage (Della Vigna et al., 2017) et n'a pas eu d'incidence sur les recettes en dépit de l'augmentation initiale des allocations (Lindner et al., 2016). Plus spécifiquement, Della Vigna et al. (2017) constatent qu'après la réforme, les sorties du chômage ont connu une forte hausse aux alentours du seuil des 90 jours, puis convergé, pendant les phases ultérieures, vers le niveau antérieur à la réforme. Ces observations pourraient s'expliquer par les préférences dépendant de la référence des travailleurs, qui s'ajustent dans le temps. Les travailleurs qui sont touchés par le chômage commencent par chercher activement un emploi pour retrouver le niveau de revenu et de consommation qu'ils avaient lorsqu'ils étaient en activité. Toutefois, à mesure qu'ils s'habituent à la diminution du niveau de revenu et de consommation due au chômage, ils réduisent peu à peu l'intensité de leur recherche d'emploi.

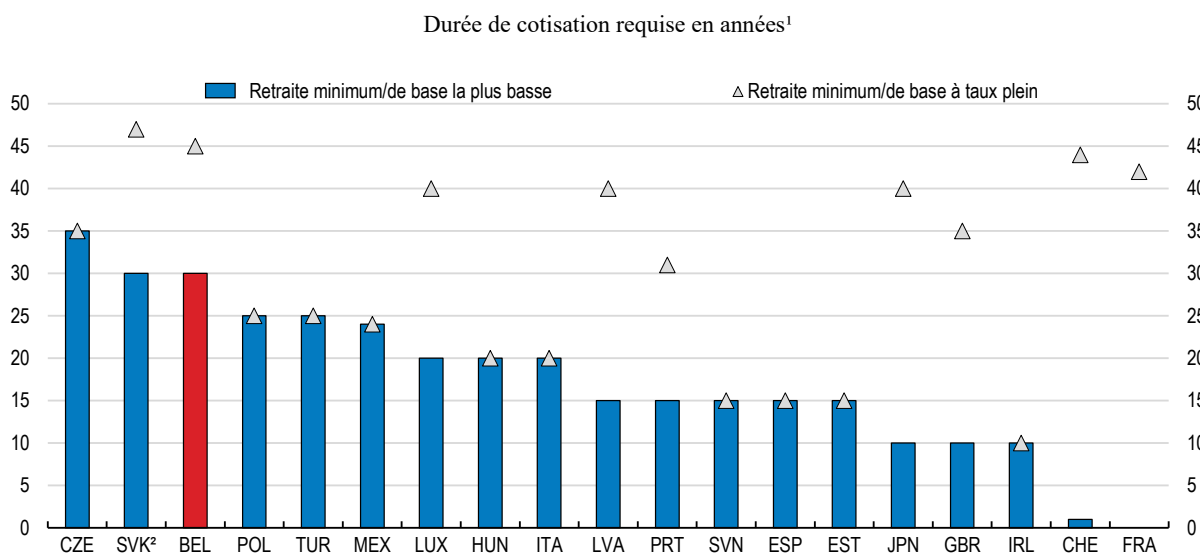
La question de savoir si la baisse des allocations de chômage sur la durée est souhaitable sur le plan social dépend de la possibilité de compenser ou non le coût induit en termes de perte de revenu (et de consommation) pour les chômeurs de longue durée par une augmentation du taux d'entrée sur le marché de l'emploi grâce à des incitations à travailler plus fortes. Cette possibilité dépend fondamentalement de la capacité des chômeurs à s'adapter, à différentes étapes du chômage, aux variations de leurs revenus et aux incitations financières. L'expérience récente de l'Espagne et de la Suède laisse supposer que les chômeurs sont moins réceptifs aux incitations financières que les chômeurs de courte durée, ce qui plaide en défaveur de la diminution des prestations (Campos, García-Pérez and Reggio, 2017 ; Kolsrud et al., 2018). Par conséquent, pour se faire une idée de la réceptivité des chômeurs aux variations du dispositif d'allocations de chômage en Belgique et contribuer à structurer le débat national sur cette question, il est nécessaire de procéder à une évaluation approfondie de la réforme de 2012 qui a accru la dégressivité des allocations dans le temps.

Les retraites

Lutter contre le risque de pauvreté des personnes âgées peut être particulièrement difficile pour les personnes qui occupent un emploi atypique ou les indépendants. Ces travailleurs peuvent ainsi verser des cotisations de retraite peu élevées au cours du temps ou même avoir des périodes prolongées pendant lesquelles ils ne payent pas de cotisations (OCDE, 2019b).

La Belgique a mis en place plusieurs retraites minimum, parmi lesquelles les pensions pour les travailleurs salariés et pour les indépendants, ainsi qu'un droit minimum par année d'activité pour les seuls salariés. Ceux qui en bénéficient perçoivent des prestations de retraite supérieures aux prestations de retraite classiques qui sont soumises à conditions de ressources. Pour le droit minimum par année de carrière, la durée de cotisation minimum requise correspond à 15 ans d'au moins un tiers d'une année de travail en équivalent temps plein. Dans le secteur public, il faut 20 années de service pour pouvoir prétendre à la retraite minimum. Pour ce qui est des retraites minimum, la durée de cotisation minimum exigée est relativement longue (graphique 1.25) et peut être difficilement atteignable pour certaines personnes, en particulier celles dont la carrière est en dents de scie. La Belgique sert des retraites non contributives relativement confortables, qui ne sont pas liées aux cotisations versées par chacun durant sa vie active (OCDE, 2019b). Toutefois, une diminution du nombre d'années de carrière requises pour avoir droit à une retraite minimum pourrait réduire encore le risque de pauvreté des personnes âgées pour les travailleurs atypiques.

Graphique 1.25. La durée de cotisation requise pour les retraites minimum pourrait être difficile à atteindre pour les travailleurs ayant une carrière en dents de scie



1. Les données correspondent aux régimes servant des retraites minimum, à l'exception de l'Estonie, de l'Irlande, du Japon et du Royaume-Uni, où les systèmes du premier pilier reposent sur des retraites de base. Des retraites minimum et de base sont versées par le Luxembourg et la République tchèque, où la durée de cotisation correspondante pour la retraite de base est de 10 ans et de 35 ans, respectivement. Voir OCDE (2015) pour plus de détails sur l'introduction, dans les systèmes de retraite, de crédits pour les périodes de chômage et d'éducation des enfants dans les différents pays.

2. En République slovaque, les retraites minimum ne sont pas plafonnées et augmentent pour chaque année de cotisation supplémentaire.

Source : OCDE (2019b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris.

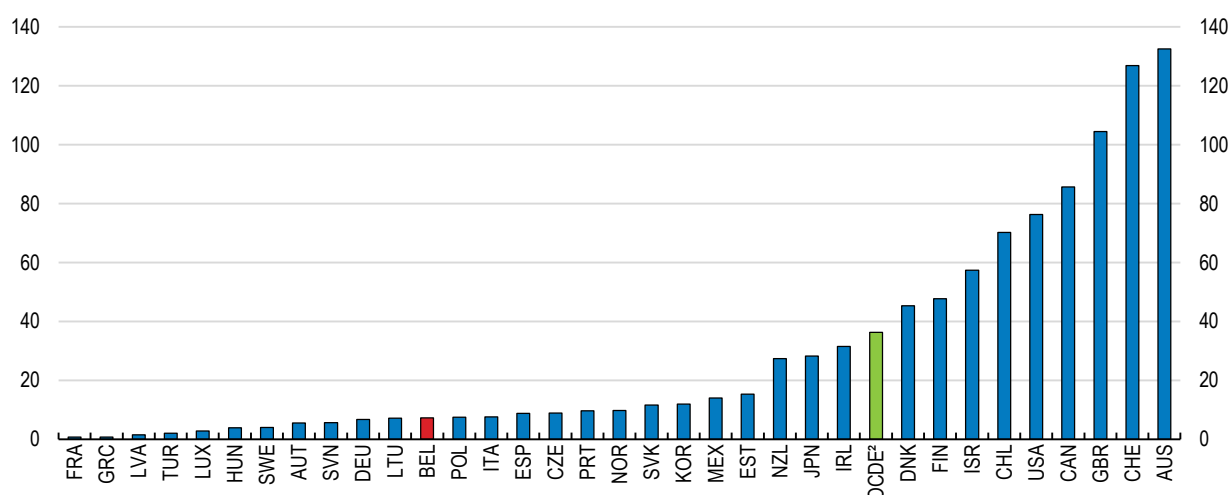
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050883>

Malgré les réformes récentes de la protection sociale des indépendants, des différences de taille demeurent entre les salariés et les indépendants en termes d'accès aux retraites. Bien qu'ils soient tenus de cotiser, les indépendants sont soumis à des taux de cotisation plus bas et la retraite maximum à laquelle ils peuvent prétendre après une carrière complète est considérablement moins élevée que celle d'un salarié (soit quelque 1 650 EUR par mois

contre 2 500 EUR, en 2018). De plus, cette retraite maximum pour les indépendants n'est que légèrement supérieure à la retraite minimum correspondante (autour de 1 250 EUR par mois en 2018). Le montant de leur retraite au titre du premier pilier n'étant que peu lié à leurs revenus professionnels antérieurs en raison du niveau relativement bas des retraites maximum, les indépendants ne sont guère incités à déclarer des revenus élevés. Au lieu de quoi, l'épargne-retraite privée, par exemple, au moyen de produits fiscalement avantageux, peut être plus intéressante. Par rapport aux autres pays de l'OCDE dotés de systèmes de retraite facultatifs, toutefois, l'encours des actifs détenus dans des fonds de pension facultatifs en pourcentage du PIB est relativement faible (graphique 1.26 ; OCDE, 2018e).

Graphique 1.26. Encours total des actifs des fonds de pension privés

En % du PIB, 2018¹



1. Les données concernent la totalité des plans par capitalisation (obligatoires ou facultatifs, professionnels ou individuels, pour les travailleurs du secteur public ou du secteur privé) susceptibles d'être financés par des fonds de pension, à l'exclusion toutefois des contrats d'assurance retraite, des réserves comptables des employeurs et des autres instruments de financement de la retraite. Données provisoires pour 2018.

2. Moyenne non pondérée.

Source : OCDE (2019), *Pension Market in Focus*, sur la base de données recueillies auprès des autorités nationales en charge des retraites, dans le cadre du projet Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050902>

Le système de retraite des indépendants devrait être davantage aligné sur celui des salariés, par exemple grâce à l'harmonisation des taux de cotisation et du mode de calcul des pensions. Le coefficient d'harmonisation actuellement utilisé a pour effet d'abaisser le revenu des travailleurs indépendants auxquels s'appliquent les calculs. Un alignement plus étroit du système des indépendants sur celui des salariés contribuerait à renforcer la protection sociale et à réduire les risques de pauvreté des personnes âgées dans cette catégorie. Pour faciliter le financement du système, les clients des indépendants pourraient être contraints de régler une partie des cotisations de retraite qui sont dues pour certains groupes de travailleurs indépendants, comme c'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Italie et au Portugal (OCDE, 2019b). Il pourrait aussi être utile de modifier le deuxième pilier des retraites pour les indépendants, dans la mesure où ses objectifs sont similaires à ceux du premier pilier. Ainsi, la plupart des retraites peuvent être retirées sous forme de

capital, mais la conversion d'une partie du capital en rente pourrait présenter des avantages sous l'angle de la protection sociale. De plus, 50 % environ des indépendants cotisant aux régimes de retraite du deuxième pilier, l'affiliation automatique assortie d'une possibilité de sortie, comme en Nouvelle-Zélande, pourrait accroître encore la participation.

Les prestations maladie et invalidité

Les systèmes d'indemnisation maladie et invalidité devraient trouver un équilibre entre la protection et les incitations à travailler afin d'assurer la réintégration des travailleurs malades, tout en restreignant les entrées injustifiées dans ces régimes. L'efficacité du système est essentielle, car selon une étude récemment menée par l'OCDE, les problèmes de santé constituent l'un des principaux obstacles à l'emploi en Belgique. (Hijzen et al., 2020). En effet, la proportion de bénéficiaires des prestations invalidité est relativement importante et a fortement progressé ces dernières années (graphique 1.27, partie A). De plus, une part croissante de la population inactive invoque la maladie et l'invalidité pour expliquer son inactivité (graphique 1.27, partie B). Dans d'autres pays, les modifications apportées à d'autres régimes de prestations ont conduit à un recours aux prestations maladie et invalidité en raison de l'évolution de leur attractivité relative (Jousten et al., 2012). Cela pourrait expliquer en partie la situation observée en Belgique, où plusieurs réformes, dont la suppression progressive des régimes de retraite anticipée et du statut de « chômeur âgé » qui dispense les personnes concernées de chercher un emploi, ont durci les conditions applicables à d'autres régimes.

Les employeurs peuvent jouer un rôle important dans la prévention des congés maladie de longue durée et dans la réintégration des travailleurs malades au sein de l'entreprise à travers un processus clair de réinsertion et de retour au travail (OCDE, 2018a). Jusqu'à récemment, les employeurs, en Belgique, n'étaient pas tenus d'assurer la réintégration des salariés en congé maladie de longue durée. Toutefois, deux décrets royaux ont introduit en 2016 un « trajet de réintégration obligatoire » de ces salariés par les employeurs. Ils sont bienvenus, car pour réformer ces régimes avec succès, il est essentiel d'insister sur la capacité à travailler. Il existe aussi quelque projets pilotes ayant pour objectif le retour à l'emploi de travailleurs en congé maladie ou percevant des prestations d'invalidité avec l'aide du service public de l'emploi, et ces initiatives devraient être développées.

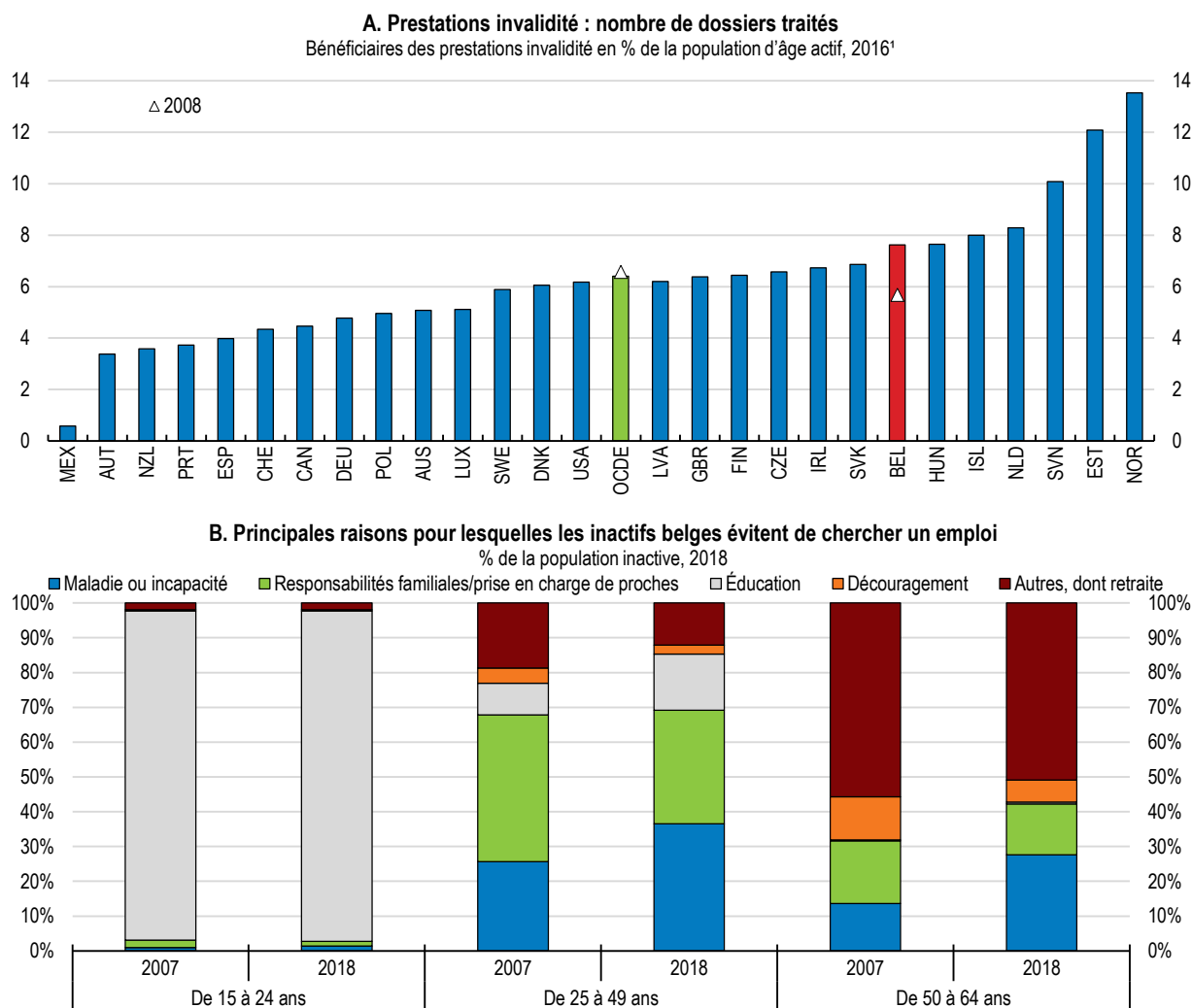
S'il est encore difficile de mesurer pleinement les effets de ces réformes, il faudra contrôler et évaluer régulièrement les régimes existants pour s'assurer du maintien des incitations destinées aux personnes ayant une aptitude au travail partielle. Une première évaluation montre que 14 % des personnes qui sont allées au bout de leur plan de réintégration ont trouvé un autre poste à temps plein, mais les plans sont souvent abandonnés en chemin, en particulier par les travailleurs âgés et les bénéficiaires des prestations invalidité (Saks, 2017). De plus, le succès de ces réformes implique une coordination entre l'employeur, le salarié et le médecin-conseil.

De plus, les parents célibataires et, dans une moindre mesure, les couples avec enfants ne sont pas incités, d'un point de vue financier, à reprendre le travail après un congé de maladie ou d'invalidité de longue durée ou (Hufkens et al., 2017). D'une manière générale, les incitations à travailler ont été améliorées par une réforme récente des prestations maladie. Par conséquent, une évaluation des régimes existants devrait s'intéresser en particulier aux effets produits sur les différents types de famille.

Les obligations légales liées à la prévention des risques psycho-sociaux constituent également un outil important pour empêcher les travailleurs d'entrer dans des régimes d'invalidité (OCDE, 2018a). En Belgique, la Loi relative au bien-être des travailleurs

impose aux employeurs d'élaborer des plans de prévention sur cinq ans afin de régler les problèmes mis en évidence par les évaluations des risques psycho-sociaux, d'établir des plans d'action annuels et de nommer un conseiller en prévention psycho-social pour les aider à mettre en œuvre leur politique de prévention des risques. Néanmoins, les évaluations semblent indiquer que jusqu'à présent, la mise en œuvre de ces obligations a été restreinte, en raison de l'ignorance des employeurs et de ressources limitées pour les conseillers en prévention (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, 2011 ; OCDE, 2013b).

Graphique 1.27. Les entrées dans les régimes d'indemnisation maladie et invalidité devraient être contrôlées



1. Ou dernière année disponible.

Sources : OCDE (2018), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation*, Éditions OCDE, Paris ; Eurostat (2019), « Population inactives ne recherchant pas d'emploi par sexe, âge et raison principale », base de données d'Eurostat.

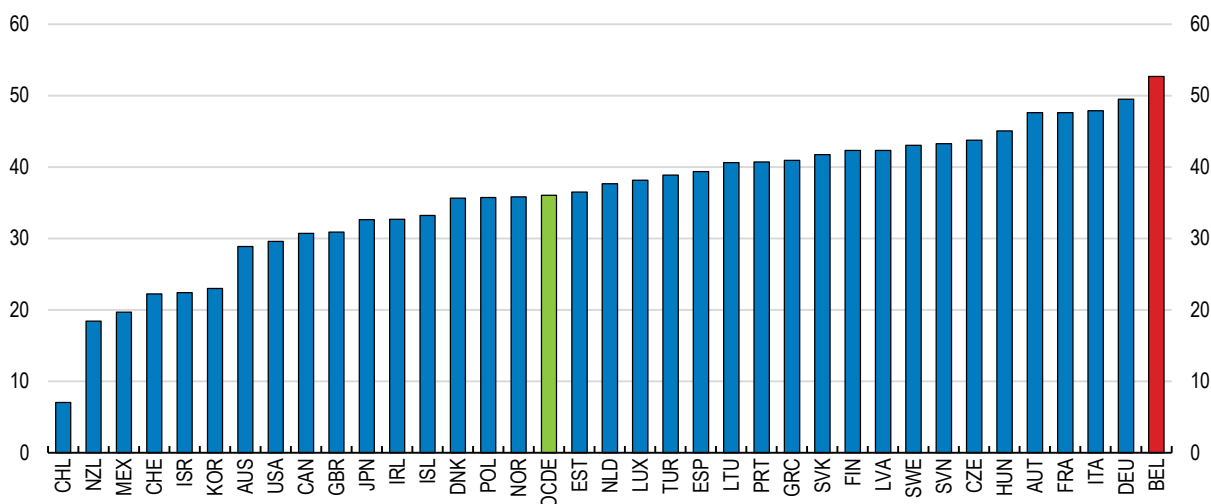
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050921>

Une fiscalité équitable et efficiente

La fiscalité du travail et l'existence de régimes fiscaux différents pour les formes de travail traditionnelles et atypiques peuvent sérieusement influencer sur le niveau de l'emploi et sur la répartition du travail entre les divers types d'activité, en modifiant leurs prix relatifs (OCDE, 2019b). La charge fiscale supportée par les travailleurs belges était la plus élevée de l'OCDE en 2018 (graphique 1.28), et elle restera importante même après les allègements de la fiscalité du travail récents et à venir. Cette situation accentue le risque de répartition inefficace des travailleurs entre des formes de travail diverses en raison de la différence de régime fiscal.

Graphique 1.28. La charge fiscale pesant sur les travailleurs belges est élevée

Taux d'imposition moyen net pour un travailleur célibataire gagnant 100 % du salaire moyen¹, en % du coût du travail, 2018



1. Cotisations de sécurité sociale salariales et patronales incluses, prestations en espèces exclues.

Source : OCDE (2019), *Les impôts sur les salaires 2019*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934050940>

Comme on l'a vu, les cotisations de sécurité sociale sont obligatoires pour les travailleurs indépendants, mais à des taux quelque peu réduits, et des exonérations sont prévues. Les travailleurs atypiques ont d'autres possibilités de bénéficier de réductions d'impôts et de cotisations de sécurité sociale en Belgique. Le régime des « flexi-jobs » en fait partie. Introduit en 2015 dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, il a depuis lors été étendu à d'autres secteurs et aux retraités, et une activité de type flexi-job a été enregistrée pour quelque 44 000 personnes au total au premier trimestre 2019.

L'objectif du système des flexi-jobs est d'offrir une plus grande souplesse pendant les pics d'activité et de réduire les coûts salariaux de cette main-d'œuvre flexible. Ce dispositif est réservé aux personnes qui occupent déjà 4/5^e au moins d'un emploi à temps plein. Les travailleurs ne peuvent pas exercer un flexi-job chez un employeur qui les a déjà recrutés à 4/5^e au moins pour le même trimestre avec un autre type de contrat de travail. Dans le cadre des flexi-jobs, le salaire du travailleur est exonéré des cotisations de sécurité sociale et des impôts normalement appliqués, mais l'employeur est tenu de verser une cotisation spéciale correspondant à 25 % de la rémunération. Le travail à temps partiel subi étant peu fréquent

en Belgique et les bénéficiaires des *flexi-jobs* étant déjà présents dans une large mesure sur le marché du travail, ce dispositif pourrait n'avoir que peu d'incidence sur les taux d'activité ou d'emploi (CE, 2018).

Des réductions d'impôts ont aussi été introduites pour les travailleurs qui fournissent des services en-dessous d'un seuil d'exonération de 6 000 EUR par an, y compris par l'intermédiaire de plateformes (collaboratives) en ligne (transactions réalisées via une application ou un site web mettant en relation clients et prestataires de services). Cette disposition s'applique aux travailleurs de plateforme, à condition qu'ils s'inscrivent sur une plateforme et enregistrent leurs activités. Pour que les travailleurs puissent bénéficier de l'exonération fiscale, la plateforme doit être officiellement reconnue par les autorités belges, et satisfaire ainsi à des conditions de transparence spécifiques, mais cela n'est pas obligatoire (Basellier et al., 2018). La plateforme doit communiquer le revenu des travailleurs à l'administration fiscale. Au-delà de 6 000 EUR par an, les travailleurs doivent s'inscrire comme indépendants, ce qui implique qu'ils doivent aussi s'affilier au système de sécurité sociale obligatoire destiné aux indépendants. Cette dernière restriction s'applique également aux services fournis de manière informelle sans recourir à une plateforme.

Les flexi-jobs et les réformes concernant les travailleurs de plate-forme pourraient présenter des avantages importants, à savoir réduire le travail informel et élargir l'assiette d'imposition. La contribution de l'économie du partage progressant en Belgique, ces avantages pourraient être renforcés en rendant obligatoire l'enregistrement des plateformes auprès des autorités. En revanche, le régime des flexi-jobs pourrait être mis à profit par des sociétés apparentées cherchant à réduire au minimum les obligations fiscales des employeurs et des salariés. Cela pourrait entraîner une érosion de l'assiette d'imposition, de telle sorte qu'il faudrait contrôler le dispositif et pénaliser comme il convient tout comportement de ce type. Il se pourrait aussi que ces travailleurs n'aient pas accès aux négociations collectives et à une partie des protections octroyées par le droit du travail, ce qui peut nuire au dialogue entre les partenaires sociaux. Pour limiter les distorsions entre les différentes formes de travail, il conviendrait d'aligner plus encore les régimes fiscaux qui leur sont appliqués, en supprimant progressivement les abattements fiscaux en faveur des travailleurs atypiques.

Tableau 1.3. Recommandations sur les défis liés au marché du travail

CONSTATATIONS (les principales sont en caractères gras)	RECOMMANDATIONS (les principales sont en caractères gras)
<i>Renforcer les compétences pour faire face à l'évolution des besoins du marché du travail et à la transformation numérique</i>	
<p>Les adultes âgés et ceux qui ont un faible niveau de qualification participent peu aux programmes de formation continue. Les obligations de formation sont imposées au niveau des entreprises et non des travailleurs.</p> <p>Les personnes moins instruites et à revenu plus bas ont des compétences numériques relativement faibles.</p>	<p>Instaurer des allocations de formation individuelles et, pour les travailleurs désavantagés, prévoir des aides ciblées, par exemple sous la forme d'heures de formation plus nombreuses et/ou d'obligations de financement plus importantes.</p> <p>Cibler les formations numériques sur les personnes moins instruites et à faible revenu, qui sont plus susceptibles de perdre leur emploi à cause de l'automatisation.</p>
<p>La proportion d'étudiants de l'EFP qui suivent une formation par alternance combinant formation scolaire et formation en milieu professionnel est faible.</p>	<p>Évaluer et, le cas échéant, renforcer les incitations financières en faveur de la formation par alternance, comme les subventions directes, tant pour les entreprises que pour les élèves.</p> <p>Instaurer une obligation d'accréditation (renouvelable) pour les entreprises qui proposent des formations professionnelles.</p>
<i>Réformer le marché du travail pour stimuler l'emploi et la productivité</i>	
<p>Le taux du chômage de longue durée est élevé et plusieurs groupes se heurtent à de multiples obstacles à l'emploi.</p> <p>Si les dépenses au titre des PAMT sont relativement élevées, leur répartition pourrait être plus judicieuse.</p> <p>Le marché du travail montre des signes de rigidités, peu de salariés quittant leur entreprise pour une autre et la durée d'occupation des emplois étant élevée.</p>	<p>Élargir le recours à des outils statistiques pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée afin d'élaborer des programmes personnalisés de retour au marché du travail.</p> <p>Améliorer la coordination entre les politiques de l'emploi, de la santé et de l'éducation pour aider les personnes confrontées à de multiples obstacles à l'emploi.</p> <p>Accroître les dépenses consacrées à la formation dans le cadre des PAMT.</p> <p>Assouplir les licenciements collectifs, par exemple en adoptant une procédure de notification simplifiée, comprenant non plus deux étapes mais une seule. Permettre une négociation salariale plus décentralisée, dans le cadre des accords sectoriels, afin qu'il y ait une correspondance plus étroite entre les salaires et la productivité de l'entreprise.</p>
<i>Réformer la fiscalité et les prestations</i>	
<p>Le système de prestations de chômage offre une garantie de ressources satisfaisante, mais ne favorise sans doute pas la recherche d'emploi.</p> <p>Le système prévoit le versement de prestations uniformes à des chômeurs de longue durée qui, potentiellement, n'ont pas tous les mêmes besoins en fonction de leur situation familiale.</p> <p>Il existe une marge pour améliorer l'équité des allocations de chômage selon les niveaux de revenu.</p> <p>La longueur des durées de cotisations requises pour pouvoir toucher les pensions minimales est difficile à atteindre pour les travailleurs indépendants et les travailleurs n'ayant pas eu une carrière complète. Le système de retraite reste complexe et prévoit des régimes différents selon les catégories de travailleurs.</p>	<p>Augmenter les incitations au travail pour les travailleurs faiblement rémunérés en instaurant des prestations liées à l'exercice d'un emploi. Sinon, étendre aux travailleurs à plein temps la possibilité de cumuler des prestations de chômage et un revenu du travail.</p> <p>Évaluer la réforme des prestations de chômage opérée en 2012 pour voir comment il est possible d'améliorer la structure des prestations pendant toute la durée du chômage.</p> <p>Pour les chômeurs de longue durée, prévoir des prestations sous condition de ressources plutôt que des prestations uniformes limitées dans le temps. S'assurer que le taux de remplacement net n'augmente pas avec le niveau antérieur de revenu net.</p> <p>Réduire le nombre d'années de carrière requis pour avoir droit à une retraite minimum.</p> <p>Harmoniser les taux de cotisation obligatoires et le mode de calcul des pensions des travailleurs indépendants et des salariés. Envisager, pour les indépendants, la conversion d'une partie du capital en rente pour les retraites du deuxième pilier.</p>
<p>La proportion de bénéficiaires des prestations maladie et invalidité est relativement élevée et en progression.</p> <p>Bien qu'elle puisse contribuer à stimuler l'emploi et à favoriser la flexibilité à court terme, l'existence de régimes fiscaux différents pour travailleurs traditionnels et atypiques peut fausser la répartition du travail à long terme.</p>	<p>Développer les projets pilotes ayant pour objectif le retour à l'emploi de personnes en congé maladie ou percevant des prestations d'invalidité avec l'aide du service public de l'emploi.</p> <p>Améliorer l'efficacité des politiques d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.</p> <p>Supprimer progressivement les abattements fiscaux qui favorisent les travailleurs atypiques.</p>

Références

- Autor, D., L. Katz et M. Kearney (2006), « The polarisation of the U.S. labour market », *American Economic Review*, vol. 96, n° 2, <http://dx.doi.org/10.1257/000282806777212620>.
- Bartelsman, E., P. Gautier et J. De Wind (2016), « Employment protection, technology choice, and worker allocation », *International Economic Review*, vol. 57, n° 3, <http://dx.doi.org/10.1111/iere.12176>.
- Basselier, R., G. Langenus et L. Walravens (2018), « L'essor de l'« économie du partage », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, septembre, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/revcoiii2018_h3.pdf.
- Belloc, F. (2019), « Institutional complementarities between labour laws and innovation », *Journal of Institutional Economics*, vol. 15, n° 2, [doi:10.1017/S1744137418000139](https://doi.org/10.1017/S1744137418000139).
- Bratberg, E. et Ø. Nilsen (1998), « Transition from school to work: Search time and job duration », *IZA Discussion Papers*, n° 27, <http://ftp.iza.org/dp27.pdf>.
- Campos, R., J. García-Pérez et I. Reggio (2017), « Moral hazard versus liquidity and the optimal timing of unemployment benefits », *FEDEA Working Papers*, n° 10, <http://documentos.fedea.net/pubs/dt/2017/dt2017-10.pdf>.
- Carcillo, S. et al. (2019), « Assessing recent reforms and policy directions in France: Implementing the OECD Jobs Strategy », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 227, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/657a0b54-en>.
- Card, D., J. Kluve et A. Weber (2018), « What works? A meta-analysis of recent active labour market program evaluations », *Journal of the European Economic Association*, vol. 16, n° 3, <https://doi.org/10.1093/jeea/jvx028>.
- Causa, O. et M. Hermansen (2017), « Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1453, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc7569c6-en>.
- Commission européenne (2018), *Rapport 2018 pour la Belgique*, Bruxelles, <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2018-european-semester-country-report-belgium-fr.pdf>.
- Commission européenne/EACEA/Eurydice (2015), *Éducation et formation des adultes en Europe : élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage*, Luxembourg, <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/aaec7ed-7bad-11e5-9fae-01aa75ed71a1/language-fr>.
- Conseil supérieur de l'emploi (CSE) (2016), *Économie numérique et marché du travail*, Bruxelles, juin, <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=45081>.
- Conseil supérieur de l'emploi (CSE) (2018), *Les immigrés nés en dehors de l'UE sur le marché du travail en Belgique*, Bruxelles, octobre, <http://www.emploi.belgique.be/rapportcseoctobre2018/>.
- Cournède, B., O. Denk et P. Garda (2016), « Effects of flexibility-enhancing reforms on employment transitions », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1348, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/bd8e4c1f-en>.
- De Sloover, F. et Y. Saks (2018), « La polarisation de l'emploi va-t-elle de pair avec celle des salaires ? », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, septembre, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/revcoiii2018_h4.pdf.

- DellaVigna, S. et al. (2017), « Reference-dependent job search: Evidence from Hungary », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 132, n° 4, <http://dx.doi.org/10.1093/qje/qjx015>.
- Deming, D. et L. Kahn (2018), « Skill requirements across firms and labour markets: Evidence from job postings for professionals », *Journal of Labour Economics*, vol. 36, n° 1, <https://doi.org/10.1086/694106>.
- Desiere, S., K. Langenbucher et L. Struyven (2019), « Statistical profiling in public employment services: An international comparison », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 224, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/b5e5f16e-en>.
- Draca, M., R. Sadun et J. Van Reenen (2009), « Productivity and ICTs: A review of the evidence », in C. Avgerou, R. Mansell et D. Quah (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Information and Communication Technologies*, Oxford University Press, <http://dx.doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199548798.003.0005>.
- Fernandez, R. et al. (2016), « Faces of joblessness: Characterising employment barriers to inform policy », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 192, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5jlwvz47xptj-en>.
- Gal, P. et al. (2019), « Digitalisation and productivity: In search of the holy grail: Firm-level empirical evidence from EU countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1533, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5080f4b6-en>.
- Garda, P. (2016), « The Ins and Outs of Employment in 25 OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1350, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f9fa009-en>.
- Goos, M. et A. Manning (2007), « Lousy and lovely jobs: The rising polarisation of work in Britain », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 89, n° 1, <http://www.jstor.org/stable/40043079>.
- Goos, M. et al. (2013), « High-technology employment in the European Union », *KU Leuven VIVES*, Louvain, https://limo.libis.be/primo-explore/fulldisplay?docid=LIRIAS1826982&context=L&vid=Lirias&search_scope=Lirias&tab=default_tab&lang=en_US&fromSitemap=1.
- Goos, M., A. Manning et A. Salomons (2009), « Job polarisation in Europe », *American Economic Review*, vol. 99, n° 2, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.99.2.58>.
- Hijzen et al. (2020), « Lowering employment barriers in Belgium and Norway », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, à paraître.
- Hijzen, A. et A. Salvatori (2020), « Designing fair and work-oriented unemployment benefits: The case of Belgium », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, à paraître.
- Hufkens, T. et al. (2017), « Fit for the labour market? An effort to reduce inactivity traps in the transition from benefit to work in the Belgian sickness and disability system », *University of Antwerp, Herman Deleeck Centre for Social Policy Working Paper*, n° 11, <http://www.centrumvoorsociaalbeleid.be/sites/default/files/CSBWorkingPaper1711.pdf>.
- Jacobson, L., R. LaLonde et D. Sullivan (1993), « Earnings losses of displaced workers », *American Economic Review*, vol. 83, n° 4, <https://www.jstor.org/stable/2117574>.
- Jousten, A., M. Lefebvre et S. Perelman (2012), « Disability in Belgium: There is more than meets the eye », in Wise, D. (dir. pub.), *Social Security Programs and Retirement around the World: Historical Trends in Mortality and Health, Employment, and Disability Insurance Participation and Reforms*, University of Chicago Press, Chicago, <https://www.nber.org/papers/w17114>.

- Kleinknecht A., F. van Schaik and H. Zhou (2014), « [Is flexible labour good for innovation? Evidence from firm-level data](#) », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 38, Issue 5.
- Kolsrud, J. et al. (2018), « The optimal timing of unemployment benefits: Theory and evidence from Sweden », *American Economic Review*, vol. 108, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.20160816>.
- Kuczera, M. (2017), « Striking the right balance: Costs and benefits of apprenticeship », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 153, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/995fff01-en>.
- Lindner, A. et al. (2016), « Frontloading the unemployment benefit: An empirical assessment », *IEHAS Discussion Papers*, n° 1627, <http://econ.core.hu/file/download/mtdp/MTDP1627.pdf>.
- Ministère autrichien de la Science, de la Recherche et de l'Économie(2014), *Apprenticeship: Dual Vocational Education and Training in Austria Modern Training with a Future*, Ministère autrichien de la Science, de la Recherche et de l'Economie, Vienne, <https://www.en.bmdw.gv.at/Vocationaltraining/Apprenticeshipsandvocationaltraining/Docum>.
- Mühlemann, S. (2016), « The Cost and Benefits of Work-based Learning », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 143, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5j1pl4s6g0zv-en>.
- Nautet, M. et C. Piton (2019), « An analysis of non-standard forms of employment in Belgium », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, juin, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2019/ecorevi2019_h5.pdf.
- OCDE (à paraître), « Labour market transitions in Belgium », *document de référence technique*.
- OCDE (2019a), *In-Depth Productivity Review of Belgium*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/88aefcd5-en>.
- OCDE (2019b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b7e9e205-fr>.
- OCDE (2019c), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2019 Numéro 1*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a0e3904-fr>.
- OCDE (2019d), *Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264311756-en>.
- OCDE (2019e), *OECD Skills Strategy Flanders: Assessment and Recommendations*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264309791-en>.
- OCDE (2019f), *Études économiques de l'OCDE : France 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/10f0135f-fr>.
- OCDE (2019g), *Getting Skills Right: Engaging Adults with Low Skills in Learning*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/employment/emp/engaging-low-skilled-adults-2019.pdf/>
- OCDE (2018a), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4e6a92fa-fr>.
- OCDE (2018b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g9ed68-fr>.
- OCDE (2018c), *Education Policy Outlook 2018: Putting Student Learning at the Centre*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264301528-en>.
- OCDE (2018d), « OECD Skills for Jobs: Belgium Country Note », Éditions OCDE, Paris, https://www.oecdskillsforjobsdatabase.org/data/country_notes/Belgium%20country%20note.pdf.

- OCDE (2018e), *OECD Pensions Outlook 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/pens_outlook-2018-en.
- OCDE (2017a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr.
- OCDE (2017b), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2017-fr.
- OCDE (2015a), « Les compétences numériques : Un investissement vraiment rentable ? », *Les compétences des adultes à la loupe*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5js023qt18d5-fr>.
- OCDE (2015b), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264235465-fr>.
- OCDE (2015c), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.
- OCDE (2015d), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2015-fr.
- OCDE (2013a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr.
- OCDE (2013b), *Santé mentale et emploi : Belgique*, Santé mentale et emploi, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264187597-fr>.
- OCDE (2010), *Formation et emploi : relever le défi de la réussite*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264087491-fr>.
- Saks, Y. (2017), « Mieux comprendre l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'assurance-invalidité », *Revue économique et la BNB*, septembre, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/ecorevii2017_h5.pdf.
- Schwellnus, C. et al. (2018), « Labour share developments over the past two decades: The role of technological progress, globalisation and « winner-takes-most » dynamics », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1503, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3eb9f9ed-en>.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (2011), *Évaluation de la législation relative à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail, dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail*, Bruxelles.
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (2017), *Rapport sur la Concertation Sociale Sectorielle 2017*, Bruxelles.
- Syntra Vlaanderen (2017), « [Duaal Leren](#) », *Werkplek Duaal website*
- Syverson, C. (2011), « What determines productivity? », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, <http://dx.doi.org/10.1257/jel.49.2.326>.
- Wulfgramm, M. et L. Fervers (2013), « Unemployment and subsequent employment stability: Does labour market policy matter? », *IZA Discussion Paper*, n° 7193, <http://ftp.iza.org/dp7193.pdf>.

BELGIQUE

La Belgique obtient de bons résultats dans de nombreuses dimensions économiques et du bien-être, mais les risques sont en train de s'accumuler. Entretenir la dynamique des réformes permettra de stimuler la résilience de l'économie belge. La reconstitution des marges de manœuvre budgétaires doit rester une priorité pour faire face au défi du vieillissement de la population. La forte croissance du crédit immobilier et un relâchement des critères de prêts nécessitent des mesures prudentielles adéquates. Le taux d'emploi reste modeste et les mutations de la nature du travail peuvent accentuer les écarts existants selon le statut socio économique ou la région d'emploi. L'augmentation des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs sont le signe qu'il faut mieux faire coïncider les compétences avec les besoins sur le marché du travail. Une réforme des allocations de chômage et des prestations liées à l'exercice d'un emploi permettrait d'augmenter les incitations au travail. Stimuler la croissance à moyen terme nécessite des gains de productivité via une diffusion plus rapide des technologies et une plus grande exposition des entreprises à la concurrence.

THÈME SPÉCIAL : RÉPONDRE AUX DÉFIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/454a0763-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2020/1
Février 2020

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2020
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-64689-6



9 789264 646896